



HAL
open science

Idéaux du Moi et transgressions délictuelles à l'adolescence

Erwan Quentric

► **To cite this version:**

Erwan Quentric. Idéaux du Moi et transgressions délictuelles à l'adolescence. Psychologie. Université René Descartes - Paris V, 2013. Français. NNT : 2013PA05H119 . tel-00926889

HAL Id: tel-00926889

<https://theses.hal.science/tel-00926889>

Submitted on 10 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris V – René Descartes
École Doctorale ED 261
Laboratoire de Psychologie Clinique et Psychopathologie EA 4056

Idéaux du Moi et transgressions délictuelles à l'adolescence

Thèse de Doctorat
Psychologie Clinique

Présentée par Erwan QUENTRIC

Directeur de thèse : Pr. François MARTY

Soutenue le 28 novembre 2013

Membres du jury :

Jean-Pierre CHARTIER, Professeur de psychopathologie clinique, Université Paris VIII.
Philippe GUTTON, Professeur Émérite de psychopathologie, Université de Provence.
Florian HOUSSIER, Maître de conférences HDR, Institut de psychologie, Université Paris V.
François MARTY, Professeur de psychologie clinique et de psychopathologie, Institut de psychologie, Université Paris V (directeur de thèse).
Françoise NEAU, Professeure de psychologie clinique et de psychopathologie, Institut de psychologie, Université Paris V (présidente).
Marta REZENDE CARDOSO, Professeure de psychopathologie, Institut de Psychologie, Université fédérale de Rio de Janeiro, Brésil (rapporteur).
Pascal ROMAN, Professeur de psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse, Institut de psychologie, Université de Lausanne, Suisse (rapporteur).

Membre invitée :

Christine CONDAMIN, Maître de conférences, Université de Picardie Jules Verne.

*A François Marty,
qui m'a mis le pied à l'étrier dans ma vie professionnelle,
et remis en selle au moment où je refusais l'obstacle universitaire...*

A Cécile, mon essentielle

A Arthur, ma fierté

*A mes parents, frère, sœur, beaux-parents, amis, collègues et professeurs qui m'ont,
dans le désordre :
soutenu,
encouragé,
porté,
inspiré,
guidé
et nourri,
avant,
pendant
et j'espère après ce travail*

Aux adolescents et à leurs familles

Table des matières

Préambule.....	8
1. Introduction.....	14
1.1. Difficultés liées au cadre institutionnel.....	14
1.2. Une clinique de l'agir.....	15
1.3. Passage à l'acte et recours à l'acte.....	17
1.4. Corpus clinique.....	20
1.5. Hypothèse	23
2. Le concept d'Idéal du Moi	25
2.1. Genèse du concept.....	25
2.2. Du Moi-plaisir-purifié au Moi-idéal : un processus transitionnel.....	28
2.3. Distinction entre Idéal du Moi et Moi-idéal.....	32
2.3.1. L'œdipien et l'archaïque.....	32
2.3.2. De l'imaginaire au symbolique : la fonction paternelle.....	35
2.4. Distinction entre Idéal du Moi et Surmoi.....	38
2.5. Héritages œdipiens.....	41
3. « On viole un enfant » : étude clinique d'auteurs d'agirs pédophiles.....	44
3.1. Adolescents agresseurs sexuels et perversion.....	45
3.1.1. Données criminologiques.....	45
3.1.2. Le champ pervers.....	48
3.1.2.1. Vue générale.....	48
3.1.2.2. L'angoisse.....	51
3.1.2.3. Les mécanismes de défense.....	52
3.1.2.4. Les imagos parentales.....	53
3.1.2.5. Perversion ou perversité ?.....	56
3.2. Cas cliniques.....	57
3.2.1. Une pensée opératoire.....	60
3.2.2. Aveu ou désaveu ?.....	63
3.2.2.1. Contenu de l'aveu : en deçà du sexuel, la vengeance.....	64

3.2.2.2. Désaveu du manque / désaveu du père.....	69
3.2.3. Dépression maternelle et vœu infanticide inconscient.....	71
3.2.4. Un lien à tout prix : le masochisme.....	76
3.2.5. L'objet-victime : symbole oedipien ou objet partiel ?.....	78
3.3. La perversion : une étape possible dans la voie de la relation d'objet génital ?.....	83
3.3.1. Le pubertaire : on viole un enfant.....	83
3.3.2. Du désarroi adolescent à l'agir pédophile : une voie sans issue ?.....	86
4. Problématiques de délinquance à l'adolescence.....	90
4.1. Entre « criminel par sentiment de culpabilité » et idéal blessé.....	91
4.1.1. Notion de « criminel par sentiment de culpabilité ».....	91
4.1.2. Père grandiose et idéal blessé.....	95
4.2. Clivage et idéalisation des figures parentales.....	98
4.2.1. Ruptures traumatiques.....	100
4.2.2. Dimension incestuelle.....	103
4.2.3. Une idole ne meurt pas.....	106
4.2.4. Commentaire.....	108
4.3. « Quelque chose de pourri » chez le père.....	109
4.3.1. Mon père, ce zéro.....	111
4.3.1.1. Éléments biographiques.....	113
4.3.1.2. Entre dépressivité et délinquance.....	117
4.3.1.3. Commentaire.....	120
4.3.2. Rejet et déchéance du père.....	122
4.3.2.1. Conflit de loyauté versant maternel.....	124
4.3.2.2. Versant paternel.....	127
4.3.2.3. Idéaux contradictoires.....	130
4.3.2.4. Commentaire.....	131
4.3.3. Le refus du féminin	132
4.3.3.1. Illustration clinique.....	137
4.3.3.2. Commentaire.....	138
4.4. Le groupe délinquant : un idéal paradoxal.....	142
4.4.1. Idéal anticonformiste / conformisme déviant.....	144
4.4.2. support identificatoire viril / contre-investissement de la relation d'objet homosexuel	150
4.4.3. Protection contre l'objet féminin érotique / réinvestissement de l'objet maternel primaire
.....	157
4.4.4. L'idéal délinquant : un pseudo-idéal ?.....	161

5. Conclusion.....	163
5.1. Une position perverse ?.....	164
5.2. Un clivage inter-instanciel ?.....	169
Bibliographie.....	173
Annexes.....	185
Résumé.....	203

Préambule

Le travail auprès d'adolescents délinquants engage spontanément le clinicien à des réflexions sur l'instance surmoïque, c'est-à-dire notamment l'intégration de limites à la satisfaction, l'intériorisation des interdits, la capacité d'éprouver un sentiment de culpabilité qui organise la relation à l'autre.

En effet, la question d'une faiblesse, ou au contraire d'une excessive force du Surmoi a traversé les questionnements de tous les auteurs qui ont eu à faire avec la psychopathologie des conduites transgressives, délictueuses ou criminelles. En 1916, Freud a introduit l'idée subversive et féconde que certains deviendraient criminels non pas par absence de scrupules, mais au contraire pour soulager un excès d'angoisse de culpabilité d'origine inconsciente. A sa suite, de nombreux auteurs, notamment les psychanalystes anglais, ont travaillé sur ces questions de l'origine et de la structuration du Surmoi chez les délinquants. Mélanie Klein notamment a développé l'hypothèse d'une origine archaïque du Surmoi, dont la virulence s'observerait chez la plupart des enfants à caractère psychopathique. La violence agie serait proportionnelle à la violence interne qu'exerce le Surmoi archaïque sur le Moi de l'enfant.

Ces avancées théoriques dans le champ clinique n'ont pas été sans effet sur la philosophie présidant aux lois sur la Justice des mineurs en France. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, l'exposé des motifs de l'ordonnance de 1945, qui régit depuis lors la Justice pénale concernant les mineurs, est emblématique de l'avènement d'un *modèle thérapeutique*, qui se substitue au modèle pénal classique. Le délit n'est plus considéré comme étant le fait « d'un sujet transparent à lui-même qui pose ses actes en toute connaissance de cause, [...] il est le produit d'une causalité sociale, psychologique et familiale qu'il faut traiter. »¹

Le modèle médical, porté par la figure du psychiatre Georges Heuyer est d'abord le courant dominant, dont la caractéristique forte est la prise en compte de l'aspect physique et somatique dans l'examen dit médico-psychologique. Puis, en 1950, le deuxième congrès de criminologie qui se tient à Paris propose une autre conception de la clinique qui trouve sa source dans la psychanalyse. Sous l'influence notable de Daniel Lagache, s'impose l'idée que « l'acte délictueux est en effet à

1

Youf D., Éducation, clinique et sanction pénale dans la prise en charge des mineurs délinquants, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, Revue du Grape, n°72, juin 2008, Erès, Ramonville Saint-Agne, p.84.

considérer comme une réaction affective consécutive au conflit psychique. Il se présente comme la reviviscence des conflits infantiles primitifs, liés à la constellation familiale à laquelle ils ont pris naissance. »² Il faudra ensuite attendre « le développement de l'Etat-providence et notamment l'adoption de l'ordonnance du 23 décembre 1958 sur la protection judiciaire de l'enfance pour que la psychanalyse devienne la référence dominante dans la prise en charge des mineurs délinquants. »³

En 1975, dans une note d'orientation, Simone Rozès, alors directrice de l'Education surveillée⁴, rend possible une « clinique éducative » et rompt ainsi avec le passé pénitencier de l'institution, pour privilégier l'action en milieu ouvert. Le passage à l'acte est envisagé avant tout comme un symptôme, le modèle thérapeutique triomphe et le psychologue apparaît comme le personnel central de l'institution ES puis PJJ, comme expert légitime apte à repérer le sens du symptôme et à préconiser au juge des enfants les mesures appropriées.

Au cours des années 70 et 80, le modèle thérapeutique connaîtra un essor, avant d'être remis en question dans les années 90. En effet, ce modèle a pour faiblesse principale « d'avoir oublié le caractère social de la justice des mineurs. »⁵ L'« oubli » est celui de la nécessaire prise en considération par la justice de la victime et de la société, mais aussi celui de la complexité de la socialisation du jeune, notamment l'école, le quartier, l'influence des pairs, qui ont été longtemps négligés dans l'action éducative auprès des mineurs délinquants.

On assiste alors à un retour de l'éducation, avec la création en 1993 d'une nouvelle mesure judiciaire, la mesure de réparation, qui se veut un apprentissage de la responsabilité. On peut ensuite repérer un tournant dans la doctrine de la Protection judiciaire de la jeunesse lorsque, suite aux conseils de sécurité intérieure de 1998, est publiée le 24 février 1999 cette circulaire d'orientation : « Si la démarche d'aide est, dans tous les cas, au cœur de l'action éducative, celle-ci, lorsqu'elle s'exerce dans le cadre pénal, ne peut faire l'économie de la part d'autorité et de contrainte nécessaire pour que le mineur reconnaisse son acte et le répare. Toute démarche d'éducation implique une capacité de transmission des valeurs, des interdits et une part de contrainte. » On peut considérer qu'à partir de ce texte, c'est un *modèle pédagogique* qui s'impose devant le modèle thérapeutique.

A partir des lois de 2002 réhabilitant la sanction pénale, le législateur français, considérant que les phénomènes de délinquance paraissent augmenter, semble sous l'influence du postulat selon lequel les délinquants, notamment les mineurs, n'ont pas suffisamment intégré les interdits, et ne craignent pas suffisamment le châtimeur. La faute en reviendrait d'une part à l'idéologie « soixante-

²Actes du 2ème congrès international de criminologie, Paris, PUF, 1951.

³Youf D., *op. cit.*, p.85.

⁴Qui a changé de nom en 1990 pour s'appeler Protection judiciaire de la jeunesse.

⁵Youf D., *op.cit.*, p.87.

huitarde », générant des modes d'éducation laxistes dont on verrait les conséquences dans l'augmentation des incivilités et des transgressions chez les jeunes d'aujourd'hui, et d'autre part à un code législatif trop indulgent à l'égard des mineurs, qui profiteraient grâce à leur âge d'un sentiment d'impunité.

La justice des mineurs, dont le propre était jusqu'alors d'assurer un équilibre entre les termes de sanction pénale, éducation et clinique, entre modèle thérapeutique et éducatif, bascule dans une banalisation de la sanction pénale pour les mineurs, « réduisant ceux-ci à des individus rationnels et calculateurs. »⁶ Il se trouve en effet que certains délinquants, en théâtralisant volontiers l'expression d'une violence jouissive et affranchie de toute limite, empêchent d'envisager la virulence de leur propre Surmoi, et les affres d'angoisse dans lesquels il les plonge pourtant. Convergent la modification du regard porté sur la délinquance et l'attitude des acteurs eux-mêmes. La figure paradigmatique du délinquant jouisseur, mégalomane et sadique, semble avoir envahi l'imaginaire collectif à un point tel que les réponses légales et thérapeutiques envisagées, aussi bien dans le champ judiciaire qu'hospitalier, semblent surtout s'articuler autour du souci d'endiguer la dangerosité, sans plus pouvoir en penser les soubassements, notamment la vulnérabilité narcissique⁷. Les émeutes de 2005, inédites de par leur ampleur et leur diffusion à tout le territoire, achèvent de convaincre les gouvernants qu'il y a urgence à éteindre le brasier de la délinquance.

Ainsi, en mars 2007 et août 2007 une série de modifications législatives ont été de nouveau apportées à l'ordonnance de 1945, dans le sens d'une plus grande sévérité en augmentant la durée des peines, en rendant plus automatique leur prononcé avec l'instauration des peines plancher, et en abolissant progressivement l'application du principe d'excuse de minorité. La traduction législative de cette idéologie répressive envers les mineurs délinquants s'exprime une dernière fois en août 2011 à travers la création de tribunaux correctionnels pour mineurs, ce qui étend la participation de citoyens au fonctionnement de la justice pénale pour mineurs, qui jusque là n'avaient à intervenir que dans des procès d'assises en tant que membres du jury. L'idée était que des citoyens seraient plus sévères que des magistrats professionnels, ce qui ne s'est d'ailleurs pas tout à fait vérifié.

Cédant à une forme de compulsion à légiférer, comme en écho à la surenchère comportementale des adolescents délinquants, le législateur de ces dernières années nous laisse en quelque sorte penser que, si l'on se place d'un point de vue psychanalytique, il n'a retenu qu'une partie du versant positif du complexe d'œdipe : le tiers paternel impose au garçon, par la menace de castration, de renoncer à la jouissance de sa mère. Le respect des interdits passerait par la crainte du

⁶*Ibid.*, p.89.

⁷Cf. Gheorghiev Ch., *Le concept de dangerosité. Enjeux et limites en psychopathologie*, Thèse de doctorat, Université Paris V, 2011.

châtiment, crainte imposée de l'extérieur. Il se trouve en outre que cette philosophie éducative est parfois partagée par certains parents d'adolescents délinquants qui, loin d'être « démissionnaires » ou « laxistes », ont tendance à imposer à leurs rejetons une discipline de fer, bien souvent par le biais du châtiment corporel. Mais parfois condamnés par la justice pour avoir frappé leurs enfants, ou craignant de l'être, nombre d'entre eux se sentent alors privés du seul levier éducatif dont ils disposaient. C'est alors qu'ils peuvent, effectivement, renoncer à exercer leur autorité, dans un mouvement d'abandon et de rejet de leur adolescent turbulent.

Dans ces idéologies, la question de l'autorité, en se résumant à l'autoritarisme, est en grande partie éludée : Qu'est-ce qui permet à un sujet de supporter la renonciation aux pulsions qu'impose la vie en société ? A quelles conditions un individu accepte-t-il de s'imposer à lui-même des limites ? L'alternative se réduit-elle à se frustrer ou à être puni ?

Le concept d'Idéal du Moi nous semble offrir un angle fructueux pour penser ces questions. Ainsi que nous l'enseigne la théorie psychanalytique, l'enfant se sort des dilemmes œdipiens en instaurant en lui-même un Surmoi, représentant des interdits parentaux et investi d'une agressivité détournée des objets parentaux et retournée contre le Moi. Mais le Surmoi, pour ne pas écraser le Moi de sa tyrannie, doit avoir une contrepartie.

L'idéal du Moi, qu'il soit considéré comme une instance autonome, une substructure du Surmoi ou bien l'asymptote d'une autre instance, le Moi, peut apparaître comme cette contrepartie qui conditionne l'équilibre narcissique. Il semble que, pour être intégrable, l'interdit doive pouvoir être corrélé à la promesse d'une réalisation possible du désir, même si celle-ci n'est que le résidu substitutif de la réalisation du fantasme originel.

Cette considération, formulée ainsi, nécessite évidemment de nombreuses précisions conceptuelles et psychopathologiques, le Surmoi comme l'idéal du Moi étant des concepts peu délimités par Freud et n'ayant pas la même qualité et la même efficacité suivant qu'on se situe dans un fonctionnement limite, psychopathique, ou névrotique par exemple. Mais avant de nous plonger plus avant dans leur étude approfondie, une brève illustration clinique nous paraît à même de montrer ce qui nous a engagé sur cette réflexion concernant la place de l'idéal du Moi dans le fonctionnement psychique d'adolescents délinquants.

Bilel vient d'avoir seize ans lorsque je le rencontre en prison dans le cadre d'une expertise psychologique. Il est accusé d'un viol commis sur un homme d'une trentaine d'années : une nuit, accompagné d'un garçon rencontré peu de temps auparavant, Bilel a obligé l'homme à retirer de

l'argent à un distributeur, puis l'a emmené dans un jardin public. Après l'avoir frappé à plusieurs reprises, il l'a forcé à pratiquer une fellation, sous la menace d'un couteau tenu par l'autre jeune.

Au premier contact, Bilel impressionne : il est grand, il s'est rasé le crâne, qui est couvert de petites coupures, et il s'est également rasé les sourcils en pointillés, comme s'il avait une série de cicatrices sur l'arcade ; sa voix est rauque, témoignant d'un tabagisme ancien et d'un réveil récent. Comme un fauve entré dans la cage où je me trouve, il me toise d'un air de défi tout en marchant de long en large dans l'espace qui se situe devant mon bureau. Après m'avoir demandé qui j'étais, il me dit qu'il n'aime pas les psys et qu'il a « renvoyé » les deux psychiatres qui sont venus avant moi pour tenter de faire une expertise. Il accepte néanmoins de s'asseoir après que je lui ai signifié, pris d'une humilité accentuée par la peur, que je ne peux aucunement l'obliger à me parler, que l'on peut arrêter l'entretien s'il le souhaite, mais que cela ne fera que retarder la procédure d'instruction dans laquelle doit figurer l'expertise de sa personnalité.

Je lui explique alors comment va se dérouler l'entretien, notamment le fait que je vais lui poser des questions sur son histoire familiale. A peine le mot « famille » prononcé, Bilel s'effondre en pleurs, et me dit que c'est trop difficile pour lui d'en parler. Il passe ainsi, en à peine quelques minutes, du délinquant inquiétant à l'enfant malheureux, suscitant chez son interlocuteur un mouvement de compassion aussi soudain qu'inattendu.

L'entretien commence donc par des questions factuelles sur son passé récent. Bilel se reprend très vite et évoque les vols innombrables qu'il a commis entre 12 et 15 ans : avec ses « potes », ils arrachaient des sacs ou des téléphones à des passagers du RER. Son rôle à lui, c'était d'intervenir en second rideau, quand les personnes résistaient ou tentaient de s'enfuir, la plupart du temps en les rouant de coups. La fierté qui sous-tend son discours le rend à nouveau inquiétant. Peut-être cette inquiétude perçue chez l'autre l'amène-t-il à en rajouter dans la description de ces actes, ou peut-être est-ce le fait qu'à travers ces récits, il retrouve une prestance et une maîtrise que les affects dépressifs avaient débordées l'instant d'avant. Toujours est-il que l'évocation manifestement agréable de ces souvenirs lui permet ensuite d'aborder son enfance. Celle-ci est chaotique, marquée par la violence d'une mère toxicomane et trafiquante, à cause de laquelle il a été successivement placé de familles d'accueil en centres éducatifs judiciaires. Il n'a presque pas connu son père, dont il ne porte pas le nom, mais il l'a vu « traîner » dans le quartier où il a commis ses premiers délits. Il dit que son père ne l'a jamais « calculé ». Il aurait pourtant préféré qu'il lui mette alors des « grandes tartes », pour le remettre dans le « droit chemin ».

Lors d'un second entretien, il paraît nettement plus déprimé. Il ne sort plus de sa cellule car il est considéré comme un « pointeur » par les autres détenus. Il reconnaît partiellement les faits mais ne peut admettre que sa victime est un homme. Il aurait pris ce jour-là des cachets qui lui

auraient donné des hallucinations, dont celle d'avoir affaire à une femme. La honte paraît contenue, mais son discours confine alors à la haine de soi : « si j'ai vraiment fait ça, dit-il, alors je mérite que des mecs me plantent. »

Le cas de Bilel est certes particulier. L'extrême labilité des affects, l'inefficience du système de pare-excitation, les représentations crues qui émaillent son discours, la violence agie, infiltrée de perversité, servant d'ultime rempart contre l'effondrement mélancolique, dessinent un tableau clinique franchement pathologique, et somme toute relativement rare. Pour autant, la pathologie étant une exagération quantitative du « normal », le cas de Bilel révèle à l'excès les mouvements psychiques qui animent de nombreux adolescents délinquants, notamment en ce qui concerne l'alternance entre sentiment de triomphe et menace d'effondrement dépressif.

Sans éluder la question de la qualité du Surmoi qui, chez Bilel comme chez d'autres, est manifestement peu élaboré et peu dégagé de ses composantes violentes archaïques, ces importants vacillements narcissiques nous interrogent quant à la qualité des opérateurs chargés de leur régulation, à savoir les idéaux du Moi (Moi-idéal et Idéal du Moi). Les agirs délictuels s'inscrivent bien souvent dans un tableau plus général de conflits avec les parents, de déscolarisation, de consommation de psychotropes, qui traduisent un malaise identitaire massif. La délinquance peut alors être une manière de s'affirmer par la négative, en opposition aux idéaux parentaux et culturels, mais elle masque mal la précarité de l'estime de soi, qui les fait sur-réagir aux remarques des professeurs ou aux insultes taquines d'autres jeunes, qui les entraînent dans des conduites d'échec scolaire, dans des conduites d'auto-punition, voire dans des mouvements nettement plus auto-destructeurs. Le fait même de s'engager dans une surenchère d'actes délictueux désorganisés, qui entraînent de multiples arrestations et une aggravation de leur situation judiciaire pouvant mener jusqu'à l'incarcération, peut être également interprété sous l'angle de ces conduites d'auto-sabotage masochistes, signant l'action d'un Surmoi particulièrement actif, mais également une impasse du projet identificatoire. L'Idéal du Moi, dans ses fonctions de régulateur narcissique, compensatoire de l'action du Surmoi, et de vecteur identificatoire soutenant la constitution du Moi, apparaît dans ces cas relativement inefficace.

Nous nous interrogerons tout au long de ce travail sur la dynamique intrapsychique qui pourrait permettre de comprendre cette apparente inefficacité, rapportée à l'histoire de ces sujets, au contexte dans lequel ils évoluent et au processus adolescent qui les bouleverse.

1. Introduction

1.1. Difficultés liées au cadre institutionnel

Au cours de cette recherche, nous nous sommes heurté à des difficultés, à la fois institutionnelles et cliniques pour mener l'analyse des cas. Sans doute ces difficultés auront-elles eu un impact sur le matériel clinique recueilli, et sur la possibilité d'étayer suffisamment nos hypothèses.

Il s'agit en premier lieu du cadre d'exercice dans lequel évolue un psychologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.). Les adolescents que nous rencontrons sont adressés à un service éducatif de la P.J.J. par un juge (juge des enfants ou juge d'instruction selon la gravité des faits reprochés), après avoir fait l'objet d'une garde à vue puis d'une mise en examen. Celui-ci ordonne à son égard une mesure éducative pénale, bien souvent avant de juger ses actes, mais aussi après un jugement, en parallèle d'une peine. Sans entrer dans le détail des différentes mesures qui existent⁸, nous pouvons en distinguer trois types : les mesures d'investigation, les mesures d'accompagnement éducatif, et les mesures probatoires.

Les mesures d'investigations ont pour but de fournir au juge, par le biais d'une approche pluridisciplinaire (éducative, sociale, psychologique et médicale) des éléments concernant la problématique familiale et la personnalité du mineur, avant un jugement. Il ne s'agit pas d'une expertise, qui consiste essentiellement pour l'expert à répondre à des questions précises et fermées, en vue par exemple de déterminer la responsabilité pénale de l'auteur présumé, mais d'une vue plus large de la situation d'un mineur.

Les mesures d'accompagnement éducatif consistent à ce qu'un éducateur ait en charge le suivi d'un mineur, afin de l'aider sur le plan scolaire, de l'insertion professionnelle et sociale, de soutenir les parents dans l'exercice de l'autorité parentale, d'œuvrer le cas échéant à une amélioration des relations familiales ou de proposer un placement (internat scolaire, foyer pour mineurs, ...), et de préparer le jeune en vue de son jugement (l'aider à réfléchir sur les raisons qui l'ont amenées à commettre un délit, à envisager la place de la ou des victimes, ...).

Les mesures probatoires recèlent des interdictions et des obligations, spécifiquement prescrites à un mineur par un magistrat. Avant jugement, il s'agit de mesures de contrôle judiciaire, après jugement il s'agit de peines de sursis avec mise à l'épreuve. Les interdictions concernent le plus souvent des lieux, fréquentés par les victimes ou les co-auteurs, dans lesquels le jeune ne peut

⁸Voir pour plus de détails le référentiel des mesures en annexe.

se présenter sous peine de risquer une incarcération. Les obligations sont diverses, mais il s'agit le plus souvent de se présenter aux convocations du service éducatif (parfois du commissariat mais plus rarement pour les mineurs que pour les majeurs), de se former ou d'exercer une activité professionnelle, et parfois de se soumettre à des mesures de traitement ou de soin, médical ou psychologique.

Les psychologues de la P.J.J. peuvent intervenir dans n'importe quel type de mesure. Leur intervention est systématique dans les mesures d'investigation, et au cas par cas lorsqu'elle est jugée utile par l'équipe du service éducatif dans les autres types de mesures (suivant la complexité de la situation familiale ou lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une obligation de soins notamment).

Les difficultés inhérentes à ce cadre d'exercice sont de deux ordres : en premier lieu, la possibilité d'intervenir est soumise au temps judiciaire (de la procédure d'enquête, de la durée de la mesure éducative principalement). En pratique, une mesure d'investigation ne peut excéder six mois, et les autres mesures s'arrêtent, sauf exception, à la majorité du jeune suivi, qui relève alors d'autres institutions. La durée de suivi est donc peu corrélée à l'évolution du jeune lui-même, mais plutôt à un cadre légal prédéfini, en dehors duquel un service de la P.J.J. ne peut pas intervenir.

D'autre part, un psychologue de la P.J.J. a parmi ses missions « l'aide à la décision du magistrat », ce qui l'engage à rédiger des rapports à son intention. Il ne peut donc garantir aucune confidentialité aux personnes qu'il reçoit, même si une petite latitude lui est accordée dans ce qu'il juge utile d'écrire ou pas au juge.

L'attitude des personnes qu'il reçoit s'en ressent, notamment lorsqu'il s'agit d'adolescents mis en examen dans une affaire pénale qui n'a pas encore été jugée. Ceux-ci se montrent très réservés, notamment pour évoquer les délits dont ils sont soupçonnés, craignant soit de fournir des éléments qui seront utilisés à charge lors du jugement, soit de dénoncer d'autres jeunes pas inquiétés par la procédure. Sans doute peut-on également supposer que la honte ou la culpabilité associées aux actes commis participe dans de nombreux cas à la restriction du discours, notamment lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles, nous y reviendrons.

1.2. Une clinique de l'agir

On peut également souligner des difficultés d'approche clinique, inhérentes aux jeunes suivis. D'une part, il s'agit d'adolescents, et pour une immense majorité d'entre eux de garçons. On le sait, l'adolescence est d'une manière générale peu propice à la rencontre clinique, tant les bouleversements pulsionnels, identitaires et relationnels mobilisent les défenses et les résistances. A

ce redoublement d'intensité du refoulement, et de toute la gamme des défenses disponibles, s'ajoute une volonté de s'affranchir de toute soumission, d'éviter toute situation pouvant ressembler à un rapprochement ou à une position de demande vis-à-vis d'un adulte.

C'est peut-être encore plus vrai chez les garçons, pour qui les entretiens avec un psychologue peuvent être d'une part associés à une relation maternante, susceptible d'engendrer en retour une lutte contre des sentiments de dépendance infantile, et peuvent d'autre part laisser émerger des angoisses d'intrusion, inconsciemment reliées aux fantasmes de passivité vis-à-vis de l'objet maternel primaire et de l'objet paternel, particulièrement dans son versant œdipien négatif. Le pouvoir fantasmatiquement accordé aux « psys » de lire dans les pensées ou la crainte d'être pris pour fou sont des motifs souvent avancés pour refuser les entretiens psychologiques⁹. Comme en témoigne également P.Roman, c'est une « mise à l'épreuve du lien à laquelle nous convoquent les adolescents en grande souffrance narcissique »¹⁰, que l'on rencontre parfois bien peu au regard du nombre de rendez-vous convenus par téléphone ou par courrier. La relation clinique proposée à ces adolescents met en jeu non seulement leur capacité « d'investir le lien, mais surtout d'investir ses propres objets psychiques comme non dangereux, non toxiques, non traumatiques ou traumatogènes. »¹¹

D'autre part, les adolescents suivis par la P.J.J. sont par définition plus enclins à « passer par l'acte » qu'à verbaliser leur mal-être. Le motif de leur suivi éducatif est toujours la conséquence d'un acte délictuel. Mais, lors de la rencontre avec ces adolescents et leurs parents, il est extrêmement rare de ne pas entendre le récit d'une situation familiale particulièrement perturbante et douloureuse, pour l'adolescent comme pour ses parents. Une dimension d'interpellation de l'extérieur, d'appel au tiers, semble régulièrement sous-tendre un comportement délictuel. Pour autant, les capacités de mentalisation et surtout de verbalisation sont largement entravées chez ces jeunes, que ce soit du fait de traumatismes précoces, d'un manque de dialogue dans la famille, parfois alourdi de secrets et de tabous, ou de l'intensité des angoisses sous-jacentes au comportement transgressif, qu'il s'agit pour l'adolescent de contenir à tout prix.

⁹ Dans la lignée des développements de P.Blos (1972, 1985, 1988), nous considérons que l'élaboration du complexe d'œdipe négatif est une des tâches essentielles de l'adolescent, en ce qu'elle permet de constituer son idéal du moi adulte. Un achoppement de cette élaboration s'exprime à travers la paranoïa, plus ou moins « ordinaire », de l'adolescent (Marty, 2009).

¹⁰Roman P., Les aménagements pseudo : figures paradoxales de la résolution de la crise adolescente, *Psychothérapies*, vol.23, 2003, n°3, p.141.

¹¹*Ibid.*, p.142.

Pour les diverses raisons que nous venons brièvement d'évoquer, la rencontre clinique dans sa dimension la plus pragmatique est incertaine, parfois impossible, les adolescents ne se présentant pas aux convocations, et dans certains cas allant jusqu'à fuir lors des visites à domicile que nous sommes parfois amené à effectuer avec leur éducateur pour tenter de les approcher.

Lorsque des entretiens peuvent être conduits, le clinicien s'entend souvent répondre « oui », « non », « je ne sais pas », « normal », « y'a rien à dire » ou « ça me prend la tête vos questions ». Chez certains, l'excitation et le chambardement du cadre, qui signent sans doute leurs modalités propres de fonctionnement psychique, s'avèrent aussi particulièrement efficaces pour éviter le dévoilement d'une parole authentique, et pour prendre la main sur le déroulement de l'entretien. L'aspect ludique prend le plus souvent le dessus sur une réelle violence, mais démontre néanmoins une certaine efficacité pour mettre à mal le cadre que le clinicien tente, parfois péniblement, d'établir et de maintenir. C'est le cas notamment avec les adolescents les plus jeunes ou les plus immatures, souvent repérés comme « hyperactifs »¹² depuis leurs premières années en collectivité, qui aiment se saisir de divers objets présents sur le bureau, les maltraitent plus ou moins, menacent de les voler, se lèvent pour inspecter les étagères, demandent s'ils peuvent fumer un joint pour faire une pause, ou retournent les questions à l'envoyeur, demandent s'il est marié, s'il a des enfants, des frères et sœurs, s'il a lui-même commis des délits, et se mettent à prendre des notes avant de décréter non sans humour que « la séance est finie ».

Plus rarement, l'attitude ou les propos du jeune suscitent un malaise, un contre-transfert violent ou une peur chez leur interlocuteur, notamment à l'évocation apparemment déculpabilisée de certains faits particulièrement cruels, lorsqu'une question suscite d'un coup une colère éruptive ou lorsque l'adolescent laisse insidieusement planer une menace contre celui qui va écrire au juge et se trouve dès lors mis en position de potentiel persécuteur. Ces enjeux transféro-contre-transférentiels, s'ils sont des indicateurs précieux de la problématique psychique du jeune, participent en eux-mêmes à perturber le travail de pensée non seulement du jeune mais du clinicien lui-même.

1.3. Passage à l'acte et recours à l'acte

¹²Sur ce point, la notion d' « hypopassivité » apportée par J.-Y. Chagnon nous paraît extrêmement fructueuse pour sortir d'une voie étiologique exclusivement neurologique, et entendre l'agitation comportementale dans sa dimension psychodynamique, comme défense contre des angoisses de passivation (Chagnon J.-Y., « Hyperactifs ou hypopassifs ? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation », *La psychiatrie de l'enfant* 2005/1, 481, pp.31-88).

L'acte délictuel, qu'il soit répété ou isolé, recèle potentiellement deux dimensions, dont l'une peut dominer le fonctionnement psychique ou coexister avec l'autre : celle d'un mode de décharge des tensions internes, et celle d'un appel à l'environnement.

Il nous faut ici apporter certaines précisions conceptuelles. A l'instar de Claude Balier (1988, 1996, 2003), et des auteurs qui s'en sont inspiré, nous plaçons pour une distinction à faire entre *passage à l'acte* et *recours à l'acte*, ce qui aide à repérer cliniquement une ligne de démarcation entre des niveaux de fonctionnement psychique relativement distincts¹³.

Le concept de passage à l'acte est ici entendu dans l'acception qu'en fait Balier, c'est-à-dire comme synonyme de ce qu'on appelle plus couramment « acting out ». Il désigne à l'origine une action qui, survenant « au cours d'une analyse (que ce soit dans la séance ou hors d'elle) [...] est à comprendre dans sa connexion avec le transfert et souvent comme une tentative de méconnaître radicalement celui-ci »¹⁴. Le terme anglais, qui fait partie du registre théâtral (« to act » : jouer un rôle, une scène), souligne la part d'expression signifiante de l'acte, de « mise en scène » révélatrice de la problématique de son « auteur ». Le patient agit au lieu de se remémorer, tout en adressant inconsciemment son acte à un destinataire, éventuellement susceptible de lui restituer un sens.

Plus largement qu'appliqué au seul cadre de la cure, Peter Blos a étendu ce concept à une grande part des actions menées par des adolescents, le considérant comme un mécanisme fondamental du processus adolescent¹⁵, « comme le jeu pendant l'enfance et la communication par le langage à l'âge adulte. »¹⁶ Dans la lignée de pensée de Blos, Florian Houssier l'entend comme un mode de fonctionnement psychique propre au processus d'adolescence, un « langage symbolique d'action » qui « représente l'effort déployé par l'adolescent pour intérioriser un événement tout à la fois source de sens et porteur des achoppements de son histoire infantile. »¹⁷ Dans ce registre de

¹³Même si dans certains cas, et particulièrement à l'adolescence du fait de l'alternance entre des mouvements progressifs et régressifs, on peut retrouver chez un même sujet ces deux types de dynamiques sous-jacentes à l'acte.

¹⁴Laplanche J. et Pontalis J.-B. (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Quadrige, PUF, Paris, 1997, p.6.

¹⁵Nous verrons plus loin à travers la notion de « criminel par sentiment de culpabilité » que le délit peut tout à fait s'inscrire dans cette dynamique d'acting out ; or, Freud notait lui-même que des conduites délictuelles étaient évoquées par des patients parlant « de leur jeunesse et en particulier de leurs années de prépuberté » (Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique, *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Folio essais, Gallimard, Paris, 1985, p.169)

¹⁶Blos P. (1963), Le concept d'acting out, in *Le Jeune délinquant*, Marty F.(dir.), Désir, Payot, Paris, 2002, p.297.

¹⁷Houssier F., Transgression et recours à l'acte à l'adolescence : une forme agie d'appel à l'objet, *Annales Médico-Psychologiques*, 166, 9, 2008, p.716. Précisons que Houssier, en faisant la même distinction que Balier entre deux registres d'agir, utilise les termes « recours à l'acte » et « passage à l'acte » dans une acception inversée par rapport à cet auteur.

l'acting, plutôt que la capacité de penser et de fantasmer, c'est la possibilité de dire qui est remplacée par l'acte. Cet auteur met en évidence qu'il faut sortir l'acte d'un rapport de primauté ou de secondarité par rapport au sens qu'il porte en lui, l'acting out impliquant « à la fois un mouvement régressif et une dimension d'appel à l'environnement »¹⁸, double mouvement presque paradoxal, typique du processus adolescent lui-même.

Cette dimension d'appel à l'objet incluse dans le passage à l'acte transgressif sera un fil conducteur de notre réflexion, permettant d'envisager que chez certains adolescents délinquants, peut-être une majorité, « le rapport de confrontation n'est pas seulement défi mais quête d'intériorisation. »¹⁹ Quête d'intériorisation de limites sur le versant surmoïque, mais peut-être également quête de modèles identificatoires sur le versant de l'Idéal du moi ; le passage à l'acte délictueux semble en effet mettre en scène une problématique où, derrière le défi, une recherche de limites se mêle au besoin d'une rencontre avec des figures parentales substitutives (une « faim d'objet » dirait Blos²⁰), que ces adolescents ne peuvent ou n'osent pas demander autrement.

Le recours à l'acte, selon Claude Balier²¹, consiste quant à lui en la décharge motrice, impulsive et brutale, d'une tension psychique suscitant un vécu catastrophique et débordant les capacités de mentalisation de son auteur. L'agir est envisagé comme un « dernier recours » défensif pour sauvegarder un narcissisme extrêmement fragile de la menace d'un effondrement dépressif, d'angoisses de morcellement ou d'angoisses de néantisation. Dans ce cas, la dimension transgressive (au sens de franchissement d'un interdit reconnu) a tendance à s'effacer sous le poids d'une menace de délitement narcissique qui fait que l'acte relève du geste de survie, sans possibilité de considération pour l'autre.

Pour parler de transgression, il faudrait alors l'entendre sous une forme inversée (et plus proche de son étymologie géologique²²), c'est-à-dire comme le vécu chez l'auteur d'un envahissement des limites du Moi par l'objet et par l'excitation qu'il génère. Cette menace

¹⁸Houssier F., Commentaire du texte de P. Blos « Le concept d'acting out », in *Le jeune délinquant*, Marty F.(dir.), Désir, Payot, Paris, 2002., p.341.

¹⁹ Houssier F., Transgression et recours à l'acte à l'adolescence : une forme agie d'appel à l'objet, *Annales Médico-Psychologiques*, 166, 9, 2008, p.716.

²⁰ Blos P., (1967), Adolescence et second processus d'individuation, in *Adolescence et psychanalyse : une histoire*, dir. M. Perret-Catipovitch et F. Ladame, Delachaux et Niestlé, Paris, 1997.

²¹ Balier C. (1988), *Psychanalyse des comportements violents*, fil rouge, PUF, Paris, 2003 et Balier C., Métapsychologie du recours à l'acte, *Psychiatrie française*, 34, 2-3, 2003 : 77-82.

²² Envahissement par la mer d'une région qui a subi un affaissement (Cf. Marty F., Les risques d'évolution perverse, *Psychologie clinique et projective*, vol.12, 2006, pp. 251-276.)

d'indifférenciation archaïque appelle une réaction violente permettant de rétablir à la fois la position active du sujet et une différenciation minimale avec l'objet, pouvant mener jusqu'à sa suppression par le meurtre. De ce fait, le recours à l'acte prend souvent une forme particulièrement violente, et son auteur se situe dans une configuration psychopathologique entre psychopathie, perversité et psychose²³.

Entre passage à l'acte et recours à l'acte, la clinique à laquelle nous avons affaire est une clinique de l'agir, avec toute la limitation de mentalisation et de symbolisation qu'elle implique, mais dans laquelle l'acte lui-même peut être interprété comme un symptôme. Certes, le symptôme s'exprime hors de la scène psychique, mais la réalité externe constitue pour ces adolescents un « espace psychique élargi » (Jeammet, 1980) sur lequel il s'agit de tenter de les rencontrer. Lorsque nous utiliserons le terme d'« agir », notamment dans le chapitre sur l'« agir pédophile », ce sera dans une acception large, qui laisse en suspens, avant l'analyse clinique cas par cas, la distinction que nous venons de faire entre « passage » et « recours » à l'acte. Il ne s'agira pas d'une référence au terme « agieren » utilisé par Freud, ni au terme spécifiquement utilisé par J.-P. et L. Chartier pour décrire les actes des psychopathes²⁴, qui s'apparente grandement à la notion de « recours » à l'acte chez Balier (1988, 2003).

1.4. Corpus clinique

Nous avons longuement hésité à intégrer dans cette recherche des cas d'adolescents auteurs d'agressions sexuelles, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, notre expérience clinique est sans doute relativement partielle au regard de l'ensemble des adolescents auteurs. Nous avons été amené à rencontrer très majoritairement des adolescents auteurs d'agressions sexuelles sur de jeunes enfants, moins fréquemment sur d'autres adolescents, et beaucoup plus rarement sur des adultes. Nous n'avons en outre jamais eu à suivre d'adolescents auteurs de viols en réunion, alors que ce type d'affaire n'est pas si rare dans celles que traite la justice des mineurs en France.

Notre expérience de terrain est soumise à des facteurs contingents qui ne permettent pas de juger de la fréquence de tel ou tel type d'agression sexuelle dans la population générale. Le premier de ces facteurs est le lieu d'exercice : nous avons exercé trois années dans un secteur semi-rural, où les affaires d'abus sexuels intra-familiaux sont semble-t-il plus récurrentes qu'en milieu urbain. Puis,

²³Cf. Chagnon J.-Y., Aux marges de la psychose : la perversité sexuelle, *Bulletin de psychologie*, tome 58, nov-déc 2005, pp.663-670.

²⁴Chartier J.-P. et L., *Délinquants et psychanalystes : les chevaliers de Thanatos*, Hommes & Groupes, Paris, 1986.

pendant huit ans, nous sommes intervenu dans un secteur de la banlieue parisienne ayant une moindre densité de population et une plus grande mixité sociale que d'autres secteurs, dans lesquels des affaires de viols en réunion par exemple sont plus régulièrement traitées par la justice.

En second lieu, il faut également envisager que selon les secteurs, à la source de l'intervention judiciaire, le recueil des plaintes d'enfants ou d'autres victimes est plus ou moins facilité par le maillage et la sensibilisation des professionnels à ces problématiques, qu'il s'agisse des intervenants sociaux, des enseignants, ou des policiers eux-mêmes.

Enfin, l'intervention du psychologue dans un service éducatif dépend d'une part du type de mesure judiciaire ordonnée²⁵, qui selon les juges peut différer pour un même type d'affaire, et d'autre part d'une position d'équipe dans laquelle des réticences apparaissent parfois à intégrer une dimension pluridisciplinaire au suivi éducatif.

C'est pour ces raisons que nous faisons le choix de ne pas traiter d'autres types d'agressions sexuelles que les agirs pédophiles, à propos desquels nous disposons d'un matériel clinique plus conséquent. Néanmoins, nous verrons que cette prédominance des agirs pédophiles est statistiquement significative dans la population des adolescents auteurs d'agressions sexuelles. Cette prédominance nous amène à envisager l'existence d'une problématique particulière à l'adolescence, que nous développerons notamment à partir de l'idée de Philippe Gutton, selon qui « certains enfants pubères séduisent les enfants plus jeunes comme ils se sentent séduits par leur propre puberté. »²⁶ L'agir pédophile pourrait s'observer à une fréquence particulièrement importante à l'adolescence parce qu'il constituerait une modalité de traitement chez certains sujets du traumatisme pubertaire lui-même, sans que celui-ci ne soit forcément corrélé à des traumatismes sexuels réellement vécus par ces adolescents durant leur enfance. En effet, dans notre pratique, moins de la moitié des adolescents auteurs d'agirs pédophiles ont évoqué avoir été abusés sexuellement durant l'enfance. On pourra toutefois interroger dans ces cas la dimension incestuelle, non agie, des relations intrafamiliales, ainsi qu'un défaut d'intériorisation, voire un déni de la fonction tierce paternelle, comme facteurs ayant présidé à ces transgressions sexuelles à l'adolescence.

Sur un plan plus qualitatif que quantitatif, nous avons hésité à intégrer des cas d'adolescents auteurs d'agressions sexuelles car ceux-ci, même s'ils relèvent de configurations

²⁵Rappelons que l'intervention du psychologue à la P.J.J. n'est systématique que dans les mesures judiciaires d'investigation.

²⁶ Gutton P., *Le pubertaire*, Paris, PUF, 1991, p. 31.

psychopathologiques relativement variées qu'on ne pourrait réunir sous un diagnostic structural uniforme, se présentent tout de même de façon très différente de ceux qu'on pourrait réunir sous la catégorie des « antisociaux », ou « délinquants ». En effet, la délinquance (non sexuelle) est le plus souvent mise en avant par ses auteurs ; si ceux-ci peuvent minimiser ou nier leur implication, parfois en dépit des preuves à leur charge, on ne peut qu'être frappé par l'attitude relativement récurrente qui consiste à évoquer spontanément des délits, y compris des délits ne faisant pas l'objet d'une mise en examen.

En ce sens, le comportement « délinquant » paraît servir un étayage narcissique, constitue une image valorisée de soi, et semble soutenir une identité virile/agressive. Nous étudierons plus avant cette question dans le chapitre sur « l'idéal délinquant ». A l'inverse, les transgressions sexuelles sont la plupart du temps cachées jusqu'à ce qu'une dénonciation enclenche une enquête.

C'est pourquoi nous préférons réserver la notion de « délinquance » aux comportements transgressifs opérés dans l'espace public, et valorisés par leurs auteurs eux-mêmes, participants d'une tentative de définition identitaire, de revendication sociale et parfois même idéologique²⁷. Il est rare qu'un adolescent auteur d'abus sexuel se désigne lui-même comme un « délinquant ». On peut même souligner que la honte fait qu'il se désolidarise la plupart du temps de son acte (« c'était plus fort que moi », « je ne sais pas ce qui m'a pris », « c'est comme si ce n'était pas moi »), afin de préserver une image de conformisme. Les agirs sexuels sont évoqués honteusement, sauf dans certains cas lorsqu'il s'agit de viols en réunion, et, fait notable, apparaissent presque toujours comme le seul type de transgression réalisée par des sujets par ailleurs très adaptés socialement. Alors que pour les autres types de délits, exception faite de l'homicide, l'acte transgressif semble être « partie prenante » d'une identité portée par un idéal.

Le fait de pouvoir se désigner soi-même « délinquant » montre à quel point cette notion, qui désigne *le fait délictueux tout autant que sa perception*, implique l'image de soi dans un jeu de miroirs inversés, du péjoratif au valorisé.

Pour désigner l'ensemble des agirs commis par les adolescents quel que soit le registre, nous avons donc choisi d'utiliser le terme de « transgressions délictuelles ». Une petite réserve peut être apportée au fait que, comme nous venons de le voir à propos du recours à l'acte, la dimension de transgression d'un interdit reconnu peut s'effacer au profit de l'urgence à sauvegarder une intégrité psychique. Néanmoins, les cas de figure où le sujet est en proie à un délire ou à des hallucinations est rare, aucun des cas cliniques étudiés ici n'en relèvera. Nous gardons donc ce terme, mais en le qualifiant de « délictuel » car nous n'abordons pas d'autres types de transgressions

²⁷Dans les cas de vols altruistes ou de trafics de subsistance, permettant de faire vivre une famille ou parfois un quartier par exemple, justifiés par leurs auteurs comme des compensations des inégalités générées par le système capitaliste.

plus mineures comme le non-respect des horaires ou le fait de fumer des cigarettes, ou plus graves mais non pénalisées comme par exemple les tentatives de suicide.

Il serait sans doute hasardeux de vouloir considérer sur un même plan des problématiques de transgressions agies dans le socius, revendiquées, parfois valorisées comme un mode de vie, avec des transgressions agies dans l'intimité du sexuel, le plus souvent honteuses, et effectuées par des sujets souvent très adaptés socialement, très conformistes. A première vue, l'extraversion des uns paraît contraster radicalement avec l'inhibition des autres, la socialisation en « bande » avec un relatif isolement amical, la virilité affichée avec une présentation presque enfantine, le « mauvais garnement » avec « l'enfant sage ». Nous nous interrogerons et tenterons de repérer des différences essentielles concernant certains aspects d'organisation psychique, entre ces deux « catégories » d'auteurs de transgressions délictuelles.

Néanmoins, il nous a paru intéressant d'interroger à travers ces figures contrastées, peut-être hétérogènes, ce qui amène ces adolescents à franchir un interdit pourtant connu, dans un registre seulement agressif et/ou sexuel. Le fil que nous chercherons à suivre est celui des pathologies du narcissisme à l'adolescence, qui mettent notamment en évidence la mise à l'épreuve, particulièrement accrue à cet âge, de la toute-puissance infantile et la (re)construction des instances idéales.

En partant de l'étude d'adolescents auteurs d'agirs pédophiles, nous aborderons la question de la perversion. Nous nous interrogerons sur la fonction des aménagements pervers (Chabert, 2007) à l'adolescence, et sur leur caractère éventuellement transitoire (Lebovici R., 1956 ; Bonnet, 2006, 2008).

Ensuite, après l'abord clinique des problématiques de délinquance (non sexuelle), nous tenterons de poser l'hypothèse d'une « position perverse », c'est-à-dire une position psychique telle que définie par Mélanie Klein (1952), adoptée au gré de mouvements régressifs ou significative de certaines impasses du développement, une modalité d'organisation défensive éventuellement transitoire, transversale à l'ensemble des comportements transgressifs délictuels des adolescents.

1.5. Hypothèse

Cette recherche clinique va s'articuler autour de l'hypothèse suivante :

Les adolescents délinquants souffrent d'une apparente défaillance de l'Idéal du Moi œdipien ; pour diverses raisons que nous tenterons de mettre en évidence, celui-ci n'a pas

suffisamment de consistance pour pouvoir servir au Moi d'antidote face aux attaques d'un Surmoi qui, lui, semble garder une grande part de composantes archaïques ; il résulte de ce déséquilibre un mouvement régressif d'identification au Moi idéal, visant à combler un sentiment de vacuité identitaire, ce qui laisse peu de marge entre le sentiment de triomphe narcissique et la dépression.

Quel que soit le type de transgression, l'étude des cas sera également traversée de façon transversale par une hypothèse de F.Houssier, selon qui « L'idéal du Moi joue un rôle déterminant dans l'érosion des effets interditeurs du Surmoi »²⁸ Nous tenterons de l'illustrer et surtout d'en décrypter la dynamique au regard des aménagements défensifs face à l'effraction pubertaire.

Cette hypothèse est issue d'une réflexion qui a émergé au long d'une pratique professionnelle d'une dizaine d'année en tant que psychologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et en tant qu'expert psychologue auprès des tribunaux pour enfants.

Elle s'appuie sur le constat clinique que les adolescents auteurs de délits ont une très fragile estime d'eux-mêmes. Elle permet d'envisager la délinquance sous un angle complémentaire de celui qui consiste à s'intéresser à l'intégration des interdits et à la possibilité d'accès à un sentiment de culpabilité (versant surmoïque), et semble pouvoir ouvrir des perspectives thérapeutiques.

La référence à ces instances dites « superégoïques » (Idéal du moi, Surmoi, Moi idéal) nécessite de préciser les contours de chacune d'elles, ce que Freud n'a pas fait précisément, et d'opérer des choix théoriques dans les conceptions parfois antagonistes qui en ont été faites par différents auteurs post-freudiens. Ainsi que le soulignent Jacques Mauger et Lise Monette dans leur rapport, ces trois instances continuent d'être la source de difficultés conceptuelles importantes, « de façon telle, disent-ils, que chacune d'elles arrive difficilement à faire saisir ce qu'elle tente de délimiter, et plus encore quand on cherche à les définir comme des entités autonomes, privées de la dialectique qui les constitue. »²⁹ L'intérêt particulier que nous porterons à l'Idéal du Moi ne pourra donc pas faire l'impasse sur cette dialectique, sur l'articulation avec les autres instances.

D'autre part, il nous semble difficile, lorsqu'il s'agit d'adolescents, de ne pas associer à l'étude structurale du psychisme sa dimension évolutive, processuelle, liée aux remaniements psychiques inaugurés par la puberté. Ainsi, il nous faudra préciser, d'un point de vue

²⁸Houssier F., *Le recours à l'acte délictueux à l'adolescence. Fonction de la limite entre monde interne et monde externe*, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 1998, p.11.

²⁹ Mauger J., Monette L., « Pure culture... », in *L'idéal transmis*, R.F.P. N°5/2000, tome LXIV.

développemental, la façon dont se constituent ces instances psychiques pour voir ensuite comment le processus adolescent tend à les réaménager, voire à les déconstruire.

2. Le concept d'Idéal du Moi

2.1. Genèse du concept

Freud utilise pour la première fois le terme d'Idéal du Moi en 1914, dans *Pour introduire le narcissisme*. On peut d'emblée souligner que dans ce texte, comme dans ceux qui suivront, il utilise de manière indifférenciée les termes Idéal du Moi (*Idealich*) et Moi-idéal (*Ichideal*). Le concept de Moi-idéal n'est pas un concept freudien mais, ainsi que le montre Janine Chasseguet-Smirgel dans son ouvrage de référence sur le sujet, il s'agit d'« un simple artifice de langage visant à éviter la répétition »³⁰. Nous reviendrons plus loin sur l'intérêt qu'il peut y avoir à distinguer ces deux notions.

« Comme c'est chaque fois le cas dans le domaine de la libido, l'homme se montre incapable d'abandonner une satisfaction dont il a joui une fois. Il ne veut pas se passer de la perfection narcissique de son enfance ; s'il n'a pas pu la maintenir [...], il cherche à la regagner sous la forme nouvelle de l'idéal du moi. Ce qu'il projette devant lui comme son idéal est le substitut du narcissisme perdu de son enfance, du temps où il était son propre idéal. »³¹

L'Idéal du Moi ressort dans ce passage comme un fantasme d'auto-suffisance, de complétude, de toute-puissance, de non-restriction de sa propre volonté, qu'illustre la figure de « *His Majesty the Baby* », et en direction duquel le Moi tend à partir du moment où il ne peut plus se maintenir dans cette illusion de perfection narcissique. Quand Freud parle de projeter devant lui, il semble qu'il faille l'entendre non pas comme le mécanisme de défense d'expulsion hors de soi d'une partie clivée, mais plutôt comme une mise au devant de soi d'un mirage vers lequel on ne cesse d'avancer sans jamais l'atteindre.

³⁰ Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.193.

³¹ Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989, p.98.

L'Idéal du Moi conditionne la possibilité du Moi de se construire et de supporter le détachement du narcissisme primaire. C'est parce que la libido peut être déplacée sur cette formation idéale, que le Moi peut se développer malgré sa perte fondamentale : « Le développement du Moi consiste en un détachement du narcissisme primaire d'où il résulte une vigoureuse tentative pour le retrouver. Ce détachement est rendu possible grâce au déplacement de la libido sur un Idéal du Moi imposé du dehors, tandis que la satisfaction dérive de l'accès à cet idéal. »³².

En le spécifiant comme substitut du narcissisme primaire, Freud indique une origine très précoce de l'Idéal. Le narcissisme primaire est une phase hypothétique du développement, intermédiaire entre celle de l'auto-érotisme primitif et celle de l'amour d'objet, lors de laquelle l'enfant investirait toute sa libido sur lui-même. Cette hypothèse d'une phase de narcissisme primaire pose un problème topique relevé par Laplanche et Pontalis : « Dans les textes de la période 1910-1915, [...] [cette phase] semble contemporaine de la première unification du sujet, d'un moi. Par la suite, avec l'élaboration de la seconde topique, Freud connote plutôt par le terme de narcissisme primaire un premier état de la vie, antérieur même à la constitution d'un moi, et dont la vie intra-utérine serait l'archétype. [...] On voit mal, du point de vue topique, ce qui est investi dans le narcissisme primaire ainsi entendu. »³³

Nous reviendrons un peu plus loin sur ce problème, qui ne se pose pas encore dans ces premières conceptions freudiennes de l'Idéal du Moi, pensées dans le cadre de la première topique et de la première théorie des pulsions.

L'Idéal du Moi n'est pas dans ce texte une véritable instance autonome, mais plutôt une construction fantasmatique qui nourrit et soutient les premiers développements du Moi. Par contre, nous dit Freud, il existe « une instance psychique particulière qui accomplit la tâche de veiller à ce que soit assurée la satisfaction narcissique provenant de l'idéal du moi, et qui, dans cette intention, observe sans cesse le moi actuel et le mesure à l'idéal. [...] nous pouvons nous dire que ce que nous nommons notre *conscience morale* possède cette caractéristique. »³⁴ On voit ici que l'Idéal du Moi est corrélé au fonctionnement de l'instance critique, que Freud ne nomme pas encore Surmoi mais qui en possède clairement les caractéristiques. Pour autant, ces deux formations ne sont pas confondues. L'une et l'autre ont leur fonction propre même si elles sont en interaction étroite. Nous verrons que dans les textes ultérieurs cette distinction est moins claire.

³² Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *op.cit.*, p.104.

³³Laplanche J. & Pontalis J.-B. (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Quadrige, PUF, 1997, p.264.

³⁴ Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *op.cit.*, p.99.

Qu'est-ce qui « impose » ce détachement du narcissisme et entraîne par compensation la création de cette formation idéale ? Dans le passage cité plus haut, Freud indiquait que l'Idéal du Moi était « imposé du dehors », dans la mesure où ce sont les « réprimandes des autres », favorisant « l'éveil de son propre jugement » qui empêchent l'enfant de maintenir sa « perfection narcissique ». « Ce qui avait incité le sujet à former l'idéal du moi dont la garde est remise à la conscience morale, c'était justement l'influence critique des parents telle qu'elle se transmet par leur voix. »³⁵

Ce qui imposerait à l'enfant de se détacher du narcissisme primaire serait la série d'interdits formulés par les parents, et à leur suite par « les éducateurs, les professeurs, et la troupe innombrable et indéfinie de toutes les autres personnes du milieu ambiant. »³⁶

Ce serait l'intériorisation de ces interdits qui pousserait l'enfant à constituer et investir une formation idéale se substituant au narcissisme auquel il a dû renoncer. La constitution de l'Idéal du Moi serait en ce sens contemporaine de l'instauration de l'instance critique. Or, cette instance, que Freud nommera plus tard Surmoi, est clairement désignée tout au long de son œuvre comme « l'héritière du complexe d'œdipe »³⁷.

Apparaît donc ici une imprécision génétique concernant le processus de formation de l'Idéal du Moi : on passe sans transition de la description d'une phase précoce de constitution du Moi, corrélée au détachement du narcissisme primaire, à la description de l'effet des relations intersubjectives parents/enfant, phase plus tardive, objectale, où l'enfant a accédé au langage et à la différence des générations.

Dans le même sens, en évoquant l'idéalisation de l'enfant par ses parents, qui revivent et reproduisent à travers lui leur propre narcissisme, Freud mettra sur le même plan des fantasmes de toute-puissance narcissique (« Maladie, mort, renonciation de jouissance, restriction à sa propre volonté ne vaudront pas pour l'enfant, les lois de la nature comme celles de la société s'arrêteront devant lui, il sera réellement à nouveau le centre et le cœur de la création. »), et des fantasmes d'un registre nettement plus œdipien (« Il sera un grand homme, un héros, à la place du père ; elle épousera un prince, dédommagement tardif pour la mère. »³⁸)

Cette imprécision nourrira la controverse métapsychologique entre les tenants d'une unicité conceptuelle de l'Idéal du Moi, principalement Janine Chasseguet-Smirgel, et ceux pour qui les notions de Moi-idéal et d'Idéal du Moi doivent être distinguées. Avant d'aborder cette discussion

³⁵Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *op.cit.*, p. 100.

³⁶*Ibid.*, p. 100.

³⁷Freud S. (1923), « Le Moi et le Ça », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.277.

³⁸Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *op.cit.*,p.96.

théorique, revenons tout d'abord aux textes freudiens, pour tenter de trouver des jalons conceptuels plus précis sur les motifs de détachement du narcissisme primaire et, partant, sur l'origine de l'Idéal du Moi.

2.2. Du Moi-plaisir-purifié au Moi-idéal : un processus transitionnel

En 1915, dans *Pulsions et destin des pulsions*, soit un an après *Pour introduire le narcissisme*, Freud propose un autre motif de l'arrachement au narcissisme primitif, plus archaïque que les « réprimandes d'autrui » : l'état de détresse infantile du nourrisson, ou état de désaide (« hilflosigkeit ») :

« L'état narcissique primitif ne pourrait jamais évoluer si tout individu ne traversait une période où, impuissant à s'aider lui-même, les soins d'autrui lui sont indispensables, période durant laquelle ses besoins les plus pressants ont été satisfaits grâce à une aide extérieure »³⁹

Il semble donc qu'avant d'être « imposée de l'extérieur » par des réprimandes, la première brèche du narcissisme réside dans l'expérience de détresse infantile, dans le constat irrémédiable du nourrisson qu'il est impuissant à s'aider lui-même.

Cette brèche naît de la perception de l'écart entre la tension persistante du besoin, que la satisfaction hallucinatoire cherche à pallier mais ne peut combler, et sa satisfaction, qu'en fin de compte seule une aide extérieure peut procurer. Dès lors, le nourrisson ne peut plus, état narcissique idéal, « n'aimer que lui-même et être indifférent au monde extérieur. »⁴⁰. Les objets qui se présentent à lui comme source de satisfaction vont devoir être pris en compte. Toutefois, de la même manière qu'il est difficile à ce stade d'évolution de concevoir le Moi comme entièrement constitué, il ne s'agit pas d'une reconnaissance de l'objet, mais plutôt d'une incorporation, pour son compte propre, de ses qualités :

« [Le Moi] prend en lui, dans la mesure où ils sont source de plaisir, les objets qui se présentent, il les introjecte (selon l'expression de Ferenczi) et, d'un autre côté, expulse hors de lui ce qui, à l'intérieur de lui-même, provoque du déplaisir.[...]Le Moi-réalité du début [...]se transforme ainsi en un *Moi-plaisir* purifié[...]Le monde extérieur se décompose pour le moi en une partie « plaisir », qu'il s'est incorporée, et un reste qui lui est étranger. Le moi a extrait de lui-même une

³⁹ Freud S. (1915), « Pulsions et destin des pulsions », in *Métopsychoanalyse*, Paris, Gallimard, 1968, p.36.

⁴⁰ Freud S. (1915), « Pulsions et destin des pulsions », in *Métopsychoanalyse*, Paris, Gallimard, 1968, p.37.

partie intégrante, qu'il jette dans le monde extérieur et ressent comme hostile. [...] L'extérieur, l'objet, le haï seraient, tout au début, identiques. »⁴¹

Nous ne nous attarderons pas sur tous les aspects de cette fameuse formulation freudienne, en particulier sur le rôle de la haine dans la « naissance » de l'objet, et sur le vécu persécutif qui résulte de la projection des motions agressives clivées, qui constituera la base du concept kleinien de position schizo-paranoïde (Klein, 1952).

Nous nous intéressons plutôt ici à l'autre versant, celui qui concerne la construction du Moi. Freud nous incite à penser que si l'objet « naît dans la haine », le Moi « naît dans le plaisir ». On peut en tout cas souligner que ce qu'il avance en 1915, c'est qu'après avoir été un Moi-réalité très primitif, assimilable au système perceptif, sans plus de sophistication, le Moi connaît un important stade de développement sous la forme d'un « Moi-plaisir purifié ».

Celui-ci n'inclut que ce qui se rapporte au plaisir (l'état de satisfaction en tant que tel tout autant que l'objet qui la permet), et rejette ce qui se rapporte au déplaisir (associant dans un même mouvement l'état de tension interne, de frustration, et le « mauvais » objet en tant qu'il est chargé de la haine qui en résulte).

Il ressort donc que le processus de différenciation du Moi et de l'objet s'appuie sur un *clivage structural*, où tout ce qui est « bon », tout ce qui correspond au plaisir, constitue la première ébauche d'un Moi différencié, le Moi-plaisir, « purifié » de tout ce qui s'associe au déplaisir.

D'autre part, l'opération de purification est une opération négatrice, un *déni* de l'hétérogénéité radicale de l'objet. Parallèlement, cette opération de purification induit une hypertrophie du Moi. Ainsi l'objet est-il, au départ de la vie de l'enfant, dans une situation étrange, que souligne André Green : « Il est tout-puissant puisque de lui dépendent la vie et le bien-être de l'enfant, et cependant son existence est niée par celui-ci qui doit s'attribuer et s'approprier cette toute-puissance pour construire son identité. »⁴²

Au passage, nous avons peut-être là un élément permettant de surmonter le problème topique soulevé par Laplanche et Pontalis à propos du « narcissisme primaire ». Si ce narcissisme peut être entendu comme anobjectal, ce n'est pas parce que l'objet n'est pas investi libidinalement, mais parce qu'il est dénié, non représenté en tant que distinct⁴³, si ce n'est dans son versant haï. Peut-

⁴¹ *Ibid.*, p.37.

⁴² Green A., « L'idéal, mesure et démesure », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1983, 27, p.26.

⁴³ Idée développée notamment par Lebovici S. (1961) « L'objet est investi avant d'être perçu », *Psychiatrie de l'enfant*, 3, 1.

être pourrait-on ainsi envisager la notion de narcissisme primaire comme un mythe individuel, évoquant celui du « paradis perdu », qui plongerait ses racines jusque dans la vie intra-utérine.

En effet, les recherches récentes en psychologie de la perception sur les capacités fœtales montrent que dès quelques mois in utero, le fœtus est capable d'avoir des perceptions cénesthésiques, gustatives, tactiles, auditives et visuelles qu'il intègre dans son système mnésique. On peut en toute logique penser que ce n'est qu'après l'expérience physique de la séparation du corps maternel, soit dans un *après-coup*, que ces perceptions inscrites comme traces mnésiques pourront être associées à un vécu fusionnel par la suite incessamment recherché. Ces traces mnésiques d'expériences de plaisir intra-utérin se trouveront dès les premiers temps de la vie extra-utérine enrichies et renforcées par les expériences de satisfactions lors des soins maternels (tétée, portage, enveloppement tactile et sonore...). Dans les temps de détresse, elles seront réinvesties comme satisfaction hallucinatoire du désir. Le but et le ressort de cette opération maintes fois répétée est de *maintenir l'illusion fusionnelle*, au moment même où commence à s'ébaucher une différenciation sujet/objet. Le clivage bon/mauvais permet de protéger ce fantasme rétrospectif d'état idéal du Moi contre l'épreuve de la réalité de la séparation. C'est là que réside la purification.

A travers ce mouvement défensif contre l'état de détresse infantile se dessine un prototype d'*état idéal* du Moi, « reposant sur une satisfaction automatique, immédiate, pleine, entière, *qui n'a peut-être jamais existé que dans un fantasme rétrospectif de l'expérience de satisfaction*, comme modèle parfait créé après-coup. »⁴⁴ Nous soulignons la dimension rétrospective et fantasmatique de l'idéal pour mettre en exergue sa valeur défensive face aux expériences de détresse⁴⁵.

Mais arrivés à ce point de développement théorique, il nous faut apporter une précision conceptuelle d'importance. Parler de « fantasme rétrospectif » implique l'idée que le nourrisson pressent, dans un début d'éprouvé, que l'objet existe de manière séparée, et c'est bien ce début de perception lui-même qui mobilise à proportion ce fantasme de satisfaction immédiate, pleine et entière. Il s'agit là d'un phénomène cyclique, alternant perception sensorielle et retrait fantasmatique annulateur de cette perception, qui pourrait ne jamais s'arrêter. On en resterait alors à une non-reconnaissance de l'objet évoquant le fonctionnement autistique. La question est alors : qu'est-ce qui permet d'accéder au stade de reconnaissance de l'objet ? Ou dit autrement : par le biais de quel processus l'opération de « purification »/déli de l'objet peut-elle cesser, sans mettre en péril l'ébauche de Moi qui justement s'appuie sur cette opération ?

⁴⁴Green A., « L'idéal, mesure et démesure », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1983, 27, p.26.

⁴⁵Nous verrons dans la partie clinique que ce sont justement les sujets qui ont été le plus carencés ou déprivés dans la petite enfance qui auront le plus massivement tendance à surinvestir le Moi-idéal à l'adolescence.

Ce sont les outils conceptuels de Winnicott qui nous semblent les plus à même d'envisager comment cette évolution se produit. Là où Freud et Klein ont surtout mis l'accent sur les processus intrapsychiques, Winnicott a insisté sur l'importance du rôle de l'environnement dans le développement psychique du nourrisson. Il a ainsi mis en évidence qu'il fallait que les réponses de cet environnement soient suffisamment en corrélation avec les besoins du nourrisson pour que celui-ci puisse se situer dans une « aire transitionnelle » lui permettant de se détacher progressivement du narcissisme primaire et de reconnaître l'objet, d'aller du principe de plaisir au principe de réalité (Winnicott, 1971). Cette aire transitionnelle se fonde sur l'illusion qu'il a créé l'objet qu'il trouve. Cette illusion n'est possible que si la mère, ou tout substitut, s'adapte aux besoins de l'enfant, au bon moment et de façon suffisamment répétée. Dès lors, dans un jeu répété d'introjection d'expériences de satisfaction et de projection de sa créativité primaire, le nourrisson peut progressivement investir la réalité extérieure avec assez de confiance, dans ce que Winnicott appelle une aire intermédiaire d'expérience. C'est en faisant l'expérience illusoire d'une toute-puissance créatrice de l'objet de satisfaction qu'il pourra progressivement lui reconnaître une existence.

A partir de là, le Moi-plaisir peut continuer d'exister, ce qui cède, c'est l'opération de « purification »/déli de l'objet. Le détachement du narcissisme primaire peut s'effectuer au profit d'un narcissisme secondaire prenant en compte l'objet. *Il nous semble que c'est dans cette aire transitionnelle entre Moi et non-Moi, où chacune de ces catégories se distingue progressivement tout en s'intriquant, qu'on peut situer l'Idéal du Moi tel que décrit par Freud en 1914.*

La théorie de l'étaillage qu'il développe dans ce même article s'articule bien avec cette notion de transitionnalité et nous dit au passage ce qu'il en est du processus d'idéalisation. Au stade du Moi-plaisir purifié, l'objet est pour ainsi dire idéalisé négativement, il n'est que « mauvais », connu dans la haine. Mais dès que l'enfant accède à la capacité de supporter le détachement du narcissisme primaire, l'objet hérite du narcissisme originaire de l'enfant, il est « surestimé » dit Freud : « La surestimation sexuelle a bien son origine dans le narcissisme originaire de l'enfant et répond donc à un transfert de ce narcissisme sur l'objet sexuel. »⁴⁶ Les imagos parentales idéalisées, toute-puissantes, sont construites à partir de ce transfert.

On peut d'ailleurs relever que ce type de processus avait déjà été théorisé par Freud dans plusieurs textes précédant « Pour introduire le narcissisme », notamment « Totem et tabou »⁴⁷ rédigé un an auparavant. A l'époque, il ne nommait pas encore l'Idéal du Moi, mais en décrivait indirectement le statut particulier. Freud s'inscrivait alors dans une perspective plus anthropologique

⁴⁶Freud S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *op.cit.*, p.94.

⁴⁷Freud S. (1912-1913), *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1998.

dans laquelle il supposait trois grandes phases dans l'évolution des conceptions humaines du monde : la phase animique, caractérisé par la toute-puissance des idées, la phase religieuse lors de laquelle, le stade objectal ayant été atteint, le narcissisme est projeté sur les parents (les dieux) de façon à les faire agir conformément à ses désirs et la phase scientifique, lors de laquelle l'homme reconnaît sa finitude et son impuissance. Or, l'ontogenèse récapitulant la phylogenèse, on peut faire un parallèle entre ces phases d'évolution et le développement psychique individuel, en remarquant que ce qu'il décrit de la « phase religieuse » s'applique assez bien avec l'Idéal du Moi, situé entre la mégalomanie infantile et l'amour d'objet, entre le principe de plaisir et le principe de réalité. Janine Chasseguet-Smirgel met ainsi en évidence que pour Freud à cette époque, l'Idéal du Moi est « d'origine narcissique tout en représentant une évolution vers l'objectalité. Il tend à maintenir le narcissisme originaire tout en le projetant sur l'objet. »⁴⁸ Comment mieux souligner la constitution transitionnelle de l'Idéal ?

On peut retenir deux idées à partir de ces développements : Freud relie nettement le début du processus de détachement du narcissisme primaire à l'état de détresse infantile, c'est-à-dire à un stade pré-objectal, dans un temps plus précoce que celui où l'enfant est capable d'intérioriser les « réprimandes d'autrui ».

D'autre part, on peut maintenant souligner le fait que la notion d'un Moi-plaisir ayant dépassé le stade de la « purification » de l'objet s'applique aisément à un Idéal du Moi substitut du narcissisme primaire. Par contre, ces aspects narcissiques de l'Idéal peuvent difficilement s'attacher, de manière directe en tout cas, aux aspects nettement plus œdipiens également présents dans l'article de 1914 (prendre la place du père ou de la mère). C'est pourquoi, après Freud, plusieurs auteurs proposeront de qualifier l'Idéal du Moi tel qu'il vient d'être présenté comme un « **Moi-idéal** », et de le différencier de l'Idéal du Moi et du Surmoi.

2.3. Distinction entre Idéal du Moi et Moi-idéal

2.3.1. L'œdipien et l'archaïque

C'est Nunberg qui introduit en 1932 l'idée que le Moi-idéal est une formation inconsciente narcissique, et qu'il faut la distinguer du Surmoi et de l'Idéal du Moi dans la mesure où ceux-ci sont spécifiés par l'identification. « Le Moi encore inorganisé, qui se sent uni au Ça,

⁴⁸ Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.191.

correspond à une condition idéale, et c'est pourquoi on l'appelle le « Moi-idéal ». Le propre Moi est probablement l'idéal du petit enfant, jusqu'au moment où il rencontre la première opposition à la satisfaction de ses besoins. »⁴⁹

A la fin des années 50, Daniel Lagache rejoindra l'idée qu'il est logique, et cliniquement pertinent, de distinguer le Moi-idéal de ce qu'il considère comme un système Idéal du Moi-Surmoi, mais en ajoutant aux conceptions de Nunberg l'idée que « le Moi-idéal, conçu comme un idéal narcissique de toute-puissance, ne se réduit pas à l'« union avec le Ça », mais comporte une *identification primaire* à un autre être investi de la toute-puissance, c'est-à-dire de la mère. »⁵⁰ Lagache se montre ainsi plus précis que Nunberg, qui ne distingue pas de degré d'identification (primaire et secondaire).

En cela, il s'inscrit pleinement dans une hypothèse que Freud avait lui-même élaborée en 1923, mais sans chercher à spécifier une différence entre les notions d'Idéal du Moi et de Moi-idéal. En effet, dans *Le Moi et le Ça* celui-ci précisait que derrière la naissance de « l'Idéal du Moi » se cache « la première et la plus importante identification de l'individu : celle au père de la préhistoire personnelle », avant de préciser en note de bas de page qu'il serait peut-être plus prudent de parler d'« identification aux parents »⁵¹ car l'enfant n'a à ce stade pas encore reconnu la différence des sexes. Pour Lagache, c'est bien ce caractère primaire, pré-génital et pré-œdipien, de l'identification ici décrite qui spécifie le Moi-idéal et le distingue clairement du système Surmoi-Idéal du Moi, qui quant à lui résulte d'identifications secondaires, et se conçoit comme l'héritier du complexe d'œdipe⁵². Il considère que le Surmoi et l'Idéal du Moi ont une origine intersubjective, qu'ils sont intériorisés sur le modèle de la relation parents-enfant, ce qui revient à dire relation entre des sujets clairement différenciés de lui par l'enfant.

Si Lagache définit le Surmoi et l'Idéal du Moi comme formant un système, c'est parce qu'on peut les référer à ce qu'il appelle un modèle personologique du fonctionnement psychique : « Nous comprenons le Surmoi et l'Idéal du Moi comme formant un système qui reproduit, « à l'intérieur de la personnalité », la relation autoritaire parents-enfant. [...] Le Surmoi correspond à l'autorité qui dit « oui » ou « non », et l'Idéal du Moi à la façon dont le sujet doit se comporter pour

⁴⁹Nunberg H. (1932), *Principes de psychanalyse*, trad. A.-M. Rocheblave, Paris, PUF, 1957.

⁵⁰Lagache D., « Sur la structure du Surmoi », in *Surmoi II, les développements post-freudiens*, Monographie de la Revue Française de Psychanalyse, 1995, p.31.

⁵¹Freud S. (1923), « Le Moi et le Ça », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.271.

⁵²L'approche de Lagache, et notamment la notion d'« identification héroïque » qu'il a élaborée à partir des problématiques de criminalité et de délinquance, nous intéressera particulièrement dans la partie clinique de ce travail.

répondre à l'attente de l'autorité. »⁵³ On voit bien dans cette perspective à quel point Surmoi et Idéal du Moi interagissent sur le plan fonctionnel, et à quel point ils ne peuvent s'organiser de cette façon qu'à partir du moment où l'enfant peut opérer une articulation dialectique entre désir et interdit, entre principe de plaisir et principe de réalité. A l'inverse, toute l'aspiration du Moi-idéal est de ne connaître aucune limite au désir, de n'être gouverné que par le principe de plaisir, d'où l'analogie qu'on peut faire entre cette instance et le Moi-plaisir.

Cette aspiration est clairement celle d'un niveau narcissique du fonctionnement psychique, là où l'articulation dialectique du système Surmoi-idéal se réfère à niveau objectal, et ne peut fonctionner de la sorte qu'à travers l'élaboration de l'ambivalence vis-à-vis des objets parentaux, dans le contexte du complexe d'œdipe sous ses deux formes positive et négative. Dans cette perspective, Moi-idéal et Idéal du Moi se situent clairement à deux niveaux distincts de fonctionnement psychique.

Pourtant, en 1973, Janine Chasseguet-Smirgel avance qu'il n'y a pas d'intérêt à distinguer ces deux formations idéales, « dans la mesure où toute étude de l'Idéal du Moi implique celle des différents modes de reconquête du narcissisme perdu, que ces modes soient régressifs ou que d'autres coïncident avec des acquisitions du développement. »⁵⁴

De notre point de vue, c'est peut-être le point le plus critiquable d'un travail par ailleurs précieux pour qui s'intéresse à cette question de l'idéalité. Car l'apport de Chasseguet-Smirgel est bien d'avoir montré qu'il existe dans l'Idéal une potentialité régressive et pathogène, ce qu'elle appelle la « maladie d'idéalité », là où Freud avait avant tout souligné l'aspect maturatif de la reconquête d'une satisfaction perdue, qui nous pousse « toujours en avant »⁵⁵.

Plusieurs auteurs ont réagi sur ce point dès la présentation de ce travail. Didier Anzieu a résumé dans une question les arguments de la plupart d'entre eux : « Pourquoi vouloir à tout prix conserver le même terme d'Idéal du Moi pour désigner ces deux réalités que le rapport s'évertue sans cesse à distinguer, l'Idéal du Moi archaïque qui vise la fusion primaire, et l'Idéal du Moi maturatif et post-œdipien ? »⁵⁶

Pour Francis Pasche, le terme d'Idéal du Moi doit être réservé à « la représentation investie comme modèle à réaliser : [...] le Moi idéal – dont dérive le Moi idéalisé du mégalomane – [...], la

⁵³ Lagache D.(1961), « Sur la structure du Surmoi », *Surmoi II, les développements post-freudiens*, Monographie de la Revue Française de Psychanalyse, 1995, p.27.

⁵⁴Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.201.

⁵⁵Freud S. (1920), « Au-delà du principe de plaisir », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.97.

⁵⁶Anzieu D., interventions , *Revue Française de Psychanalyse*, 1973, p.1025.

conduite idéalisée du pervers [...], ne peuvent être rangés sous la catégorie de l'Idéal du Moi. Ce sont des états dans lesquels on s'est justement mis pour éviter l'affrontement avec cet idéal. »⁵⁷ Cette perspective de Pasche, plus dynamique que structurelle, nous intéresse particulièrement. Nous la développerons à l'issue des études de cas, mais nous pouvons déjà souligner l'intérêt que nous voyons à envisager l'identification au Moi-idéal comme un processus défensif, visant à éviter la menace dépressive associée à « l'affrontement » de l'Idéal du Moi. Si dans certains cas, les manifestations du Moi-idéal dans des conduites perverses ou psychopathiques traduisent l'absence ou du moins l'inefficience du système Surmoi-idéal, dans de nombreux autres cas il s'agit d'un mouvement régressif et défensif, particulièrement accentué à l'adolescence, qui laisse augurer d'une reprise possible des processus maturatifs et structurants soutenus par ce système.

2.3.2. De l'imaginaire au symbolique : la fonction paternelle

Philippe Gutton (1983) insiste lui aussi sur la délimitation des deux modèles de l'Idéal du Moi, tout en développant une conceptualisation personnelle qui en souligne l'articulation dialectique, et qui insiste sur l'importance du rôle de la fonction paternelle dans sa constitution.

Selon le premier modèle en date, « le sujet cherche à reconquérir la perfection perdue de la première enfance (idéal narcissique). Selon le second, l'Idéal se réfère aux précipités de l'image primitive des parents, expression de la perfection qu'alors il (l'enfant) leur attribuait. »⁵⁸

Sur cette base, Ph. Gutton propose *deux vecteurs du concept d'Idéal du Moi : l'un est processus, l'autre est représentation*. L'originalité de son approche consiste dans le fait de considérer le Moi comme idéal par définition, « le narcissisme étant lui-même défini dans le sens du détournement idéal des pulsions sur le Moi. [...] L'Idéal du Moi est un idéal de fonctionnement [...], il n'est pas une instance mais l'asymptote d'une instance, le Moi. »⁵⁹

Ce processus s'exprime par un éprouvé originaire, le plaisir de fonctionnement que constitue l'affect-signal positif, qui agit comme une incitation à représenter sur le modèle de la fusion primordiale. Cet éprouvé signe la capacité à créer un projet identificatoire en sollicitant des objets de valeur suffisamment substitutive, l'illusion étant de retrouver la mère primordiale. Mais, selon l'auteur, ce processus ne peut se comprendre hors de l'axe lacanien de la fonction paternelle au sein de laquelle s'origine l'idéalité. C'est ce qui le distingue du Moi-idéal, considéré comme un état,

⁵⁷Pasche F., « Notes sur l'Idéal du Moi », *Revue Française de Psychanalyse*, 1973, p.1019.

⁵⁸ Freud S. (1932), *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Gallimard, 1984, cité par Gutton Ph., « Idéal du Moi et processus d'adolescence », *Adolescence*, 1993, 11, 1, p.138.

⁵⁹Gutton Ph., « Idéal du Moi et processus d'adolescence », *Adolescence*, 1993, 11, 1, p.140.

proche de la mégalomanie et de la satisfaction immédiate que l'auteur inscrit, à la suite d'André Green⁶⁰, dans la lignée du Moi-plaisir-purifié dont il possède l'aspiration radicalement régressive. L'Idéal du Moi est quant à lui conçu comme maturatif, garant du Moi en constitution. L'Idéal du Moi, en tant que processus, « (à la fois désinvestissement de l'objet primordial et son contraire, soit sa retrouvaille par voie substitutive imaginaire et bientôt symbolique) comprend en son origine même l'intervention d'un Autre, fonctionnel par l'investissement maternel. *Tel le Surmoi, l'Idéal du Moi est toujours plus ou moins reporté au père. [...] Ainsi, l'Idéal du Moi est le processus indiquant que l'état du Moi-idéal est en bonne voie à condition qu'il se peuple d'objets substitutifs.* »⁶¹

Cette dernière proposition est particulièrement éclairante pour comprendre l'articulation dialectique entre Moi-idéal et Idéal du Moi, le second poursuivant au fond les aspirations narcissiques et fusionnelles du premier tout en étant résolument tourné vers la relation d'objet via l'intériorisation de la fonction tierce symbolisée par le père œdipien.

Le second axe descriptif de l'Idéal du Moi le donne comme une « représentation asymptotique du Moi »⁶². C'est là que réside l'originalité de la conception de Philippe Gutton qui, rappelons-le, ne considère pas à strictement parler l'Idéal du Moi comme une instance. Son idée s'inscrit dans la lignée de celle de Francis Pasche qui parle de « représentation investie comme modèle à réaliser »⁶³. Il s'agit d'un « modèle à être », qui s'élabore à partir des images d'objets parentaux idéalisés, dépositaires des fantasmes d'omnipotence narcissique auxquels l'enfant a du renoncer, mais pas seulement. Philippe Gutton rejoint Moses Laufer, citant Ritvo et Solnit⁶⁴, pour considérer que « l'Idéal du Moi provient de trois sources principales, l'idéalisation des parents par l'enfant, l'idéalisation de l'enfant par les parents et l'idéalisation de soi par l'enfant. »⁶⁵

L'« asymptote » du Moi vise la conformité avec ces diverses strates d'images idéalisées. Enfin, les images idéalisées comportent selon Gutton la distinction phallique (avoir le phallus ou

⁶⁰Green A., « L'idéal, mesure et démesure », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1983, 27, 8-33.

⁶¹Gutton Ph., « Idéal du Moi et processus d'adolescence », *Adolescence*, 1993, 11, 1, p.142.

⁶²*Ibid.*, p. 142.

⁶³Pasche F., « Notes sur l'Idéal du Moi », *Revue Française de Psychanalyse*, 1973, p.1019.

⁶⁴Ritvo S., Solnit A.J., Rapport entre le début des identifications du moi et la formation du surmoi, *Revue Française de Psychanalyse*, 1961, 25, 4/5/6, pp.591-600.

⁶⁵Laufer M. (1964), « L'idéal du Moi et le pseudo-idéal du Moi à l'adolescence », *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, T.44, 3-6, p.594.

l'être). Ainsi, « l'Idéal du Moi pousse vers une génitalisation achevée, comme illusion de la possession phallique. »⁶⁶

L'idéal du Moi peut ainsi être considéré à l'intérieur du Moi comme un vecteur identificatoire gratifiant qui permet à l'enfant d'accepter sa néoténie, de renoncer à la réalisation incestueuse et parricide, et d'entrer en latence, sans se plier uniquement aux interdits surmoïques. L'idée, soulignée par l'auteur, que Surmoi et Idéal du Moi contribuent *ensemble* à la résolution du conflit œdipien est une base de notre réflexion sur les agirs délictuels des adolescents. *Nous développerons l'hypothèse que justement le problème qui se pose pour ces adolescents, à un degré plus ou moins élevé, est celui de clivages intra et interinstanciels, entre les registres archaïque et œdipien du Surmoi et de l'Idéal.*

Relativement proche des conceptions de Philippe Gutton sur plusieurs points concernant les relations dynamiques entre instances, Bernard Penot s'en distingue toutefois en ce qui concerne l'idée que l'Idéal du Moi n'est pas une instance. Il s'appuie de façon plus orthodoxe sur des références conceptuelles lacaniennes pour penser les rapports du Moi-idéal et de l'Idéal du Moi non pas en termes de hiérarchie génétique mais en termes de registres psychiques (imaginaire, symbolique). Pour lui, les trois instances « super-égoïques » sont à la fois hétérogènes et synchrones. Cette perspective ouvre des pistes de réflexions intéressantes en permettant d'envisager la coexistence de registres différents de fonctionnement psychique chez un même sujet. Perspective dynamique et non strictement structurale qui s'accorde particulièrement bien avec la clinique adolescente.

Pour Penot, le Moi-idéal se constitue dans le rapport spéculaire avec « l'autre maternel » au travers duquel « l'enfant construit les premières ébauches de son Moi, dans une situation de dépendance et d'infériorité foncières. La mère serait alors perçue par l'enfant comme une image complète, non infirme, de lui-même ; une image anticipée de ce qu'il pourra être un jour. [...] les vécus plus ou moins pathologiques de « toute-puissance » ramènent à la complétude perçue de *l'autre maternel primordial*, avec lequel le Moi tend alors à se confondre dans un rapport illusoire d'aliénation foncière. »⁶⁷

Quant à l'Idéal du Moi, Bernard Penot propose de le considérer comme un opérateur symbolique, « entretenant comme tel un rapport de latéralité (de contiguïté dynamique et dialectique) avec les figures narcissiques projetées du Moi-idéal. La pratique des adolescents est particulièrement apte à faire saisir comment les figures projectives en forme d'imaginaire (spatio-

⁶⁶Gutton Ph., « Idéal du Moi et processus d'adolescence », *Adolescence*, 1993, 11, 1, p.144.

⁶⁷Penot B., « L'instance du Surmoi dans les « Écrits » de J. Lacan », in *Surmoi II*, op.cit., p.71

corporel) idéalisé -on sait la place des *idoles* à cet âge- font surtout fonction de comblement substitutif, de « bouche-trou » en quelque sorte, par rapport à une carence de cet opérateur psychique capital qu'est l'Idéal du Moi. »⁶⁸ L'instauration de l'Idéal du Moi suppose l'appui d'une instance tierce, la réussite de ce que Lacan désigne comme « greffe paternelle », ce qui le réfère à l'élaboration de la triangulation œdipienne et de la castration symbolique. Insistons avec Philippe Givre sur l'importance de la réussite de cette « greffe » pour dire en effet que « la constitution de l'Idéal du Moi ne peut être désolidarisée de la notion de renoncement. »⁶⁹ L'Idéal du Moi ainsi conçu est toujours de l'ordre d'une *introjection symbolique*, alors que le Moi-idéal est toujours de l'ordre d'une *projection imaginaire*.

2.4. Distinction entre Idéal du Moi et Surmoi

Cet aperçu des développements théoriques post-freudiens nous permet de repérer la pertinence d'une distinction entre Moi-idéal et Idéal du Moi. Qu'en est-il de la distinction entre Idéal du Moi et **Surmoi** ? Nous avons vu qu'en 1915, le Surmoi n'est pas encore introduit mais est présent à l'esprit de Freud lorsqu'il évoque l'instance critique ou la conscience morale. Nous avons également vu que dans *Pour introduire le narcissisme*, Freud spécifie les registres d'action de chacun, l'un étant un modèle à suivre, l'autre étant l'instance qui compare le Moi à cet idéal et se pose en gardien de la satisfaction narcissique.

En 1921, dans *Psychologie des foules et analyse du Moi*, Freud évoque son étude sur la mélancolie de 1916-1917 pour reparler de l'Idéal du Moi. Il propose à nouveau l'idée d'un Moi coupé en deux, dont l'une des parties s'acharne sur l'autre, pour dire que « l'instance qui peut se dissocier de l'autre moi et s'engager dans des conflits avec lui, nous l'avons appelée « idéal du moi » et lui avons attribué comme fonctions l'auto-observation, la conscience morale, la censure onirique et l'exercice de l'influence essentielle lors du refoulement. Nous avons dit qu'elle était l'héritière du narcissisme originaire, au sein duquel le moi de l'enfant se suffisait à lui-même. »⁷⁰

On peut remarquer que, tout en se référant à son travail de 1914, Freud tend à confondre l'Idéal du Moi avec l'instance critique (ce qu'il ne faisait pas en 1914) et même à faire absorber l'Idéal du Moi par cette instance.

⁶⁸Penot B., « Réprimer, idéaliser, sublimer », in *Revue Française de Psychanalyse*, 1/2001, p.73.

⁶⁹Givre Ph., Commentaire du texte de F.Redl « La psychologie des bandes », in Marty F. (dir.), *Le jeune délinquant*, Désir, Payot, Paris, 2002, p.104.

⁷⁰Freud S. (1921), « Psychologie des foules et analyse du Moi », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.193.

Pourtant, dans ce texte, l'Idéal du Moi garde par ailleurs un statut autonome et des caractéristiques spécifiques. A propos du choix amoureux, Freud dit que « l'objet sert à remplacer un idéal du moi propre, non atteint. On l'aime à cause des perfections auxquelles on a aspiré pour le moi propre et qu'on voudrait maintenant se procurer par ce détour pour satisfaire son narcissisme. »⁷¹ Plus loin, il énonce qu'« une foule primaire est une somme d'individus, qui ont mis un seul et même objet à la place de leur idéal du moi et se sont en conséquence, dans leur moi, identifiés les uns aux autres. »⁷² Ainsi que le relève Janine Chasseguet-Smirgel, « dans ce texte l'Idéal du Moi garde bien ses caractéristiques spécifiques, narcissiques en particulier, et il se révélerait bien difficile de substituer partout « Surmoi » à « Idéal du Moi ». »⁷³

Le terme de Surmoi est introduit en 1923, dans *Le Moi et le Ça*. Dans ce texte, « Surmoi », « Idéal du Moi » et « Moi-idéal » sont utilisés comme synonymes. On ne peut plus repérer de différence conceptuelle entre ces notions.

Freud reprend et développe dans ce texte l'idée d'une différenciation à l'intérieur du Moi, qui génère le conflit intra-psychique, et qu'il convient selon lui de nommer *idéal du moi* ou *surmoi*. Cette différenciation est le résultat du processus d'identification en tant qu'il constitue une issue au complexe d'œdipe.

L'enfant aux prises avec le dilemme œdipien, doit renoncer à ses investissements d'objet. L'identification consiste à ériger l'objet dans le Moi, pour remplacer l'abandon de l'investissement pulsionnel de la relation d'objet. Ainsi, le Moi s'offre comme objet au Ça en adoptant les traits.

« Cependant, dit Freud, le sur-moi n'est pas simplement un résidu des premiers choix d'objets du Ça, mais il a aussi la signification d'une formation réactionnelle énergique contre eux. Sa relation au Moi ne s'épuise pas dans le précepte : *tu dois être ainsi* (comme le père), elle comprend aussi l'interdiction : *tu n'as pas le droit d'être ainsi* (comme le père).[...] Ce double visage de l'idéal du moi dérive du fait que l'idéal du moi a fait tous ses efforts pour le refoulement du complexe d'œdipe, et même qu'il ne doit sa naissance qu'à son renversement. [...] Les parents, en particulier le père, ayant été reconnus comme l'obstacle à la réalisation des désirs œdipiens, le moi infantile en vue d'accomplir ce refoulement se renforça en érigeant en lui ce même obstacle. »⁷⁴

⁷¹Freud S. (1921), « Psychologie des foules et analyse du Moi », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.197.

⁷²Ibid., p.202.

⁷³Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.195.

⁷⁴ Freud S. (1923), « Le Moi et le Ça », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.274.

C'est en cela que pour Freud, « l'idéal du moi ou sur-moi est la représentance de notre relation aux parents. Petits enfants, nous avons connu, admiré, redouté ces êtres supérieurs, plus tard nous les avons pris en nous-mêmes. L'idéal du moi est donc l'héritier du complexe d'œdipe. »⁷⁵

Cette présentation du système Surmoi-Idéal du Moi apporte de la clarté au niveau chronologique : il est affirmé comme l'héritier du complexe d'œdipe, alors que les premières évocations de l'Idéal du Moi mêlaient une origine très précoce et narcissique, à des aspects nettement plus interpersonnels (« les réprimandes d'autrui », « l'influence critique des parents telle qu'elle se transmet par leur voix »), où l'objet est spécifié dans son identité sexuelle (la libido en cause dans la formation de l'Idéal du Moi est essentiellement homosexuelle dit Freud en 1914). Cette instance autonome et entrant en conflit avec le Moi, résulte d'identifications secondaires, c'est-à-dire issues de relations d'objet total. Toutefois, Freud ne néglige pas pour autant les fondements archaïques de ces identifications, l'identification secondaire venant renforcer, dit-il, l'identification primaire.

Dans ce texte, le Surmoi a « deux visages », celui du modèle à suivre, et celui de l'interdicteur. La dimension libidinale, de soutien de l'estime de soi, est évoquée, mais c'est surtout l'aspect prohibitif, sévère, voire tyrannique du Surmoi qui est décrit. Freud, qui a introduit l'hypothèse du dualisme pulsionnel trois ans auparavant⁷⁶, voit la sévérité du Surmoi comme le retournement contre le Moi du sadisme pulsionnel, ce qui fait que « plus un homme restreint son agressivité vers l'extérieur, plus il devient sévère, donc agressif, dans son idéal du moi. »⁷⁷ Cette idée est reprise dans « Malaise dans la civilisation ».

Perçu d'abord comme l'intériorisation des menaces et des interdits proférés par les parents, le Surmoi sera défini en 1932 dans les « Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse » comme le résultat d'une identification au Surmoi parental, ce qui caractérise le Surmoi comme une instance transgénérationnelle et culturelle. Cette année-là, Freud spécifie l'Idéal du Moi comme une fonction du Surmoi, ce qui clarifie les rapports entre ces deux formations : « Le Surmoi, en effet, est aussi le véhicule de l'Idéal du Moi, par rapport auquel le Moi se mesure, tente de se hausser à son niveau, et dont il essaie de remplir les exigences de perfection. C'est un fait certain que l'Idéal du Moi est le résidu de l'ancienne image des parents, l'expression que l'admiration de l'enfant leur

⁷⁵Ibid., p. 276-277.

⁷⁶Freud S. (1920), « Au-delà du principe de plaisir », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001.

⁷⁷Freud S. (1923), « Le Moi et le Ça », *op. cit.*, p.299.

vouait pour la perfection qu'il leur attribuait. »⁷⁸ On retrouve ici les modalités d'articulation entre l'Idéal du Moi et le Surmoi décrites dès 1914.

Après Freud, plusieurs auteurs ont dégagé une distinction qui nous paraît pertinente entre les « deux visages » du Surmoi, à partir de la dualité pulsionnelle : l'Idéal du Moi serait lié à la libido, le Surmoi à l'agressivité.

D'autre part, plusieurs auteurs post-freudiens ont mis en évidence les racines archaïques du Surmoi, en premier lieu Mélanie Klein⁷⁹, mais également Lacan⁸⁰. Néanmoins, la relecture de « Malaise dans la civilisation » permet de trouver l'ébauche de cette idée chez Freud lorsqu'il évoque la figure première de l'Autorité, antérieure à la constitution du Surmoi : l'enfant renonce avant tout à ses désirs pour ne pas perdre son amour⁸¹. On peut voir dans cette figure de l'autorité l'objet maternel archaïque chargé d'ambivalence, à la fois menaçant et aimé, dont Mélanie Klein suppose qu'il s'élabore à travers la position dépressive, au sortir de la position schizo-paranoïde (Klein, 1952).

2.5. Héritages œdipiens

Un bref rappel avant d'aborder un développement théorique de Peter Blos sur la construction de l'Idéal du Moi qui nous a particulièrement inspiré pour cette recherche.

Au début de la vie, le manque récurrent de l'objet maternel primaire génère l'état de détresse originaire qui, comme nous l'avons vu plus haut, entraîne défensivement la formation du Moi-idéal, première strate du Moi constituée, via le clivage et la projection, par la réflexion narcissique de l'investissement pulsionnel et par l'identification primaire à l'objet satisfaisant. Le Moi-idéal comporte en lui l'aspiration régressive vers un vécu fusionnel enrichi d'une série de fantasmes qu'on peut rassembler sous le terme d'omnipotence. Les fantasmes incestueux œdipiens sont les héritiers des fantasmes fusionnels originaires. Cependant, ils correspondent à un stade avancé d'évolution du Moi, qui s'est construit par strates successives sous le primat des différentes zones érogènes (orale, anale puis génitale), et leurs contenus idéaux en sont modifiés. On peut ainsi décrire dans un continuum évolutif un idéal de complétude narcissique fusionnelle, un idéal

⁷⁸Cité par Chasseguet-Smirgel, *op. Cit.*, p.200, traduction de l'auteur.

⁷⁹Cf. notamment Klein M. (1932) « Les premiers stades du conflit œdipien et la formation du Surmoi », in *La psychanalyse des enfants*, Paris, PUF, 1969.

⁸⁰Cf. notamment Lacan J. (1948), L'agressivité en psychanalyse, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

⁸¹Freud S. (1929), *Malaise dans la civilisation*, PUF, Paris, 1992, p.84.

d'emprise (orale) sur l'objet, un idéal de contrôle (anal) de l'objet, un idéal de possession phallique, etc.

Parallèlement à l'investissement de la zone érogène génitale, l'enfant élabore progressivement la reconnaissance de la différence des sexes. D'autre part, le désir de la mère pour le père incite l'enfant mâle à se représenter, à se figurer en une imago paternelle œdipienne, la cause de la non-disponibilité absolue de l'objet maternel. La perception de la différence des sexes et l'introduction du tiers via le désir maternel sont les conditions d'entrée dans la triangulation relationnelle qui caractérise le complexe d'œdipe.

Le complexe d'œdipe est constitué d'une forme positive et d'une forme négative. Dans le cas du garçon, mieux décrit par Freud que celui de la fille, et qui nous intéresse plus particulièrement dans cette recherche dont le corpus est composé essentiellement de garçons, la forme positive consiste en un investissement libidinal de l'objet maternel et en un mouvement agressif à l'égard de l'objet paternel, perçu comme un obstacle à la réalisation des fantasmes incestueux.

La forme négative, qui nous intéresse ici particulièrement, consiste en l'inverse, à savoir un amour pour le père et une jalousie haineuse de la mère. Ces deux formes du complexe d'œdipe en sont les deux faces indissociables, traversées par l'ambivalence pulsionnelle attachée à chacune des figures parentales. L'issue du complexe d'œdipe passe par le renoncement à la réalisation des désirs incestueux et parricides dont la contrepartie est l'identification aux parents, soutenue par la promesse que, plus tard, il pourra faire et être comme ses parents.

Peter Blos apporte à ce processus bien connu l'idée qu'avant cette phase triadique de la relation au père, il en existe une phase dyadique, qui est à l'origine de ce qui deviendra l'Idéal du Moi. Elle reprend les caractéristiques de la relation dyadique à la mère, avec toutefois la perception très précoce d'une différence, d'un contraste dans cette présence. Le père de la relation dyadique est ainsi un activateur de la séparation/individuation. La période dyadique est selon Blos « une période d'idéalisation précédant la rivalité, pas encore le lieu d'un conflit entre instincts tendres et agressifs, lors de laquelle se forge l'image d'un « bon père » ». ⁸² Il avance que le père du complexe d'œdipe négatif est intrinsèquement confondu avec ce père précœdipien. Son idée est que « chez l'enfant mâle, la résolution du complexe positif se produit avant l'entrée dans la latence, tandis que le complexe négatif, dont l'origine se situe à la période dyadique des relations d'objet, est mis en veilleuse, pratiquement tel quel, jusqu'à l'adolescence. » ⁸³

⁸²Blos P., Fils de son père, *Adolescence*, 1985, 3, 1, p.26.

⁸³*Ibid.*, p.25.

Il insiste ensuite sur l'importance à l'adolescence de « la résolution de la relation au père dyadique dont l'imaginaire doit être désinvestie des besoins de dépendance infantile »⁸⁴ au risque sinon de menacer l'acquisition de son identité sexuelle par la prédominance de fantasmes passifs à l'égard du père. Le mécanisme qui s'opère alors dans les cas favorables est le suivant : « la libido d'objet où s'alimente le complexe négatif est contrainte, sous l'effet de la maturation sexuelle, de subir une transformation en une structure psychique qui est étayée par la libido narcissique. Dans cette instance nouvelle, je désigne l'idéal du Moi adulte. »⁸⁵

Nous aborderons, notamment au chapitre 4.4.2., les conséquences que peuvent avoir à l'adolescence les perturbations de la relation, ou les fixations, au père dyadique, se traduisant principalement par des conduites d'insoumission.

Retenons en tout cas que pour Blos, l'Idéal du Moi est une instance qui se crée à l'adolescence, ce qui situe cette instance comme un enjeu central du processus adolescent lui-même.

En résumé, nous retiendrons que le Moi-idéal est une formation d'essence narcissique. Sa constitution est contemporaine du stade d'évolution du Moi qui succède à la phase de clivage bon/mauvais qui institue le Moi-plaisir. Le Moi-idéal serait pour le Moi total le substitut du Moi-plaisir, au moment où le Moi se distingue complètement de l'objet et accède à l'ambivalence. Le Moi-idéal est une figure de toute-puissance imaginaire projetée.

L'Idéal du Moi peut être vu comme le prolongement du Moi-idéal, mais remanié et de ce fait spécifié par l'élaboration de la différence des sexes et de la triangulation œdipienne. Il est constitué d'identifications aux imagos parentales œdipiennes idéalisées. Il est principalement investi de libido homosexuelle et se développe donc notamment à partir du courant tendre de la relation d'objet du complexe d'œdipe négatif.

Le Surmoi est l'instance de la répression. Il a une forme archaïque qui s'enracine dans les mécanismes schizo-paranoïdes de projection de l'agressivité faisant retour sous forme persécutrice, mais subit une réorganisation à partir de l'élaboration de la position dépressive puis au décours du complexe d'œdipe. Le Surmoi « œdipien » suscite le refoulement des fantasmes incestueux et parricides, ainsi que le sentiment de culpabilité.

L'Idéal du Moi et le Surmoi, dans un développement normal, sont amenés à s'intriquer étroitement, à l'instar des pulsions dont ils sont investis, l'aspect prometteur et gratifiant de l'un

⁸⁴*Ibid.*, p.39.

⁸⁵*Ibid.*, p.40.

venant compenser la répressivité et les attaques de l'autre, dans une dynamique maturative et structurante.

3. « On viole un enfant » : étude clinique d'auteurs d'agirs pédophiles

L'axe principal de ce chapitre sera d'illustrer et de discuter, à travers divers cas cliniques et leur analyse psychodynamique, une *spécificité adolescente* chez les auteurs d'agression sexuelle, marquée par l'intrication entre des failles narcissiques liées à des perturbations traumatiques du lien précoce, une fragilité voire une absence d'efficacité de l'organisation œdipienne, et le « traumatisme pubertaire » en tant que tel (Gutton, 1991). En dépit de ces facteurs pathogènes, nous tenterons de repérer des possibilités d'évolution psychique, dans la mesure où la clinique adolescente, loin de se présenter comme une répétition immuable de la névrose infantile, tend à nous confirmer que « l'adolescence constitue le seul moment historique et psychogénétique de passage possible entre les lignées structurelles névrotique et psychotique⁸⁶ ».

La proposition « on viole un enfant »⁸⁷ met l'accent sur l'interversion possible entre sujet et objet : qui viole, et qui est l'enfant ?

Ne pourrait-on voir dans l'abus sexuel pratiqué par des adolescents, habituellement peu transgresseurs et fort adaptés socialement pour la plupart, une mise en représentation dans le réel, dans un mouvement comparable à l'identification à l'agresseur, de leur *propre vécu d'effraction par le génital pubertaire* ?

L'idée d'effraction traumatique du pubertaire est partagée par de nombreux auteurs. B. Golse, en s'appuyant sur la théorie de la séduction généralisée de J. Laplanche⁸⁸ propose de considérer qu'« à l'adolescence et sous le coup de la repulsionnalisée massive qui se joue alors,

⁸⁶ Bergeret J. « Post-adolescence et violence », in *Adolescence terminée, Adolescence interminable*, sous la dir. de A.-M. Alleon, O. Morvan et S. Lebovici, Paris, PUF, 1985.

⁸⁷ En référence directe à la traduction de H. Hoesli en 1933, « On bat un enfant », (Freud S. (1919), « Un enfant est battu », trad.fr. D.Guerineau (1973), in *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997), mais aussi de l'ouvrage de S.Leclair *On tue un enfant* (Seuil, Paris, 1975).

⁸⁸ Cf. Laplanche J., *Nouveaux fondements pour la psychanalyse*, Paris, PUF, 1980.

le corps des adolescents deviendrait - à leur insu - émetteur de messages sexuels inconscients, source pour eux de peur, de honte ou de haine. »⁸⁹

Nous suivrons ici une des déclinaisons de cette proposition, celle développée par Ph.Gutton à travers la notion d'« identification au séducteur » : « L'adolescent commence sa carrière de créateur de signifiants énigmatiques pour les enfants ; il devient pédophile : certains enfants pubères séduisent les enfants plus jeunes comme ils se sentent séduits par leur propre puberté. »⁹⁰

Il semble aller de soi que, s'agissant d'agir pédophile, la *question de la perversion* se pose. Celle-ci va constituer un point d'ancrage de notre réflexion et appeler principalement à une discussion sur l'articulation entre perversion et processus d'adolescence : peut-on parler de perversion à l'adolescence ? Si oui, est-elle l'aboutissement du développement psychosexuel chez des sujets qui commenceraient ainsi leur « carrière de pédophile », ou peut-on l'envisager comme un aménagement transitoire de l'accès à la génitalité ?

3.1. Adolescents agresseurs sexuels et perversion

3.1.1. Données criminologiques

Selon les chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance qui, rappelons-le, « sont fondamentalement les résultats de l'activité de la police, qui n'est évidemment pas sans lien avec celle des délinquants, [mais] n'en est pas le reflet immédiat »⁹¹, les mineurs représentaient en 2003 environ un quart des mis en cause dans des faits de délinquance sexuelle⁹². Si cet organisme relève une augmentation du nombre des mineurs mis en cause de l'ordre de 67,7% par rapport à l'année 1996, ce qui prête à plusieurs interprétations⁹³, il est intéressant de relever que sur 3578 mineurs mis en cause dans des violences sexuelles en 2003, très peu ont agressé des personnes majeures : celles-ci n'ont été atteintes que dans 3,2% des viols et 4,2% des agressions sexuelles, les violences

⁸⁹ Golse B., Du bébé à l'adolescent, *Adolescence*, Monographie, ISAP II, 2001, p.433.

⁹⁰ Gutton P., *Le pubertaire*, op. cit., p. 31.

⁹¹ Mucchielli L., *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La découverte, 2002, p.24.

⁹² « La mise en cause des mineurs pour atteintes volontaires à l'intégrité physique », *Observatoire national de la délinquance*, Résultats et méthodes, décembre 2004, p. 15.

⁹³ Comment y distinguer la part de l'accroissement généralisé de l'enregistrement de mineurs mis en cause dans les statistiques de police à cette époque, la part du revirement de la politique pénale traitant comme délinquants des mineurs auparavant suivis au titre de mineurs en danger, et la part de l'évolution sociétale selon laquelle la parole des victimes est valorisée et mieux prise en compte ?

sexuelles sur mineurs concernant 92,6% des mis en cause⁹⁴. Si la distinction entre « mineur » et « enfant » n'est pas clairement déterminée, il semblerait que ces statistiques n'infirmement pas ce que nous avons nous-même constaté dans notre pratique, même si nous n'avons pas trouvé dans ces données un affinage concernant l'âge précis des victimes.

L'ensemble des protocoles d'évaluation systématique réalisés en psychocriminologie, principalement en Amérique du Nord, Québec et Belgique, insiste sur l'hétérogénéité des « profils de personnalité » des adolescents ayant commis des agressions sexuelles, déterminés par des tests psychométriques (matrice de Raven, échelle de Novicki et Strickland sur le lieu de contrôle externe ou interne, échelle de Raskin et Hall sur la personnalité narcissique et échelle de Novaco sur le contrôle de la colère)⁹⁵.

Toutefois, dans une tentative d'y voir clair dans cette hétérogénéité, « la plupart des travaux anglo-saxons portant sur les auteurs d'agression sexuelle s'intéressent au repérage des adolescents *sociopathes* et aux facteurs de récurrence à l'âge adulte (Irwin, Rickert 2005 ; Piquero, Buka 2002) »⁹⁶. Malgré un apparent souci d'objectivité et de scientificité, « en relation avec une cascade de chiffres répercutés dans la littérature et les articles scientifiques nord-américains [...], et étant donné que bon nombre de délinquants sexuels adultes ont initié leur « carrière » déviante au moment de l'adolescence, certains chercheurs (Kahn et Lafond, 1988) pensent que l'ensemble des mineurs qui transgressent par le biais de la sexualité risquent de devenir des abuseurs potentiels et qu'il faut les rééduquer de la manière la plus efficace possible. »⁹⁷.

Ce type d'approche psychocriminologique ne tient pas suffisamment compte d'une spécificité de la classe d'âge adolescente par rapport à la population des adultes, et comporte le « risque d'une radicalisation et d'une stigmatisation abusive, interprétative et systématique »⁹⁸ qui aboutit à l'établissement de programmes de traitement parfois peu respectueux de l'éthique psychothérapeutique. Si la crainte que ces mineurs soient à l'aube d'une carrière de criminels sexuels –population qui semble d'ailleurs avoir récemment remplacé les parricides au sommet de

⁹⁴ « La mise en cause des mineurs pour atteintes volontaires à l'intégrité physique », *Observatoire national de la délinquance*, Résultats et méthodes, décembre 2004, p. 15.

⁹⁵ Dozois J., Adolescent et agresseur sexuel : bilan d'une recherche, in *Criminologie*, XXVII, 2, 1994, p.82.

⁹⁶ Coutanceau R., Lemitre S., « Trouble des conduites sexuelles à l'adolescence. Clinique, théorie et dispositif psychothérapeutique », in *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n°54, 2006, p. 184.

⁹⁷ Haesevoets Y.-H., Evaluation clinique et traitement des adolescents agresseurs sexuels : de la transgression sexuelle à la stigmatisation abusive, in *Psychiatrie de l'enfant*, XLIV, 2, 2001, p.452.

⁹⁸ *Ibid.*, p.452.

l'échelle de la monstruosité dans les représentations collectives⁹⁹- n'est pas illégitime, la volonté de certains chercheurs de construire une grille pronostique de la récidive, dans le but illusoire d'éradiquer les comportements sexuels violents aboutit à ce que certains praticiens, peut-être malgré eux, soient tout à fait aliénés à une nouvelle forme de répression sociale de la sexualité.

Se voulant objective, a-théorique, encadrée par des protocoles de recherche statistique sans suffisamment d'hypothèses psychodynamiques sous-jacentes, cette approche semble en fait manquer de référents conceptuels permettant à la fois de se dégager d'une approche trop axée sur le visible, le constatable, le comportemental, et d'éviter l'écueil d'un contre-transfert qui pousse à une sorte de « loi du Talion » thérapeutique que constituent certains traitements coercitifs.

Une psychocriminologie de ce type prête le flan à la même critique que celle qui touche au DSM : en se consacrant au *symptôme*, elle n'appréhende plus le fonctionnement psychique dans sa structure inconsciente et dans sa dimension hautement subjective et s'interdit une réflexion souple et élargie sur son origine. Le symptôme considéré comme un corps étranger ne peut pas être référé à la *fonction* qu'il occupe dans l'organisation psychique, et engage dès lors le soignant sur la voie d'un « bras de fer » thérapeutique à l'issue bien incertaine. Pour nous dégager de cet écueil, nous nous référerons donc plutôt aux apports de la psychopathologie clinique et de la psychanalyse.

De ce point de vue, la question que nous allons nous poser est donc : dans quelle organisation psychique le symptôme d'agir pédophile pourrait-il trouver sa raison d'être ?

Si l'on s'en tient à la formulation du Vocabulaire de la psychanalyse, c'est en premier lieu dans *la perversion*, qui est une « déviation par rapport à l'acte sexuel « normal », défini comme coït visant à obtenir l'orgasme par pénétration génitale, avec une personne du sexe opposé. On dit qu'il y a perversion : quand l'orgasme est obtenu avec d'autres objets sexuels (homosexualité, *pédophilie*, bestialité, etc.) [...] »¹⁰⁰. Mais, comme le soulignent les auteurs du Vocabulaire, « il est difficile de concevoir la notion autrement que par référence à une norme.¹⁰¹ » D'autre part, la perversion clinique, entendue par Freud comme fixation ou régression à la perversion polymorphe « normale » de l'enfance ouvre cette notion à une dimension paradoxale qui nous entraîne dans des polémiques théoriques ou idéologiques sur ce qu'est la norme de l'instinct, qui éclairent finalement peu la clinique.

⁹⁹ Cf. le chapitre sur les fantasmes parricides dans : Marty F. (dir.), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint Agne, Erès, 1997.

¹⁰⁰ Laplanche J. et Pontalis J.-B. (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, éd. « Quadrige », PUF, Paris, 1997, p. 306.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.307.

Pour ne pas nous y enliser, nous avons pour l'instant choisi de considérer l'agir pédophile comme faisant partie d'un vaste « champ pervers », tel que décrit en particulier par J.Chazaud : « Si la perversion forme un « champ » et non une unité de structure, bien des divergences théoriques actuelles perdront peut-être leur antagonisme à considérer les spécifications cliniques. »¹⁰²

Précisons tout de même que la plupart des auteurs qui ont travaillé sur les perversions considèrent qu'elles forment une entité clinique, notamment distincte des névroses et des psychoses (Cf. Marty, 2006). Nous retenons néanmoins cette expression pour souligner le fait que, si une organisation psychique peut être déduite de la présence de symptômes typiques (rituels pour l'obsessionnel, hallucinations pour le psychotique, ...), du recours préférentiel à certaines défenses (refoulement, clivage, forclusion,...), de la qualité de l'intériorisation de la triangulation ou de sa non-inscription psychique, d'un mode de relation à l'autre et à ses objets internes, il existe des zones de lisière, de marnage, entre les entités cliniques. Les repérages psychopathologiques nous aident à penser, sont précieux comme grilles de lecture du mystère de certaines affections, aident à repérer, comprendre et soulager les souffrances des patients. Mais il n'en est pas un de ceux-ci qui « entre » parfaitement dans une de ces grilles, sans en « déborder » certains contours. La dépression ou la phobie par exemple traversent un certain nombre de pathologies sans les résumer. Un même patient peut (doit ?) ne pas utiliser qu'un seul mécanisme de défense. En utilisant une métaphore électorale, on pourrait dire qu'un diagnostic se fait sur un mode « majoritaire » plutôt que « proportionnel », la présence de certains signes cliniques en nombre suffisant permettant de l'établir, mais en laissant de côté un « reste » clinique. Au demeurant, c'est ce « reste » qui fait la richesse de la pratique clinique et la singularité du sujet. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'adolescents. Ce n'est sans doute pas sans raison que les auteurs ayant abordé la question de la perversion à l'adolescence ont semé une multitude de notions qui laissent en suspens la question de la structure : « solution perverse » (Ladame, 1992), « potentialité perverse » (Marty, 2001b) « risque d'évolution perverse » (Marty, 2006), « perversion transitoire » (Bonnet, 2006), « aménagements pervers » (Jeammet, 2005 ; Chabert, 2007).

3.1.2. Le champ pervers

3.1.2.1. Vue générale

Dans les pas de F.Marty¹⁰³ et d'autres auteurs post-freudiens, et pour rester dans la métaphore spatiale à laquelle nous a invité J.Chazaud, nous allons faire une courte visite sur les

¹⁰² Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973, p.63.

terres de la perversion afin d'en apprécier les reliefs, les failles, le sous-sol mais aussi les contours et les voisinages, avant d'aller à la rencontre de ses habitants, sédentaires mais peut-être aussi nomades ?

Le rappel sera aussi bref que possible et même lacunaire, mais il nous permettra de mettre l'accent sur certains processus que la clinique pourra éclairer dans le chapitre suivant.

Le mot perversion vient du latin « Pervertere » qui veut dire littéralement « retourner, renverser, mettre sens dessus dessous, faire mal tourner » (Dictionnaire historique de la langue française, 1998). La notion de détournement, de déviation, de retournement nous renvoie finalement à la caractéristique principale de la libido elle-même, la plasticité : « Ce qui distingue [les pulsions sexuelles des pulsions de conservation] c'est leur possibilité, dans une large mesure, de se remplacer l'une l'autre, de façon vicariante, et d'échanger facilement leurs objets. De ces dernières propriétés, il résulte qu'elles sont capables d'opérations éloignées des actions imposées par les buts originaires. »¹⁰⁴

A la différence d'un schéma supposé préétabli dans la notion d'instinct, la pulsion sexuelle est pour Freud capable de plus d'un détour. On peut donc dire que si la psychanalyse continue d'utiliser le terme « perversion » (au contraire du DSM qui l'a bannie de sa classification dans sa version IV), « ce n'est pas pour respecter la lettre de son fondateur mais, au contraire, pour demeurer fidèle à l'esprit premier de sa découverte concernant la sexualité, à savoir qu'elle a *une dimension perverse*, et que ceux qui en témoignent dans leurs comportements sont des révélateurs. »¹⁰⁵ Toutefois, aux multiples possibilités de détours de la libido dans la sexualité infantile perverse *polymorphe*, il faut opposer la fixité et la rigidité du fonctionnement pervers adulte tel qu'on l'entend dans les perversions cliniques, constituées par fixation et régression à un mode particulier de satisfaction de la libido.

La psychosexualité infantile est d'essence perverse polymorphe, car « caractérisée par son auto-érotisme et le primat des pulsions partielles »¹⁰⁶. C'est le refoulement névrotique qui nous cache cette origine nous a dit Freud en substance, dès 1905 dans les « Trois essais sur la sexualité ». « La sexualité perverse n'est pas autre chose que la sexualité infantile grossie et décomposée dans

¹⁰³ Cf. en particulier Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, pp.251-276.

¹⁰⁴ Freud S. (1915), Pulsions et destins des pulsions, *Métapsychologie*, folio essais, Gallimard, Paris, 1968, p.24.

¹⁰⁵ Bonnet G., *La perversion. Se venger pour survivre*, « Bibliothèque de psychanalyse », Paris, PUF, 2008, p.20.

¹⁰⁶ Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, p.254.

ses tendances particulières. »¹⁰⁷ S'agirait-il pour autant de concevoir une perversion sexuelle comme « un simple fragment de la sexualité qui aurait réussi à échapper au refoulement »¹⁰⁸ ? En posant la question, J.McDougall répond par la négative.

Freud lui-même a d'abord référé la perversion à la névrose dans cette fameuse assertion des *Trois essais* : « La névrose est pour ainsi dire le négatif de la perversion »¹⁰⁹, mais par la suite il en a souligné la proximité, au niveau des mécanismes de défense que sont le clivage et le déni¹¹⁰, avec la psychose.

Pour la plupart des auteurs, « les perversions forment une entité clinique dont la structure est spécifique. [...] Elles se différencient des névroses, des psychoses, des états-limites, des états psychosomatiques, des troubles de la personnalité et même des psychopathies. »¹¹¹ Si certains auteurs, comme J.McDougall¹¹², ou R.J. Stoller¹¹³ ont voulu relativiser la dimension pathologique ou le rejet moral suscité par la perversion, en lui préférant par exemple le terme « néo-sexualité » pour ceux qui « innovent en matière de sexualité », la plupart des auteurs ne récusent pas les bases théoriques freudiennes même s'ils y apportent quelques nuances.

Il n'est pas possible de résumer toutes les contributions théoriques sur la perversion mais, quitte à être schématique, nous allons tenter d'en souligner quelques traits, qui éclaireront l'abord des cas cliniques.

Comme le synthétise F.Marty, « ce qui domine chez l'enfant pervers polymorphe et chez le pervers adulte, c'est la recherche à tout prix d'une satisfaction qui ne rencontre pas de limite internes, qui n'est pas subordonnée à la recherche de l'objet total comme pouvant apporter dans la rencontre intersubjective la satisfaction et la complémentarité sexuelle. »¹¹⁴

¹⁰⁷ Freud S. (1916-1917), *Introduction à la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969, p.290.

¹⁰⁸ Mc Dougall J. « La sexualité perverse et l'économie psychique », in *Les perversions, les chemins de traverse*, Tchou, 1979, p.271.

¹⁰⁹ Freud S. (1905), *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987, p.81.

¹¹⁰ Freud S. (1916-1917), *Introduction à la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969, p.324.

¹¹¹ Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, p.253.

¹¹² Cf. Mc Dougall J. *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris, Gallimard, 1978 et McDougall J., *Eros aux mille et un visages*, Paris, NRF Gallimard, 1996.

¹¹³ « une question à laquelle je ne sais pas répondre : quel comportement érotique n'est pas une perversion ? » (Stoller R.J., La perversion et le désir de faire mal, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°29, 1984, p.147).

¹¹⁴ Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, p.255.

Cette définition nous renvoie à l'idée d'un mouvement d'identification au Moi-idéal, comme idéal de satisfaction sans limite, et rappelle le caractère narcissique de la problématique perverse, qui révèle « l'impossibilité de trouver une issue non pathologique à l'omnipotence infantile. »¹¹⁵ Pourquoi cette impossibilité ? Parce que tout manque renvoie le pervers à une angoisse de castration massive, elle-même référée à des vécus traumatiques précoces associés à la perte et à la séparation.

3.1.2.2. L'angoisse

Freud a constamment référé la perversion sexuelle à une lutte contre *l'angoisse de castration*, notamment dans son article sur le fétichisme (1927) qui est pour lui l'exemple même de la perversion dans la mesure où le fétiche permet de colmater l'angoisse du manque du pénis féminin maternel et participe au déni de la différence des sexes qu'on constate dans l'ensemble des perversions.

Les auteurs qui lui ont succédé ont insisté sur l'aspect *prégénital* de la problématique perverse, « sur l'angoisse du vide, de l'absence de la mère »¹¹⁶ contre laquelle lutteraient les pervers, rapprochant leur angoisse d'une angoisse psychotique.

Notons néanmoins que Freud lui-même avait donné à ses successeurs matière à penser *l'angoisse de castration comme ancrée sur des bases prégénitales* quand il indiquait que « l'enfant acquiert la représentation d'un dommage narcissique par perte corporelle à partir de la perte du sein maternel après la tétée, à partir de la remise quotidienne des fèces et même dès la naissance à partir de la séparation d'avec le corps maternel. »¹¹⁷

Ainsi que l'explique J.Chazaud, « le pervers, fixé, cramponné à une composante partielle, diffère ou économise l'abandon d'amour. »¹¹⁸ L'angoisse à l'œuvre serait donc articulée avec une angoisse de perte d'objet, une angoisse de séparation, ne laissant au sujet que cette alternative : « oui, [la mère] est là, infaillible, et je ne risque rien ; non, elle a disparu, et je risque de n'être plus rien. »¹¹⁹

A cette angoisse de perte d'objet sous-jacente à l'angoisse de castration, certains auteurs ajoutent l'hypothèse de l'existence d'une angoisse de fusion/absorption par le corps de la mère

¹¹⁵ Ladame F., Adolescence et solution perverse, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome 56, n°spécial « De l'emprise à la perversion », 1992, p.1679.

¹¹⁶ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.157.

¹¹⁷ Freud S. (1923), L'organisation génitale infantile, in *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989, note p.115.

¹¹⁸ Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973, p.153.

¹¹⁹ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.52.

(F.Pasche, 1983), d'une peur de la symbiose (J.McDougall, 1978), d'une toute-puissance de la mère anale (J.Chasseguet-Smirgel, 1984), de la peur de l'intimité (R.J.Stoller, 1975), des aléas de la désidentification primaire et le déni d'absence de l'objet (M. Tomassini, 1992), thèmes gravitant tous « autour de la terreur de la fusion, pourtant désirée, avec la toute-puissance de l'objet primaire, [terreur] que le comportement pervers, quelque forme qu'il prenne, est destiné à annuler. »¹²⁰

Ces conceptions sur l'angoisse à l'œuvre dans la problématique perverse rapprochent celle-ci de ce que certains auteurs ont théorisé comme troubles limites de la personnalité (Kernberg, 1975), voire de la psychose avec un vacillement possible des limites du Moi (Pasche, 1983 ; Balier, 1996).

3.1.2.3. Les mécanismes de défense

Le *clivage* pervers se distingue du clivage psychotique par le fait qu'il ne porte pas sur toute la réalité mais sur une partie seulement, à savoir l'absence de pénis chez la mère. Coexistent au sein du Moi deux assertions contradictoires ainsi que l'a montré Freud (1938) concernant l'absence de pénis maternel, à la fois reconnue et déniée. Mais comme nous venons de le voir, « les travaux portant sur le « prégénital » amènent les auteurs à situer le déni d'absence (du pénis) dans un sens plus radical de déni d'absence de la mère, déni de la séparation donc. »¹²¹

Ainsi que l'a montré B.Penot¹²², le déni n'est pas une négation qui impliquerait que la représentation a eu accès à la conscience avant d'être disqualifiée, mais il se situe en-deça de la (dé)négation, dans une suspension radicale du jugement d'attribution. Nous reviendrons dans les études de cas sur ce que l'auteur préfère appeler le « désaveu ».

Pour contourner le complexe de castration, et tenter de jouir malgré l'effroi que suscite l'objet recherché-redouté, le pervers met également en oeuvre les diverses modalités du retournement sur soi et du renversement en son contraire (avec les couples voyeurisme/exhibitionnisme et sadisme/masochisme ou : changement de but et/ou d'objet), et des artifices tels le fétichisme¹²³.

Ces mécanismes de défense archaïques sont présents dans toutes les perversions cliniques, ce qui les rapproche du système défensif psychotique, et fait dire à J.Chazaud que le pervers « côtoie [la psychose] par son morcellage du Moi, dans sa double mise en oeuvre du déni et de la

¹²⁰ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.157.

¹²¹ *Ibid.*, p.52.

¹²² Cf. Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989.

¹²³ Cf. Freud S. (1927), Le fétichisme, in *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989.

reconnaissance de la différence. »¹²⁴ Néanmoins, « dans la perversion, il y a un travail d'élaboration psychique, notamment dans la construction fétichiste, qui s'apparente au travail du rêve, travail qui n'existe pas dans la satisfaction hallucinatoire de désir, de type psychotique. »¹²⁵

3.1.2.4. Les imagos parentales

Les auteurs convergent pour dire que, dans la problématique perverse, l'imago paternelle est peu intériorisée, peu susceptible d'identification, alors que l'imago maternelle garde des traits archaïques de toute-puissance, sur le modèle de la mère phallique.

L'imago de mère phallique dans la perversion relève d'une ambivalence fondamentale car elle est à la fois maintenue activement, comme support du désaveu de la « castration » maternelle, et est à la fois porteuse d'une menace. Ainsi que le précise A.Green, « ce qui est subsumé sous la rubrique de la mère phallique ne concerne pas tellement la possession par la femme d'un pénis comme l'homme, mais se réfère à une image redoutable, menaçante, inquiétante. »¹²⁶ Chez les patients violeurs de C.Balier, « la représentation de leur imago maternelle indique qu'il y a un phallus, très présent, surestimé même, mais redoutable et dangereux, voire terrorisant. »¹²⁷

Pourquoi terrorisant ? J.McDougall dit que « dans la structure perverse, le pénis [...] se divise en pénis-sadique-et-persécuteur et en pénis idéalisé-et-inatteignable, dont l'un doit être évité et l'autre récupéré dans un ailleurs mal défini. »¹²⁸ La représentation phallique serait imprégnée d'un sadisme archaïque susceptible de se retourner en persécution. Ce phénomène serait la conséquence d'une « confusion primaire » entre l'objet et la source interne de destructivité (R.Roussillon, 1995), qui crée un vécu de « mauvais moi », noyau persécutif interne. Au lieu de ce que Freud a décrit au sujet de la constitution de l'objet et du Moi-plaisir-purifié où le bon se prend en soi et le mauvais se rejette au dehors, le processus ici semble bloqué : « le bon entraîne avec lui le mauvais qui se retrouve au-dedans, dont le sujet ne peut se défaire ; il le veut sans le vouloir car, ne l'ayant pas, il se retrouverait sans rien, inexistant. »¹²⁹ Face à l'imago de mère phallique on retrouverait donc ce même mouvement contradictoire qui touche à l'objet primaire : désir de

¹²⁴ Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973, p.57.

¹²⁵ Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, p.258.

¹²⁶ Ce qu'A.Green a développé de manière éclairante dans « Sur la mère phallique », in *Revue Française de Psychanalyse*, tome XXXII, n°1, janv.-fév. 1968.

¹²⁷ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.43.

¹²⁸ Mc Dougall J. Essai sur la perversion, in *Les perversions, les chemins de traverse*, Tchou, 1979, p.291.

¹²⁹ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.41.

fusion/angoisse d'intrusion. Dans la clinique des agresseurs sexuels, on constate ce double mouvement de soumission à une imago maternelle toute-puissante en même temps qu'une crainte absolue de la passivité.

Le surinvestissement de cette imago maternelle phallique aurait également une fonction défensive et protectrice. Selon C.Balier, « c'est en fait la mère faible qui est redoutée, la construction d'une mère phallique étant secondaire [...] pour parer au vécu d'effondrement. »¹³⁰ L'auteur fait ici référence à la crainte de l'effondrement postulée par Winnicott¹³¹, crainte à venir d'un effondrement qui se serait déjà produit mais n'aurait pu être intégré par un Moi encore trop peu constitué. L'effondrement correspondrait notamment à la destruction de l'objet primaire par les attaques de l'enfant. Or, pour que celui-ci puisse percevoir, identifier sa destructivité comme un phénomène psychique en tant que tel et non comme un effondrement où tout s'écroule, il faut que l'objet ait survécu. Nous verrons à travers l'étude des cas cliniques que cette crainte de l'effondrement est la plupart du temps en arrière-plan des agirs sexuels violents. L'imago maternelle phallique participe d'un mouvement de déni de la castration, mais aussi d'une lutte contre une menace d'effondrement.

Mais, si cette construction imagoïque est rendue nécessaire, c'est également parce que dans la problématique perverse, *le père en tant qu'instance n'existe pas*, ou est dénié, par le sujet lui-même mais en premier lieu par sa mère : « La femme phallique est celle qui ne veut pas du phallus... venant de l'homme. »¹³² A.Green l'a formulé en disant que « celle-ci recherchera moins le sexe paternel [...] que le moyen de se débarrasser de celui-ci comme elle se refuse à reconnaître la possession du pénis par le garçon. »¹³³ Dès lors, comme nous le dit S.Lesourd, « si la mère ne reste que mère, voire déqualifie l'homme dans sa place d'objet de son désir, alors l'adolescent sera tenté de retrouver cette mère toute dans son partenaire sexuel. »¹³⁴ L'imago maternelle phallique serait d'autant plus surinvestie qu'elle pallierait à une « vacance » phallique paternelle.

Pour J.Chazaud, « il semble assez constant en effet que le père du pervers n'ait jamais pu prendre sa place d'agent de la « castration ». Son nom n'est pas invoqué par la mère. Il est absent, ou faible et soumis à la mère. »¹³⁵ L'auteur souligne ici l'incidence profonde du désir de la mère sur

¹³⁰ *Ibid.*, p.55.

¹³¹ Winnicott D.W.(1974), La crainte de l'effondrement, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°11, p.35-44.

¹³² Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.43.

¹³³ Green A., Sur la mère phallique, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome XXXII, n°1, janv.-fév. 1968, p.21.

¹³⁴ Lesourd S., La déconstruction-reconstruction des systèmes référentiels, in *La naissance pubertaire*, dir. de Ph.Gutton et S. Bourcet, Dunod, Paris, 2004, p.114.

¹³⁵ Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973, p.55.

l'organisation psychique de son enfant. Que le père ait été ou non présent dans la réalité, c'est le désir de la mère qui lui assigne une place imaginaire et symbolique. C'est ce que M.Fain et D.Braunschweig ont nommé l'effet de « censure de l'amante »¹³⁶, permettant l'élaboration d'une sorte de pré-triangulation oedipienne : « lorsque la mère se détourne de cette union première [mère/enfant], comme femme attirée vers son partenaire sexuel, le nourrisson perçoit, par le désinvestissement qui en résulte, à la fois le vide de son absence et le trop-plein de la scène originaire, lesquels lui désignent à travers l'absence, l'objet à venir, le père. »¹³⁷ Mais « la mère qui donne à l'enfant l'illusion de sa capacité à la satisfaire, comme le père, [...] le fixe dans la pré-généralité en lui conférant une puissance phallique, lui évitant ainsi toute confrontation au pénis paternel, à la castration. »¹³⁸

Lacan quant à lui -et comme souvent- a joué du mot¹³⁹ : la « père-version, « aller vers le père », désigne ce rapport particulier au personnage paternel qu'on retrouverait systématiquement dans l'organisation perverse, consistant à l'idéaliser exagérément (comme un double narcissique plus que comme un autre), tout en le combattant sans merci à travers les idéaux qu'il représente.

L'analogie pourrait être faite, dans une certaine mesure, avec l'adolescent délinquant -ce que nous reprendrons plus loin- qui, tout en n'ayant de cesse « de détrôner [le père] par défi et de dénoncer jusqu'à la caricature ses travers, ses ambiguïtés, ses compromissions, ses contradictions »¹⁴⁰, s'adresse à lui, le convoque, en somme se place « tout contre » lui¹⁴¹. La différence serait peut-être que la problématique perverse consisterait à jouir indéfiniment de ce défi à la Loi du père sans avoir les moyens de dépasser cette posture, alors que la résolution de la crise juvénile pourrait s'opérer, comme dans le complexe d'œdipe, par le biais des processus d'identification¹⁴².

Dans la problématique perverse, l'inconsistance de l'imgo paternelle n'offrirait pas de prise à une identification structurante. La castration, ne pouvant être référée à un tiers oedipien,

¹³⁶ Braunschweig D. et Fain M., *La nuit, le jour. Essai psychanalytique sur le fonctionnement mental*, Paris, PUF, 1975.

¹³⁷ Vermorel M. et H., Du père des origines au père oedipien, *Revue Française de Psychanalyse*, tome 57 « Laïos pédophile : fantasme originaire ? », n°2, avril-juin 1993, p.406.

¹³⁸ Marty F. « Les risques d'évolution perverse à l'adolescence », in *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, p.269.

¹³⁹ Cf. Lacan J., *Ecrits*, Le Seuil, 1967.

¹⁴⁰ Eiguer A., Peut-on parler de perversion à l'adolescence ?, in *Adolescence*, tome 24, n°3, automne 2006.

¹⁴¹ Pour reprendre le mot de Sacha Guitry interrogé sur sa supposée misogynie : « je ne suis pas contre elles, je suis tout contre ».

¹⁴² « Les investissements d'objets sont abandonnés et remplacés par une identification » (Freud S. (1923), La disparition du complexe d'œdipe, in *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989, p.120).

avec lequel un jeu plus souple de rivalité et d'identification pourrait être mis en place, est donc plus radicalement corrélée à une logique narcissique en tout ou rien : être ou n'être pas (le phallus maternel). Entre la toute-puissance et l'horreur de la perte, il n'y aurait pas de compromis possible. Le comportement pervers, avec son caractère de rigidité, ne viendrait-il pas illustrer cette alternative radicale, comme une « ultime façon d'affirmer le pouvoir phallique face à la menace d'effondrement ? »¹⁴³

3.1.2.5. Perversion ou perversité ?

S'il nous paraît fructueux de parler de « problématique perverse » plutôt que de poser un diagnostic de perversion qui signerait un état structurel non modifiable, si l'appréhension d'un « champ pervers » permet d'envisager « des configurations psychologiques diverses reliées entre elles, dont l'une de nature perverse, mais du coup non séparée des autres »¹⁴⁴, il nous faut quand même faire une distinction, qui nous paraît éclairer particulièrement la clinique et le traitement psychique des auteurs d'agression sexuelle : la distinction faite par H.Ey, reprise par C.Balier (1996) puis entre autres par D.Bouchet-Kervella (2001) et J.-Y.Chagnon (2005) entre *perversion* et *perversité*.

Nous reprenons ici la définition remarquablement synthétisée par J.-Y.Chagnon :

« Dans la « perversité sexuelle », les rapports à la victime sont organisés par la composante de domination narcissique phallique : la relation à l'objet s'effectue sur le mode de l'emprise et du déni d'altérité, c'est-à-dire essentiellement sur le mode du recours à l'acte. L'autre est réduit à la dimension d'objet utilitaire et perd sa valeur subjective (les femmes violées l'évoquent bien quand elles disent avoir vu la mort en face). La démesure narcissique, le triomphe de l'omnipotence visent l'écrasement de l'autre pouvant aller jusqu'au meurtre. La sexualité (maniaque) est mise au service de la violence.

Dans la « perversion sexuelle », si on retrouve la notion d'emprise sur l'objet, la violence est mise au service de la sexualité, Eros liant encore la destructivité. On se situe à un niveau de développement plus évolué, où s'expriment des représentations et des formes fantasmatiques plus érotisées. [...] perversion et perversité constituent des modalités défensives contre l'angoisse de castration, certes, mais aussi contre des angoisses plus archaïques : majoritairement dépressives

¹⁴³ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.159.

¹⁴⁴ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.45.

dans la perversion sexuelle, narcissiques identitaires proches de l'annihilation psychotique par péril d'inexistence dans la perversité sexuelle. »¹⁴⁵

Après avoir survolé ces quelques aspects de la problématique perverse, mettons-les à l'épreuve de la clinique.

3.2. Cas cliniques

Nous allons ici nous appuyer principalement sur l'étude d'un cas, Jérôme, que nous avons eu l'occasion de suivre longuement, au décours duquel s'adjoindront les situations d'autres jeunes auteurs d'agressions sexuelles sur des enfants. Nous tenterons de dégager des lignes de force, mais aussi des différences dans leur organisation psychique, avant d'aborder l'intrication du processus pubertaire et de la problématique perverse.

Jérôme a 14 ans quand une mesure d'investigation et d'orientation éducative (IOE)¹⁴⁶ est ordonnée par la juge des enfants. C'est sa mère qui est à l'origine de cette procédure. Elle a écrit au tribunal car sa fille de 4 ans, la demi-sœur de Jérôme, lui a confié avoir été abusée sexuellement par son frère aîné quelques mois auparavant. Jérôme reconnaîtra au commissariat avoir effectivement tenté de pénétrer sa sœur et lui avoir fait faire une fellation à deux ou trois reprises.

Quelque temps après l'avoir congédié chez son père, dont elle est séparée depuis 12 ans, la mère de Jérôme interpelle la justice à double titre : afin qu'il soit jugé pour ses actes, mais aussi pour qu'il soit soigné, démarche que, selon elle, le père ne soutient pas.

A la suite de la mesure d'investigation, une mesure d'assistance éducative¹⁴⁷ est ordonnée par la Juge, dont l'objectif est d'aider le père dans l'exercice de l'autorité parentale, d'œuvrer à un rétablissement des liens mère/fils, rompus par la mère depuis les révélations de sa fille, et de favoriser la mise en place d'une psychothérapie. C'est dans ce cadre que je l'ai suivi, pendant deux ans à raison d'un entretien par semaine. Parallèlement à ce suivi éducatif et psychologique s'est

¹⁴⁵ Chagnon J.-Y., « Aux marges de la psychose : la perversité sexuelle », in *Bulletin de psychologie*, Tome 58 (6), novembre-décembre 2005, p.664-665.

¹⁴⁶ Mesure judiciaire pénale ou civile d'une durée de 6 mois, confiée à un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou à un service habilité, dont le but est de fournir au Juge des Enfants, par le biais d'une approche pluridisciplinaire (éducative, sociale, psychologique et médicale) des éléments concernant la problématique familiale et la personnalité du mineur, avant un jugement. Cette mesure est maintenant remplacée par la mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) dont les prérogatives sont les mêmes mais dont la durée peut être plus courte (voir le référentiel des mesures en annexe).

¹⁴⁷ Mesure judiciaire civile d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) visant à un accompagnement éducatif du mineur et de sa famille, d'une durée variable pouvant aller jusqu'à la majorité du jeune.

poursuivie une procédure pénale, avec interrogatoires de police, expertises psychologique et psychiatrique, et jugement.

Les parents de Jérôme se sont connus alors qu'ils vivaient encore tous deux chez leurs propres parents. Le père de Jérôme dit lui-même que c'est sa future femme qui lui a mis « le grappin dessus » parce que « ce n'est pas [son] genre de courir les femmes ». Il apparaît inhibé, hésitant, avouant avec une touchante sincérité son manque d'assurance.

Dans l'enfance de cet homme, il n'y a « pas eu de problème », des parents présents, sévères mais justes, un frère aîné plus à l'aise et plus confiant que lui. Son grand regret est d'avoir été orienté en section professionnelle alors qu'il aurait aimé devenir architecte. Un autre grand regret semble être son couple, qui n'a duré que deux ans après la naissance de Jérôme, comme en témoigne le fait d'avoir gardé plusieurs années en poster sa photo de mariage dans le salon de sa propre mère chez qui il est retourné vivre après leur séparation. C'est sa femme qui a demandé le divorce, mais il ne peut pas dire exactement pourquoi, si ce n'est qu'elle n'appréciait pas qu'il passe du temps avec ses collègues au bar après le travail. Elle « était dure » avec lui, comme plus tard avec son fils dont elle a jeté toutes les coupes gagnées au football lorsqu'elle a appris qu'il avait violé sa fille.

Si Jérôme reconnaît les faits qui lui sont reprochés, son père doute de son entière responsabilité, et de ce qu'il a vraiment fait ou pas. Il semble sous-entendre que son ex-femme y est pour quelque chose. Il ne l'a pas envoyé chez un psy, comme elle le lui avait demandé, parce que ceux chez qui elle l'avait déjà envoyé auparavant (pour d'autres raisons) « n'avaient servi à rien ». Il donne l'impression d'être solidaire de son fils, quoiqu'il ait fait, face à une femme sans cœur, impitoyable et injuste.

Effectivement, la mère de Jérôme dégage en entretien une impression d'autorité rigide, de froideur affective, et parle crûment de la situation : oui, elle a répudié son fils et ne veut plus aucun contact avec lui ; oui, elle a jeté tout ce à quoi il tenait, mais il faut voir ce qu'il a fait : il a violé plusieurs fois sa sœur de quatre ans, « en haut et en bas », alors même que son compagnon était présent au domicile ! Il a fait ça, dit-elle, « pour nous séparer son beau-père et moi, pour nous faire du mal », nous donnant à entendre ce que Jérôme nous a déjà dit lui-même pour justifier son acte, ce sur quoi nous allons revenir.

Depuis longtemps, les conflits entre Jérôme et son beau-père étaient récurrents, mais ils avaient pris des proportions qui l'avaient amenée à prendre la décision, fin septembre, de renvoyer définitivement Jérôme chez son père à la rentrée suivante. Une des dernières « incartades » de son

fil était d'avoir fréquenté sur Internet des sites pornos, raison pour laquelle il avait été totalement privé d'ordinateur. Peut-être le porno a-t-il eu une part dans la détermination de ses actes pense-t-elle. C'est entre le mois d'octobre et de décembre que Jérôme a abusé sa sœur.

La mère n'a jamais vraiment aimé le père de Jérôme, dit-elle. Ce qui l'avait amenée à se marier, c'était avant tout le désir farouche de quitter ses parents, à savoir une mère froide qui ne lui a « jamais fait de câlins » ou témoigné de tendresse et un père « malade », « maniaco-dépressif », qu'elle a retrouvé un jour, lorsqu'elle était enfant, inconscient dans la cuisine à la suite d'une tentative de suicide.

Après avoir terminé ses études, elle s'est donc mariée et installée sans traîner avec son mari. Elle voulait un enfant. Lorsqu'elle a arrêté de prendre la pilule, il « n'a rien dit » mais, alors qu'elle était déjà enceinte de quelques mois, il a exprimé des réticences. Deux ans après la naissance de Jérôme, elle a demandé le divorce. Lui est reparti vivre chez sa mère et ne s'est jamais remis en couple.

Jérôme a vécu seul avec sa mère jusqu'à l'âge de 6 ans. Très « tonique » depuis sa naissance, il a marché très tôt et présentait une agitation motrice importante. Elle n'évoque pas de perturbation du sommeil ou de l'alimentation, mais des pleurs relativement fréquents. Par contre, il n'a commencé à parler que vers l'âge de deux ans, en utilisant des mots « qu'elle seule » pouvait comprendre. Ces difficultés face au langage ont plus tard fait l'objet d'un suivi orthophonique, parallèlement à un suivi psychologique dans un contexte que nous abordons plus loin.

De leur période de vie à deux, elle insiste sur le fait que son fils n'était « jamais satisfait » de ce qu'ils faisaient ensemble, qu'il voulait « toujours plus », que ce soit les promenades ou les jeux avec elle. Cette insatisfaction, plutôt que lui avoir procuré une culpabilité apparente, semble avoir été vécue par elle sur le mode d'une ingratitude de la part de son fils, voire d'une persécution, comme s'il voulait déjà à l'époque *lui faire du mal*, expression utilisée pour expliquer l'agression sexuelle.

Lorsque Jérôme a 6 ans, le compagnon de sa mère s'installe avec eux, sans qu'aucun changement particulier de l'enfant ne soit signalé. Sa demi-sœur naît un an et demi plus tard. Rapidement, l'école interpelle la mère parce que Jérôme a un comportement agité et des résultats en baisse. C'est à cette occasion qu'un suivi orthophonique et psychologique est mis en place. Est

évoquée une perturbation consécutive à la naissance de la petite. Parallèlement, Jérôme s'oppose de plus en plus à son beau-père.

Vers l'âge de 12 ans, peu de temps après l'entrée en classe de 6^{ème}, Jérôme perd tous ses poils et cheveux. Sa mère l'envoie consulter des médecins et un psychiatre, qui diagnostiquent une pelade d'origine psychosomatique, liée à un stress intense.

D'après elle, le père aurait été opposé à un suivi chez un psychiatre, « parce que son fils n'est pas fou », mais aurait accepté qu'il consulte une psychologue. La mère l'envoie donc chez une psychologue, à qui Jérôme ne dit presque rien, sauf qu'il « claironne », dicit sa mère, qu'il fait une dépression à cause de son beau-père. Le « mutisme » de Jérôme conduit la thérapeute à interrompre le suivi. La mère reprochera à son fils de « ne pas avoir collaboré », alors qu'elle avait fait tout son possible pour le soigner.

Le conflit avec le beau-père atteint son apogée un an plus tard, en milieu d'année scolaire, au point qu'un accord est conclu pour qu'il aille vivre avec son père et sa grand-mère à la rentrée suivante. Quelques semaines plus tard, la petite sœur dévoile à sa mère les agressions sexuelles que lui a fait subir son frère. Celui-ci est donc congédié plus tôt que prévu chez son père.

Jérôme reconnaît avoir agressé sexuellement sa sœur mais n'en parle pas spontanément. Par contre, il parle volontiers de son quotidien, de ses résultats scolaires (moyens), du site de jeux vidéos qu'il a construit et qu'il enrichit régulièrement en réseau avec des jeunes d'autres pays, ou de son rêve d'être repéré comme gardien de foot par un club professionnel, rêve qui ne semble pas démesuré par rapport à ses résultats sportifs. Jérôme est très adapté socialement, ne présente pas de trouble du comportement même s'il lui est arrivé de se battre contre un jeune qui se moquait de sa pelade. Malgré sa timidité, il entretient même une relation de « bon ami-confident » avec une fille de son âge, dans un entre-deux assez typique de l'adolescence entre le rapproché amical et l'amour impossible, derrière lequel existe une répression forte des émergences fantasmatiques (« je ne me fais pas de film, ça sert à rien puisque ce ne sera pas possible ») et même d'activité masturbatoire (« je n'y pense qu'une fois ou deux par mois », dit-il) qui laisse entrevoir que la rencontre de l'objet génital est porteuse d'une angoisse trop massive pour pouvoir être négociée sagement.

On perçoit chez cet adolescent un clivage du moi, entre une (sur)-adaptation sociale et comportementale et une non-reconnaissance de ses fantasmes et de ses affects.

3.2.1. Une pensée opératoire

Jérôme n'évoque ses pensées que lorsqu'elles sont en lien avec une réalité tangible. La verbalisation de ses affects lui est très difficile, à tel point qu'on peut se demander s'il peut les discriminer ; il « aime » ou « n'aime pas », est « énervé » ou « a la haine », c'est « bien » ou c'est « mal », pas plus. En entretien, il attend passivement que je le questionne, que je le relance, peut-être que je parle à sa place. Les silences ne semblent pas le déranger. Pour ma part, je ressens parfois, une paralysie de ma propre pensée, et me trouve par moments incapable de rêverie ou d'association tant son discours se cantonne au concret, au factuel, au mieux à l'évocation plaquée d'une pseudo-introspection (« je n'ose pas demander quelque chose parce que je ne suis pas sûr de moi »).

La pensée de Jérôme semble comme « agrippée » à la réalité, sur le mode d'une pensée opératoire telle que l'a décrite P.Marty¹⁴⁸ : cette pensée « peut être considérée comme une modalité du processus secondaire en raison de son orientation vers la réalité sensible, le souci de causalité, de logique, de continuité [...] cependant, s'attachant à des choses et non à des concepts abstraits, à des produits de l'imagination ou à des expressions symboliques, suggère la précarité de la connexion avec les mots et suggère ainsi un processus d'investissement de niveau archaïque. »¹⁴⁹

La pensée opératoire signe une défaillance du préconscient à lier le système sensori-moteur (représentations de choses) avec le système idéatif et verbal (représentations de mots). Les tensions pulsionnelles ne sont ainsi pas suffisamment intégrées dans les activités fantasmatiques et oniriques, ce qui favorise une décharge motrice ou somatique.

On n'est dès lors que peu étonné de constater que la dimension psychosomatique – outre celle du recours à l'agir- a une importance particulière dans le cas de Jérôme et de sa pelade. Dans l'anamnèse, on retrouve dès la petite enfance de Jérôme ces difficultés liées au langage, ainsi qu'une tendance à la décharge par une sur-activité motrice, qu'à la suite de M. Fain¹⁵⁰ les psychosomaticiens contemporains ont référé à la notion de « développement prématuré du moi » comme modalité de fonctionnement *anti-traumatique précoce* qui confère au « moi un rôle démesuré dans la régulation des excitations psychiques [...] ce qui s'illustre dans le surinvestissement de la motricité et des modes secondaires et rationnels de la pensée »¹⁵¹.

Ces théorisations nous entraînent sur une étiologie des troubles de la mentalisation des affects axée autour de l'hypothèse de perturbations dans les échanges précoces mère/enfant ayant eu

¹⁴⁸Cf. Marty P., *Les mouvements individuels de vie et de mort*, Tomes 1 (1976) et 2 (1980), Payot, Paris.

¹⁴⁹ Marty P., *La psychosomatique de l'adulte*, Que sais-je ? n°1850, PUF, Paris, 1990, p. 27.

¹⁵⁰ Fain M. (1991), Préambule à une métapsychologie de la vie opératoire, *Revue Française de psychosomatique*, n°1-1991, 59-79.

¹⁵¹ Smajda C. (2001), *La vie opératoire. Etudes psychanalytiques*, Paris, PUF, « Le fils rouge », p.14.

une dimension traumatique et ayant entravé la capacité de liaison psychique du préconscient. La capacité de penser est conditionnée par la capacité de « prendre en compte un certain *manque* concernant l'objet, à commencer par son absence possible, et par le fait de pouvoir *jouer mentalement* de cette absence même. »¹⁵² Lorsque le manque de l'objet a eu une portée excessivement traumatique¹⁵³, le sujet se trouve entravé dans ses capacités de liaison symbolique. Dès lors, « l'incapacité persistante d'un individu à se jouer d'une absence possible –du pénis exemplairement, mais aussi de la mère elle-même, à l'origine- tend à maintenir indéfiniment la représentation correspondante en tant que *présence* brute, non métaphorisable, incapable d'entrer dans la danse des signifiants comme opérateur amovible de l'activité de penser. »¹⁵⁴

On retrouve chez Jérôme –et peut-être à l'origine chez sa mère ?- ce que les psychosomaticiens ont appelé la « dépression essentielle », à savoir une dépression « sans objet, ni auto-accusation, ni même culpabilité consciente, où le sentiment de dévalorisation personnelle et de blessure narcissique s'oriente électivement vers la sphère somatique »¹⁵⁵. C'est cette dépression que viendrait contre-investir l'apparent clivage entre appareil cognitif et appareil affectif, entravant la secondarisation des tensions pulsionnelles, la mentalisation des affects, mais permettant dans le même temps qu'une véritable dépression clinique ne s'installe.

Nous devons préciser qu'on retrouve cette notion de carence d'élaboration psychique dans l'ensemble de la clinique des passages à l'acte, qu'ils soient sexuels ou non, en particulier dans la notion de psychopathie. Une différence notable semble être pour Jérôme que la voie de la décharge hétéro-agressive des tensions internes a été nettement moins accessible que celle de la somatisation et du retournement sur soi, au contraire de ce qu'on retrouve dans la psychopathie.

La pelade nous pousse à une interrogation : qu'est-ce qui n'a pu être élaboré pour entraîner chez Jérôme une perte de tous ses poils peu après son entrée au collège ?

¹⁵² Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.44.

¹⁵³ Nous pensons à ce que Winnicott a décrit en termes *quantitatifs* sur la corrélation entre la durée de l'absence de la mère et l'effacement du souvenir de la représentation interne permettant de pallier à cette absence réelle pour l'enfant (Winnicott D. W.(1971), *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Gallimard, 1975, p.26-27), mais on pourrait également envisager une dimension *qualitative* des perturbations des échanges mère/enfant dans le cas d'une mère fortement déprimée par exemple.

¹⁵⁴ Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.45.

¹⁵⁵ Marty P., M'Uzan M. de et David Ch. (1963), *L'investigation psychosomatique*, Paris, PUF, p.264. Cf. également Marty P. (1966), La dépression essentielle, in *Revue Française de Psychanalyse*, 32, n°3, p. 595-598.

Classiquement, ce type de symptôme est considéré comme un signal d'angoisse de séparation¹⁵⁶. On peut effectivement référer ce symptôme à ceux qu'il a présentés dans la petite enfance (difficultés de langage, agitation motrice), et qui se sont réactivés à la naissance de sa demi-sœur, un an et demi plus tôt. Déjà fragilisé, maintenu dans un état de tension grandissant par la relation conflictuelle avec son beau-père, Jérôme a pu vivre le changement d'établissement scolaire comme une rupture supplémentaire, à la façon d'un traumatisme cumulatif¹⁵⁷, engendrant une angoisse débordante.

Nous supposons également que le *poil* lui-même a pu activer l'angoisse, et que cette pelade peut être vue comme une expression du refus du génital.

A un niveau symbolique d'abord. Comme l'a illustré O.Vallet, la *puberté* introduit le jeune au domaine *public* (les étymologies sont croisées) : « A seize ans, le jeune Romain *pubère* revêtait la toge virile puis s'exerçait aux armes avant de participer aux votes. Progressivement, il quittait la sphère privée de la famille pour s'intégrer à la communauté du peuple (la *pubes*). »¹⁵⁸ Le pubis désigne la rupture avec l'enfance, et, de l'intime, introduit paradoxalement à la sphère publique, à la possibilité de se reproduire et de quitter sa famille pour en fonder une. Le poil est donc annonciateur d'une rupture, et en ce sens peut réactiver l'angoisse de séparation. Jérôme avait commencé à voir son système pileux se développer en fin d'école primaire. La rupture pas seulement symbolique mais concrète de l'entrée au collège a donc pu se corréliser à cette inexorable maturation du corps pour signifier une forme de séparation que Jérôme semble avoir refusée en bloc

En outre, à un niveau plus narcissique, la modification du corps a pu susciter l'émergence de dysmorphophobies, et l'inflation pulsionnelle pubertaire a pu faire vaciller les limites du Moi, entraînant une réaction somatique radicale, comme une tentative de reprendre la maîtrise du corps (et d'en garder les caractéristiques glabres enfantines ?). Ne pourrait-on voir dans cette réaction une déclinaison possible du *refus du pubertaire*, à l'image de certaines anorexies par exemple, « à porter au compte de mécanismes de défense très archaïques renvoyant davantage à des problématiques psychotiques »¹⁵⁹ ?

3.2.2. Aveu ou désaveu ?

¹⁵⁶ Prudent-Bayle A., Pelade infantile et signal d'angoisse, *Revue Française de psychosomatique*, n°29 « La peau », 2006.

¹⁵⁷ Cf. Kahn M., Le concept de traumatisme cumulatif, in *Le soi caché*, Paris, Gallimard, 1974.

¹⁵⁸ Vallet O., Le peuple c'est au poil, *Mots. Les langages du politique*, 1998, vol.55, n°1., p.139

¹⁵⁹ Marty F., Transactions narcissiques à l'adolescence, Dunod, Paris, 2002, p.67.

On constate couramment qu'il est extrêmement difficile pour un adolescent d'avouer être l'auteur d'une agression sexuelle, au contraire des autres faits de délinquance d'ailleurs, qui s'avouent et même se promulguent bien plus facilement auprès des éducateurs et des psychologues, comme une façon de consolider une identité ou d'endosser un rôle quelque peu plaqué afin de jeter un voile sur des failles narcissiques béantes¹⁶⁰. Jérôme aurait pu nier les accusations de sa sœur sans être contredit par les expertises médico-légales qui n'ont pas décelé de traces physiologiques de viol.

Pourquoi avoue-t-il ? Question d'autant plus prégnante qu'il ne brandit pas son acte comme ces délinquants dont on parle mais a les plus grandes difficultés à l'évoquer dans les détails. Si, comme le rappelle S. de Mijolla-Mellor en partant de la notion juridique de désaveu de paternité, « désavouer, c'est rompre un lien »¹⁶¹, il nous semble que pour Jérôme, avouer c'est le maintenir, fût-ce sur le mode masochiste de celui qui va endurer un châtement. En outre, l'aveu formulé n'aurait-il pas pour fonction de faire écran à un désaveu ?

3.2.2.1. Contenu de l'aveu : en deçà du sexuel, la vengeance

Jérôme peut facilement évoquer la « haine » qu'il éprouve vis-à-vis de sa mère depuis qu'elle ne lui donne plus de nouvelles et a jeté toute sa collection de trophées sportifs, la seule chose qui lui « donnait le moral », après l'avoir renvoyé chez son père. Lui non plus ne veut plus lui parler, et ne fera pas « le premier pas » pour renouer le contact. Dans cette révolte presque caricaturale, il est difficile de ne pas percevoir une lutte intense contre le sentiment d'abandon que suscite le rejet maternel ; la haine apparaît comme l'un des versants de l'ambivalence affective envers la mère. Mais qu'en était-il de leur relation auparavant ? Dans le discours de Jérôme, on a en quelque sorte l'impression que ce n'est pas la première fois qu'il se trouve confronté à ce rejet et qu'il a déjà mis en place un système défensif à toute épreuve, dans lequel l'investissement narcissique et l'agressivité permettent de ne pas s'effondrer. C'est comme si l'acte transgressif sexuel avait permis de figurer l'irreprésentable, de donner un motif objectif à un rejet bien plus ancien de la part de la mère (ce qui peut faire penser au mécanisme décrit par Freud dans le *criminel par sentiment de culpabilité*¹⁶²).

¹⁶⁰ cf. Labadie J.-M., "Le secret d'un aveu", in *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°14, 1976.

¹⁶¹ Mijolla-Mellor S., « L'aveu », in *Topique*, 1999, 70, p.23.

¹⁶² Freud S.(1915-1916), Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse, in *Essais de psychanalyse appliquée*, coll. « idées », Gallimard, Paris, 1971.

Concernant son beau-père, la haine apparaît beaucoup plus radicale : d'une part il était « trop autoritaire », mais surtout il n'est « pas de la famille », et Jérôme ne l'a jamais accepté comme tel, même lorsqu'il était petit, ce qui est également le cas de ses grands-parents maternels qui se sont fâchés avec leur fille à cause de lui.

Ici, il ne semble pas s'agir simplement d'une agressivité érotisée articulée autour d'une rivalité avec une figure paternelle, laissant la place à une ambivalence et à un dégageant du conflit par identification : Jérôme lui nie toute légitimité à être auprès de sa mère et à vivre avec eux, dans une logique fantasmatique qui semble se situer en-deçà de l'Œdipe. La rivalité dont il s'agit ici est d'ordre narcissique, l'un des termes excluant radicalement l'autre. D'ailleurs, Jérôme voulait partir (s'exclure ?) depuis longtemps chez son père mais sa mère et son beau-père ne l'ont pas entendu, c'est pour ça que sa « tête a sauté deux fois » (désignant par là la pelade puis les agressions sexuelles). Nous discutons plus loin d'une non inscription psychique de la triangulation œdipienne, qui semble transparaître ici.

L'aspect frappant de l'aveu de Jérôme est qu'il parle de sa sœur comme d'une victime expiatoire de la *vengeance* adressée au couple mère/beau-père, comme si l'acte sexuel n'était pas une fin mais un moyen. Par son acte, il cherchait à « faire du mal à sa mère et son beau-père, pour qu'ils se séparent. » Dans son discours, il n'y a *pas de sexuel*, juste l'agression, et l'objet visé n'est finalement pas la sœur mais le beau-père. L'évocation du registre agressif permet sans doute de recouvrir le registre plus honteux du sexuel génital mais plus profondément on constate régulièrement dans les agressions sexuelles que « le pénis est moins un organe érotique qu'un outil au service du narcissisme exclusif sans égard pour l'objet. »¹⁶³ Jérôme correspondrait à ce que W. Reich a décrit chez les personnalités narcissique-phallique pour qui « le pénis n'est pas un instrument d'amour mais une arme d'attaque ou de vengeance. »¹⁶⁴

En ce qui concerne l'aveu d'agression sexuelle, on voit donc qu'il est rendu possible par un autre aveu, celui du désir de vengeance. A son tour celui-ci semble avoir été suscité par le sentiment de Jérôme d'avoir subi un préjudice à la hauteur de celui qu'il a pu infliger.

L'évocation sans retenue et sans culpabilité apparente de la vengeance paraît s'appuyer sur une conviction profonde : celle d'être dans son *bon droit*¹⁶⁵. Il peut se reconnaître auteur parce qu'il se montre dans le même temps victime. Il est à ce propos remarquable que le juge pour enfants a

¹⁶³ Chagnon J.-Y., « Hyperactifs ou hypopassifs ? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation », in *La psychiatrie de l'enfant* 2005/1, 481, PUF, p.72.

¹⁶⁴ Reich W. (1933), *L'analyse caractérielle*, Paris, Payot, 1971, p.196.

ouvert pour lui un dossier au civil, dans le cadre de l'enfance en danger, et non au pénal, cette dernière procédure ayant été enclenchée par le parquet, le magistrat témoignant de ce que Jérôme parvient sans forcer à « persuader [son] interlocuteur du bon droit qu'[il] revendique alors que les faits [le] condamnent »¹⁶⁶.

Mais alors de quoi a-t-il pu être victime? De l'insupportable beau-père, trop autoritaire ? De sa mère qui ne s'occupait plus de lui comme avant ? De la sœur pour qui « c'était toujours lui qui prenait » lorsqu'une bêtise était faite ? Quand on lui demande plus précisément, Jérôme est bien en peine pour justifier l'immensité du ressentiment qu'il éprouve, en regard de préjugés qui dans la réalité ne sont pas si grands.

Et pour cause : le préjudice subi par Jérôme n'est ni figurable, ni datable, car il renvoie aux angoisses issues des interactions précoces mère/enfant.

En effet, G. Bonnet, reprenant l'idée d'H.Searles¹⁶⁷, considère que « le désir de vengeance vient masquer et exprimer à la fois une angoisse de séparation très ancienne ainsi que le chagrin qui en est résulté »¹⁶⁸. Ce type de réaction de vengeance trouverait son origine dans une séparation brutale, refoulée, vécue à une époque où l'enfant « investit plus volontiers une pulsion de type sadique [...] et va être amené à se fixer sur elle pour tenter de maintenir à tout prix l'axe des relations perdues. [...] Il suffira qu'il se retrouve alors dans des circonstances analogues à celles qu'il a connues en ce moment crucial, pour que le processus de vengeance revienne à la surface. »¹⁶⁹ Ce que confirme J.-Y.Chagnon quand il précise que les adolescents auteurs d'agression sexuelle présentent souvent une fixation narcissique-phallique qui « s'opère sous le poids de frustration ou de déception vis-à-vis de l'objet d'amour œdipien. La mère [ou dans ce cas par un faible déplacement la sœur] devient alors un objet suscitant des attitudes narcissiques et des pulsions sadiques vengeresses. »¹⁷⁰ Pour F.Ladame, « l'achèvement de la maturation corporelle permet la

¹⁶⁵ cf. à ce sujet De Mijolla-Mellor S., « Le « bon droit » du criminel », in *Topique* n°52, où l'auteur montre comment un homme sans pathologie mentale apparente, et sans motif suffisamment important dans la réalité en vient à assassiner froidement son associé, poussé en fait par des déterminismes issus de son histoire infantile. Pour éviter de reconnaître une culpabilité inconsciente, et enfermé dans un conflit avec son collègue largement infiltré de qui pro quo fantasmatiques, il ne reste à cet homme que l'issue de l'ordalie : « celui qui subsistera dans cette lutte à mort est celui qui avait le bon droit pour lui » (p.161).

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 143.

¹⁶⁷ Searles H., *L'effort pour rendre l'autre fou*, Paris, Gallimard, 1977.

¹⁶⁸ G. Bonnet, *La perversion. Se venger pour survivre*, « Bibliothèque de psychanalyse », Paris, PUF, 2008, p.36.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p.37.

¹⁷⁰ Chagnon J.-Y., « Hyperactifs ou hypopassifs ? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation », in *La psychiatrie de l'enfant* 2005/1, 481, PUF, p. 73.

réalisation [...] d'un assouvissement pulsionnel où soit vengé l'ancien affront subi par l'omnipotence infantile. »¹⁷¹

Or, on remarque que la période durant laquelle il a abusé sa sœur a succédé à la décision de sa mère de le renvoyer chez son père, étayant cette hypothèse que les agressions sexuelles se sont étayées sur une forme de rage narcissique face à des angoisses de séparation réactivées par cette situation.

Jimmy, 15 ans et demi au moment des faits, évoquera lui aussi la vengeance pour expliquer qu'il a frotté son sexe sur celui de sa petite cousine de 6 ans.

Cette cousine est en fait la fille d'un de ses oncles paternels, chez qui il était hébergé à l'époque. Très inhibé, d'apparence légèrement efféminée, Jimmy a connu dans son histoire des deuils et des ruptures affectives.

La mère de Jimmy est décédée dans un accident de voiture alors qu'il avait deux ans. C'était son père qui conduisait. Sorti sans grave dommage physique de l'accident, celui-ci a été très affecté psychologiquement et s'est peu consacré à l'éducation de ses trois enfants (Jimmy est le plus jeune), effectuant très régulièrement des allers-retours entre la France et son pays d'origine, en Afrique, et laissant divers membres de sa famille s'occuper d'eux en son absence. Remarié quatre ans plus tard, il aura quatre autres enfants avec une femme que Jimmy décrit comme une marâtre, qui faisait une distinction nette entre ses propres enfants et les autres, et dont l'autoritarisme semblait parfois confiner à la maltraitance physique.

Lorsqu'il a 14 ans, son père décède rapidement d'une maladie contractée au pays. La belle-mère se montre de plus en plus rejetante avec les « enfants de l'autre », leur donnant l'interdiction de parler aux demi frères et sœurs. La sœur aînée de Jimmy évoque même des privations de nourriture et mais lui ne s'en souvient pas. La famille paternelle, alertée par la situation, désigne l'un de ses membres pour héberger les trois enfants.

Jimmy a été en fort conflit avec la femme de l'oncle qui l'a accueilli, comme dans une répétition de la relation qu'il avait vécue avec sa marâtre. Il voulait aller vivre avec sa sœur qui s'était installée dans un studio. C'est pour faire comprendre qu'il n'était pas bien, dit-il, qu'il a commencé à sécher les cours et qu'il a fugué quelques fois. Au cours de cette période, il a abusé à trois ou quatre reprises de sa cousine, frottant son sexe ou lui faisant faire une fellation.

¹⁷¹ Ladame F., Adolescence et solution perverse, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome 56, n°spécial « De l'emprise à la perversion », 1992, p.1680.

Lorsqu'elle en a parlé à son père, celui-ci a immédiatement congédié Jimmy, qui est allé vivre chez un oncle maternel.

Par la suite, une femme a porté plainte contre Jimmy parce qu'il lui avait touché les fesses dans le bus. Peu avant ses 18 ans, alors qu'il vit dans un studio en semi-autonomie, un père se plaint de ce qu'il héberge sa fille de 13 ans. La police trouvera effectivement cette jeune fille, sortant à demi-nue de la douche. Jimmy dira qu'elle se faisait frapper par son père et qu'elle lui avait elle-même demandé de dormir chez lui.

Il est frappant de remarquer que dans les motivations conscientes de leurs abus sexuels, Jimmy et Jérôme disent la même chose : par le biais de l'enfant, c'est un des parents qu'ils voulaient agresser. Nous reviendrons plus loin sur le fait que, si le caractère d'agression domine leurs discours, la dimension érotico-sexuelle est évidemment présente ; la victime représente certes pour l'auteur un objet partiel, sur qui une emprise peut être facilement exercée, mais peut-être également considéré comme un équivalent d'objet génital incestueux à peine déplacé.

Pour Jérôme l'ennemi est surtout le beau-père, alors que pour Jimmy c'est la figure de la marâtre qui est au premier plan. Toutefois, chez l'un comme chez l'autre, l'objet haï-redouté apparaît combiné. Peu après les actes, Jérôme en veut tout autant à sa mère qu'à son beau-père. Jimmy dira quant à lui que la femme de son oncle ne l'avait jamais accepté, mais que son oncle lui-même était beaucoup trop strict et absolument pas affectueux. Finalement, c'est la même figure qui se dessine, celle d'une imago archaïque menaçante. C.Balier relève que chez la plupart de ses patients agresseurs sexuels, « la différenciation des imagos [est] fondée non sur la différence des sexes, mais sur le partage en bon et mauvais. »¹⁷² En se référant à l'hypothèse évoquée, selon laquelle on retrouve dans la problématique perverse l'influence d'une imago maternelle phallique, maintenue activement comme telle mais également redoutée, on peut penser que chez ces deux adolescents, quel que soit l'adulte consciemment redouté-haï, c'est le rapport à cette imago « toute-mauvaise » qui était en jeu en arrière-plan.

Chez Jimmy, le vécu abandonnique, marqué par des discontinuités affectives et des deuils brusques, domine le tableau. En outre, il est apparu que très peu de choses lui ont été dites sur son histoire. Il n'a su par exemple que sa belle-mère n'était pas sa mère qu'à l'âge de 11 ans. Son fonctionnement narcissique, confinant au maintien d'un fantasme de bisexualité où son apparence efféminée était complétée par ses choix d'objets hétérosexuels, peut en grande partie être référé à une modalité d'évitement de la perte d'objet.

¹⁷² Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.163.

Si chez Jérôme, l'histoire infantile n'est pas aussi marquée dans la réalité, on constate également une organisation psychique visant à lutter contre des angoisses de séparation. Leurs agirs pervers semblent avoir chez l'un et l'autre servi une intense lutte anti-dépressive, signant une incapacité à *être dans le manque*.

3.2.2.2. Désaveu du manque / désaveu du père

Il est assez étonnant que ces deux adolescents –et d'après la clinique un certain nombre d'adolescents auteurs d'agressions sexuelles intra-familiales sur des enfants- puissent invoquer sans culpabilité le caractère de vengeance de leur acte. Comme nous l'avons vu précédemment, le sentiment de « bon droit » à se venger prendrait appui sur un vécu de préjudice, de victime. La vengeance serait finalement tournée sur un objet mal défini : la mère, son absence, l'intrus (qu'il s'agisse d'un intrus fraternel ou paternel), seraient confondus avec le débordement d'excitation interne dû au manque de l'objet¹⁷³. En ce sens, la facilité de l'aveu de vengeance pourrait être révélatrice d'une organisation psychique narcissique avec en arrière-plan l'enjeu vital binaire entre « ça¹⁷⁴ ou moi ». La reconnaissance du manque serait inenvisageable, *désavouée*.

Nous nous référons ici à la notion de désaveu comme traduction de ce que Freud a nommé le *déni de réalité* (Verleugnung). J.Strachey avait pris le parti dans la Standard Edition de traduire le verbe « verleugnen » par « to disavow », ce qui a été l'objet de critiques ultérieures, en particulier de B.Bettelheim. Tout en appréciant la pertinence de la plupart de ces critiques, B.Penot préconise lui aussi en français « l'usage du verbe « désavouer » -plutôt que dénier- chaque fois qu'il s'agit de désigner la non-prise en compte d'une donnée de réalité et de la signification qu'elle peut comporter. »¹⁷⁵

Pour lui, le terme « dénier » tendrait à se confondre avec l'opération de négation telle que décrite par Freud (1925) dans son célèbre article éponyme où « un contenu de représentation ou de pensée refoulé peut donc pénétrer jusqu'à la conscience à la condition de se faire nier. »¹⁷⁶ Or, « Freud l'a souligné à de multiples reprises : le phénomène du déni-clivage ne consiste pas à effacer telle ou telle représentation gênante du champ de la conscience, comme le fait le refoulement. C'est en revanche la signification particulière pouvant s'y trouver impliquée qui va demeurer comme *invalidée* dans le jeu de la mentalisation. [...] Il est donc capital de bien poser qu'une non-liaison de ce type relève d'un ordre de processus *foncièrement étranger à ce qui se rattache à la négation*,

¹⁷³ Ce qui correspond à ce qu'A.Green a nommé la « passivation » (Green A.(1990), *La folie privée*, Paris, Gallimard).

¹⁷⁴ Cet objet mal défini, entre objet persécuteur interne et externe.

¹⁷⁵ Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.15.

¹⁷⁶ Freud S. (1925), La négation, in *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, PUF, 1985, p.136.

puisque celle-ci est tout au contraire posée par Freud comme opération prototypique du travail de symbolisation. »¹⁷⁷

Ce que nous avons cherché à mettre en évidence à propos des troubles de la pensée et de l'aspiration à la vengeance était leur lien avec la dimension traumatique, inélaborée psychiquement, du vécu de séparation d'avec la mère.

Le désaveu du manque nous renvoie en premier lieu à une modalité très archaïque de fonctionnement défensif contre le manque, ou l'absence, de *la mère elle-même*. On retrouverait chez Jérôme –et probablement chez Jimmy- ce que nous avons vu à propos de l'angoisse impliquée dans la problématique perverse et lui conférant une proximité avec la psychose : la perte de l'objet impliquerait le risque d'une annihilation du moi lui-même, révélant par là l'insuffisance du narcissisme primaire. Toute situation vécue comme une séparation ou un rejet réactiverait le schéma traumatique d'une angoisse constituée d'un excès d'excitation, inélaborable psychiquement. Le passage à l'acte sexuel viendrait, parmi d'autres défenses possibles, servir ce désaveu du manque traumatique, « percevoir l'excitation du sexuel pour ne pas percevoir l'excitation du manque à être. »¹⁷⁸

Hormis la dimension de manque *de* l'autre, le désaveu du manque concerne également la représentation du manque *dans* l'autre. Nous avons vu en quoi le surinvestissement de l'imgo maternelle phallique permettait au sujet pervers de maintenir le déni de la castration maternelle pour s'en prémunir lui-même. Le caractère d'affirmation phallique de l'agression sexuelle confirmerait cette nécessité narcissique d'avoir le phallus pour éviter l'effondrement.

Mais d'après les théories sur la problématique perverse, si ce manque *dans* l'autre, entendu comme l'autre maternel, ne peut être reconnu, c'est du fait des dispositions psychiques de la mère elle-même, qui surinvestit son enfant comme son propre complément phallique et ne peut l'ouvrir à une « tiercéité » structurante.

On retrouve ce schéma chez Jérôme. La mère elle-même a expliqué très clairement qu'elle n'avait pas vraiment de désir pour le père de Jérôme mais qu'il avait fait l'affaire pour quitter l'ambiance mortifère qui régnait dans sa famille à elle. Le père a été un prétexte et un géniteur, mais pas tellement plus. On peut donc penser que l'effet nécessaire de « censure de l'amante »¹⁷⁹ n'a pu suffisamment s'inscrire psychiquement chez Jérôme, pour introduire à une véritable triangulation

¹⁷⁷ Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.41-42.

¹⁷⁸ Ciavaldini A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Éd. Masson, 1999, p.157.

¹⁷⁹ Cf. Braunschweig D. et Fain M., *La nuit, le jour. Essai psychanalytique sur le fonctionnement mental*, Paris, PUF, 1975.

œdipienne. Jérôme a pu très tôt être pris dans l'illusion d'être le phallus de sa mère parce que, d'une part, il a eu dans la réalité l'exclusivité de la relation avec sa mère entre 2 et 6 ans, mais surtout parce que celle-ci l'a investi fantasmatiquement dès avant sa naissance comme un complément narcissique-phallique, probablement afin de pallier à une dépression mélancolique héritée de son père. D'ailleurs, l'exclusion du père chez cette mère pourrait révéler l'ampleur du contre-investissement qu'elle a mis en place pour ne pas sombrer dans une identification mortifère à son propre père. On entrevoit ici la dimension transgénérationnelle du déni.

On n'est pas loin ici de ce que Lacan a appelé la forclusion du nom-du-père à l'œuvre dans la psychose. Et si le manque de l'objet primaire est selon toute vraisemblance si prégnant dans les angoisses de ces adolescents, c'est parce qu'il n'a pu être suffisamment référé au tiers symbolique paternel, « décisif en tant que support rendant ce manque concevable et soutenable dans l'Autre. »¹⁸⁰ Comme le dit J.Chazaud, « pour échapper à la perversion, il faudrait que le garçon trouve dans l'instance paternelle l'assurance qu'au-delà du renoncement à la « mère phallique » il reste un futur du désir. »¹⁸¹ L'instance paternelle n'est pas suffisamment constituée chez Jérôme et Jimmy, d'où la faiblesse de leur surmoi œdipien (ce qui n'est pas le cas de leur surmoi archaïque, très persécuteur) et de leur idéal du moi ne permettant pas de s'appuyer sur une identification masculine solide pour aller sans trop de crainte à la rencontre de l'autre sexe.

Pour autant, nous ne sommes pas dans la forclusion psychotique, à moins qu'une décompensation ultérieure ne nous l'indique. Il nous semble que la dimension d'agressivité dirigée à l'égard des enfants, victimes de leurs abus, en tant que rivaux fraternels (la demi-sœur de Jérôme ou la cousine de Jimmy sont à leurs yeux les « préférées ») nous indique l'existence d'une triangulation pré œdipienne. Certes, ces imagos ne peuvent constituer un tiers symbolique œdipien structurant sur un mode névrotique, mais constituent tout de même une ébauche de triangulation, permettant un début d'élaboration de configuration œdipienne.

3.2.3. Dépression maternelle et vœu infanticide inconscient

Cette réflexion sur le déni nous a permis de comprendre que la non-inscription psychique du père comme agent de la castration/séparation résulte de la convergence des aspirations narcissiques et œdipiennes de l'enfant avec un fantasme de complétude chez la mère elle-même, visant à la préserver d'une dépression intense. Le désaveu de la castration-séparation chez l'enfant,

¹⁸⁰ Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.49.

¹⁸¹ Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973, p.56.

à l'opposé d'une négation, peut alors être considéré comme un « *oui obligé à la non-castration parentale, un oui à tout prix (psychique) en quelque sorte !* »¹⁸²

« A tout prix » parce qu'en arrière-fond de cette mise en œuvre du déni se dessine la dépression, la perte, la mort. Pour l'enfant comme pour sa mère. Ne pas se conformer à ce désir d'union exclusive comporterait le risque de la perte mélancolique, à la fois de l'objet et du moi lui-même, pour les deux protagonistes. La clinique nous a même amené à envisager que la relation mère/fils chez certains de nos patients agresseurs sexuels était empreinte d'un vœu infanticide particulièrement fort.

Chez la mère de Jérôme il est probable comme nous l'avons déjà dit, étant donnés les antécédents de troubles bipolaires dans sa famille, qu'elle ait en partie investi sa grossesse comme un palliatif à la dépression, comme une illusion de complétude narcissique sans faille, sans manque. Nous postulons maintenant qu'au surinvestissement narcissique de son fœtus-enfant ont pu succéder, après son accouchement, d'intenses affects dépressifs, liés au deuil de la complétude qu'induit la naissance, ainsi qu'à l'écart perçu progressivement entre l'enfant idéal et l'enfant réel¹⁸³. Les troubles précoces de Jérôme tendraient à confirmer cette hypothèse.

Dans la rancœur et la froideur affective qui ont émaillé le discours maternel, il semblait poindre une résurgence de *vœu infanticide*. N'avait-elle pas été « déçue » par cet enfant, trop remuant mais pas assez parlant, « jamais satisfait » alors qu'elle faisait son maximum pour lui, qui n'y a « pas mis du sien » lorsqu'il s'est agi de le soigner ? Je l'avais rencontrée il est vrai peu de temps après la révélation des faits, dont on peut penser qu'ils avaient déterminé ce ressentiment, mais le reproche constant imprégnant le récit de l'enfance de son fils semblait révéler une haine ancienne.

Elle déconcertait, voire effrayait, par la facilité avec laquelle elle rejetait son fils, et c'est d'ailleurs probablement ce qui a déterminé en grande part chez le juge, l'éducatrice et moi-même un élan de compassion à l'égard de Jérôme. Les actes de Jérôme n'appelaient pas d'auto-reproche ou de culpabilité chez elle. Ceci nous a amené à penser que, trop fragile pour supporter en elle la violence de son ambivalence, elle s'était clivée d'une grande part de l'agressivité éprouvée envers son fils pour la projeter en lui, ce qui expliquerait qu'elle ait vécu ses troubles du langage ou ses plaintes de ne pas être satisfait sur un mode persécutif plutôt que culpabilisant.

Elle a pu dès lors se sentir dans son bon droit de rejeter ce garçon « après ce qu'il avait fait », même si ce qu'elle désirait pour lui c'était qu'il « se fasse soigner ». C'est comme s'il n'avait

¹⁸² Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 1989, p.47.

¹⁸³ Cf. Leclaire S. *On tue un enfant*, Seuil, Paris, 1975.

fait que confirmer par ses actes toute la mauvaiseté qu'il y avait depuis déjà longtemps en lui. On n'est pas loin de retrouver ici l'idée que par ses actes, loin de s'opposer à sa mère, Jérôme s'est conformé à ses fantasmes ou ses projections, ce qui éclairerait l'étonnante concordance de son aveu et de l'explication qu'a donnée sa mère de ses actes : c'était pour lui faire du mal à elle.

L'angoisse de séparation pourrait chez Jérôme avoir été renforcée par la perception diffuse d'un rejet maternel ou d'un vœu infanticide affleurant dans la disposition affective de sa mère à son égard. Ne pourrait-on dès lors supposer que l'agression sexuelle a en quelque sorte donné un motif objectif et circonscrit à ce rejet, permettant un soulagement par rapport à la crainte *sans objet* d'un châtement, dans un mécanisme comparable à ce que Freud a mis en évidence chez le « criminel par sentiment de culpabilité »¹⁸⁴ ?

Le lien entre vœu infanticide, angoisse de perte d'objet et agir pédophile à l'adolescence peut être illustré de manière plus radicale par le cas suivant.

Damien a été placé en foyer judiciaire après avoir, à l'âge de 15 ans, violé par sodomie deux garçons d'une dizaine d'années. Les faits se sont déroulés alors qu'il avait peu de temps auparavant été exclu d'une famille d'accueil pour avoir exhibé son sexe à la fille d'amis de cette famille.

Damien a connu son premier placement à l'âge de deux ans parce que sa mère, selon toute vraisemblance psychotique, l'avait plongé dans un bain d'eau bouillante qui lui a laissé des traces de brûlures sur une grande partie de son corps sans toutefois engendrer de handicap particulier.

Il a été élevé jusqu'à l'âge de 13 ans par une famille d'accueil qui n'a plus pu l'accueillir pour des raisons tenant à la santé de l'un d'eux. Aucun acte n'avait alors été signalé. Damien était décrit comme tout à fait complaisant, adapté, mais plutôt agité, requérant beaucoup d'attention et capable de crises de colères lors de situations de frustration.

Ses actes ont toujours succédé à des situations de ruptures relationnelles, ce qui correspond avec ce que nous avons déjà mis en évidence sur le lien entre agir sexuel et angoisse de séparation. Chez Damien plus que chez Jérôme et Jimmy, l'organisation narcissique de la personnalité laissait peu de place à une prise en compte de l'altérité, à une reconnaissance de la différence. Damien monopolisait par son agitation maniaque et ses provocations masochistes auprès des autres jeunes l'attention des adultes du foyer. Ce comportement n'a que très peu varié au cours des mois où il y est resté. Fan d'une chanteuse à la mode, il avait couvert sa chambre de ses photos, achetait tout

¹⁸⁴ Freud S.(1915-1916), Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse, in *Essais de psychanalyse appliquée*, coll. « idées », Gallimard, Paris, 1971.

journal qui parlait d'elle et lui écrivait régulièrement des lettres, dans un mouvement où il était difficile de faire la part entre le culte amoureux, l'excitation érotique et l'identification narcissique. Damien admirait et aimait cette chanteuse, mais voulait aussi *être* cette chanteuse. Il chantait à tue-tête ses tubes et pensait sérieusement avoir des chances de gagner lui aussi l'émission qui en avait fait une célébrité. Il était évident qu'il n'avait pas renoncé au fantasme de bisexualité que son fanatisme nourrissait, comme il nourrissait sa lutte maniaque contre la dépression.

Il reconnaissait les faits mais ne semblait pas éprouver de culpabilité ou de capacité à se mettre à la place de ses victimes. Il se présentait comme un enfant égocentrique et joueur, qui avait l'art de se rendre insupportable.

Il est vraisemblable que l'ampleur du traumatisme précoce que Damien a vécu n'a pu être compensée par les qualités éducatives et affectives de la famille chez qui il a été élevé jusqu'au début de son adolescence. Les conséquences de la séparation tendent à révéler a posteriori la fragilité de son organisation psychique, même s'il n'a jamais donné de signe de décompensation psychotique. Il est également probable que son système de pare-excitation a été mis en échec par l'inflation pulsionnelle du pubertaire en tant que tel. Enfin, sans qu'on ait suffisamment d'élément anamnétique pour l'expliquer, la prévalence narcissique de son organisation psychique n'a pas laissé de place au fonctionnement d'un surmoi œdipien.

On ne peut pas dire que les adolescents auteurs d'agressions sexuelles ait tous subi une tentative de meurtre. Le cas de Damien est particulier et extrême. Par contre, ce qui semble se retrouver dans l'ensemble des cas que nous avons rencontrés, c'est une disposition psychique de soumission à une imago archaïque menaçante et dangereuse. Nous avons rappelé que dans la configuration psychique perverse domine l'imago maternelle phallique et que celle-ci est à la fois recherchée et redoutée. En arrière-plan, il nous semble qu'est à l'œuvre une imago plus archaïque, indifférenciée sexuellement mais différenciée sur le mode des catégories de bon et mauvais, ayant sa source dans l'organisation orale primitive et engendrant « l'angoisse d'être dévoré par l'animal totémique »¹⁸⁵, d'être écrasé, envahi ou même annihilé, comme en témoigne l'analyse des tests

¹⁸⁵ Freud S. (1924), Le problème économique du masochisme, in *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997, p. 292.

projectifs¹⁸⁶. Cette imago nourrirait le caractère menaçant de l'imago maternelle phallique mais cette dernière permettrait dans le même temps de contre-investir la première.

Si ce type d'angoisse et de construction imagoïque sont en grande partie la conséquence du retournement du sadisme infantile du sujet lui-même, si leur prévalence dans leur fonctionnement psychique résulte en outre d'une faiblesse de l'organisation oedipienne par déni ou inconsistance de la fonction paternelle, on peut également penser qu'elles ont été en quelque sorte fortifiées par un mouvement infanticide inconscient mais vivace de la part de l'environnement précoce (la mère le plus souvent mais parfois le père).

En tout cas, la soumission à cette imago archaïque terrifiante permettrait de comprendre le conformisme apparent de ces jeunes en regard d'autres jeunes délinquants. Lorsqu'on observe les résidents d'un foyer pour jeunes délinquants, il est frappant de constater l'écart comportemental entre ceux qui vont régulièrement manifester de la violence, enfreindre les limites et les interdits, et ceux qui se tiennent tranquilles, aident les adultes, et bien souvent sont mis à l'écart, voire maltraités par les autres. Les adolescents ayant agressé des enfants entrent la plupart du temps dans cette deuxième catégorie. Il serait intéressant d'étudier de manière approfondie cette différence clinique mais nous n'en avons ici pas le temps. Il nous semble tout de même que les adolescents délinquants « ordinaires » ont plus de ressources, sur le mode comportemental hétéro-agressif, pour faire face à leurs angoisses. Ils *osent* défier l'autorité, quelquefois parce que les interdits n'ont pas été intégrés, bien souvent parce qu'ils les recherchent, mais certainement parce que la menace surmoïque, même si elle est plus forte qu'on ne le pense couramment, n'est pas *tétanisante*. Chez les jeunes agresseurs sexuels d'enfant, par contre, l'autorité effraie et paralyse, peut-être parce qu'elle est plus directement corrélée à une menace de mort, véhiculée par un vœu infanticide parental confinant parfois au passage à l'acte, comme on l'a illustré dans le cas de Damien.

¹⁸⁶ La planche IV en particulier (sollicitant des représentations d'imago phallique) est chez ces adolescents régulièrement l'objet de constructions où le positionnement du sujet est passif face à une imago terrorisante (cette planche est quelquefois refusée et nécessite généralement un temps de latence long chez ces sujets) dont les caractéristiques sont pré-génitales et destructrices ; Damien dira après une exclamation (« wow ») et un temps de latence de 25 secondes : « On dirait un ours, on dirait que ça c'est ses chaussures, très grandes, avec des pinces, prêt à tout détruire. C'est tout. » Jérôme y verra « Une taupe-ogre géante, qui fonce sur sa victime pour l'écraser. » Les planches pastels, loin d'induire une régression « paisible » réactivent souvent des représentations de crocs, de mâchoires, d'intérieur du corps viscéral ou squelettique. Une étude précise et approfondie des protocoles projectifs d'agresseurs sexuels a été réalisée par F. Neau (L'apport des épreuves projectives à la clinique des agirs violents, in *La violence en abyme. Essais de psychocriminologie*, ss. Dir. De C. Balier, Paris, PUF, 2004) et met en évidence la fréquence de tels types d'émergences phobiques face à la puissance phallique.

3.2.4. Un lien à tout prix : le masochisme

La position relationnelle masochiste n'est pas l'apanage de tous les jeunes agresseurs sexuels d'enfants que nous avons rencontrés ; nous verrons plus loin le cas d'un jeune fonctionnant sur un mode exclusivement hétéro-agressif. Toutefois, elle semble se retrouver chez ceux qui ont avoué leurs gestes et acceptent les propositions de soins, comme cela a été le cas de Jérôme et Damien. Elle imprègne la relation thérapeutique et ne facilite pas la tâche du clinicien qui, outre la difficulté à élaborer et à verbaliser de ses patients, se trouve empêtré dans des mouvements contre-transférentiels parfois violents. Nous voulons ici montrer que l'organisation masochiste souligne l'échec de la structuration œdipienne et qu'elle sert une lutte contre des angoisses plus archaïques que l'angoisse de castration référée à l'organisation œdipienne.

Jérôme semble trouver un intérêt, voire un plaisir, dans nos échanges. Il vient à tous ses rendez-vous, il lui arrive même d'en solliciter un supplémentaire. Mais il faut constamment le relancer, l'interroger du côté du ressenti et des émotions pour qu'il ne se cantonne pas au registre factuel, et quelquefois le forcer à évoquer certains aspects implicites de son récit. Sa posture globale vis-à-vis de la thérapie semble revêtir l'aspect paradoxal d'une attente et d'un défi, comme s'il disait : « je demande à venir, j'attends quelque chose, mais c'est à vous de faire le travail ».

Nous avançons progressivement sur la reconnaissance et la verbalisation de ses affects et de ses pensées, chose qui ne lui était pas facile, mais nous heurtons à l'évocation du registre sexuel au sens large (pas seulement les gestes sexuels qu'il a eu avec sa sœur). Lorsque je l'amène à aborder le sujet, Jérôme, comme le Dr Langer face au « capitaine » Freud, a « sur son visage une expression complexe et bizarre, expression que je ne pourrais traduire autrement que comme étant *l'horreur d'une jouissance par lui-même ignorée* »¹⁸⁷. L'impression contre-transférentielle est que je suis cruel vis-à-vis de lui (mais si je n'aborde pas moi-même la question sexuelle, il n'en parle absolument pas, contrairement à ce que nous avons vu avec la haine et la vengeance) ; l'expression sur son visage m'indique à la fois une gêne et un plaisir. Il est possible que cette attitude relève d'une nécessité pour lui que je porte moi-même un discours sur le sexuel-érotique, dans une recherche d'un appui identificatoire masculin que son père n'a pas pu incarner ; sa mimique pourrait relever d'un mélange de honte typiquement adolescente¹⁸⁸ et de soulagement dans

¹⁸⁷ Freud S., « Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle (L'homme aux rats) » (1909), *Cinq psychanalyses*, PUF, Paris, 1995, p.207.

¹⁸⁸ Voir à ce sujet les développements de Birraux A. (La honte du corps à l'adolescence, *Adolescence*, 1993, 11, 1, 69-79).

la mise en représentation par le langage du désir et de la sexualité, qui étaient auparavant véhiculés par ses parents soit sur un mode trop excitant (par sa mère), soit dangereux (sa mère mais aussi son père n'ont cessé de lui répéter après la révélation des faits de « faire attention aux filles »).

Mais il me semble que son positionnement dans l'entretien consiste à vouloir me « faire dire des choses » à sa place, dans un mouvement voyeur, tout en recherchant passivement à ce que je suscite une sorte de « honte délicate » chez lui. C'est dans ce mouvement passif que l'on peut percevoir une forme de masochisme moral. En outre, il a cette même expression de visage et cette même intonation dans la voix lorsqu'il parle de la douleur de ses blessures de footballeur, en disant « ça fait maaal » avec une sorte de sourire. Sur un plan plus symbolique, Jérôme revendique une sorte d'ascétisme vis-à-vis des faveurs parentales, qu'il s'agisse d'argent de poche ou de cadeaux qu'il ne demande pas, même à Noël.

Masochisme érogène et masochisme moral semblent coexister sans pouvoir s'élaborer en un sentiment de culpabilité « tempéré ». Il nous semble que cette disposition psychique a été enkystée par la relation dans la réalité à une mère dénigrante et rejetante, tout autant qu'incestuelle dans la mesure où le tiers paternel était symboliquement exclu et où à diverses occasions, elle a favorisé une certaine érotisation de leur relation (par exemple en proposant de lui acheter des revues érotiques lorsqu'il lui a demandé au début de l'adolescence quand il serait en âge de faire l'amour), tout en condamnant fermement toute manifestation d'auto-érotisme (notamment lorsqu'elle s'est aperçu qu'il avait consulté des sites pornos sur internet, ce qui a été puni par la suppression totale de connexion pendant plusieurs mois).

Le rejet manifeste de sa mère après la révélation des faits, cumulé à une complicité imaginaire avec son père (lui aussi « rejeté » par sa femme), ont permis à Jérôme d'adopter une posture agressive vis-à-vis de sa mère. Mais on peut penser que cette posture n'est que la face inversée d'une soumission masochiste dans laquelle le besoin de punition recouvre une demande d'amour, phénomène décrit par Freud dans son célèbre article de 1919 du point de vue du rapport de la fille au père, qu'on pourrait appliquer dans le cas de Jérôme en remplaçant « le père » par « la mère » : « La proposition « le père m'aime était comprise au sens génital ; sous l'effet de la régression elle se change en celle-ci : le père me bat (je suis battu par le père). Ce fait d'être battu est maintenant un composé de conscience de culpabilité et d'érotisme ; *il n'est plus seulement la punition pour la relation génitale prohibée, mais aussi le substitut régressif de celle-ci* »¹⁸⁹

En suivant cette hypothèse, on peut dire que *la position masochiste de Jérôme révèle une fixation incestueuse à la mère*, insuffisamment médiée et insuffisamment déplacée du fait de l'inefficacité chez lui du complexe d'œdipe.

¹⁸⁹ Freud S. (1919), Un enfant est battu, in *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997, p. 229.

Lors des actes d'agression sexuelle dirigés sur la sœur « intruse », la régression au sadisme originaire aurait un temps déjoué cette défense par retournement sur le moi, pour aboutir à une mise en acte de la première phase du fantasme « un enfant est battu » : « Le père [ici la mère] n'aime pas cet autre enfant, *il n'aime que moi.* »¹⁹⁰ Au gré de circonstances particulières, par dépit d'amour maternel, mais peut-être aussi par défi au rival -comme l'a ressenti sa mère en apprenant qu'il avait agi alors que son beau-père était présent au domicile- Jérôme aurait « laissé passer » les motions sadiques à l'égard de la sœur, dans une forme de baroud d'honneur narcissique-phallique, avant de se soumettre à nouveau au retournement de ce sadisme sur lui-même.

Dans le cas de Damien, on peut penser que l'organisation perverse recouvrait une potentialité psychotique où les angoisses de séparation étaient accompagnées d'angoisses de morcellement ou de perte des limites du corps. En effet, Damien semblait en permanence chercher à éprouver une contenance, par une agitation maniaque visant à se sentir en permanence excité, par une sollicitation constante de l'entourage éducatif, mais aussi par l'induction chez les autres jeunes d'un sadisme à son égard. Damien semblait jubiler lorsqu'il se faisait frapper ou ceinturer, même s'il tenait ensuite absolument à porter plainte. Il est plausible que, tout en constituant la réédition d'un traumatisme précoce, ce masochisme érogène servait à éprouver les limites de l'enveloppe corporelle, du « Moi-peau » aurait dit D.Anzieu¹⁹¹, pour pallier à la menace de morcellement ou d'annihilation sous-jacente.

Pour l'un comme pour l'autre, malgré des nuances quantitatives et qualitatives, l'investissement du masochisme semble avoir servi à la sauvegarde du moi, comme maintien d'une fixation à l'objet en même temps que sentiment illusoire de maîtrise sur celui-ci : « La conduite masochique offre toujours au Moi la possibilité ou l'illusion de se délivrer de l'emprise de l'objet et de reprendre une position active de maîtrise là où il se sentait menacé de débordement et de reddition passive à l'objet. »¹⁹²

3.2.5. L'objet-victime : symbole oedipien ou objet partiel ?

Nous avons vu à propos de l'aveu de Jérôme, comme de Jimmy, qu'il n'avait aucun mal à évoquer la vengeance comme motivation de ses agirs sexuels transgressifs, comme s'il n'y avait pas de sexuel. En fait, il paraît évident que l'érotisme sexuel a une grande part dans la dynamique sous-

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.227.

¹⁹¹ Anzieu D.(1985), *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, 1995.

¹⁹² Jeammet Ph., L'énigme du masochisme, in *L'énigme du masochisme*, ss. Dir. André J., Petite bibliothèque de psychanalyse, PUF, Paris, 2001, p. 58.

jacente au passage à l'acte. En comparant la qualité de la victime dans les cas de Jérôme et de Jimmy avec les cas de Damien et d'un autre que nous appellerons Tarek, ne pourrait-on repérer une différence qualitative nous permettant de nous prononcer sur le type et l'évolution de l'organisation psychique des auteurs ? S'est-il agi d'un passage à l'acte ou d'une forme d'acting-out ? D'un procédé auto-calmant¹⁹³ ou d'une adresse à l'Autre ? La victime n'était-elle que l'objet fétichisé d'un narcissisme exclusif, ou pouvait-elle s'inscrire dans un scénario fantasmatique plus élaboré ?

En tant que victime, la petite sœur de Jérôme apparaît comme un *symbole* plus qu'une personne : c'est en tant que « fruit » (sic) de sa mère et de son beau-père qu'il s'en est « pris » à elle. En tant que sœur, même s'il était quelquefois agacé par les faveurs parentales qu'elle obtenait, il dit éprouver pour elle de l'affection et a peur qu'elle reste « choquée » par ce qui s'est passé entre eux ; une rare fois où il a pleuré, c'est lorsqu'il a pu la rencontrer après quelques mois sans nouvelles, lors d'une audience devant la juge au cours de laquelle elle a dit qu'elle souhaiterait le revoir.

L'« objet-sœur » apparaît *clivé*, entre une sœur reconnue dans sa subjectivité et investie sur le registre tendre, et une sœur objet-partiel d'une violence archaïque suscitée par l'angoisse de perte d'amour de l'objet, ou par ce que Freud a décrit comme une déchéance insupportable : « Ainsi plus d'un enfant qui se considère comme trônant en sécurité dans l'amour inébranlable de ses parents a été d'un seul coup déchu de tous les cieux de sa toute-puissance présomptueuse. »¹⁹⁴ De ce fait, « le jeune enfant n'aime pas nécessairement ses frères et sœurs, et généralement il ne les aime pas du tout. Il est incontestable qu'il voit en eux des concurrents, et l'on sait que cette attitude se maintient sans interruption pendant de longues années, jusqu'à la puberté et même au-delà. »¹⁹⁵

Nous sommes tenté de penser que Jérôme n'a pu transgresser sexuellement qu'à la faveur de ce clivage et en investissant une motion sadique primaire. Mais ces mécanismes n'ont pas totalement mis en échec le fonctionnement du surmoi permettant la reconnaissance de l'autre comme sujet. La prévalence d'un fonctionnement narcissique chez Jérôme ne confine pas à ce que Balier décrit comme le « narcissisme à l'état pur »¹⁹⁶ de la perversité, mais laisse une ouverture à une relation d'objet différencié même si c'est sur le mode de la perversion.

¹⁹³ Notion empruntée à M. Fain, C.Smajda et G. Swec par A. Ciavaldini pour souligner l'effet calmant de l'activation perceptive ou sensorielle par l'acte, mécanisme défensif purement économique, tout comme l'est la répression des affects (Ciavaldini A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Éd. Masson, 1999, p.152).

¹⁹⁴ Freud S. (1919), Un enfant est battu, in *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997, p.227.

¹⁹⁵ Freud S.(1915-1917), *Leçons d'introduction à la psychanalyse*, trad.fr. O.C.F., XIV, p.210.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.82.

On peut voir chez Jérôme, et le déduire probablement chez Jimmy, que la sœur a représenté la *condensation d'objets sinon oedipiens, du moins préœdipiens* (entendu dans l'acception lacanienne supposant une préfiguration de la triangulation œdipienne et non un temps antérieur à l'œdipe et caractérisé par la relation duelle mère/enfant). La demi-sœur incarnerait à la fois *l'objet incestueux* -à peine déplacé de la mère à la fille du fait de l'importance de la fixation que nous avons déjà repérée chez Jérôme- tout autant que *le rival*.

Si l'on ne peut toutefois pas parler d'une organisation psychique structurée par l'œdipe, c'est justement parce que cette catégorie du rival est peu « décondensée » ou secondarisée. En effet, il semble que la violence à l'égard de l'objet-rival ou de l'intrus est la réédition dans le temps pubertaire d'un « temps primaire de la relation où, avant que le père ne soit constitué en tant qu'objet œdipien, le désir fondamental serait de supprimer *tout corps étranger* faisant obstacle à l'union narcissique avec la mère »¹⁹⁷. Le rival, référé à un manque psychiquement inélaboré car dénié, est donc confusément à la fois le beau-père et la demi-sœur. La position perverse se repère par ce déni du tiers et cette intrication massive de l'agressivité et du sexuel, ne permettant pas de dépasser ou sublimer l'alternative entre investissement d'objet sadique et masochiste. Toutefois, à la différence de ce qu'on constate dans les cas de perversité tels que décrits par Balier, où « il n'y a pas d'autre existant »¹⁹⁸ et où le sexuel est mis au service de la violence, l'objet n'a pas été totalement désubjectivé et une certaine limite à l'assouvissement pulsionnel a tenu, puisque Jérôme s'est arrêté à des tentatives de pénétration lorsque sa sœur s'est plainte de ce qu'il lui faisait.

Pour lui comme pour Jimmy, les actes semblent avoir eu une résonance fantasmatique symbolique, dans ce choix d'objet condensant l'incestueux, le parricide, mais aussi une forme d'appel inconscient à la punition et donc à la Loi, ce que la reconnaissance des actes et la participation à la prise en charge éducative et psychothérapeutique semblent confirmer. Il faudrait peut-être également s'interroger sur la convergence fantasmatique entre ces adolescents et leurs victimes, très régulièrement elles-mêmes en plein âge œdipien, ce qui pourrait peut-être ajouter aux circonstances particulières ayant favorisé l'acte, et permettant de comprendre qu'il y ait peu souvent recours à une contrainte violente.

En ce qui concerne Damien, l'enjeu paraît avoir été moins symbolique et objectal que franchement narcissique. Le « choix » de garçons plus jeunes ne paraît pas avoir résonné avec une fantasmatique, même préœdipienne, mais plutôt comme la domination d'objets partiels « à portée

¹⁹⁷ Houssier F., Relation fraternelle et élaboration de la violence à l'adolescence, in *Transactions narcissiques à l'adolescence*, Marty F. et al., Dunod, Paris, 2002., p.143.

¹⁹⁸ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.82.

de main » sur qui une emprise violente était possible, violence dont le type d'acte sexuel lui-même traduit la prégnance¹⁹⁹. On a l'impression que ce sont avant tout la massivité de ses angoisses et l'urgence de sauvegarde du Moi qui l'ont poussé à agir. On est plus proche de la sensorialité, des procédés autocalmants²⁰⁰, et d'un enjeu purement narcissique (« moi ou l'autre »), que de l'imaginaire oedipien et d'un acting-out symbolique. Le caractère homosexuel des agressions semble souligner cette logique narcissique, dans un mouvement d'inversion de sa position masochiste habituelle, comme si sa victime représentait à la fois un double de lui-même et l'objet d'un triomphe de sa toute-puissance phallique.

Le cas de **Tarek** offre une illustration plus nette de l'indistinction sexuelle et générationnelle de la victime, en regard de la dimension purement narcissique en jeu dans ses passages à l'acte. Au demeurant, son cas illustre également une modalité d'identification à l'agresseur comme conséquence d'une maltraitance dans l'enfance de la part de son père, qu'on pourrait relier à la thématique du vœu infanticide évoqué dans les cas précédents.

L'enfance de Tarek en Algérie est en effet marquée par la violence sadique de son père. Celui-ci l'aurait non seulement frappé, sans qu'on sache bien si ces coups étaient des punitions ou même des éruptions de colère sans motif réel, mais aussi brûlé avec des cigarettes ou des couteaux chauffés, ce dont Tarek nous a montré les cicatrices. Il nous a même raconté que son père l'a parfois arrosé d'eau avant de plonger un fil électrique dans la flaque pour l'électrocuter, rappelant un mode de torture courant pendant la guerre d'Algérie.

Sa mère, elle aussi battue et enfermée au domicile, s'est un jour enfuie avec ses enfants pour venir en France. Elle a rapidement obtenu des papiers pour eux mais n'a pas trouvé d'emploi ni de logement pendant longtemps, ce qui a obligé la famille à se déplacer tous les 6 mois d'un foyer social d'urgence à un autre.

Aîné et seul garçon de la fratrie, Tarek semble avoir été mis dans une position très privilégiée par sa mère. Elle ne lui imposait aucun interdit et lui offrait plus de cadeaux qu'à ses sœurs.

Une mesure d'investigation a été ordonnée par le juge des enfants à la suite d'une première agression sexuelle, une tentative de sodomie d'un garçon de 10 ans, lui aussi placé dans ce foyer d'urgence. L'instruction a eu du mal à déterminer s'il y avait eu pénétration et s'il y avait eu « contrainte, menace ou surprise », ce qui aurait permis de qualifier l'acte de viol. Certains

¹⁹⁹ Car si d'un point de vue légal, sodomie et fellation forcée sont assimilables on peut, au niveau de la réalité du déroulement des faits, y voir une différence dans la quantité de violence entrant en jeu.

²⁰⁰ Cf. Ciavaldini A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Éd. Masson, 1999.

témoignages ont même insinué que le jeune garçon avait lui-même voulu ce rapport sexuel. Tarek n'a pas été condamné mais a eu une mesure éducative.

Tarek s'est toujours présenté aux rendez-vous éducatifs ou psychologiques, n'a montré aucune agressivité ou rébellion, mais a donné à tous les intervenants le sentiment de ne pas être vraiment entré en relation. Il faut dire que la pratique du français lui était difficile mais plus profondément, peu de choses semblaient l'affecter. Il n'a pas été possible de coter les tests projectifs car Tarek ne voyait rien, ne pensait à rien et avait même du mal à décrire l'image. Sa pensée semblait comme paralysée, verrouillée, soumise à une intense répression psychique des affects²⁰¹. En entretien, malgré une apparente complaisance à venir, il ne se passait presque rien, sauf le jour où il a pleuré au moment d'évoquer la maltraitance de son père. Pour expliquer son acte, il a dit que le garçon lui avait demandé de faire ça et qu'il pensait que c'était un jeu parce qu'il avait vu des scènes de coït homosexuel dans des jardins en Algérie. Il était difficile de savoir la part de naïveté et de mensonge de cette déclaration. On pense qu'il n'était pas dans une démarche d'aveu mais de minimisation proche de la dénégation.

Au cours du suivi éducatif, il a été accusé par une femme d'une quarantaine d'années, dans un autre foyer, d'être entré dans sa chambre pendant sa sieste et de l'avoir caressée. Tarek a nié ce point, disant qu'il venait chercher un DVD.

Les six à huit mois de suivi par notre service se sont déroulés entre sentiment qu'aucune accroche affective ne pouvait se faire entre Tarek et l'un des adultes intervenant dans sa situation, et inquiétude face aux soupçons, rarement prouvés, de tentatives d'attouchements mais aussi de vols, semble-t-il fréquents, dans chaque foyer où il a résidé. Sa mère a toujours fait preuve de véhémence face à quiconque portait une accusation à l'encontre de son fils.

Un jour, la famille est partie en province brusquement, sans donner d'adresse. Après-coup, il a été établi que la famille a vécu à nouveau avec le père, venu lui aussi s'installer en France. Deux mois plus tard, Tarek a été arrêté et accusé de viol et d'extorsion d'argent par menace sur deux prostituées.

Chez Tarek semblent s'être cumulés plusieurs facteurs de fortes perturbations psychiques ayant favorisé une organisation psychique proche de la psychopathie, ou du moins assimilable à la perversité proprement dite.

²⁰¹ Ce que certains chercheurs ont repéré chez les agresseurs sexuels adultes en milieu carcéral : « Afin de se protéger, ils utilisent la répression de manière massive comme mode défensif majeur. [...] La capacité de régression pauvre, l'impossibilité de s'appuyer sur le cadre institutionnel, la répression des affects de colère en tant qu'affects identitaires donnent parfois à ces sujets un aspect de passivité totale alors que l'on a affaire à une intense répression psychique. » (Ciavaldini A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Éd. Masson, 1999, p.168).

Aux maltraitances physiques sadiques du père dans l'enfance se sont adjoints une relation ambiguë avec sa mère, ainsi qu'un contexte de vie anxiogène marqué par la précarité et l'insécurité.

A la différence des cas précédents, organisés principalement sur un mode masochiste plus ou moins mentalisé, Tarek semble s'être structuré, probablement dès avant l'adolescence, en s'identifiant à l'agresseur dans une position active, et en « verrouillant » son narcissisme afin de ne pas sombrer dans la psychose ou la dépression toutes proches. Rien n'oblige à penser que le caractère sexuel des ses agressions est la répétition d'un traumatisme sexuel subi : « le comportement sexuel pervers peut être mis en relation avec des traumatismes subis qui ne se place pas directement dans la ligne sexuelle. »²⁰²

On constate que ses victimes ont été indifféremment de sexe masculin ou féminin, et d'âges variés, allant du jeune garçon à la femme adulte, ce qui tend à faire penser que ce n'étaient pas leurs qualités intrinsèques mais leurs qualités d'objets manipulables ou maîtrisables par la force qui en ont fait la cible de la perversité sexuelle de Tarek.

On ne peut pas se prononcer à partir d'un si faible échantillon clinique à propos de la pertinence du critère concernant la qualité de la victime vis-à-vis de l'agresseur sexuel qui permettrait d'évaluer l'orientation structurale et l'évolutivité psychique de l'auteur. Toutefois, il nous semble que ce critère est révélateur de la quantité d'investissement narcissique de l'auteur et de la possibilité d'accès à une reconnaissance de la subjectivité de l'objet, reconnu comme objet total et différencié.

3.3. La perversion : une étape possible dans la voie de la relation d'objet génital ?

3.3.1. Le pubertaire : on viole un enfant

Ce qui nous intéresse ici est d'envisager la puberté et les remaniements psychiques qu'elle implique comme une véritable *séduction traumatique*, mobilisant comme défense l'agir pédophile vu de ce fait comme un retournement de la séduction ; ceci ne préjuge en aucun cas de l'immutabilité de cette solution comportementale à l'âge adulte, mais permet d'envisager la mise en acte comme *l'expression du vécu de l'auteur*.

²⁰² Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.77.

Le pubertaire a été théorisé par Philippe Gutton comme « une sexualisation du travail psychique [...] une génitalisation des représentations incestueuses [...] à réfléchir par rapport à son ancrage dans le réel biologique exerçant une pression sur les trois instances et se heurtant à la barrière de l'inceste que l'œdipien infantile légua. »²⁰³ Le « pubertaire » serait en somme au psychisme ce que la puberté est au corps, et appellerait une élaboration psychique faite d'une « idéalisation organisatrice » que l'auteur a nommée « *adolescens* » : « Dans le *pubertaire* l'enfant suit tragiquement le destin d'Œdipe. Par l'*adolescens*, il déssexualise la violence de ses pulsions et procède à un travail de subjectivation et d'historicité. »²⁰⁴ Comme de nombreux auteurs post-freudiens ayant consacré leurs recherches à l'adolescence, Philippe Gutton part de l'idée freudienne d'une reprise lors de la puberté des fantasmes incestueux et parricides oedipiens, mais dépasse l'idée d'une simple réédition du complexe d'œdipe sous l'égide de l'organisation génitale infantile, pour situer le processus autour d'une vectorisation des remaniements psychiques par l'idéal du moi et ce que de nombreux auteurs à la suite de R.Cahn ont nommé le « processus de subjectivation » à l'adolescence²⁰⁵.

A la puberté dit Freud, les pulsions partielles et les buts pré-génitaux de l'enfance convergent sous *le primat des zones génitales*, « l'établissement de ce primat au service de la reproduction est donc la dernière phase que traverse l'organisation sexuelle. »²⁰⁶ La puberté fait du corps de l'enfant, corps narcissique/phallique, un corps génital.

Mais loin de se faire paisiblement cette « génitalisation » peut bouleverser le fragile équilibre de l'organisation psychique infantile. L'ensemble des auteurs insiste sur la violence de la transformation. Pour Gutton, « la puberté serait le dernier traumatisme que l'enfant aurait à subir. Elle est le plus important, celui qui reprend tous les autres ou rend traumatique ce qui n'était que complexe imagoïque (théorie de l'après-coup). »²⁰⁷ F.Marty, en prenant exemple d'une modification physique, considère que « la mue de la voix du garçon est une belle illustration de cette métamorphose (littéralement un changement de structure) en donnant à entendre la violence et l'élaboration de cette violence faite au corps d'enfance. »²⁰⁸

²⁰³ Gutton Ph., *Le Pubertaire*, Paris, PUF, 1991, p.11.

²⁰⁴ *Ibid.* p.12.

²⁰⁵ Cf. Cahn R., *L'adolescent dans la psychanalyse. L'aventure de la subjectivation*, Paris, PUF, 1998 ; Richard F., *Le processus de subjectivation à l'adolescence*, Paris, Dunod, 2001 entre autres.

²⁰⁶ Freud S. (1905), *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987, p.130.

²⁰⁷ Gutton Ph., *Le Pubertaire*, Paris, PUF, 1991, p.30.

²⁰⁸ Marty F. et al., *Transactions narcissiques à l'adolescence*, Dunod, Paris, 2002, p.58.

Le franchissement de ce que F.Marty (2002a) nomme le « seuil pubertaire » ne peut donc se faire que sur la base d'une organisation psychique suffisamment solide. Or, nous l'avons vu, il se trouve que les adolescents auteurs d'agirs pédophiles ne peuvent s'appuyer sur un œdipe suffisamment structuré dans l'enfance, même si certains d'entre eux présentent comme nous l'avons pensé une ébauche de triangulation structurante.

Les difficultés à « secondariser » les émergences pulsionnelles par la sublimation ou le travail de la pensée, la fixation à l'objet maternel incestueux, l'inconsistance ou l'absence d'une fonction paternelle organisatrice que nous avons cherché à mettre en évidence dans nos cas cliniques sont autant *d'obstacles à la possibilité d'une appropriation de ce corps génital*, porteur d'une « inquiétante étrangeté », qui d'après Marty est « toujours impliquée dans les comportements violents de l'adolescent »²⁰⁹. Il n'est dès lors pas étonnant qu'ils soient amenés à régresser à une organisation narcissique-phallique ou sadique-anale pour trouver des défenses suffisamment solides face aux menaces archaïques qui affleurent.

En outre, chez tout adolescent « la violence de l'œdipe génital a tendance à ramener à un inceste primordial mère-bébé et fait ressurgir l'archaïque »²¹⁰, et peut-être plus particulièrement chez nos patients. Le *fantasme d'union narcissique-incestueuse* refait surface de manière encore plus pressante pour eux, véhiculant les angoisses archaïques qui lui sont attachées. La marge de manœuvre défensive est étroite et la menace grande, on comprend mieux que l'acte soit une des réponses les plus accessibles à ces sujets fragilisés, d'autant plus si l'on suit S.Lesourd, pour qui c'est le réel du corps qui explique la propension à l'agir des garçons à l'adolescence : « En premier lieu, c'est la musculature qui se développe, renforçant ainsi la pulsion d'emprise chez le petit mâle », nous dit-il, « Cet aspect actif sera encore renforcé par la découverte de l'éjaculation qui fait conjointre orgasme sexuel et expulsion séminale à l'extérieur. Le garçon est poussé par le réel du corps à « s'étaler », se répandre au dehors. »²¹¹

On peut alors penser que le pubertaire, comme renforcement pulsionnel et comme génitalisation des représentations incestueuses, est une séduction traumatique (« L' « encore-

²⁰⁹ Marty F. et al., *Transactions narcissiques à l'adolescence*, Dunod, Paris, 2002, p.58.

²¹⁰ Gutton Ph., *Le Pubertaire*, Paris, PUF, 1991, p.47.

²¹¹ Lesourd S., La déconstruction-reconstruction des systèmes référentiels, in *La naissance pubertaire*, dir. De Ph.Gutton et S. Bourcet, Dunod, Paris, 2004, p.102.

enfant » *serait aujourd'hui séduit par sa puberté même* »²¹²) assimilable à un « viol » psychique . Nous allons donc tout à fait dans le sens de Ph.Gutton²¹³ pour dire que c'est par « identification au séducteur » que l'adolescent devient pédophile.

En somme, ainsi que le formule S. de Mijolla-Mellor, « comme pour toutes les situations où les repères préalables sont remis en question, le danger de déséquilibre induit des comportements défensifs, pensée ou acte, propres à rétablir une nouvelle suture, sauf dans le cas privilégié où une érotisation suffisante a pu soutenir le désarroi. »²¹⁴

3.3.2. Du désarroi adolescent à l'agir pédophile : une voie sans issue ?

Le désarroi de l'adolescent a été incarné de manière paradigmatique par l'élève Törless, le personnage de R.Musil²¹⁵. L'étude psychanalytique de ce roman par S. de Mijolla-Mellor montre comment ce qu'elle appelle le retour du « magico-sexuel » à l'adolescence stimule une « vivification » des états intellectuels : « De même que les repères identitaires de l'enfance ont littéralement explosé avec la redécouverte de la sexualité vécue à la puberté, de même la solide architecture de pensée de cet obsessionnel ne cessera de s'émouvoir de la présence de la sensation dans l'acte intellectuel. »²¹⁶

Le « magico-sexuel », précédant et imprégnant ce que Freud a appelé les « théories sexuelles infantiles », est défini comme « le vécu à la fois affectif, somatique et intellectuel de l'enfant lorsqu'il s'interroge sur les énigmes majeures de l'origine et de la fin, de la naissance et de la mort. »²¹⁷ L'adolescence serait marquée par une résurgence de ces processus, en particulier le « resurgissement des affects liés à la scène primitive. »²¹⁸, se mêlant confusément aux fantasmes œdipiens incestueux et parricides.

²¹² Gutton Ph., *Le Pubertaire*, Paris, PUF, 1991, p.30.

²¹³ *Ibid.*, p.31.

²¹⁴ Mijolla-Mellor S. de, « Sexualité et abstraction, une redécouverte à l'adolescence », in *Adolescence*, 2002, 20, 2, p.384.

²¹⁵ Musil R. (1960), *Les désarrois de l'élève Törless*, Paris, Seuil.

²¹⁶ Mijolla-Mellor S. de, « Sexualité et abstraction, une redécouverte à l'adolescence », in *Adolescence*, 2002, 20, 2, p.382.

²¹⁷ *Ibid.*, p.380.

²¹⁸ *Ibid.*, p.380.

L'opération adolescente consiste à réélaborer cet archaïque, ainsi que les scénarios fantasmatiques incestueux et parricides, en tenant compte de la nouvelle donne pubertaire qui les rend possibles, pour les déplacer et les sublimer.

Nous l'avons vu, le recours à l'acte est un mécanisme défensif qui signe l'échec de cette élaboration mentale. Là où l'élève Törless dispose d'une solide « architecture obsessionnelle » lui permettant, par le travail de la pensée, de tolérer l'irruption dans la conscience de vécus archaïques, nos patients sont particulièrement démunis. La fixation à l'objet incestueux converge chez eux avec des angoisses massives pour tétaniser la capacité de penser.

L'acte pédophile peut du coup être vu comme le dernier recours défensif possible, mais ne pourrait-il pas constituer également parfois une voie de passage vers la rencontre de l'objet génital ?

C'est ce que pense G. Bonnet quand il affirme l'existence de *perversions transitoires* à l'adolescence ayant pour fonction de « forcer le passage pour accéder à une sexualité adulte »²¹⁹. Pour lui comme pour de nombreux auteurs, « on ne peut absolument pas dire que l'adolescent qui manifeste à tel ou tel moment un comportement pervers est en voie de le devenir par la suite. [...] Le sujet pédophile dangereux a rarement été un enfant ou un adolescent agresseur, souvent c'est le contraire. »²²⁰ T. Bokanowski note que « si des déviations sont fréquemment observées, notamment à l'approche de la puberté, peu d'entre elles ont une valeur pronostique. »²²¹ Si, comme le dit C. Balier, « des conduites d'agression sexuelle se manifestent dès l'enfance et vont perdurer à l'adolescence puis dans le cours de la vie adulte [...], ces manifestations n'ont pas de signification en elles-mêmes mais doivent être appréciées en rapport avec l'organisation globale du fonctionnement mental. »²²²

C'est pourquoi G. Bonnet réhabilite la notion apportée par R. Lebovici²²³ de perversion transitoire, considérée comme une « opération indispensable au processus adolescent lorsqu'elle ne parvient pas à s'effectuer sur le plan fantasmatique. »²²⁴ Selon l'auteur, la perversion transitoire mettrait en jeu les mêmes processus que la perversion constituée chez l'adulte, à savoir clivage,

²¹⁹ Bonnet G., *La perversion. Se venger pour survivre*, « Bibliothèque de psychanalyse », Paris, PUF, 2008, p.51.

²²⁰ *Ibid.*, p.51

²²¹ Bokanowski T., « Les déviations sexuelles et la question des perversions sexuelles », in *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 2, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2004.

²²² Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.203.

²²³ Lebovici R., Perversion sexuelle transitoire au cours d'un traitement psychanalytique, *Bulletin d'activité des psychanalystes de Belgique*, 1956.

²²⁴ Bonnet G., *La perversion. Se venger pour survivre*, « Bibliothèque de psychanalyse », Paris, PUF, 2008, p.58.

déni de la castration et défi à la foi et aux idéaux, mais la différence s'apprécierait cliniquement par le fait que, « au même titre que la perversion polymorphe de l'enfance, [la perversion transitoire] nous fait accéder aux processus constitutifs de la perversion constituée dans leur modalité vivante, mouvante. Alors que, dans la perversion adulte, le mouvement se fige, se fixe, et entraîne la mise en place d'une pratique organisée. »²²⁵ De ce fait, on ne peut absolument pas présager d'une évolution perverse ultérieure à partir d'une perversion transitoire.

La mouvance des processus, donc la perversion transitoire, peut être illustrée par le cas de Jérôme chez qui, on l'a vu, le clivage de l'objet-soeur, avec dans l'un de ses versants l'objet partiel des motions sadiques, a pu néanmoins laisser place à une représentation d'objet total différencié et reconnu dans sa subjectivité. Le défi à la Loi, perceptible dans le fait d'avoir parfois agi alors que son beau-père était au domicile, semble avoir été un artefact pour l'intérioriser par la suite, d'abord en satisfaisant un besoin primitif de punition issu de la relation infantile masochiste à la mère mais aussi, dans la relation transférentielle qui a pu s'instaurer au cours de la thérapie, en s'étayant identificatoirement sur une figure masculine/paternelle qui faisait défaut dans son organisation psychique.

Au bout de deux ans de suivi, Jérôme n'a semble-t-il pas récidivé et entretient une relation amoureuse avec une fille de son âge sans éprouver l'angoisse désorganisatrice qu'il éprouvait dans la période où il a abusé sa petite sœur. Certes, il s'abrite derrière la distance géographique qui les sépare (et l'a probablement fait choisir cette fille-là), derrière le fait qu'elle est jolie mais « un peu bête » (donc pas trop puissante et menaçante), mais il a réalisé des progrès importants dans sa capacité à aller à la *rencontre de l'autre sexe*.

« L'autre sexe, nous dit J. Schaeffer, pour tout un chacun, homme ou femme, est toujours le *sexe féminin*. »²²⁶ « La grande découverte de la puberté est celle du vagin, dont Freud (1905) dit qu'il est ignoré pendant l'enfance, dans les deux sexes, du fait de l'intense investissement phallique, c'est-à-dire narcissique du pénis, l'unique sexe. »²²⁷

Ce qu'elle décrit comme le surgissement du féminin érotique à l'adolescence « ne peut que terrifier s'il renvoie à la dévoration, à l'engloutissement dans le corps de la mère, objet de terreur et

²²⁵ Bonnet G., *La perversion. Se venger pour survivre*, « Bibliothèque de psychanalyse », Paris, PUF, 2008, p.61.

²²⁶ Schaeffer J., Peur et conquête du féminin à l'adolescence dans les deux sexes, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, p.266 (nous soulignons).

²²⁷ *Ibid.*, p.265.

paradis perdu de la fusion-confusion. »²²⁸ Pour ces raisons, il semble en effet que les sujets dont nous avons parlé dans ce travail se sont heurtés au « roc du féminin »²²⁹, comme le pense C.Savinaud. Selon elle, il existe un facteur déterminant et commun des actes sexuels transgressifs commis par des adolescents qui concerne la *position féminine* incarnée par la mère : pour l'adolescent « la castration de l'Autre, qui retentit sur la sienne comme une menace de rétorsion, mobilise des affects d'angoisse auxquels le sujet réagit par le passage à l'acte. »²³⁰ Du fait de l'omniprésence de l'identification à la mère phallique (que nous avons évoquée) et/ou de la passivation ressentie dans la confusion des sources pulsionnelles entre l'enfant et sa mère, la possibilité d'une rencontre de l'objet génital est entravée par le fait qu' « ou bien l'adolescent agresseur se sent manipulé par l'autre qui exerce une emprise sur son corps sexué, ou bien il se perçoit soumis à une autorité interdictrice qui le dépossède du libre exercice de sa volonté. »²³¹ On comprend mieux que la marge de manœuvre soit pour eux particulièrement étroite.

Mais la voie de la rencontre de l'objet génital complémentaire est-elle pour eux systématiquement barrée ?

L'agir pervers pédophile se caractérise certes comme une affirmation phallique à laquelle le sujet est comme « cramponné », car sans autre ressource face au désarroi pubertaire, mais dans certains cas (nous pensons ici à Jérôme et Jimmy), on peut dire qu'il s'est agi d'une perversion *transitoire* qui a pu être élaborée psychiquement et dépassée, peut-être à la faveur d'une réponse à la fois judiciaire, éducative et psychothérapeutique.

Pour d'autres (nous pensons à Damien et surtout à Tarek), il semble que nous ayons eu affaire à des cas de *perversité*, où « l'absence de toute culpabilité associée à un déni de la dépression »²³², la « fermeture sur le processuel »²³³ ou, dit autrement, le rabattement qui s'opère du pulsionnel sur le fonctionnel font que « ce qu'il y a de plus spécifiquement humain, la diversité et l'intrication des désirs pulsionnels, se trouve transformé en un comportement instinctuel unique destructeur et stéréotypé. »²³⁴

²²⁸ *Ibid.*, p.262.

²²⁹ Nous développons plus largement cette notion au chapitre 4.3.3.

²³⁰ Savinaud C., Le « roc du féminin », point de butée de la sexualité adolescente, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, p.400.

²³¹ *Ibid.*, p.407.

²³² Bokanowski T., « Les déviations sexuelles et la question des perversions sexuelles », in *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 2, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2004, p.1423.

²³³ Balier C., *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, P.U.F., Paris, 1996, p.207.

²³⁴ Bonnet G., Le sexuel freudien. Une énigme originaire et toujours actuelle, in *Les troubles de la sexualité*, Monographie de la *Revue française de psychanalyse*, 1993, p.38

L'irruption du féminin érotique lors de la puberté change les données de l'infantile, nous dit J.Schaeffer. « Le complexe de castration n'est plus le même : ce n'est plus seulement l'angoisse de perdre le pénis, ou de ne pas l'avoir. Il se traduit pour le garçon par : comment utiliser ce pénis dans la sexualité ? »²³⁵

Et si certains de ces adolescents n'avaient pu répondre à cette question qu'en suivant un détour, agi et transgressif à défaut d'avoir été élaboré fantasmatiquement, dans la voie de la réalisation génitale que Freud, à sa manière implacablement logique mais aussi quelque peu subversive, avait indiquée : « pour être, dans la vie amoureuse, vraiment libre et, par là, heureux, il faut avoir surmonté le respect pour la femme et *s'être familiarisé avec la représentation de l'inceste avec la mère ou la sœur.* »²³⁶ ?

4. Problématiques de délinquance à l'adolescence

Pour débiter l'analyse clinique des problématiques de délinquance à l'adolescence, sous l'angle spécifique du rôle des idéaux du moi dans leur détermination, nous avons choisi de nous intéresser d'abord aux organisations névrotiques, avant d'aborder l'analyse de cas plus limites. La plus grande richesse du matériel clinique (notamment en ce qui concerne les capacités de verbalisation et d'introspection) et la plus grande prégnance d'une dimension symbolique signifiante dans les agirs, nous paraissent faciliter la compréhension de la dynamique intrapsychique sous-jacente aux actes délictuels.

En outre, nous suivrons ainsi un cheminement théorique et historique qui part de la fameuse intuition freudienne sur les « criminels par sentiment de culpabilité », soit la névrose comme modèle explicatif, avant de s'étendre, des travaux de Mélanie Klein jusqu'à nos jours, à des organisations psychiques plus marquées par l'archaïque et par la précarité des limites, aussi bien identitaires que nosographiques.

Nous tenterons dans ce premier chapitre de montrer que le sentiment de culpabilité et la dynamique masochiste du besoin de punition n'induiraient pas de recours à la transgression si ne s'y mêlaient pas des enjeux de restauration narcissique. Le délit comme acte héroïque, étroitement intriqué à une conduite d'échec, ce qui témoignerait de la potentialité d'un conflit intrapsychique de

²³⁵ Schaeffer J., Peur et conquête du féminin à l'adolescence dans les deux sexes, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, p.265.

²³⁶ Freud S. (1912), Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse, in *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989, p.61 (nous soulignons).

type névrotique. Aux chapitres suivants, nous explorerons cette hypothèse de l'intrication ou non de ces registres dans d'autres configurations psychopathologiques.

4.1. Entre « criminel par sentiment de culpabilité » et idéal blessé

4.1.1. Notion de « criminel par sentiment de culpabilité »

En 1916²³⁷, Freud avance l'idée que certains délits sont commis dans le but de soulager un oppressant sentiment de culpabilité qui, paradoxalement, était présent avant l'acte.

Par un mécanisme comparable à celui de la phobie, l'acte transgressif viserait à circonscrire dans la réalité une angoisse éprouvée, le sentiment de culpabilité, mais dont le motif est inconscient. En effet, ce sentiment résulterait des fantasmes œdipiens refoulés, fantasmes parricides et incestueux. Précédant l'acte, il y aurait un affect sans représentation. La transgression réelle comblerait ce vide représentationnel.

L'angoisse de culpabilité, déplacée sur un fait réel, trouverait donc après-coup une justification. D'autre part, le motif réel de culpabilité soutiendrait le refoulement et la dénégation, en venant faire écran aux fantasmes qui en sont le motif premier. Enfin, le caractère délictuel de l'acte offrirait la possibilité d'être sanctionné, et par là d'assouvir le besoin névrotique de punition. Le délit offrirait ainsi au sentiment de culpabilité à la fois explication et châtement.

Avant d'entrer dans l'étude clinique et sa discussion, il nous semble nécessaire d'apporter quelques précisions théoriques.

Freud nous propose ici un modèle de compréhension des transgressions délictueuses strictement référé au complexe d'œdipe et à la névrose. Il pense dans cet article à ceux qui éprouvent un sentiment de culpabilité *conscient*, et retranche de sa théorie « ceux qui ou bien n'ont développé aucune inhibition morale, ou bien se croient autorisés à agir comme ils le font dans leur lutte contre la société. »²³⁸ Mais en 1923, dans « Le Moi et le Ça »²³⁹, il élargira la portée de sa théorie en considérant que le sentiment de culpabilité peut rester inconscient, et être néanmoins très actif dans le fonctionnement psychique du sujet. Ainsi s'ouvrira une perspective plus large de compréhension des agirs transgressifs, dans la mesure où l'action d'un surmoi générateur de

²³⁷Freud S. (1916), Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique, in *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Folio essais, Gallimard, Paris, 1985.

²³⁸*Ibid.*, p.171.

²³⁹Freud S., (1923), Le Moi et le Ça, in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.265.

sentiment de culpabilité, même inconscient, pourra dès lors être envisagée jusque dans les fonctionnements psychopathiques²⁴⁰. Nous traiterons et illustrerons cliniquement ce point dans le chapitre suivant.

D'autre part, pour Freud en 1916, le sentiment de culpabilité est indifféremment associé aux fantasmes sexuels et aux fantasmes agressifs du complexe d'œdipe. Mais quelques années plus tard, il apportera des précisions importantes à ce sujet. Dans le chapitre final de « Malaise dans la civilisation », l'origine du sentiment de culpabilité sera clairement spécifiée : « une fois réprimée et transférée au Surmoi, c'est l'agressivité seule qui se mue en sentiment de culpabilité. »²⁴¹ Les fantasmes sexuels réprimés se transforment quant à eux en symptômes. On ne peut s'en vouloir que d'en avoir voulu à un autre, pas de l'avoir désiré sexuellement, nous dit Freud en substance, évoquant le fonctionnement de réciprocité talionique du Surmoi. A la condition sine qua non qu'une répression des tendances hostiles ait dans un premier temps été opérée, par crainte de perte d'amour de la part de l'objet.

Le sentiment de culpabilité dont il est question peut véritablement être qualifié d'angoisse, au sens de la deuxième théorie de l'angoisse, l'angoisse-signal d'une situation de danger qui mobilise le refoulement : « C'est à la colère, à la punition du sur-moi, à la perte d'amour de sa part, que le moi donne valeur de danger et répond par le signal d'angoisse. »²⁴² Remarquons une nouvelle fois ici que Freud ne distingue pas Surmoi et Idéal du Moi quand il réfère l'angoisse devant le Surmoi à la fois comme peur de l'hostilité de celui-ci, et comme peur de perte d'amour, qui à notre sens relève plutôt du rapport du Moi avec l'Idéal du Moi.

A travers le premier cas clinique, Ahmed, nous allons effectivement repérer des éléments permettant de supposer qu'une forte angoisse de culpabilité, suscitée par des circonstances particulières, a présidé au délit et à la recherche de punition. Toutefois, une autre dimension ressort de ce cas : celle d'un idéal doublement blessé, face auquel l'acte transgressif peut apparaître comme une tentative d'affirmation de soi, de restauration narcissique.

²⁴⁰Cf. Diatkine G., Les psychopathes et leur Surmoi, *Surmoi II, Revue Française de Psychanalyse*, 1995, PUF, Paris, pp.135-146. Il y souligne à quel point Klein a souscrit aux thèses de Freud, tout en les étendant à d'autres configurations psychiques que la névrose.

²⁴¹Freud S. (1929), *Malaise dans la civilisation*, PUF, Paris, 1992, p.98.

²⁴²Freud S. (1926), *Inhibition, symptôme et angoisse*, PUF, Paris, 1999, p.53.

Ahmed est âgé de 14 ans et demi lorsqu'il commet le délit pour lequel nous aurons à le suivre. En sortant de cours, il a arraché des mains d'un autre collégien un baladeur mp3, et s'est enfui en courant avant de se faire arrêter, très peu de temps après, par une patrouille de police.

Adolescent pourtant adapté, bon élève, ne posant aucun problème à ses parents ou aux professeurs, Ahmed est lui-même stupéfait par son acte. Il le décrit comme s'il avait été spectateur de son propre méfait, comme dépassé par son impulsion. Il n'arrive pas à expliquer son geste. Un baladeur mp3, il en avait déjà un. Personne ne l'a incité à commettre ce délit. Il ne connaissait pas la victime et n'avait rien à lui reprocher. Quelques minutes auparavant, il n'aurait jamais imaginé faire ça. « En plus, dit-il, je suis trop bête, j'étais sûr de me faire prendre puisque j'avais vu la voiture de police en sortant du collège ». Pourtant, c'est peut-être précisément ce qui l'a poussé à agir.

Les entretiens avec Ahmed et ses parents, réalisés dans le cadre d'une mesure judiciaire d'investigation qui vise à apporter au magistrat des éléments de compréhension sur la personnalité du mineur, ont ouvert des pistes de compréhension des déterminismes inconscients de son délit. Par contre, l'efficacité de la prise en charge semble avoir essentiellement résidé dans la réponse apportée par la justice, plus que dans la valeur interprétative de nos hypothèses, auxquelles Ahmed a paru peu sensible. Dans cette clinique de l'agir, les chemins de la réalité (le délit réel, la réparation réelle) sont plus facilement empruntés par les adolescents que les voies du souvenir et de l'introspection, le refoulement étant particulièrement mobilisé à cet âge.

Dans la famille d'Ahmed, les relations apparaissent chaleureuses, conviviales, le dialogue est très présent, le cadre éducatif également. Ahmed dit que sa mère est peut-être un peu plus sévère que son père, mais une grande tendresse imprègne ses souvenirs de la relation qu'il avait avec elle enfant. Si des sanctions sont injustement données, les parents s'excusent sans difficulté auprès de leurs enfants. Ahmed ne cache pas son admiration pour son père, qui a quitté des conditions de vie difficiles dans son pays d'origine, puis réussi dans le commerce alimentaire. Il évoque des moments festifs lors desquels le père apprenait des chansons et des danses traditionnelles aux enfants.

Deux événements ont marqué la vie d'Ahmed. Lorsqu'il avait 8 ans, en vacances dans le pays d'origine de son père, la famille a eu un accident de voiture. Lui seul a été blessé, au bras, car il était accoudé à la fenêtre au moment de l'accident. Il a subi par la suite plusieurs opérations, et en a gardé un léger handicap, qui l'empêchait parfois de pouvoir faire certaines activités sportives. Deuxième enfant et seul fils d'une fratrie de quatre, il a donc longtemps bénéficié d'une attention particulière de la part de ses parents, notamment sa mère qui l'accompagnait durant ses hospitalisations.

Un second événement a bouleversé toute la famille : le père a été poignardé sur un marché, par deux hommes qui avaient tenté de voler sa caisse. La lame du couteau, en perforant le poumon, serait passée non loin du cœur. Le pronostic vital a donc été engagé, et le père a dû être hospitalisé plusieurs semaines. Ahmed allait avoir 14 ans à l'époque. Toute la famille, choquée, a ensuite entrepris une thérapie familiale. Les mois qui ont suivi, le père a été plusieurs fois menacé par l'entourage des agresseurs pour qu'il retire sa plainte. Il n'a pas cédé mais s'est senti extrêmement fragilisé, n'osant même plus réagir lorsqu'il surprenait quelqu'un en train de lui voler un fruit sur l'étal.

Après quelques entretiens, toujours circonspect sur les raisons qui l'ont poussé à commettre son vol, Ahmed avance sans trop y croire l'idée qu'il a peut-être voulu attirer l'attention sur lui, après cet événement qui a accaparé toute la famille. Sa mère souscrit à cette hypothèse, comme si elle pressentait la dimension de revendication œdipienne cachée derrière l'acte : « attirer l'attention sur lui » reviendrait pour une part à solliciter de nouveau l'attention maternelle, comme lorsqu'il avait été lui-même blessé.

Sans invalider cet axe de compréhension, un autre élément nous paraît avoir eu une part prépondérante dans son recours au délit. Quelques jours auparavant, des membres de la famille paternelle étaient venus rendre visite au père d'Ahmed. L'agression avait été de nouveau évoquée, et Ahmed avait entendu un de ses oncles dire qu'il avait vraiment pensé que le père était mort, car il avait cru voir les ambulanciers *refermer la housse sur son corps*. Cette image a fait une forte impression à Ahmed. Dans les jours qui ont suivi, il s'est senti stressé, tendu, sans savoir pourquoi. C'est à cette période qu'il a commis son délit.

Cette image du père mort semble avoir eu un effet déterminant dans le surgissement d'une angoisse diffuse et envahissante. L'agir s'est produit au point d'acmé de cette angoisse. Après-coup, Ahmed s'est senti très coupable, au point de justifier les dérapages des policiers qui l'ont giflé au cours de sa garde à vue. Le sentiment de culpabilité s'est trouvé au premier plan, poussant Ahmed à écrire à sa victime et à proposer lui-même de faire une mesure de réparation pénale.

L'intensité de l'angoisse de culpabilité semble avoir résulté chez Ahmed de la convergence entre la réalité de la menace de mort de son père, et la réémergence des fantasmes parricides qu'induit inévitablement le pubertaire. Le refoulement a principalement porté sur la représentation du vœu parricide, laissant l'affect d'angoisse envahir le Moi, d'où son caractère diffus, sans objet. Le

délict semble avoir constitué une représentation déplacée du motif de l'angoisse, permettant le maintien dans l'inconscient du fantasme qu'il a remplacé.

Parallèlement, le Surmoi semble s'être nourri des pulsions agressives refoulées pour sadiser le Moi avec plus d'acuité et exiger une punition. Il est frappant de remarquer que c'est la vue d'une voiture de police qui a déclenché l'impulsion délictuelle, comme s'il avait sauté sur l'occasion de se faire arrêter. Ainsi apparaît la dimension masochiste du recours au délit, qui offre une possibilité de décharge des pulsions agressives par leur déflexion du Surmoi vers le Moi, via la punition.

La particularité d'Ahmed par rapport à certains autres adolescents délinquants réside dans l'acceptation consciente du sentiment de faute. Il se morfond jusqu'à justifier la violence dont il a été l'objet de la part des policiers, là où d'autres rejettent en bloc leur responsabilité et adoptent, de façon parfois théâtrale et sans toujours y croire eux-mêmes d'ailleurs, le discours de l'injustice ou de la persécution.

Cet aspect masochiste de son fonctionnement tend à nous indiquer deux choses : tout d'abord il peut relever d'une souplesse psychique et d'une capacité de tolérance du Moi à l'angoisse de culpabilité ; ce dernier serait suffisamment organisé chez Ahmed pour « administrer la culpabilité » selon l'expression de Klein (1952), c'est-à-dire l'intégrer dans une dynamique structurante du rapport à la loi. D'autre part, on peut y déceler l'échec temporaire d'une part essentielle du processus adolescent, celle qui consiste à désinvestir les objets parentaux, qu'il s'agisse de la mère comme du père. En effet, cette prédominance du masochisme moral pourrait être à la mesure de la persistance -ou de la réémergence pubertaire- des désirs incestueux vis-à-vis de la mère. Non pas que ceux-ci génèrent directement l'angoisse de culpabilité, mais plutôt qu'ils renforcent les fantasmes d'éviction du père, et par voie de conséquence la sévérité du surmoi. L'accent mis sur le sentiment de faute pourrait faire écran aux désirs incestueux sous-jacents.

4.1.2. Père grandiose et idéal blessé

Mais, si elle nous paraît pertinente, l'interprétation sous l'angle de la culpabilité, référée au complexe d'œdipe positif, n'est sans doute pas suffisante. D'une part, cette transgression recelait peut-être un enjeu de rébellion déplacée, destinée au départ à sa mère qui lui avait interdit d'aller faire de la boxe dans une salle où, l'année précédente, quelqu'un avait été tué dans un règlement de comptes²⁴³. En ce sens, il ne faudrait pas occulter non seulement le plaisir que peut procurer la décharge, dans le temps premier de l'acte, des pulsions agressives, mais également le renforcement

²⁴³Remarquons au passage qu'encore une fois, la gestion des pulsions agressives et l'image du mort se sont côtoyés dans l'imaginaire d'Ahmed.

narcissique que peut receler la dimension transgressive elle-même, particulièrement à l'adolescence où elle participe d'un sentiment d'affranchissement et d'autonomie vis-à-vis des objets parentaux (ici la mère rivale et interdiciatrice de l'œdipe inversé).

On peut en tout cas supposer que l'acting délictuel était pour Ahmed une manière de se prouver, ainsi qu'à ses pairs dans ce moment propice à la démonstration qu'est la sortie du collège, qu'il était capable, malgré son léger handicap, d'accomplir une action périlleuse.

Mais d'autre part, et surtout, certains éléments nous amènent à envisager en toile de fond du délit une difficulté à *désidéaler la figure du père*, processus pourtant nécessaire à la subjectivation adolescente. En effet, Ahmed semble avoir été particulièrement atteint par la perception qu'après l'agression dont il avait été victime, son père avait perdu son courage et sa fierté. Il est possible qu'en se rendant coupable, en se faisant sanctionner, Ahmed ait inconsciemment recherché une forme de castration pour rétablir, dans ce mouvement d'allure sacrificielle, sa place de fils soumis à la Loi et ainsi restaurer, par un effet de contraste, la grandiosité de l'image de son père. Le maintien de l'idéalisation du père peut apparaître comme un « cache-haine », ce que Florian Houssier repère comme « une défense contre ses désirs hostiles, contribuant notamment à conserver des désirs œdipiens, positifs comme négatifs, en l'état. »²⁴⁴ Ceci irait dans le sens de l'hypothèse que nous avons formulée plus haut : le sentiment conscient de culpabilité serait intriqué avec l'idéalisation du père pour faire doublement écran aux fantasmes pubertaires incestueux. Au-delà de cette dimension, il nous paraît intéressant d'explorer plus avant la fonction de la représentation du père grandiose, en tant qu'elle renvoie à l'élaboration, fondamentale à l'adolescence pour la constitution de l'idéal du moi, du complexe négatif, préœdipien et œdipien, c'est-à-dire le versant tendre et sexuel de la relation au père.

Philippe Gutton considère que c'est à la puberté que « se construit cette représentation du *père grandiose* comprenant des caractéristiques d'idéalisation et d'interdiction et de sexualisation contradictoires (idéal sexuel). L'adolescent oscille entre la soumission amoureuse et l'espoir de tirer ainsi de la grandiosité pour lui-même (Soi grandiose). »²⁴⁵ La grandiosité de l'imgo paternelle serait à la mesure de la fixation au père préœdipien (dyadique) et au père de l'œdipe négatif (Blos, 1985 et 1988), investis de tendresse puis de génitalité pubertaire. Une ligne de partage structural se situerait justement entre une prédominance du registre préœdipien ou du registre œdipien de la relation d'objet paternel, entre « idolisation » du pénis paternel (Masud Kahn, 1976), idéalisation

²⁴⁴Houssier F., Vœux parricides et fantasmes de dévoration à l'adolescence. De la désidéalisation du père à l'adolescence, *Psychiatrie de l'enfant*, LV, 2/2012, p.561-562.

²⁴⁵Gutton Ph., Avoir la masculinité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 1, p.79.

massive d'un objet partiel sur un mode fétichique, ouvrant vers une possible évolution homosexuelle à l'adolescence, et idéalisation plus modulée du père comme objet total, entrant dans la composition de l'idéal du Moi de l'adolescent²⁴⁶.

Parmi les modalités de relation de l'adolescent avec cette représentation grandiose, on retrouverait dans certains cas un fantasme selon lequel l'identité hétérosexuelle masculine pourrait s'acquérir à l'adolescence par un acte homosexuel avec son père. L'existence de ce fantasme permettrait de comprendre l'émergence de passages à l'acte homosexuels à l'adolescence, qui ne préjugent pas forcément d'une structuration homosexuelle mais parfois au contraire d'une « transmission de l'hétérosexualité par voie d'homme »²⁴⁷

En adoptant non plus l'angle interprétatif agressivité/culpabilité de l'œdipe positif, mais celui, complémentaire, de l'œdipe négatif, et si par déplacement symbolique, on transpose la « soumission amoureuse » dont parle Philippe Gutton en « soumission à la Loi », on peut envisager concomitamment le passage à l'acte délictuel et le besoin de punition comme une version particulière du fantasme « Avoir la masculinité du père ».

Sur le « coup », il s'agirait d'affirmer une virilité de conquête et le cas échéant de s'approprier un objet réel marqué du symbole phallique (ici un objet de haute technologie), pour mieux se soumettre, dans l'après-coup, à la punition qui ne serait pas que le retournement surmoïque des pulsions agressives, mais également un équivalent de relation homosexuelle passive²⁴⁸, susceptible de renforcer paradoxalement la masculinité ainsi que l'a montré Gutton. D'autre part, la notion de « Soi grandiose » qu'évoque l'auteur n'est pas sans nous rappeler celle d'« identification héroïque » supposée à l'œuvre par Lagache chez les délinquants²⁴⁹.

Dès lors, *il nous semble possible de repérer une analogie fonctionnelle entre passage à l'acte homosexuel et passage à l'acte délictuel à l'adolescence, en les entendant comme des conduites à risque comparables aux rites initiatiques, visant dans certains cas à hériter d'une position de soumission un regain de masculinité*. Pour exemple, l'incarcération est parfois vécue par certains adolescents délinquants comme une épreuve de laquelle ils sortent renforcés dans leur identité masculine, pour avoir survécu au châtement, à la privation et à l'isolement.

²⁴⁶Nous développons cette distinction aux chapitres 4.2.3. et 4.5.2.

²⁴⁷Gutton Ph., Avoir la masculinité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 1, p.75.

²⁴⁸Lorsqu'Ahmed justifie les gifles reçues de la part des policiers, on est tenté de faire l'analogie avec le fantasme de fustigation « Un enfant est battu », Freud, 1919.

²⁴⁹Lagache D.(1948), Contribution à la psychologie de la conduite criminelle, *Le psychologue et le criminel*. Œuvres II (1947-1952), PUF, Paris, 1979.

Précisons que les liens que nous faisons sont spéculatifs, Ahmed ne les a pas faits lui-même. Néanmoins, il transparait clairement dans son discours que c'est moins le plaisir de la transgression que la recherche de sanction qui est apparue au premier plan.

Sans doute peut-on considérer dans son cas qu'il ne s'agissait pas de nourrir un Soi grandiose, mais d'une forme plus atténuée de valorisation de soi à travers une transgression, et que les fantasmes homosexuels attachés à la figure du père étaient nettement plus sublimés que dans le fantasme mis en évidence par Ph. Gutton.

Le registre de fonctionnement apparaît franchement œdipien, marqué par une intrication pulsionnelle, un accès à l'ambivalence affective, au sentiment de culpabilité conscient, une circulation entre les fantasmes du complexe positif et négatif, et une idéalisation tempérée du père, investi et représenté comme objet total, soutien de l'Idéal du Moi, non comme objet partiel fétichisé, idolisé. Ou du moins la grandiosité du père nous paraît-elle relever chez Ahmed d'une fonction d'étayage du Surmoi, instance fragilisée au cours du pubertaire, ce que Gutton considère « à minima [comme une] procédure défensive commune à tout adolescent. »²⁵⁰

Un équilibre et une complémentarité semblent chez lui caractériser les relations entre instances surmoïque et idéale, même si un vacillement a pu être repéré autour de son passage à l'acte. L'intervention de la justice, la sanction symbolique à laquelle il a été condamné, semblent avoir eu un effet apaisant et structurant. A notre connaissance, il n'a plus commis de délit par la suite.

4.2. Clivage et idéalisation des figures parentales

Avec le cas d'Ahmed, nous avons cherché à mettre en évidence la dynamique intrapsychique présidant à un agir délictuel dans le contexte d'une organisation névrotique. L'élaboration de la triangulation œdipienne ainsi que celle de l'ambivalence attachée aux objets parentaux nous ont semblé bien établies chez lui. En ce sens, il nous apparaît comme un cas représentant une minorité par rapport aux autres adolescents que les services de la P.J.J. ont à suivre. Rappelons que pour la plupart, les adolescents suivis à la P.J.J. sont ceux qui ont tendance à transgresser de manière répétée et chez qui une problématique familiale a été repérée, parfois dès l'enfance ou à l'occasion des premières évaluations faites dans le cadre d'un déferrement. La plupart des adolescents auteurs de délit relèvent d'autres mesures (alternative aux poursuites ou de mesures de réparation simples confiées à des associations habilitées) avant de se voir signifier une mesure judiciaire éducative.

²⁵⁰Gutton Ph., Inimitable grandiosité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 2, p.54.

De ce fait, les jeunes suivis à la P.J.J. présentent des difficultés et fragilités particulièrement marquées, auxquelles s'ajoutent une série de bouleversements identitaires et relationnels liés au processus d'adolescence. Nous nous trouvons plus souvent en contact d'adolescents aux problématiques limites, ce qui ne préjuge pas tout à fait de leur évolution post-adolescente, mais nous confronte à des modalités défensives et à des registres d'angoisse plus archaïques.

Le cas d'**Atmen** en est illustratif. En effet, cet adolescent de 15 ans, meurtri par une histoire personnelle très douloureuse, présentait à la fois une grande fragilité narcissique et une survalorisation de certains aspects de lui-même. Parmi ceux-ci, l'image revendiquée d'un délinquant tenait une place de choix, faisant écho à certains traits d'une imago paternelle plus qu'idéalisée, « idolisée »²⁵¹.

Le délit qui nous avait fait connaître Atmen n'était pourtant pas des plus violents, contrastant d'emblée avec un discours prolifique sur tous ceux qu'il disait commettre dans son ancien quartier, racket, vente de cannabis, bagarres entre bandes, etc.

Après une altercation avec un professeur au sujet d'écouteurs qu'il refusait d'enlever de ses oreilles, Atmen avait fomenté une vengeance. Il avait fabriqué un fumigène à partir d'une recette trouvée sur internet et il avait tenté de l'allumer devant la salle où enseignait le professeur. Le fumigène n'avait pas marché aussi bien qu'il le souhaitait, mais ça n'avait pas empêché le collègue de porter plainte et d'exclure Atmen, qui n'en était pas à sa première incartade.

Dès le premier entretien, la mère nous brossait un tableau dramatique : elle n'en pouvait plus, elle n'avait aucune prise sur son fils, qui l'insultait à longueur de journée quand il n'était pas enfermé dans sa chambre ou en train de « traîner » dans le quartier de chez son père. Elle-même le soupçonnait de se livrer à des trafics ou à des vols car elle le voyait parfois avec de nouveaux vêtements ou des téléphones de provenance inconnue. Il rentrait souvent tard dans la nuit. A la maison, il ne rangeait rien, ne nettoyait pas, laissait s'entasser dans sa chambre des restes de nourriture et des vêtements sales.

Pour le rencontrer, il a fallu que nous nous rendions, l'éducateur et moi, au domicile, car ni les convocations, ni l'insistance de sa mère n'étaient parvenues à le convaincre de se déplacer. Lorsqu'Atmen a accepté de sortir de sa chambre, l'atmosphère s'est rapidement alourdie. Loin du voyou bien habillé que nous avait laissé imaginer la mère, il nous est apparu hirsute, pieds nus, avec un tee-shirt sale, et surtout, il s'est immédiatement mis à pleurer de rage en accablant sa mère de

²⁵¹Kahn M., Entre l'idole et l'idéal, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°13, 1976, 259-264.

tous les reproches : elle lui pourrissait la vie, ne lui donnait pas de quoi manger, se vêtir, et lui renvoyait sans cesse qu'il était « aussi mauvais que son père ». Il se disait « à bout » et menaçait de « rejoindre [son] père », mort cinq ans auparavant. Ce jour-là comme lors des autres entretiens, Atmen suscitait immédiatement un élan de compassion, sentiment partagé par les autres professionnels ayant eu à intervenir auprès de lui. Il était difficile de l'imaginer commettant des délits, s'inscrivant dans les trafics du quartier, tant l'image qu'il dégageait était celle d'un enfant malheureux. Le costume de délinquant endurci paraissait d'une certaine manière trop grand pour lui, en tout cas relativement discordant avec la sensibilité affective, la finesse intellectuelle, la douceur et la politesse qu'il manifestait. Après ce premier contact, nous avons proposé des entretiens rapprochés à Atmen, auxquels il s'est plus facilement présenté.

Son discours a vite laissé apparaître une dimension très clivée des représentations attachées aux figures parentales. Une mère systématiquement dénigrée, soupçonnée de mauvaises intentions, de calculs. Un père inattaquable, valorisé y compris pour son parcours de « voyou de cité ». Son décès, survenu rapidement après un diagnostic de cancer généralisé, est décrit comme l'effondrement d'un monde paisible, celui dans lequel vivait Atmen depuis l'âge de deux ans.

4.2.1. Ruptures traumatiques

L'histoire d'Atmen s'inscrit dans celle d'un mariage forcé qui a dégénéré en une véritable guerre conjugale, au sein de laquelle il a, dès sa naissance, représenté un enjeu de rivalité entre les parents.

Le père, originaire d'un village du Sahara algérien, était venu en France dès l'âge de 16 ans. Il avait eu trois enfants d'un premier mariage avec une française « de souche ». Prénommé Omar, il se faisait appeler « Michel » par sa belle-famille, selon Atmen. Ce prénom d'emprunt, qui laisse supposer un fort désir d'assimilation à la société française, fait contraste avec le « Ibrahim » sous lequel il était connu dans la cité où il a vécu après son divorce. A cette époque, le père était, selon son fils, un « voyou de cité ». Un peu avant d'avoir trente ans, il aurait passé plusieurs mois en prison, pour des vols et du trafic de drogue, pense Atmen à partir des dires de l'entourage, même s'il n'a jamais pu évoquer cela avec son père.

L'usage de ces différents alias par le père nous interroge : s'agissait-il d'une forme de conformisme hystérique, s'identifier au supposé désir de l'autre au point de s'y perdre, ou bien s'agissait-il de masques, d'impostures plus ou moins maîtrisées visant à dissimuler une part de sa personnalité qui n'aurait pas été en accord avec les valeurs dominantes du lieu ou du moment ? On pense ici à ce qu'Hélène Deutsch a pu décrire du fonctionnement psychique de l'imposteur, qui

« s'efforce d'éliminer le désaccord entre son idéal du moi anormalement élevé et l'autre partie de son moi qui se sent dévalorisée, inférieure, chargée de culpabilité : il se conduit comme si son idéal du moi était identique à lui-même. »²⁵² Y aurait-il eu chez cet homme sentiment d'infériorité profond, associé secondairement à son statut d'immigré vis-à-vis d'une belle-famille française ? Mais alors pourquoi utiliser un autre prénom arabe que le sien une fois inséré dans une cité majoritairement habitée par des immigrants ? Plus profondément, pourrait-on référer cette attitude à un conflit entre l'image du « bon fils », position infantile passive vis-à-vis de l'objet maternel, et celle du « mauvais garçon », imprégnée de fantasmes phalliques-agressifs ? Sans pouvoir répondre à ces questions, étant donné le peu d'éléments dont nous disposons au sujet du père, il nous semble que cette attitude traduit une certaine fragilité de l'estime de soi, et pourrait indiquer un recours préférentiel à des mécanismes d'isolation, voire des clivages, qui ne sont peut-être pas sans lien avec les clivages des imagos parentales chez Atmen.

Nous retiendrons en tout cas que c'est Atmen qui a évoqué cette attitude paternelle particulière, sans en paraître plus étonné que cela, comme si ce type de fonctionnement traduisait quelque chose du sien propre : ne pas montrer le même visage selon l'interlocuteur.

Après son incarcération, le père est parti se marier en Algérie avec la mère d'Atmen. Celle-ci parle d'un mariage forcé qui a brisé sa vie. Elle était auparavant étudiante en arabe littéraire, pratiquait un sport de combat et avait un emploi à temps partiel dans un ministère, une vie qu'elle décrit comme un rêve. Mais cette « grande liberté » que lui avait donnée son père, elle était dit-elle « obligée de la rendre ». Le mariage avec cet homme, de quinze ans son aîné, ne devait donc faire l'objet d'aucune discussion à partir du moment où son père l'avait décidé.

La nuit de noces et les relations sexuelles sont décrites comme une succession de viols, dont elle a cherché à juguler l'impact traumatique en s'absentant d'elle-même et en s'anesthésiant. Deux garçons sont nés, à moins d'un an d'intervalle. Le mari l'a « laissée tranquille » pendant leurs toutes premières années, et s'il a pu avoir des liaisons extra-conjugales, elle le vivait plutôt comme un soulagement que comme une tromperie. Mais devant ses refus de rapports sexuels, il s'est montré de plus en plus violent, jusqu'à la frapper quotidiennement. Au bout de quelques années, il a recueilli une cousine, à peine majeure et illettrée, qui devait se faire soigner en France. Rapidement, il s'est marié avec elle religieusement, et les deux femmes ont cohabité pendant plusieurs mois. Atmen pense sincèrement que cette jeune cousine a « eu un coup de foudre » pour son père. Au

²⁵²Deutsch H. (1955), L'imposteur : contribution à la psychologie du moi d'un type de psychopathe, *Les « comme si » et autres textes (1933-1970)*, Seuil, Paris, 2007, p.237.

demeurant, il insiste sur le fait qu'il considère cette femme comme sa véritable mère dans la mesure où c'est elle qui l'a élevé jusqu'à l'âge de 12 ans.

Atmen est né six ans après son frère, et la même année que le premier enfant de sa belle-mère. Au cours des entretiens, sa mère en viendra à dire qu'Atmen est issu de rapports sexuels forcés, dans un contexte de violences exacerbées qui lui ont laissé des séquelles physiques. A plusieurs reprises, elle s'est enfuie du domicile, dès qu'elle a appris sa grossesse, puis quand Atmen était âgé de quelques mois. La plus longue « fugue » (sic) a duré six mois, durant lesquels elle a habité un studio avec son enfant à l'insu de tous. Son mari a engagé une procédure auprès du juge aux affaires familiales et a par la suite obtenu la garde exclusive d'Atmen, qui avait alors deux ans. Durant les années qui ont suivi, la mère n'a pu voir ses trois enfants qu'épisodiquement, sans jamais pouvoir passer plus d'une journée avec eux.

On peut aisément supposer que les deux premières années d'Atmen ont été émaillées de traumatismes multiples, qu'il s'agisse des violences conjugales, des discontinuités relationnelles, de la précarité dans laquelle mère et fils semblent avoir parfois vécu, et de l'état de détresse dans lequel sa mère a traversé cette période, même s'il y a eu une accalmie de six mois. A ces traumatismes précoces et cumulatifs (Kahn, 1974) s'est ajoutée la rupture de contact avec sa mère lorsque le père a obtenu la garde exclusive.

Durant sa vie chez son père, Atmen a principalement entendu dire du mal de sa mère, décrite comme « capricieuse », « manipulatrice », voulant « faire du chantage » au père en « kidnappant » leur enfant afin d'obtenir un appartement. On peut alors comprendre l'intensité du clivage entre les imagos comme résultant de l'intériorisation d'un discours et d'un mode relationnel eux-mêmes basés sur les clivages. Mais les choses ne sont sans doute pas si simples, et l'hypothèse d'un renforcement actif des clivages via l'utilisation défensive de l'idéalisation nous est apparue dans l'attitude qu'Atmen a adoptée après la mort de son père, comme nous allons le voir.

Âgé de dix ans à l'époque, lui et ses plus jeunes frères et sœurs avaient été mis à l'écart des visites à l'hôpital par la belle-mère, qui pensait ainsi les préserver. De ce fait, il n'a pas pu voir une dernière fois son père. Atmen dira avoir été également empêché d'assister à l'enterrement. Selon la mère et les frères, c'est lui-même qui a refusé catégoriquement d'assister à l'enterrement dans un mélange d'opposition caractérielle, réactive à cette mise à l'écart, et de déni de la perte.

Dans les mois qui ont suivi, il s'est montré de plus en plus colérique et indiscipliné, aussi bien en milieu scolaire qu'avec sa belle-mère. Les transgressions répétées du cadre éducatif qu'elle a tenté de poser après la mort du père paraissent relever d'une attaque indirecte à son égard ou en tout

cas d'une mise à distance, tout autant que d'une lutte agie contre l'émergence d'affects dépressifs. Au bout d'un an, débordée, la belle-mère a elle-même sollicité la mère d'Atmen pour qu'elle le reprenne, ainsi que ses frères.

Atmen et ses frères ont été recueillis par leur mère, ravie de pouvoir les reprendre avec elle. Mais rapidement, les aînés ont souhaité acquérir leur indépendance. Bien que solidaires et respectueux de leur mère, qu'ils n'hésitaient pas à aider et qui de son côté leur avait trouvé des emplois dans la même société de restauration qu'elle, ils avaient du mal à supporter le dénigrement permanent que la mère faisait du père, et surtout la dramatisation qui émaillait chaque moment de tension dans les relations familiales. Elle passait de manière extrêmement labile de la surprotection de ses enfants à la colère ou à la tristesse, tenant des propos tels que « je me sacrifie pour vous et c'est comme ça que vous me remerciez? ». Atmen était le plus vindicatif des trois à l'égard de sa mère. Mais quand ses frères ont quitté le domicile, il s'est renfermé, passant beaucoup de temps sur l'ordinateur dans sa chambre. Puis, alors qu'il avait 13 ans, à deux reprises en quelques mois, il a pris des surdoses de médicaments, et a été hospitalisé quelques jours. Il a évoqué une volonté de « rejoindre [son] père », ne supportant plus la vie quotidienne avec sa mère. Un suivi au CMP a été mis en place au sortir de l'hospitalisation. Après une amélioration de son état, Atmen n'a plus voulu y retourner. Puis, progressivement, il s'est de plus en plus absenté du domicile et du collège, jusqu'au jour où il a tenté d'allumer son fumigène au collège.

4.2.2. Dimension incestuelle

Il faut préciser qu'avant de recueillir ses fils, la mère avait eu un mari et une petite fille. Mais lorsqu'il a été question qu'elle reprenne ses aînés, elle s'est séparée de ce dernier « pour pouvoir se consacrer à [ses] fils ». On ne peut que remarquer cette incompatibilité apparente entre sa place de femme et celle de mère, et émettre l'hypothèse chez elle d'une difficulté d'élaboration de la triangulation, induisant avec ses enfants un mode de relation incestuelle (Racamier, 1995). Nous repensons à un terme, qui nous paraît très révélateur de cette dimension, qu'elle a utilisé à propos de son désir d'enfant, plusieurs années après Atmen, avec un homme « qui s'est marié pour les papiers » et qu'elle semble avoir peu investi elle-même : elle voulait se « compagniser ». Avoir un enfant, c'était « avoir de la compagnie » dans le sens où elle a voulu l'exprimer, pour pallier un manque d'investissement affectif mutuel avec son mari, mais on ne peut s'empêcher d'associer sur la polysémie de ce néologisme : « être accompagnée », évoquant sa difficulté à être seule, manquante, comme un désir d'être elle-même maternée, et : « avoir un compagnon », un objet d'amour à investir.

Dans le cas de cette femme, bien que nous n'ayons pu suffisamment évoquer sa propre histoire, on peut émettre l'hypothèse qu'il ne s'agisse pas (seulement) d'une inorganisation de l'œdipe depuis l'enfance, mais d'un avatar traumatique de la relation violente avec son mari, sur fond d'idéalisation positive de la figure de son propre père. En effet, elle n'a jamais exprimé la moindre colère vis-à-vis de ce dernier, qui pourtant l'a obligée à se marier et qu'elle n'a pas pu, ou voulu, solliciter quand la violence s'est installée dans le couple. Peut-être cette idéalisation infantile et adolescente s'est-elle trouvée renforcée par une hostilité déniée, clivée, et projetée sur le mari, ce que la réalité traumatique de la relation n'a pu que justifier à ses yeux. Il ressort en tout cas que celui-ci n'a jamais fait figure d'amant, mais plutôt de persécuteur. La relation à ses enfants, l'identification à une figure de mère, au détriment de celle d'« amante »²⁵³, semble avoir constitué un mode de récupération narcissique anti-dépressif. En outre, particulièrement avec Atmen, ce lien semble avoir été infiltré d'incestualité, non seulement par le dénigrement radical du tiers paternel, mais sans doute également par la saturation de fantasmes fusionnels, sexuels et violents, dès sa naissance.

En effet, rappelons que la conception d'Atmen a été décrite par la mère comme un viol. En même temps, c'est le fait de se savoir enceinte, durant cette période extrêmement conflictuelle, qui lui a « donné la force de partir » dit-elle, motivée par le désir d'offrir à son fils un meilleur contexte de vie. Dans le récit maternel de ces événements, Atmen apparaît presque comme un sauveur, et l'évocation de la période où elle a été seule avec lui, malgré la précarité dans laquelle elle l'a vécue, comme sorte de « lune de miel ». Elle parle d'une « belle histoire », repense avec nostalgie au fait qu'il « portait [son] nom, avant que le père [la] trahisse et lui donne son nom à lui. » Là encore, le contraste est saisissant à l'écoute de « l'enfer » qu'elle vit avec ce garçon, devenu adolescent, depuis qu'il est revenu chez elle. Lorsque des disputes éclatent entre eux, elle croit revoir le père dans toute sa mauvaiseté. Atmen lui dirait lui-même « je vais prendre son relais », « tu vas payer ». Mais, comme son père, « il est malin, intelligent, il sait parler pour acheter la personne », et c'est en se « faisant avoir » qu'elle lui achèterait des vêtements de marque avec ses petites allocations.

L'indifférenciation et l'ambivalence vis-à-vis de son fils, inélabores, prennent la forme de représentations clivées, paradoxales dans leurs degrés d'idéalisation positive comme négative : « je fais tout pour le sauver, je me sacrifie pour lui, mais je peux pas pardonner le mal qu'il m'a fait ». Dans son esprit, le fils semble avoir pris la place du père : objet persécuteur et objet fétiche, comblant par un lien masochiste ses angoisses de vide. Ce n'est sans doute pas sans raison qu'en quatre entretiens, très peu a pu être dit de sa propre enfance, le récit des maltraitances subies de la

²⁵³N'exerçant dès lors pas l'effet de « censure » nécessaire à l'élaboration de la triangulation pour l'enfant (Cf. Braunschweig D. et Fain M., *La nuit, le jour. Essai psychanalytique sur le fonctionnement mental*, Paris, PUF, 1975).

part de son mari ou de son fils ayant pris toute la place. Comme si la plainte dramatisée et ininterrompue remplissait, au même titre que le masochisme érogène et moral, une fonction anti-mélancolique.

Le recours massif au clivage de l'objet chez Ahmed semble enraciné dans la massivité du conflit conjugal, et s'associe à un clivage du Moi induit par les attitudes parentales. L'utilisation d'alias par le père est un processus qu'Atmen semble avoir intériorisé dans sa manière de se montrer sous divers visages (enfant-tyran vis-à-vis de sa mère, enfant conforme aux supposés désirs paternels, transgressifs et violents, dans un groupe de pairs, adolescent en détresse face à des professionnels extérieurs). D'autre part, et sans doute plus profondément, les projections maternelles clivées d'un « enfant sauveur » et d'un « adolescent persécuteur », corrélées aux représentations clivées du père, semblent avoir particulièrement imprégné l'image qu'Atmen a pu se construire de lui-même, entre héros et déchet, tout-puissant et effondré.

Le lien incestuel que nous avons mis en évidence du côté des fantasmes maternels, se trouve renforcé de la part d'Atmen par cette discordance entre les parties clivées de son Moi, mêlée aux traumatismes de perte de la petite enfance. Il nous semble en effet que la relation d'objet maternel primaire fait l'objet chez Atmen d'un traitement prévalent par le mécanisme d'identification projective, qui vise d'une part à projeter fantasmatiquement à l'intérieur du corps maternel des parties « mauvaises » de soi, mais aussi à contrôler l'objet de l'intérieur, pour se prémunir de sa perte éventuelle. L'indifférenciation sujet/objet et la fixation sadomasochiste du lien qui en découlent semblent tout autant présents chez le fils que chez la mère. Cette menace d'indifférenciation est renforcée par la réactivation pubertaire des désirs fusionnels et incestueux vis-à-vis de l'objet maternel, ce qui explique l'exacerbation des attaques et de l'idéalisation négative de la part d'Atmen vis-à-vis de la figure maternelle, comme derniers recours défensifs contre une menace de passivation. En même temps, la dépendance affective et la quête d'étayage narcissique par l'objet maternel sont maintenues en l'état, ce qui entrave le cours du processus adolescent de séparation-individuation. Le lien à l'objet maternel est surinvesti, mais dans un registre sadique-anal.

On peut repérer ce recours massif à l'identification projective dans deux aspects qu'Atmen donne à voir de lui-même. Celui de l'adolescent crasseux, qui « pourrit » l'intérieur de sa mère en ne rangeant rien, en gardant des restes de nourriture dans sa chambre, en ne tirant pas la chasse d'eau des toilettes. Et celui de l'adolescent « hacker », qui passe des nuits sur internet non seulement pour jouer ou écouter de la musique, mais aussi pour tenter de s'introduire dans d'autres ordinateurs afin de copier des logiciels ou de recueillir des informations ; s'introduire par effraction pour récupérer

des objets, cambriolage virtuel dont la signification symbolique est celle de fantasmes d'intrusion dans le corps maternel pour en récupérer ses trésors, quête compensatoire des pertes traumatiques.

Laplanche et Pontalis, dans leur définition du concept d'identification projective, avancent que « le danger est que le Moi se trouve affaibli et appauvri dans la mesure où il risque de perdre, dans l'identification projective, de « bonnes » parties de lui-même ; c'est ainsi qu'une instance comme l'Idéal du Moi pourrait alors devenir extérieure au sujet. »²⁵⁴ Dans le cas d'Atmen, nous allons effectivement voir que d'une part le Moi est très fragile, l'identification narcissique ayant, selon l'expression de Freud (1915b), fait tomber sur lui « l'ombre de l'objet » sur un mode mélancolique, et d'autre part que l'Idéal du Moi n'a pas pu être intériorisé, mais s'appuie sur le surinvestissement d'un objet extérieur réel : le père idole.

4.2.3. Une idole ne meurt pas

Il ne fait pas de doute que la non participation aux rituels de deuil de son père n'a pas aidé Atmen à en effectuer le nécessaire travail. Mais nous pouvons avancer qu'étaient déjà en germe, avant la mort du père, les ingrédients d'un deuil pathologique et d'une problématique mélancolique.

L'idéalisation positive du père est ancienne, alimentée en partie par le discours tenu autour du conflit conjugal. Selon Atmen, son père l'a « sauvé », arraché de l'emprise d'une « mère folle ». Ce mécanisme d'idéalisation du père a peut-être été renforcé par le secret qui a entouré son décès. Ne retenir de lui que du positif pourrait revenir à en maintenir une image vivante, éternelle, dénuée de toute critique. Cela n'a pu que participer à entraver le processus de deuil, ce qui semble avoir grandement participé à sa dépression.

Allons plus loin, et explorons la qualité de l'objet paternel, tel qu'il peut être déduit de son discours. Lorsqu'on l'invite à parler de son père, Atmen utilise peu de mots à son égard, dans une description presque désincarnée. Il était « normal », « bien ». Le sujet est vite éludé et si on insiste, Atmen se ferme. Peu d'affects semblent émerger à son évocation, même s'il en parle comme d'un mythe, quand il évoque sa délinquance notamment. Impossible de faire dire quoi que ce soit de négatif ou de critique sur lui à son fils, la statue paraît indéboulonnable. Pourtant, sa belle-mère et un de ses frères, que nous avons eu l'occasion de rencontrer, évoqueront un homme très strict, violent dans sa manière de poser l'autorité, et avec qui il était très rare de pouvoir dialoguer, celui-ci évitant de parler à ses enfants et passant beaucoup de temps hors du cercle familial.

Si ses gestes suicidaires indiquent une problématique dépressive, Atmen ne semble pas se situer dans le cadre d'une dépression d'infériorité face à un père « simplement » idéalisé. On peut

²⁵⁴ Laplanche J. et Pontalis J.-B. (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Quadrige, PUF, Paris, 1997, p.193.

percevoir une dimension fétichisée du père, « idolisée », selon l'expression de Kahn (1976) qui définit l'idolisation comme « le surinvestissement d'un objet extérieur réel [...], objet qui devient un fétiche sacré »²⁵⁵ Il s'agit d'une survalorisation radicale de l'objet paternel. L'imgo paternelle est investie sur le mode d'un objet narcissique, comme soutien indéfectible de l'identité et de l'estime de soi. Dans une organisation névrotique comme chez Ahmed par exemple, la désidéalisation du père entraîne une dépression secondaire dont le fils sort grandi en y acquérant une image du Moi plus autonome. Mais lorsque le père fait l'objet d'une si radicale idéalisation, il est impossible à l'adolescent d'envisager sa déchéance, car elle risquerait de l'entraîner avec lui dans une dépression essentielle (Gutton, 1989). En même temps, l'idolisation du père est presque l'opposé d'une intériorisation des qualités et fonction paternelles. Ainsi que le formule Francis Pasche, « le père ne peut entrer dans la composition de l'Idéal du Moi car il s'est toujours agi pour celui-ci beaucoup plus d'avoir le père que de l'être. »²⁵⁶ La représentation du père reste comme une prothèse soutenant pour ainsi dire « de l'extérieur » le narcissisme du fils, sans pouvoir véritablement subir le jeu croisé de l'identification et de la désidéalisation.

Dans le cas d'Atmen, pourquoi cette idolisation de la figure paternelle ? L'hypothèse que nous formulons est que le surinvestissement de cette figure représentée comme indéfectible se nourrit du contre-investissement de l'objet primaire perdu : la mère. L'objet paternel hériterait des traits recherchés dans l'objet maternel primaire, en réaction au traumatisme de la première séparation traumatique. L'idolisation du père viendrait en ce sens avant tout faire barrage aux angoisses de perte d'objet, plus qu'à une angoisse de castration, tout ceci étant rétrospectivement renforcé par les représentations véhiculées par le père d'une mère fautive et abandonnique, lui-même se situant comme « sauveur ». Le mécanisme à l'œuvre semble être celui d'une incorporation orale du père idéal, substitut de la mère primordiale perdue. On se situe ici dans une structuration préœdipienne, à un niveau pré-génital des relations d'objet, qui ouvre la voie au risque de décompensation mélancolique.

Pour ces raisons, le décès du père semble avoir constitué une perte d'appui extérieur et entraîné un effondrement du Moi dans un schéma d'allure mélancolique résultant de l'identification narcissique par incorporation, et se manifestant dans les tentatives de suicide par une attaque du Moi identifié à l'objet. On peut également penser que le fait de se trouver projeté peu de temps après dans l'univers maternel, dans une proximité aussi inquiétante qu'inconsciemment désirée (des deux côtés d'ailleurs), pris dans des angoisses d'emprisonnement et de persécution résultant des

²⁵⁵ Kahn M., Entre l'idole et l'idéal, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°13, 1976, 259-264.

²⁵⁶ Pasche F., Note sur la structure et l'étiologie de l'homosexualité masculine, *Revue Française de psychanalyse*, 1956, 29, 4, 349-356.

mouvements d'identification projective, et investi par la mère sur un mode radicalement clivé, a porté le niveau d'angoisse à un point tel que la mort a pu apparaître comme la seule échappatoire. Notons tout de même qu'Atmen ne s'est pas tué, ce qui tend à indiquer que la tendance mélancolique a pu être contrebalancé par des ressources narcissiques et des investissements d'objets substitutifs.

4.2.4. Commentaire

Lorsqu'Atmen a été reçu pour des entretiens d'admission dans des foyers d'apprentissage, il a plusieurs fois mis en avant un projet professionnel motivé par un désir singulier : devenir « tireur d'élite, pour mourir avec les honneurs ». On retrouve condensés dans ce projet plusieurs éléments saillants de sa problématique. Il y a d'une part une dimension phallique/agressive dans cette représentation du « tireur », dont on peut penser qu'elle est le contrepoint des angoisses de perte et de castration. Mais il s'agit également de faire partie d'une « élite » dans un fantasme de Soi grandiose visant à contrecarrer la fragilité de l'estime de soi. On pourrait y voir une forme d'« identification héroïque » telle que développée par Lagache²⁵⁷ à propos de sujets délinquants. Chez Atmen, cette identification héroïque aurait la particularité d'être incluse dans le fantasme mélancolique d'être tué, comme s'il s'agissait du seul scénario possible d'une reconnaissance de grandeur : identifié à un déchet dans la vie, il ne serait un héros que dans la mort. Ce fantasme nous paraît répliquer les représentations attachées au père idole, ce que semble confirmer Ph. Gutton lorsqu'il avance que « là où tout donnerait à penser à une bonne relation père-fils, se trouve en filigrane, dans une impossible élaboration, une mise à mort obligée et ignoble du père, lors même qu'il se révèle plus que jamais séducteur. »²⁵⁸

Le mouvement identificatoire à une figure de délinquant paraît bien faible au regard de la puissance de l'identification mélancolique. Mais c'est par cette voie qu'il soutient à minima son estime de soi, qu'il décharge une part d'agressivité vers l'extérieur au lieu de la retourner contre lui. En outre, ses actes l'amènent indirectement à rencontrer des personnes extérieures, à être extirpé du giron maternel, à faire des rencontres et des expériences gratifiantes, qui relancent les processus d'identification secondaire en offrant des supports relationnels. Avait-il pensé à tout ça en commettant son acte ? Sans doute pas tout à fait consciemment, mais on ne peut pas non plus penser qu'il n'y avait que destructivité et équivalent suicidaire dans le fait de « faire fumer » : les pompiers, voyant la fumée, vont chercher le feu qui la produit. Feu pulsionnel de l'adolescence, aîles brûlées

²⁵⁷Lagache D.(1948), Contribution à la psychologie de la conduite criminelle, *Le psychologue et le criminel*. Œuvres II (1947-1952), PUF, Paris, 1979.

²⁵⁸ Gutton Ph., Avoir la masculinité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 1, p.84.

d'un adolescent meurtri. La fumée ne détruit pas, elle interpelle, tout en créant un écran : on peut y voir une métaphore du paradoxe de la demande chez un adolescent traumatisé, aux prises avec des angoisses de perte d'objet.

4.3. « Quelque chose de pourri » chez le père

En contrepoint de l'idéalisation positive, et de l'idolisation, du père chez certains adolescents délinquants, on repère dans un nombre conséquent de cas l'émergence d'une figure paternelle cette fois négativement idéalisée. Qu'il ait fui la mère à la naissance de l'enfant, qu'il ne s'en soit pas assez occupé, qu'il soit inconnu, qu'il ait été dépressif, toxicomane ou violent, le père a régulièrement le mauvais rôle dans le récit que font ces adolescents, et peut-être encore plus leurs mères, de leur histoire familiale. Dans la réalité des suivis éducatifs, les pères sont souvent aux « abonnés absents », en tout cas moins présents aux entretiens que les mères, parfois sans adresse connue, et plus rarement, mais de façon relativement significative tout de même, inconnus, du moins pour les fils auxquels il arrive que les mères opposent un non-dit sur leur filiation.

Il serait intéressant de pouvoir quantifier statistiquement la récurrence de cette dévalorisation, voire exclusion, de la figure paternelle dans les histoires familiales des adolescents suivis à la P.J.J. Nous retrouvons néanmoins ce constat empirique chez d'autres professionnels intervenant dans ce champ clinique. Citons par exemple P. et C. Huerre, qui repèrent dans leur propre expérience « des images de père généralement déchu ou barré dans sa fonction paternelle, qu'ils soient ou non présents dans la vie du sujet. Ils ne peuvent protéger l'enfant de ses pulsions. Avec eux on ne parle pas. Ils ne peuvent être des modèles identificatoires, eux-mêmes souvent écartés d'une filiation, d'une culture, d'une société. »²⁵⁹

La figure du père est-elle pour autant désavouée²⁶⁰ dans ses fonctions spécifiques et dans le fonctionnement psychique de ces adolescents, ainsi que nous avons pu le supposer chez certains auteurs d'agression sexuelle ?

²⁵⁹Huerre P. et C., La violence juvénile, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, p.230.

²⁶⁰On pourrait dire de façon équivalente « déniée », mais nous renvoyons à ce qui en a été dit dans le chapitre sur la perversion et à la terminologie revendiquée par Lacan et à sa suite Penot (2003). Il nous paraît intéressant de faire résonner ce terme avec la notion juridique de « désaveu de paternité », parfois prononcé par jugement dans la réalité de certains sujets délinquants (Cf. notamment le cas Fuget étudié par Lagache en 1948 dans *Contribution à la psychologie de la conduite criminelle, Le psychologue et le criminel. Œuvres II (1947-1952)*, PUF, Paris, 1979, pp.43-74).

La réponse n'est évidemment pas univoque, étant donnée la multiplicité des configurations psychopathologiques repérables chez des sujets dits « délinquants ». Cette question d'un éventuel désaveu de la fonction paternelle soulève en parallèle celle de la construction de l'idéal du Moi et celle de l'intériorisation de la Loi symbolique ou de la qualité du Surmoi (archaïque, tyrannique, ou plus tempéré dans sa version post-œdipienne), qui s'étaient en grande partie sur les identifications paternelles, notamment chez les garçons. La qualité et l'organisation de ces instances n'est évidemment pas la même chez des névrosés (comme Ahmed) ou chez des sujets psychopathes.

Nous sommes tout de même tenté d'avancer que dans les fonctionnements psychiques les plus rencontrés, qui oscillent entre fonctionnement névrotique et fonctionnement limite, parfois chez un même sujet²⁶¹, *l'idéalisation négative de la figure paternelle en signe la prégnance, fût-ce a minima, comme opérateur psychique*. L'idéalisation négative du père pourrait non seulement apparaître comme la partie émergée du complexe d'ambivalence vis-à-vis de la figure paternelle, mais pourrait également relever, à un niveau de fonctionnement plus archaïque, d'un processus visant à contrecarrer une menace d'engloutissement dans l'Autre maternel. Autrement dit, à l'opposé d'un désaveu, la négativité attachée à la figure du père ne serait pas un désinvestissement mais au contraire l'investissement actif d'un objet tiers, fût-il péjoratif, comme recours défensif contre l'incestualité de la relation mère/fils, ou contre les mouvements fantasmatiques propres de l'adolescent, entre fantasmes œdipiens pubertaires et fantasmes fusionnels.

A partir de cette hypothèse, il nous faudra néanmoins nous interroger sur le destin des identifications de l'adolescent à une telle figure dévalorisée. Comment se construire, en tant que sujet mâle, à partir d'un tel modèle masculin ? Qu'en advient-il au niveau du narcissisme secondaire ? De l'estime de soi ? L'investissement agressif de cet objet paternel laisse-t-il la place à d'autres investissements, sur le versant tendre et libidinal, et par là à d'autres identifications ? La plus ou moins grande captation dans le discours maternel autorise-t-elle cette échappée ?

Pour tenter d'avancer sur ces questions, abordons les cas de Tayeb et de Michel, qui nous paraissent relativement typiques de ces enjeux représentationnels et identificatoires vis-à-vis d'un père négativement idéalisé. Il s'agira pour nous, à travers ces cas, de voir si l'idéalisation négative peut recouvrir une ambivalence affective ou si elle l'obère. Dans un deuxième temps, nous ouvrirons sur la fonction que remplit l'identité délinquante : un pseudo-idéal du Moi ?

²⁶¹ Cf. Richard F., Niveaux de fonctionnement psychique différents, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.119-137.

4.3.1. Mon père, ce zéro

L'histoire de Michel, comme celle de la majorité des cas que nous présentons dans cette recherche, est notamment marquée par des divergences parentales qui ont persisté après leur séparation²⁶². En effet, un axe important de sa problématique semble résider dans la qualité de la relation père/fils, associée au discours dénigrant de la mère sur le père. Nous pourrions également relever chez la mère un certain désengagement éducatif vis-à-vis de son fils, qui n'a sans doute pas été sans conséquence sur le mal-être de celui-ci, mais nous nous consacrerons principalement à l'analyse de l'axe relationnel père/fils, dans ses conséquences sur le plan identificatoire et sur celui de la constitution de l'idéal du moi.

Dans la réalité, le motif de notre intervention auprès de Michel est d'ailleurs d'emblée associé à cette relation père/fils. Nous aurons à le suivre dans un premier temps pour effectuer une mesure d'investigation dans un cadre juridique civil, celui de l'enfance en danger, puis dans un deuxième temps, quelques années plus tard, pour une affaire pénale. Or, l'ordonnance du juge des enfants motivant notre intervention dans le cadre civil est ainsi libellée : « La situation de Michel est signalée en raison d'importants problèmes de comportement au collège qui viennent de lui valoir un changement d'établissement, et d'inquiétudes quant à sa relation à son père, condamné pour des violences envers son fils. » De quoi s'agit-il ?

Âgé de 13 ans quand nous le rencontrons, Michel vient de se faire exclure de son collège après plusieurs absences injustifiées, quelques épisodes d'insolence ou de désobéissance, et surtout une altercation avec un professeur à qui il a envoyé une boule de neige, « sans le faire exprès » dirait-il.

Il vit chez son père avec sa sœur aînée depuis que ses parents se sont séparés, soit depuis qu'il a environ 4 ans. Le père relate que son fils, plutôt timide, renfermé et obéissant dans l'enfance, a tendance à s'opposer à lui depuis la fin de l'école primaire. Il discute les règles, refuse de participer aux tâches ménagères, et part quelquefois plusieurs jours chez sa mère après des disputes avec son père. Si par moments leur relation s'apaise, notamment grâce à l'intervention médiatrice de

²⁶²Précisons au passage que le choix des cas étudiés n'a aucune prétention statistique. Néanmoins, des conflits conjugaux des parents, plus ou moins violents, se retrouvent de manière extrêmement récurrente dans les histoires des adolescents suivis à la P.J.J. Il n'est pas anodin qu'ils apparaissent fréquemment dans les cas retenus pour cette recherche. Il serait toutefois intéressant de pouvoir quantifier plus scientifiquement la récurrence de ce facteur chez les adolescents délinquants.

la sœur aînée qui a toujours été en meilleurs termes avec son père, les conflits s'accroissent depuis le début du collège.

L'épisode de violence apparaît comme tout à fait isolé mais constitue un point d'acmé du conflit père/fils, et de fragilisation du positionnement éducatif paternel. Il est également illustratif de la problématique qui les traverse.

Un soir, Michel invite un copain pour suivre un match international de football. Père et fils partagent un intérêt pour ce sport, mais Michel supporte depuis l'enfance le Portugal, pays d'origine de sa mère, alors que son père supporte la France. Ce soir-là, la France est opposée aux Pays-Bas, que Michel et son copain ont décidé de soutenir, plus par opposition à l'équipe de France que par réelle adhésion à l'équipe batave. Michel charrie dès qu'il le peut les joueurs français et force ses exclamations lorsque les hollandais mènent le jeu, ce qui agace de plus en plus son père. Celui-ci a déjà bu plusieurs bières quand les Pays-Bas, qui mènent d'un but depuis la neuvième minute, marquent trois buts supplémentaires en seconde période et infligent une lourde défaite à la France. Les hurlements victorieux et narquois de Michel achèvent de faire sortir le père de ses gonds, qui lui met une grosse claque, le poursuit dans sa chambre où il s'est enfermé avec son ami, fait céder la porte d'un coup de pied et lui assène un autre coup. Michel n'est pas blessé mais il est impressionné par cette violence soudaine. Il s'enfuit alors pour se réfugier chez sa mère, qui l'accompagne au commissariat déposer plainte. Au procès, le père ne niera pas sa violence, et sera condamné à une amende.

Quelques semaines après le jugement, Michel demande quand même à rentrer chez son père. Il met en avant que le logement de sa mère est trop petit pour l'accueillir, déjà habité par son nouveau compagnon et une petite fille, mais il semble également avoir été sensible aux larmes de son père lors du procès, et aux excuses qu'il lui a présentées. Il dira en entretien que son père « faisait pitié », expression d'allure péjorative mais recelant tout de même la possibilité d'un affect compatissant, pas si éloignée du « j'ai eu pitié de lui ».

Après le retour au domicile, les échanges père/fils se limitent au strict minimum. Michel est selon son père « renfermé », ne dit rien, et ne l'écoute pas. Au bout d'un certain temps, le père est contacté par le collègue qui s'étonne qu'il justifie autant d'absences de son fils. Il découvre ainsi que Michel non seulement lui cache ses absences et ses avertissements pour comportement, mais qu'il imite sa signature. Le père tente alors de dialoguer, d'interroger son fils sans s'emporter, mais celui-ci ne livre rien. Quand le père insiste, Michel lui renvoie que tout est de sa faute, qu'il est mauvais père ou qu'il est alcoolique, reprenant ainsi certains propos de sa mère, qui sans être exclusivement critique vis-à-vis du père, ne s'empêche pas de formuler ouvertement à son encontre une série de

reproches. Le père tente de faire bonne figure en maintenant un discours éducatif, mais semble atteint par ces reproches. Lui qui avait suivi une cure et arrêté de boire pendant plusieurs années se met à nouveau à consommer de l'alcool dès le matin. Cela ne l'empêche pas d'exercer son activité professionnelle ou de maintenir un investissement auprès de ses enfants, mais Michel le trouvera parfois endormi dans le salon en pleine après-midi. Quelques semaines après le retour chez son père, Michel est de plus en plus absent et insolent au collège, jusqu'à son exclusion et au signalement de sa situation par le service social scolaire. Sur les conseils de l'assistante sociale du collège, le père prend rendez-vous pour Michel au CMP.

4.3.1.1. Éléments biographiques

La mère de Michel a vécu jusqu'à l'âge de 11 ans au Portugal, avant le départ de la famille pour la France. Deuxième de quatre enfants, elle décrit une famille unie. Elle parle de sa mère comme du « pilier » de la famille, qui n'a pas travaillé afin de se consacrer aux enfants et à l'intendance domestique. Le père, maçon, travaillait beaucoup, même les week-ends. De ce fait, il était peu présent au domicile. Elle le décrit comme un homme réservé, plutôt taiseux au regard de la volubilité de sa mère. C'est sa mère qui posait les interdits, de manière relativement stricte, souvent en criant, le père ayant à ses yeux le rôle du « gentil ». La tendresse attachée à ce père laisse toutefois poindre une critique quant à sa consommation d'alcool. Il buvait quotidiennement deux bouteilles de vin selon elle, et pouvait souvent paraître fatigué, apathique.

Elle a une vingtaine d'années lorsqu'elle fait la connaissance du père de Michel. Celui-ci a quelques années de plus et héberge son frère cadet, jeune homme sans diplôme, sans activité professionnelle, consommateur quotidien de cannabis.

Le père de Michel manifeste des réticences à évoquer certains points de son histoire familiale, qui semble encore susciter de la souffrance. Lui aussi parle de sa mère comme d'un pilier du couple parental, celle qui prend les initiatives et organise la vie de la famille. Elle apparaît dans son discours comme une femme tranchante, exigeante vis-à-vis de ses fils, souvent agressive dans ses propos. Au sujet de son père, il livre peu de choses. Il dit n'avoir jamais eu de véritable discussion avec cet homme, « très secret », « souvent amer, aigri ». Il pointe également une forte consommation d'alcool aussi bien chez son père que chez sa mère. Le couple parental est depuis longtemps en conflit, les disputes alternent avec des périodes de « froid »

Lorsqu'il a 15 ans, sa mère décide de quitter son père. L'un et l'autre semblent avoir soumis leurs enfants à un choix radical : « choisissez chez qui vous voulez habiter, mais si c'est l'autre, vous

ne me verrez plus. » Il choisit d'habiter avec sa mère. Mais celle-ci est en couple avec un homme décrit comme « rigide », avec qui il ne supporte pas de vivre. Il sollicite alors son père mais celui-ci lui refuse toute aide et ne veut plus les voir, lui et son frère, s'étant senti trahi lorsqu'ils ont choisi d'aller vivre avec leur mère. Il ne se remettra jamais en couple, « trop malheureux » que sa femme ait demandé le divorce. Le père de Michel ne le reverra qu'une seule fois par la suite, à la naissance de sa fille aînée. A l'âge de 17 ans, il se « rebelle » et demande son émancipation, pour vivre quelque temps chez sa grand-mère maternelle, avant de partir au service militaire puis de faire une formation et trouver un emploi de gardien d'immeuble.

Certaines répétitions apparaissent dans le récit de leur vie de couple. Les premières années se passent bien. Ils vivent dans un logement confortable, associé à l'emploi de gardien du père. Ils ont une fille environ un an avant Michel, et ne signalent aucune difficulté particulière chez les enfants. La mère se consacre à eux jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Mais elle vit de plus en plus mal sa relation conjugale, et se plaint des excès de son compagnon : « il parle beaucoup », « il veut toujours avoir le dernier mot », et surtout il devient de plus en plus jaloux, au point de demander aux enfants de lui dire s'ils voient leur mère parler à des hommes. Elle dit également que sa consommation d'alcool est de plus en plus importante, accentuant son irascibilité et sa jalousie. Elle décide alors de le quitter, mais le couple semble s'accorder sans conflit sur les modalités de la séparation : les enfants resteront avec leur père dans son logement de fonction, mais elle ira habiter non loin et les recevra dès qu'ils le désirent.

Lorsque la mère évoque cela en entretien, elle met en avant que la séparation a été sa décision, que le père l'a mal vécue et qu'il aimerait bien que leur relation reprenne. Mais elle a « refait sa vie » avec un nouveau compagnon dont elle a une petite fille. Elle pense que quand elle est partie, « ça a manqué à Michel », ce qui explique selon elle son comportement depuis la fin de l'école primaire. Elle ajoute que le père ne sait pas se positionner comme tel mais joue plutôt au « copain » avec ses enfants. Il alternerait entre une attitude presque puérile quand il veut « jouer » avec eux ou les taquiner, et une attitude de « harcèlement », par rapport à la scolarité notamment. Il passerait son temps à leur dire, surtout à Michel, qu'ils ont de la chance et qu'ils n'ont aucune raison de ne pas bien travailler à l'école, en prenant pour point de comparaison qu'il « s'est fait tout seul », sans ses parents. Lorsque des disputes éclatent, notamment quand il est en état d'ébriété, les enfants téléphonent à leur mère, qui avalise leurs plaintes et leur conseille de « le laisser parler ». Par contre, si elle n'hésite pas à les recueillir parfois quelques jours quand la situation est tendue, elle dit ne pas pouvoir envisager de les garder à long terme dans son logement, trop petit. Sa situation

sociale est mise en avant, mais malgré ses critiques envers le père, elle ne semble pas penser qu'il y ait nécessité que les enfants partent de chez lui.

Ce n'est donc pas sans raison que le père se plaint de ne pas être soutenu par la mère. Il se sent délégitimé par son attitude et les propos qu'elle tient aux enfants. On peut également noter que c'est elle qui touche les allocations familiales depuis la séparation, ce dont il se plaint à mi-mot tout en ne voulant pas créer de conflit avec elle à ce sujet. Il se plaint de ne pas être suffisamment contacté par le collègue, qui aurait tendance à plutôt s'adresser à la mère, mais celle-ci dit qu'il ne répond pas aux appels, qu'il est inconstant, ce que nous-mêmes constaterons dans ses absences récurrentes aux rendez-vous. Si avec sa fille, il n'y a « pas trop de problème », ses altercations avec Michel le « bouffent » ; il dit qu'il n'a « plus de vie », que ses copines « ne restent pas avec [lui] à cause de ça ». On peut trouver sur ce point une similitude entre sa situation d'homme « abandonné » par ses compagnes et celle de son propre père.

Lors des entretiens, Michel apparaît comme un jeune adolescent inhibé, s'exprimant peu et laissant paraître des traits dépressifs : il paraît morose, dort tard le matin, ne s'intéresse pas à grand-chose, n'aime pas l'école et n'a aucune idée de ce qu'il voudrait faire plus tard. Il ne donne pas grand-chose à entendre de ce qu'il pense et ressent. Aucune agressivité ne transparaît dans son attitude, plutôt de l'abattement. Il n'a pas de petite amie mais il passe le plus clair de son temps avec un copain de son quartier, dont le beau-père est également gardien d'immeuble. Il aimerait bien aller vivre chez sa mère mais elle n'a « pas les moyens de l'accueillir ». Il serait d'accord pour aller dans le même internat que son copain l'année d'après.

Il sait un certain nombre de choses sur l'histoire de sa mère et connaît ses oncles, tantes et grands-parents. Par contre, son père ne lui a jamais parlé de sa famille. Michel n'a jamais vu son grand-père paternel, et rarement sa grand-mère. Il croit savoir que son oncle est « SDF » mais n'interroge pas son père à ce sujet. Sous l'air de ne rien vouloir en savoir, Michel donne l'impression d'adopter une contre-attitude renforcée par l'épisode de violence, comme s'il avait pu attendre auparavant que son père lui transmette des éléments de son histoire, mais que la faute qu'il avait commise en le frappant avait fait rupture. Plus précisément, mon impression à l'écouter est que l'épisode de violence n'a pas tout à fait rompu la possibilité de lien affectif avec son père, mais qu'il permet à Michel de justifier son refus manifeste d'attendre et d'entendre quelque chose de son père. En amont, on peut supposer que c'est l'histoire du père, la souffrance qu'elle a engendrée et le caractère tabou que le silence paternel lui a conférée qui a pu être perçue par le fils comme potentiellement « toxique » et peut-être contagieuse. Ne pas vouloir en « savoir trop » reviendrait à

se préserver de ce qu'il y a de « pourri » chez le père, pour ne pas en être « atteint » (dans les deux sens du terme : être affecté, être contaminé).

Du côté du père, la plainte récurrente de « ne pas être écouté » par son fils nous semble faire écho à ce que lui-même « ne peut pas lui dire ». Au premier plan, la problématique de dépendance à l'alcool du père pourrait être envisagée sous l'angle d'un symptôme-écran dans le système familial, dont la fonction serait, pour chacun des parents, de recouvrir des failles narcissiques qui en constituent l'arrière-plan.

Pointée comme le problème principal par le fils et par la mère, elle est minimisée par le père, qui reconnaît avoir eu auparavant des « problèmes avec l'alcool », mais s'en être sorti depuis quelque temps. Lors des entretiens, quand il s'y présente, ce qui n'est pas toujours le cas, il n'a pas l'air ivre. Il s'exprime clairement, paraît lucide, ne présente pas de signe laissant penser qu'il a bu, si ce n'est l'odeur éthérée qui se diffuse dans le bureau, comme celle d'un désinfectant. Ce qui « transpire », c'est surtout une forte anxiété, qui lui donne les mains moites et le fait parler rapidement et nerveusement. L'alcool semble plutôt utilisé comme un anxiolytique que comme un anti-dépresseur ou un euphorisant. L'accoutumance peut expliquer qu'il ne soit pas plus ivre en apparence mais, au cours des échanges, je ressens l'impression que l'angoisse elle-même « éponge » les effets de l'alcool. Au demeurant, c'est probablement quand il se sent le moins mal qu'il se présente aux entretiens.

Chez la mère, on perçoit la dimension transférentielle des représentations attachées au père de Michel : il fait le « copain » avec son fils (son père était le « gentil » qui n'intervenait quasiment pas dans l'éducation des enfants), et « il boit trop » (son père a fini par être opéré d'une cirrhose du foie). Sur le plan identificatoire, on peut supposer une identification à sa mère, soutenant son idéal du moi : celle qui « sait y faire » avec les enfants ; mais on peut également faire l'hypothèse d'un sentiment d'infériorité dans sa manière de ne pas chercher à assumer elle-même leur éducation au quotidien. L'identification à sa propre mère pourrait être perturbée par une persistance de son idéalisation. Le dénigrement du père pourrait ne pas être que transférentiel, c'est-à-dire résulter de l'intériorisation d'un schéma relationnel parental où le père fait « petite chose » face à la mère, mais pourrait servir de soutien narcissique à cette femme, comme support des projections de son propre sentiment d'infériorité, dont l'origine est la comparaison avec le parent homosexuel idéalisé. C'est en ce sens que nous envisageons que pour la mère, l'alcoolisme allégué au père fait écran à ses propres inconséquences dans son engagement éducatif vis-à-vis de Michel.

D'autre part, le versant œdipien agressif vis-à-vis de la figure maternelle pourrait transparaître dans sa perception du père de Michel : « il crie », « il veut toujours avoir le dernier mot », comme sa mère quand elle posait les règles. Sous l'air d'une séparation qui s'est déroulée sans trop de conflit, il semble se jouer pour la mère une rivalité avec son ex-compagnon autour de la place de « bonne mère », qu'elle-même peut croire occuper, à l'abri de la quotidienneté avec ses enfants devenus adolescents. Ce ne sont probablement pas les seules explications du relatif désengagement de la mère vis-à-vis de Michel, mais cela nous semble au moins y participer.

Comme en écho avec cette problématique de rivalité maternelle, les entretiens avec le père laissent poindre une tonalité maternante quand il parle de ses enfants, articulée avec sa difficulté à se situer « à la place » du père. Il aimerait que Michel s'ouvre à lui, qu'il dise ce qu'il a en tête, mais la fermeture de son fils et ses reproches blessants achèvent de le décourager. « Je ne sais plus quoi faire », nous dit-il dans une demande d'étayage parental. « Je passe pour un con » dit-il également à plusieurs reprises, pour décrire la manière dont il croit que non seulement Michel, mais aussi ses compagnes, le perçoivent.

Narcissiquement, il apparaît atteint sur deux versants de sa masculinité : le versant viril et le versant paternel. L'image de soi qui se dégage progressivement de son discours est celle d'un père châtré, chez qui un fantasme d'auto-engendrement (« je me suis fait tout seul ») peine à contrecarrer un sentiment de déliquescence profond, qui se manifeste sous la forme d'un syndrome anxio-dépressif. Parmi les facteurs à l'œuvre, on peut supposer les effets d'une identification à un père seul et malheureux, et d'une identification addictive inconsciente (Le Poulichet, 2000) à l'alcoolisme parental. A ceci pourrait s'associer un scénario fantasmatique de castration du père par la mère, issu du modèle relationnel parental intériorisé, puis réactualisé dans la perception d'une disqualification de ses propres qualités de père par la mère de ses enfants. Enfin, à un niveau plus archaïque, la problématique addictive peut susciter une interrogation sur la qualité des échanges précoces avec l'objet maternel, mais nous n'avons pas d'élément qui permette d'étayer ce point.

4.3.1.2. Entre dépressivité et délinquance

A la fin de cette mesure d'investigation, nos préconisations étaient les suivantes : « Michel n'est actuellement pas en situation de danger chez son père. Ni lui, ni sa mère n'expriment de craintes liées à une violence récurrente du père. Les violences pour lesquelles il a été condamné ont été un évènement isolé, qui me semble moins dû à l'alcool en lui-même qu'à la capacité de Michel d'agacer son père.

L'axe principal de la problématique familiale semble concerner les aléas de la relation père/fils. Ce n'est probablement pas un hasard si c'est Michel plus que sa sœur qui pose des soucis à ses parents. Cette difficulté à se construire du côté masculin est tout à fait compréhensible au regard de l'histoire familiale paternelle.

De ce fait, *un travail de soutien, de réassurance du père dans sa fonction devrait pouvoir aider indirectement le fils. Le CMP où Michel a déjà été suivi pourrait être un lieu tout à fait adapté à ce type de travail, permettant le suivi conjoint du père et du fils.*

La demande de Michel est d'aller en internat scolaire. Cette orientation pourrait peut-être favoriser un apaisement de la tension relationnelle père/fils, tout en offrant à Michel la possibilité de s'étayer à l'extérieur de la famille sur de nouvelles figures identificatoires (professeurs, surveillants, éducateurs ou autres jeunes). »

Nous avons bon espoir que les entretiens au CMP puissent permettre une évolution de la relation père/fils, et que le projet d'internat puisse ensuite se concrétiser. Par comparaison avec la plupart des autres situations d'enfants maltraités ou abusés sexuellement, celle de Michel ne nous paraissait pas devoir faire l'objet d'un suivi éducatif prononcé par un juge. Pourtant, cela aurait peut-être permis d'éviter la dégradation qui suivra.

Sans l'étayage d'intervenants chargés de s'assurer que les orientations préconisées étaient mises en œuvre, les parents de Michel se démobilisent peu de temps après. Il ne veut plus aller au CMP, d'autant plus que son père, après en avoir accepté le principe, ne veut plus participer aux entretiens. Le projet d'internat n'est pas mis en œuvre, surtout parce que la mère ne le soutient pas auprès de Michel, sans franchement s'y opposer, mais en émettant devant lui des critiques sur l'éloignement de tel établissement, ou la mauvaise réputation de tel autre, sans parler du coût.

Quelques années plus tard, à l'âge de 16 ans, Michel est de nouveau reçu par un juge, mais cette fois dans un cadre pénal parce qu'il a commis un vol en réunion. Avec le copain qu'il fréquentait déjà auparavant, ils ont fabriqué des couteaux artisanaux, faits d'éléments de récupération, et ont littéralement dépouillé un garçon qui s'était moqué du copain quelques jours auparavant, ne lui laissant que son t-shirt et son caleçon. L'affaire ne paraît pas bien grave, et s'apparente plutôt à « la guerre des boutons » qu'à un acte de délinquance grave, mais nous verrons que, sans que nous le sachions à l'époque, Michel était parallèlement engagé dans des conduites plus risquées.

Il est intéressant de relever que ce copain, que nous aurons à connaître également, connaît une problématique familiale dont certains aspects sont similaires à celle de Michel, même si

l'histoire est plus lourde. Sans nous y étendre, relevons certains éléments. Sa mère, née sous X, mal aimée par sa famille adoptive, est partie jeune de chez elle avant de tomber enceinte de ce garçon. Son père serait un jeune homme alcoolique et violent, qu'elle a quitté en catastrophe, protégée par le compagnon avec qui elle est toujours, un collègue du père de Michel. La mère ne parle que peu de son père à son fils, qui retient surtout du discours maternel que celui-ci a failli le tuer en voulant lancer une assiette à la tête de la mère. Elle est préoccupée par les troubles de comportement que pose son fils depuis la fin de l'école primaire, mais elle apparaît inconstante dans sa manière de soutenir les propositions faites par les services éducatifs, notamment lorsqu'il s'agit d'éloignement. Placé en internat à 15 ans, l'adolescent fait à deux reprises en sorte de ne pas y rentrer après les week-ends, et sa mère en déduit qu'il était peut-être malheureux là-bas. C'est en tout cas comme cela qu'elle a justifié le fait de ne pas insister pour qu'il y reparte. Son beau-père, en froid lui aussi avec son propre père depuis l'adolescence, revendique qu'il n'a pas à « faire le père » avec ce garçon qui n'est pas son fils, même s'il vit avec eux depuis qu'il a un an. Il tient à se préserver de tout conflit avec lui, ce qui se manifeste par une attitude parfois adolescente (langage utilisé, jeux vidéos partagés), ou par une distance froide, derrière laquelle pointe de l'agacement. Il renvoie systématiquement toute responsabilité à la mère, qu'il s'agisse de responsabilité légale, ce qui semble aller de soi, mais de façon plus problématique d'être « responsable » de l'état dans lequel est son fils. Il menacera de mettre « tout le monde dehors » quand la situation du garçon se dégradera.

Pour Michel, un suivi éducatif est alors ordonné, durant lequel je ne le rencontrerai pas directement mais où je recevrai son père, dans l'idée de reprendre un travail d'étayage parental et de tenter de mettre en place avec l'éducateur une forme de médiation père/fils. Cette fois, le père apparaît plus rejetant que malheureux par rapport à son fils. Il dit qu'il n'a aucune prise sur lui, que Michel n'est pratiquement jamais à la maison, et qu'il a totalement arrêté d'aller en cours. Il pointe la mauvaise influence de son copain, et leur consommation de cannabis récente comme les facteurs de cette dégradation. Son discours est beaucoup plus critique envers son fils qu'auparavant. Le sentiment de culpabilité lié à l'épisode de violence semble avoir cédé la place à un fatalisme proche d'un dénigrement quant aux possibilités d'évolution de Michel. Son abandon d'une formation en alternance, avec un patron trouvé par le père, achèvera ensuite de le convaincre que Michel est « foutu, bon à rien ». Il nous paraîtra presque vivre cette conduite d'échec de Michel comme une forme de persécution à son encontre, suscitant une tendance au rejet qui nous évoque une répétition de ce que lui-même a connu. Il n'est alors absolument plus disposé à réfléchir sur les liens qui

peuvent exister entre son histoire, celle du couple parental, et le comportement de son fils, rejetant tout sur ses fréquentations et sur le cannabis.

Au cours du suivi, nous apprendrons que Michel se fourvoie dans le réseau de trafic de cannabis opéré dans la cité voisine de chez lui. Au départ rémunéré en pourboires pour effectuer le guet, il se fournit ensuite à crédit pour faire lui-même de la revente au détail. Son éducateur aura durant cette période le plus grand mal à le rencontrer. C'est au décours d'une démarche à faire dans son quartier qu'il l'apercevra et pourra s'entretenir de façon informelle avec lui. Il sera impressionné par le changement d'allure de Michel. L'adolescent morose et inhibé semble devenu un jeune homme très à l'aise, assez fanfaron dans sa manière de dire que « tout va bien », qu'il se « débrouille », alors qu'il n'est plus scolarisé. Sa prestance se signale à travers ses vêtements de marque, son téléphone portable qui « bippe » toutes les cinq minutes, et sa manière de saluer la plupart des jeunes qui passent non loin. Il interrompt l'échange de manière précipitée quand il entend un jeune le siffler au pied de la cité, en promettant de venir au rendez-vous proposé par l'éducateur. Mais celui-ci restera sans nouvelle pendant plusieurs semaines. C'est le père qui appellera, avec une demande urgente d'éloigner son fils du quartier.

Nous apprendrons alors que Michel a contracté des dettes qu'il n'arrive pas à rembourser. Il fait l'objet de menaces sérieuses jusque dans le hall de son immeuble où elles sont « taguées » à la bombe, de la part de jeunes dont certains sont suivis dans notre service et connus pour des faits de violences graves. Pour ces raisons, il acceptera finalement d'être placé dans un internat en province. Jusqu'à la fin de sa mesure éducative, il semble avoir profité de cette prise en charge. Il a suivi une formation professionnelle et n'a pas commis d'autres délits. Par contre, nous ne savons pas comment ont évolué les relations avec sa famille, notamment son père, même s'il nous a semblé que le fait de percevoir son fils en danger imminent, puis de constater qu'il tirait bénéfice de la prise en charge en internat, ont permis que le père se montre à nouveau sensible au devenir de son fils.

4.3.1.3. Commentaire

L'étude du cas de Michel, ainsi que la comparaison avec certains éléments de la problématique de son copain, nous paraissent intéressants à plusieurs titres.

Ces deux adolescents présentent des personnalités et une configuration familiale qu'on retrouve relativement régulièrement dans notre pratique. L'un et l'autre ne relèvent ni tout à fait du type de « délinquant par sentiment de culpabilité » tel qu'Ahmed nous est apparu, ni de personnalités de type psychopathique. Ils semblent se situer dans cet entre-deux borné d'un côté par

une absence d'expression de sentiment de culpabilité²⁶³, et de l'autre par la modération de l'agressivité. En effet, pour Michel en tout cas, l'affect de culpabilité semble avoir pu être suspendu de deux manières : il a été en quelque sorte reporté sur le père, à partir de l'épisode de violence, même si c'est Michel l'a suscité en « attaquant » ses failles, et atténué par l'attitude relativement complice de la mère. On peut supposer que dans son cas, les interdits ont été partiellement et temporairement délégitimés par la transgression paternelle tout autant que par le discours maternel. Il a pu s'appuyer sur la fragilisation du cadre éducatif résultant de cette dynamique parentale pour s'engager dans des transgressions d'essai (absences scolaires, humiliation d'un pair, essai d'enrichissement par le trafic). Pour autant, sa dépressivité et ses conduites d'échec peuvent être considérées comme des effets d'un surmoi relativement sévère. D'autre part, Michel et son ami nous sont apparus comme modérés dans l'expression de leur hétéro-agressivité. Si ce n'est le recours à la menace d'une arme artisanale, pour ne pas dire factice, ils n'ont pas manifesté de violence particulièrement aigüe, si ce n'est verbale dans les conflits avec leurs parents.

Les conduites transgressives de Michel apparaissent comme le signe d'un mouvement de contre-identification à l'impuissance du père. Les contre-identifications à l'adolescence amènent « le jeune individu à s'identifier à des modèles inverses des parents, désormais rejetés. »²⁶⁴ Le compagnonage avec un ami plus disposé que lui à l'insoumission et aux transgressions, puis la prestance recherchée dans la participation aux trafics semblent avoir constitué pour Michel des supports de puissance phallique. Faire subir l'humiliation à un autre adolescent, se sentir valorisé par un statut de « dealer » reconnu dans la cité, gagner rapidement de l'argent (objet fétiche idéalisé), tout ceci participe à une tentative de valorisation de soi sur un versant phallique/agressif. Mais chez Michel ces contre-identifications ne semblent pas avoir permis de juguler les effets d'identifications inconscientes aux « défaillances » paternelles. Nous semblent en témoigner sa tendance addictive (le cannabis à la place de l'alcool), ainsi que son échec dans le trafic, apparaissant sur plusieurs plans comme des « faillites ».

L'image négativée du père ne semble pas procéder chez Michel d'une désidérialisation modulée, portant sur certains traits de l'objet paternel plutôt que sur sa totalité, permettant un dégagement du lien infantile et une ouverture pour le processus de subjectivation. L'idéalisation

²⁶³Ce qui n'implique absolument pas que celui-ci n'existe pas, ni même qu'il soit inconscient, mais qui nous semble révéler que la transgression délictuelle est au moins autant opérée comme affirmation de soi que comme recherche de sanction, de limite. Chez Ahmed, cette dimension d'affirmation de soi a pu être supposée, mais semble avoir été moins déterminante que le sentiment aigu de culpabilité qui l'a étreint.

²⁶⁴ Chartier J.-P., *Les adolescents difficiles - Psychanalyse et éducation spécialisée*, Toulouse, Privat, 1994, p.167.

négative bloque l'accès au versant tendre de l'ambivalence attachée à la figure paternelle ; on peut même penser qu'elle sert une lutte contre des affects dépressifs associés à l'impression d'être rejeté par lui. D'autre part, elle tend à ce que l'objet phallique idéal ne puisse être remanié, et qu'il garde un caractère inaccessible pour le Moi, ce qui accentue la dépressivité. On peut en effet supposer que chez Michel, la représentation d'un père réel « faible », et surtout les identifications inconscientes à cette « faiblesse », ont eu pour conséquence compensatoire un surinvestissement de l'objet phallique infantile idéalisé, sans pour autant qu'il puisse véritablement s'opérer une introjection de ses caractéristiques. Les traits dépressifs repérés chez Michel pourraient être perçus comme l'action du Surmoi, dans sa fonction de comparaison entre le Moi et un idéal perçu comme inaccessible. La (re)construction adolescente de l'idéal du moi semble donc avoir été perturbée sur ces plans : l'élaboration du versant tendre de la relation d'objet paternel, et l'identification à l'objet phallique infantile idéalisé.

4.3.2. Rejet et déchéance du père

Le cas de **Tayeb** illustre un degré plus avancé d'idéalisation négative du père. Il a 17 ans quand nous sommes amenés à le rencontrer. Au premier abord, il apparaît renfermé, bourru, il serre les dents et les poings et s'exprime de façon extrêmement laconique, laissant sa mère évoquer la situation. Il interviendra seulement lorsque sa mère évoquera le délit pour lequel il est mis en examen, pour nier très énergiquement son implication. Je suis pris tout au long de l'entretien par la crainte qu'il se montre violent envers sa mère, ou qu'il quitte brusquement l'entretien. J'aurai beaucoup de mal à le rencontrer par la suite, alors qu'il se présentera, même irrégulièrement, aux convocations de son éducatrice. Ce n'est que trois mois après le premier rendez-vous que j'arriverai à m'entretenir avec lui, à deux brèves reprises.

Tayeb est mis en examen pour vol avec violences en réunion et détention de stupéfiants. Il aurait participé avec deux copains au vol de la caisse d'une épicerie. La police, rapidement arrivée sur le secteur du délit, a peu de temps après interpellé le groupe. A la fouille, quelques billets et une barrette de haschich sont découverts dans la poche de Tayeb. Malgré les faits relatés dans la procédure, et l'identification des auteurs par les victimes, Tayeb niera jusqu'au jugement sa participation. Il dira qu'on l'a pris pour un autre et que les policiers sont racistes. Il adoptera la même attitude dénégatrice au sujet d'une affaire de vol de sac à main à l'arrachée qui se déroulera pendant que nous le suivions, alors que ses complices reconnaîtront les faits dès leur garde à vue et que la femme victime identifiera formellement Tayeb comme étant celui qui l'a bousculée et lui a arraché son sac.

Au cours du suivi, hormis Tayeb nous n'avons pu nous entretenir qu'avec la mère, très impliquée, mais jamais avec le père malgré plusieurs relances téléphoniques, écrites, et propositions de nous déplacer nous-même.

L'histoire de Tayeb est marquée par plusieurs événements douloureux. Dans son cas, à une figure paternelle dévalorisée s'ajoutent d'autres aspects. Dès sa petite enfance, il a vécu des discontinuités relationnelles et a été pris dans des enjeux conflictuels entre plusieurs membres de la famille et sur plusieurs générations. Ceci a généré des conflits de loyauté dont on peut repérer des répercussions au niveau de conflits identificatoires.

La mère de Tayeb est mariée à l'âge de 16 ans, sous l'égide de son propre père, avec un homme un peu plus âgé qui travaillait à l'époque comme boulanger avec ce dernier. Le couple et leurs parents respectifs, originaires du sud de la Tunisie, étaient installés depuis peu en France. Rapidement, la relation conjugale devient conflictuelle. La mère de Tayeb décrit un mari qui ne participe à aucune tâche ménagère, à aucune démarche administrative (il n'avait à l'époque pas de titre de séjour), et lui « crie dessus » très régulièrement. Elle dit qu'il fait régulièrement des « crises de nerf », désignant apparemment par là des convulsions épileptiques pour lesquelles il n'a jamais voulu être soigné. Dès les premières semaines de leur relation, sentant que la situation n'évoluerait pas, elle se confie à sa mère et lui demande notamment comment éviter d'avoir un enfant, après avoir entendu parler récemment de la pilule contraceptive. Sa mère lui recommande alors de ne pas prendre cette pilule avant un premier enfant, craignant que cela entraîne une stérilité. Elle part quand même consulter un médecin pour se la faire prescrire, mais apprend à l'occasion qu'elle est déjà enceinte. Elle envisage un temps d'avorter avant de se raviser, prise de craintes et de culpabilité.

Tayeb naît dans ce contexte et, très rapidement, le père ne supporte pas la présence de cet enfant. Au bout de quelques mois, il enjoint sa femme de le confier. Elle se tourne alors vers ses parents, qui élèveront Tayeb jusqu'à l'âge de 7 ans. Elle pourra lui rendre visite, parfois quotidiennement, mais continuera à habiter avec son mari. A la naissance d'une petite sœur, quatre ans après Tayeb, la mère se montrera plus ferme avec son mari, elle lui « imposera » de garder l'enfant avec eux, ce qu'il acceptera, non sans rechigner selon elle.

A l'école maternelle, Tayeb présente des difficultés, que sa mère attribue au fait qu'il parle très peu le français. Par ailleurs, elle évoque le fait que Tayeb est témoin, lors de visites chez ses parents, de violences de son père contre sa mère. Il tente à quelques reprises, du haut de ses quatre ou cinq ans, de s'interposer pour la protéger. En classe de CP, il présente des difficultés de

concentration, pour lesquelles il bénéficiera d'un suivi psychologique. La psychologue suspecte rapidement le climat de violences conjugales d'accaparer psychiquement Tayeb, qui à cette période ne veut plus quitter sa mère. Celle-ci décide alors de divorcer, et récupère son fils avec elle, dans son nouvel appartement. Il va alors très régulièrement rendre visite à ses grands-parents maternels et, quoique moins fréquemment, à son père. Tayeb retiendra de cette époque quelques rares souvenirs positifs attachés à son père, notamment lorsque celui-ci lui montrera comment on fait du pain et des croissants.

Aucun problème particulier n'est signalé chez Tayeb jusqu'à son entrée au collège. Par contre, alors qu'il est âgé de 11 ans, son père est victime d'un accident de scooter lors d'un séjour estival en Tunisie. Il aurait été pris de convulsions alors qu'il conduisait. Il en restera lourdement handicapé, hémiplégique et atteint de troubles importants de la mémoire.

A partir de la classe de 5ème, des absences commencent à être signalées. L'investissement scolaire de Tayeb diminue progressivement, malgré un bon potentiel intellectuel souligné par ses professeurs. Avec sa mère, comme avec sa sœur, Tayeb se montre de plus en plus agressif. La situation fait d'ailleurs l'objet d'un signalement d'enfant en danger pour la petite sœur. Le service social faisant état de craintes que Tayeb soit violent, « fasse la loi à la maison », ce sur quoi nous allons revenir. A l'époque, il sort tous les jours avec ses copains, rentre tard, va de moins en moins au collège. Lorsque sa mère lui fait des remarques, il s'emporte, et part de plus en plus longtemps habiter chez ses grands-parents maternels, solution qui semble, même partiellement, convenir à la mère. Il est très attaché à son grand-père maternel, qu'il accompagne régulièrement dans ses déplacements. Depuis quelques étés, c'est le seul avec qui il accepte de partir en Tunisie. Lorsque celui-ci ne part pas, il reste en France même si sa mère ou son père partent.

4.3.2.1. Conflit de loyauté versant maternel

La mère se plaint de l'attitude de ses parents vis-à-vis de Toufik. La grand-mère notamment, ne poserait jamais de limite à son petit-fils. Elle accorderait systématiquement crédit à ses paroles, y compris en ce qui concerne ses affaires judiciaires (« s'il dit qu'il n'a rien fait, c'est que c'est la vérité »). Le grand-père exprimerait un soutien à sa fille pour son positionnement éducatif plus strict, mais seulement dans les temps d'absence de la grand-mère, à laquelle il est décrit comme soumis. Lorsque la mère tente d'établir une cohérence éducative en discutant de tout cela avec sa mère, celle-ci n'aurait de cesse de la culpabiliser en lui disant : « si tu dis du mal de ton fils, c'est que tu ne l'aimes pas ».

On se trouve dans cette situation devant une rivalité mère/fille flagrante. Sous couvert de conseiller sa fille, en dépit d'une relation qui n'a pas été rompue ou émaillée de disputes clastiques, la grand-mère semble avoir distillé de manière insidieuse son agressivité à l'égard de sa fille. Le contraste est patent dans l'attitude qu'elle a eue avec son petit-fils.

Évoquons à ce sujet l'histoire du prénom de Tayeb, qui s'inscrit dans les mythes familiaux de façon très forte, et révèle la particularité de la relation entre la mère et la grand-mère. C'est la grand-mère qui a souhaité que ses enfants donnent ce prénom à leur premier fils, en souvenir d'un de ses propres fils, qu'elle avait prénommé ainsi et qui est mort très jeune, renversé par un cheval. Il semblerait que la mère de Tayeb soit la seule de la fratrie à avoir respecté ce vœu. Pour ces raisons, Tayeb apparaît symboliquement (puis dans la réalité) comme une forme de « cadeau » fait par sa mère à sa propre mère, selon des motifs difficiles à préciser car en grande partie inconscients, mais qui ont sans doute comme enjeux latents l'allégeance à la figure maternelle tout autant que la volonté de s'en détacher. Nous percevons là une modalité de règlement de la dette symbolique entre mère et fille, saturée d'enjeux de rivalité œdipienne sans doute, mais derrière lesquels il nous semble possible d'envisager une dimension plus narcissique, touchant à une attaque du féminin dans son essence, celui de la grand-mère elle-même à travers sa propre fille²⁶⁵.

En parallèle de ces enjeux de rivalité féminine, on peut donc penser que la grand-mère a d'autant plus investi son petit-fils au plan affectif qu'il est venu « réparer » un deuil ancien. Ceci peut permettre de comprendre qu'elle se soit montrée plus qu'indulgente à son égard, au point de refuser catégoriquement de croire qu'il ait pu commettre des délits ou qu'il soit absentéiste, préférant penser que les professeurs étaient racistes, et critiquant la mère lorsqu'elle tentait de poser des sanctions. On comprend alors mieux où Tayeb a pu trouver appui pour maintenir, en dépit des éléments à charge, ses dénégations²⁶⁶.

²⁶⁵Cette question ouvre à celle du « refus du féminin » par les femmes elles-mêmes, telle que notamment traitée par J.Schaeffer (2008) et que nous aborderons, sous l'angle des fils, un peu plus loin. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de relever que cette configuration haineuse de la relation mère/fille, et plus encore de la relation belle-mère/belle-fille, sur des niveaux œdipiens *et* narcissiques, est loin d'être une originalité dans notre clinique. Il est difficile de penser qu'on la retrouve plus souvent, ou de façon plus manifeste, chez des femmes d'origine maghrébine ou africaine (celles que nous rencontrons le plus souvent en banlieue parisienne), tant cette question renvoie à l'universalité du fonctionnement psychique. Mais force est de constater que les relations mères/filles sont en partie traversées par les évolutions sociétales, culturelles et scientifiques, au même titre que les relations hommes/femmes par exemple. Or, toutes les sociétés n'en sont pas au même point, et l'oppression des femmes n'est pas que le fait des hommes, mais également de celles qui la perpétuent parfois activement, comme en témoignent par exemple les pratiques d'excisions, le plus souvent effectuées par des femmes, voire les mères.

²⁶⁶Nous ne parlons pas de déni car il ne nous semble pas que Tayeb n'ait pas eu la conscience ou le souvenir de ce qu'il faisait. Lors de ses jugements, ultérieurs à son suivi éducatif, il a fini par reconnaître ses responsabilités.

S'ouvre ainsi un premier axe des conflits de loyauté qui ont perturbé Tayeb depuis l'enfance. Un jour, Tayeb avait environ 13 ans, sa mère a lu dans un carnet un mot qui l'a profondément blessée : « c'est pas ma mère, celle-là ». Pour autant, à l'orée de ses 18 ans, leur relation s'est nettement apaisée. Ils ont pu échanger sur ce mot qu'elle avait lu et il lui a demandé, en pleurant, des excuses. L'agressivité manifestée à l'égard de sa mère apparaît rétrospectivement comme une manière de se défendre contre l'ambivalence qui y est attachée, ambivalence que cette expression ultérieure du courant tendre de la relation nous permet de mettre en évidence. On peut supposer que les mouvements ambivalents ont été d'autant plus forts chez Tayeb qu'ils s'articulent aux discontinuités relationnelles de sa petite enfance, notamment la séparation précoce avec sa mère. Attaquer plutôt que perdre, quitter plutôt qu'être abandonné. S'y ajoute probablement une part d'identification à la violence du père. Mais soulignons que ces mouvements ambivalents, qui chez Atmen nous apparaissent radicalement clivés et déniés, semblent plutôt avoir été l'objet d'un refoulement chez Tayeb, dans la mesure où une négativité manifestement attachée pendant un temps à la figure maternelle n'a pas obéré la possibilité d'accès aux motions tendres de la relation mère/fils. Peut-être lui a-t-il fallu passer par cette phase conflictuelle manifeste (et des passages à l'acte délictuels ?) pour ensuite reprendre, au cours de son adolescence, ce que F.Marty appelle « le travail du lien »²⁶⁷, en tout cas vis-à-vis de l'objet maternel dans ses dimensions primaire et œdipienne.

On peut penser que l'attitude de la mère elle-même, qui contrairement à celle d'Atmen nous a paru tenir depuis le début de la vie de Tayeb une juste distance psychique vis-à-vis d'une potentialité incestueuse ou agressive, a-t-elle été la condition pour que Tayeb ait la « place » d'effectuer ce travail de lien, malgré le conflit de loyauté maternelle potentiellement déchirant dans lequel il a été pris. Il nous semble également que, après avoir envisagé un temps d'avorter, la mère a eu les ressources psychiques nécessaires pour « investir son enfant sans le surinvestir », pour administrer sa propre culpabilité inconsciente et ne verser ni dans le collage (formation réactionnelle), ni dans le rejet.

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance sur le registre des fantasmes incestueux et surtout fusionnels de Tayeb vis-à-vis de l' (des) objet(s) maternel(s). L'action discrète d'identifications projectives s'est fait sentir, lors d'un de nos rares entretiens avec lui, engendrant un

²⁶⁷« Je laisse ici le mot lien dans cette ouverture imprécise à laquelle il renvoie : aussi bien lien social que liaison pulsionnelle, aussi bien lien sur la scène des relations objectales qu'élaboration psychique liant l'excitation à la représentation, etc. » (Marty F., *Le crime à l'adolescence ou la rupture du lien*, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, p.98.)

vécu pas si éloigné d'un syndrome d'influence. Il avait l'impression que tout ce que lui disait sa mère (« tu vas te faire arrêter, tu vas avoir des problèmes ») se réalisait, comme si c'était elle qui lui « portait la poisse ». En résonance avec son discours d'allure très projective concernant les policiers ou les professeurs, cette impression de malédiction maternelle pouvait nous inquiéter : s'agissait-il d'une « paranoïa ordinaire » de l'adolescent (Marty, 2009), ou d'un fonctionnement plus franchement pathologique ? A la fin de l'entretien, en revenant sur ce vécu d'influence maternelle, Tayeb a évoqué un souvenir d'enfance qui nous a permis d'envisager une origine à la fois traumatique et transgénérationnelle de ce vécu. Sa capacité à faire ce type de lien présent/passé, et l'inscription de ce symptôme dans un élément de réalité confirmé par sa mère, nous ont paru de bon pronostic quant à la question d'une éventuelle pathologie.

Le souvenir était le suivant : vers l'âge de 4 ou 5 ans, sa mère l'avait emmené à la boulangerie où travaillait son père. Ils attendaient sur le trottoir d'en face que celui-ci quitte son travail. Tayeb s'amusait à courir, et à traverser la rue, malgré les mises en garde de sa mère, qui pourtant n'a pas pu le retenir avant qu'il ne se fasse renverser par une voiture. L'accident a été sans gravité, mais il n'est pas sans nous évoquer cette histoire de prénom : celui d'un enfant mort, renversé par un cheval. Sous cet angle, on pourrait comprendre d'une part l'attitude à la fois anxieuse mais insuffisamment protectrice de la mère, dans une identification inconsciente à la sienne et dans une répétition du traumatisme familial, mais aussi cette impression d'une influence maternelle presque magique, celle-ci s'enracinant dans un déterminisme transgénérationnel.

4.3.2.2. Versant paternel

Explorons maintenant le versant paternel des relations d'objet et des identifications. Sur ce versant se sont également joués des dilemmes, en apparence moins liés à une problématique transgénérationnelle, mais est-ce si sûr ? Nous ne pouvons que laisser ce champ inexploré, car nous n'avons rien pu apprendre du lien de cet homme avec ses propres parents. On ne peut que remarquer que ni dans le discours de la mère, ni surtout dans celui de Tayeb, ne sont apparus les grands-parents paternels. On peut également s'étonner qu'en tant que parents du père, ce ne soit pas à eux que Tayeb ait été confié dans l'enfance. Restons en là sur ce sujet, qui nous aurait sûrement ouvert d'autres pistes.

Les dilemmes que nous évoquions semblent s'être cristallisés autour de plusieurs figures masculines de la famille : le père évidemment, le grand-père maternel, mais aussi deux oncles, toujours maternels.

On l'a dit, Tayeb a dès la petite enfance perçu de la violence chez son père. A cette violence, l'épilepsie, surtout s'il en a observé les crises, n'a pu que participer à former une imago paternelle en partie inquiétante, repoussante, voire dangereuse. A-t-il dès lors pu se représenter son père autrement que comme intrus et rival ? Qu'en est-il de l'intériorisation du père dans sa fonction de tiers séparateur, agent de la castration symbolique ? Qu'en est-il également de la possibilité d'investir une figure paternelle comme modèle identificatoire et support de l'idéal du moi ?

A première vue, en écoutant Tayeb, l'impression que c'est principalement le grand-père maternel qui a été investi de tendresse et objet d'admiration se dégage. Dans son discours, son père semble avant tout disqualifié, que ce soit sur le plan de ses qualités positives, mais aussi dans sa fonction tierce. Tayeb retient avant tout que son père l'a rejeté depuis sa naissance et qu'il a été violent avec sa mère. L'élaboration du complexe d'œdipe semble avoir été perturbée par la place fantasmatique de « protecteur » de sa mère, dans laquelle il s'est à la fois trouvé pris et lui-même installé dès l'enfance, de par le conflit entre ses parents. Les fantasmes d'élimination du rival et d'occupation de sa place n'ont pu qu'être confortés par la réalité de la situation. Même si sa mère semble avoir toujours tenté de favoriser les rencontres entre le fils et son père, elle ne semble jamais avoir investi ce dernier comme objet d'amour. Sur le plan de la construction du surmoi, dans son versant œdipien, il nous semble que c'est avant tout le positionnement de la mère, relativement clairement distanciée d'une attitude séductrice et n'ayant semble-t-il pas surinvesti son fils pour pallier les frustrations de sa vie de couple ou combler des failles narcissiques, a permis une intériorisation minimale de la Loi symbolique²⁶⁸.

L'attitude de Tayeb vis-à-vis du compagnon avec qui sa mère s'est installée quand il avait environ 9 ans, nous semble éclairer un peu plus cette dimension. Il n'a semble-t-il pas manifesté de jalousie ou de rejet lorsque cet homme est entré dans la vie de sa mère. Il le décrit comme « très calme », « pas méchant », mais il ne le « calcule pas », ne lui parle pas, ne lui demande rien. Il semble accepter que sa mère ait cette relation amoureuse mais n'en attend rien pour lui même. Cet homme n'incarne pas un substitut paternel, ne semble pas investi : « j'ai pas grandi avec lui » dira-t-

²⁶⁸En ce sens, Tayeb ne nous semble pas avoir vécu avec sa mère une relation franchement marquée par la « surstimulation œdipienne » que repère J.-P. Chartier dans l'enfance des sujets psychopathes (Chartier, 1986). Si Tayeb, comme de nombreux autres adolescents rencontrés à la P.J.J., ne nous semble pas fonctionner sur un mode véritablement psychopathique, on peut régulièrement repérer dans le fonctionnement familial, sous forme de tendance, cette surstimulation œdipienne. Ici, on peut la repérer dans l'attitude presque séductrice de sa grand-mère maternelle, et dans le relatif effacement du grand-père face à elle, mais ceci semble avoir été relativement tempéré par le positionnement de sa mère. Ceci interroge de fait la possibilité d'une structuration franchement établie du côté de la névrose, ou « en-deçà » de la névrose, peut-être « en attente » de névrotisation. D'où notre ouverture sur l'hypothèse d'une position perverse.

il pour expliquer leur absence de relation. On peut supposer que ce refus de relation s'articule avec une certaine agressivité œdipienne, mais celle-ci ne confine pas à une volonté consciente d'élimination. Il est reconnu a minima comme amant de sa mère, même s'il ne constitue pas un « beau-père » pour Tayeb. La « censure de l'amante » semble avoir relativement opéré, mais ne s'articule pas avec des mouvements d'idéalisation et d'identification du tiers investi par elle. Un reste de fantasmes d'éviction paternelle nous paraît ressortir de l'attitude qu'il a adoptée un temps avec celle-ci et avec sa sœur, quand ce compagnon était absent. Les termes du signalement qui a été fait à cette période nous en paraissent révélateurs : « faire la loi à la maison ». Sans doute également, l'attitude agressive avec les femmes du domicile traduit-elle l'effet d'identifications à la violence du père, tout autant qu'une lutte pour ne pas se « féminiser ».

Au fil des bribes livrées par Tayeb sur la qualité de la relation au père et la manière dont il le percevait, il nous a semblé entrevoir en filigrane des sentiments un peu plus complexes qu'il n'y paraissait au départ. Certes, il le voyait de moins en moins, et nous faisait entendre qu'il ne fallait rien attendre d'une rencontre avec lui : il est « malade des nerfs », « ça ne sert à rien de lui parler parce que le lendemain il a tout oublié ». Mais, interrogé sur ce que son père pensait de sa situation scolaire et pénale, Tayeb a pu dire : « il est en fauteuil roulant, mais ça ne l'empêche pas de me mettre des claques quand j'ai fait des conneries » ; et ce garçon qui n'hésitait pas à user du discours de la persécution et de l'injustice nous a paru accepter sans broncher ces corrections venant de son père, voire les rechercher, comme une forme de rappel à la loi, de limite, et peut-être comme seule modalité de manifestation d'un intérêt manifesté par son père pour lui.

Sur un plan plus narcissique, on peut penser que Tayeb avait besoin de percevoir une énergie vitale et des capacités physiques chez ce père si dégradé physiquement et mentalement, afin de ne pas être trop atteint lui-même par la honte d'avoir un père handicapé. A partir de ces éléments, il nous semble possible de considérer que malgré la négativité attachée à la figure paternelle, persistait une forme de lien, même ténu. Ce rejet que Tayeb manifestait par moments à son égard nous semble relever d'un contre-investissement des motions tendres persistantes à son égard, pour se protéger d'un sentiment d'abandon qui devait être d'autant plus fort qu'il pouvait faire écho à la séparation précoce d'avec sa mère.

Sur le plan identificatoire, nous avons émis l'hypothèse que sa propre agressivité à l'égard des femmes de la maison relevait en partie d'une identification à la violence paternelle. Mais il est probable que ce conflit d'ambivalence inélaboré vis-à-vis du père, le sentiment d'être lui-même intrinsèquement « mauvais » parce que rejeté par celui-ci dès sa naissance, « mauvaiseté » qu'il aurait en même temps « héritée » de lui, n'ont pu que participer à perturber la construction de son

identité. En témoignent non seulement ses passages à l'acte, ses réactions impulsives avec sa mère et sa sœur, mais également les dilemmes dans ses choix de vie.

4.3.2.3. Idéaux contradictoires

Lors d'une période d'accalmie, quand Tayeb s'est montré beaucoup plus respectueux envers sa mère et s'est réinvesti dans sa scolarité (seule période où nous avons d'ailleurs pu le rencontrer), son orientation professionnelle l'a préoccupé. Nous y retrouvons des éléments de « conflit d'idéal ». En effet, il hésitait à poursuivre à la rentrée prochaine le CAP peinture qu'il avait commencé. Malgré de nombreuses absences, et avec le soutien de l'assistante sociale scolaire et de son professeur principal qui décelaient chez lui un très bon potentiel de réussite scolaire et semblaient avoir envie de l'aider, il pouvait passer en dernière année. En outre, sa mère pouvait lui trouver un stage dans une grande entreprise par l'intermédiaire d'un de ses frères, lui-même peintre dans cette société. Mais lui hésitait à reprendre depuis la première année un CAP boulangerie... métier de son père et de son grand-père maternel. Finalement, le choix stratégique de finir son CAP l'a emporté, avec la possibilité ensuite de changer de voie, en lycée professionnel. Mais Tayeb ne s'est jamais présenté sur son lieu de stage. Il dira à son éducatrice qu'il était sûr de ne pas tenir le rythme et que pour ne pas causer de tort à la réputation de son oncle, il a préféré ne même pas commencer. Cette conduite d'échec peut condenser plusieurs aspects de sa problématique mais il nous apparaît en premier lieu que le manque d'estime de soi, peut-être associé à la crainte d'être pris dans le désir maternel au détriment d'une inscription possible dans la lignée paternelle, ont été au premier plan. Associées à cela, les identifications à la « mauvaiseté » ou au « handicap » paternel ont pu jouer un rôle, générant à la fois honte (ne pas en causer à l'oncle) et culpabilité (sentiment de ne pas mériter de réussir).

En parallèle se sont ajoutées des angoisses associées à une maladie décelée peu de temps avant l'été chez son grand-père maternel. Celui-ci était atteint d'une tumeur cancéreuse, qui a nécessité l'ablation de la langue et du larynx. Tayeb a refusé de partir en Tunisie pour rester près de lui durant les vacances.

A partir de son arrêt du stage, la situation s'est à nouveau dégradée. Sa mère l'a soupçonné de s'être remis à fumer du haschich, ce qu'il semblait avoir arrêté depuis quelque temps. Elle craignait qu'un autre de ses frères, le plus jeune, celui qui était le « chouchou » de sa mère depuis toujours, n'entraîne Tayeb dans des trafics. Cet oncle avait une vie instable depuis longtemps, il avait fait deux séjours en prison pour des vols avec violence et eu de nombreux enfants avec plusieurs femmes, dont il ne s'occupait que peu selon la mère de Tayeb. Nous sommes tenté de

penser que l'attitude séductrice-complice de la grand-mère, repérée dans sa relation avec Tayeb, a eu sur cet oncle un effet de surstimulation œdipienne encore plus marqué, générant un mode de fonctionnement psychique d'allure psychopathique.

Nous n'avons plus eu de ses nouvelles pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce que la mère nous apprenne que le grand-père était mort. Une semaine plus tard, Tayeb était arrêté en possession de plusieurs centaines de grammes de haschich et incarcéré. La mère prit alors la décision de dénoncer son frère comme étant le pourvoyeur de son fils. L'enquête aboutit à démanteler un réseau dont l'oncle faisait effectivement partie. Tayeb étant majeur depuis peu, il relevait d'un autre service que le nôtre et nous n'avons pas pu continuer à le suivre.

4.3.2.4. Commentaire

Nous soulignerons quelques points. Tout d'abord nous relevons deux registres de conflit chez Tayeb. D'abord, un conflit entre les identifications du Moi : d'un côté la « mauvaiseté » et le handicap du père, générant une estime de soi fragile, de l'autre le petit-fils idéal tout-puissant.

Ensuite, un conflit d'idéal : suivre les pas du « bon » père boulanger (imago mêlant le souvenir chaleureux d'un père qui apprend à faire des croissants, et des traits du grand-père maternel), et s'inscrire en cela dans le désir maternel, ou bien être pris dans la jouissance phallique de la grand-mère, investir l'agressivité comme une forme de puissance en appui sur les identifications au « mauvais » père, et sur l'étayage actuel de la figure de l'oncle délinquant.

Tayeb manifeste également par sa conduite d'échec la fragilité de l'estime de soi, une menace dépressive de se confronter à une épreuve, qui suscite pourrait-on dire une rupture par anticipation. Cette tendance à l'auto-sabotage s'accroît avec la mort du grand-père, dans une conduite transgressive maladroite, qui évoque le besoin de punition en écho aux fantasmes parricides « réalisés ». Cette perte semble faire écho à la première séparation avec sa mère, et peut-être aussi à la perte d'amour de la part du « bon » père. On constate également la fragilité des identifications à cette figure, celle-ci devant être réelle pour soutenir quelque chose.

Son cas nous ouvre une autre perspective : Contre les idéaux de sa mère, il semble faire alliance avec le « camp adverse » (grand-mère et oncle « favori »), comme pour au fond se dégager de son propre attachement, peut-être aussi d'un univers familial féminin. Sa délinquance pourrait-elle donc être perçue comme un contre-investissement de la relation à la mère ?

4.3.3. Le refus du féminin

Nous avons jusqu'ici mis l'accent sur les vicissitudes de la relation père/fils, et les conséquences de celles-ci dans la constitution d'une imago paternelle tantôt idéalisée, idolisée, ou rejetée en apparence, dans un mouvement d'idéalisation négative qui ne relève pas selon nous d'une disqualification radicale de la fonction paternelle mais plutôt d'une lutte contre l'ambivalence affective attachée au père. Nous avons également cherché à mettre en évidence que ces configurations particulières de la relation père/fils perturbaient les processus identificatoires ainsi que les possibilités de constitution d'un Idéal du Moi suffisamment efficient dans ses fonctions d'étayage narcissique et de renforcement de l'identité masculine²⁶⁹.

Nous souhaitons maintenant porter notre attention sur un mouvement qui anime de nombreux adolescents délinquants, pour ne pas dire tous, dans des proportions plus ou moins grandes : le refus du féminin. Certes, ce « roc du féminin » tel que Freud l'a nommé (Freud, 1937) est une problématique universelle du fonctionnement psychique et ne s'applique pas qu'aux adolescents, ni qu'à ceux qui commettent des délits. Néanmoins, il nous semble qu'il s'exprime de façon aigüe dans cette population spécifique, du fait des perturbations liées à l'adolescence elle-même, et du fait de configurations familiales qu'on retrouve très régulièrement, plus marquées que la population générale par la monoparentalité maternelle, par la violence des conflits conjugaux et par un contexte de « misogynie culturelle ». Nous prenons ici le risque de formuler des généralités sur ces configurations familiales sans pouvoir les étayer par des données statistiques et en nous basant sur une pratique clinique qui s'est majoritairement exercée en banlieue parisienne, secteur qui comporte des spécificités démographiques, notamment en ce qui concerne la proportion d'immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Lorsque nous évoquons une « misogynie culturelle », pour désigner des modes de relation entre les sexes institués collectivement, marqués par la domination masculine et par une prédominance de représentations négatives attachées au sexe féminin, il ne s'agit pas de dire que celle-ci infiltre toutes les familles d'adolescents délinquants. On peut individuellement s'émanciper de schémas culturels d'un pays d'origine, et tous les jeunes délinquants ne sont pas issus de pays particulièrement marqués par l'oppression du féminin. La monoparentalité ou les violences conjugales et parentales ne sont pas non plus systématiquement présentes. Malgré tout, notre pratique clinique nous a amenés à rencontrer de façon si récurrente l'un ou l'autre de ces aspects dans les configurations familiales des adolescents que nous avons suivis qu'il ne nous a pas semblé possible de ne pas les mentionner. A condition toutefois de ne les considérer que comme des facteurs accentuant le mouvement plus

²⁶⁹Nous développons plus largement ces idées dans le chapitre 4.5.2.

universel de « refus du féminin », et induisant quand ils sont présents des modes d'expression particuliers de ce mouvement, la délinquance pouvant être un de ces modes d'expression.

Quand Freud évoque un « refus du féminin » ou une « protestation virile » chez l'homme, son point de vue est peut-être un peu réducteur quand il l'assimile seulement à une « rébellion contre sa position passive ou féminine à l'égard *d'un autre homme* »²⁷⁰, et quand il l'inscrit dans un registre uniquement référé à l'angoisse de castration (« En d'autres termes, la « protestation virile » n'est autre qu'angoisse de castration. »²⁷¹). Cette dimension de crainte de passivité vis-à-vis de l'objet homosexuel et d'identification à un être châtré n'est pas contestable comme moteur du refus du féminin, mais elle semble partielle, trop cramponnée à la logique phallique. Elle gagne à s'enrichir d'autres dimensions, qui ont notamment été mises en exergue par Jacqueline Schaeffer.

Celle-ci propose d'entendre le « féminin » à un niveau plus archaïque, comme étant d'abord ce qui caractérise la capacité d'ouverture du Moi à la poussée constante de la pulsion, et ce dans les deux sexes. Le caractère « effractant » de la pulsion, même s'il est également « nourricier » pour reprendre ses termes, suscite une « angoisse de féminin », c'est-à-dire « l'angoisse de pénétration du Moi et du corps par un étranger. »²⁷² Angoisse d'être envahi par ce qui entre, que les limites soient abolies, mais nécessité de se trouver traversé par cette énergie nourricière. Face à cette angoisse, le Moi doit effectuer un difficile « travail du féminin », qui s'étaye sur une organisation anale suffisamment souple : « Ce travail du Moi, dit-elle, exige de sa structure anale qu'elle mette en œuvre sa fonction d'ouverture (démission du fantasme de tout contrôler). »²⁷³

Mais la qualification de « féminin » est, à ce niveau archaïque, plutôt une métaphore. Elle ne peut être appliquée qu'à partir de l'élaboration de la différence des sexes, lors de la phase phallique. Il s'agit, pour la fille et le garçon, d'une phase de surinvestissement narcissique du pénis qui constitue « un des moyens de dégagement de l'imgo pré-génitale et de l'emprise maternelle »²⁷⁴, dégagement qui s'était amorcé lors des phases précédentes, orale et anale. Les couples organisateurs de la psychosexualité passent progressivement du couple incorporation/rejet (oral), à celui d'actif/passif (anal) puis à celui de phallique/châtré. Retenons que l'« angoisse de féminin », l'angoisse d'être pénétré, a pour prototype la relation du Moi et de la pulsion, puis est retravaillée par les fantasmes oraux, anaux et phalliques qui lui font prendre des formes diverses. Toutes ces étapes du développement psychosexuel et les fantasmes y afférant sont réactivés à l'adolescence,

²⁷⁰ Freud S. (1937), L'analyse avec fin et l'analyse sans fin, *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, PUF, 1985, p.266 (nous soulignons).

²⁷¹ *Ibid.*, note de bas de page, p.268.

²⁷² Schaeffer J. (1997), *Le refus du féminin*, PUF, Paris, 2008, p.67.

²⁷³ *Ibid.*, p.67.

²⁷⁴ Schaeffer J., Peur et conquête du féminin à l'adolescence dans les deux sexes, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, p.263.

lors de laquelle s'ajoutent la véritable découverte du sexe féminin, le vagin, et la possibilité de réalisation sexuelle.

A l'adolescence, l'afflux excessif de poussée libidinale généré par la puberté met à l'épreuve l'organisation génitale infantile ainsi que l'identité et les défenses du Moi. L'adolescence réactive les angoisses des différentes phases, préférentiellement l'une ou l'autre selon l'intensité des fixations.

L'angoisse de féminin peut ainsi plutôt renvoyer le garçon à une terreur archaïque, « à la dévoration, à l'engloutissement dans le corps de la mère, objet de terreur et paradis perdu de la fusion-confusion »²⁷⁵, à l'angoisse d'une soumission à une imago maternelle phallique toute-puissante, ou à une angoisse plus élaborée de pénétration homosexuelle par le pénis du père, celle que Freud désigne par le « refus du féminin ». L'apport de J. Schaeffer est d'une part de souligner la résonance archaïque de l'angoisse de féminin » dans ses liens avec l'objet maternel, mais aussi de considérer qu'au niveau de l'organisation phallique, ce dont se défend l'homme est non seulement « l'identification au féminin = châtré, mais également l'angoisse de pénétrer la femme selon la motricité de la poussée constante. »²⁷⁶ Ou dit autrement dans une phrase précédemment citée : le complexe de castration « n'est plus seulement l'angoisse de perdre le pénis, ou de ne pas l'avoir. Il se traduit pour le garçon par : comment utiliser ce pénis dans la sexualité ? »²⁷⁷

Le « refus du féminin » chez l'homme est donc celui de son propre rapport à la passivité, dans la lignée des fantasmes fusionnels et homosexuels, celui des identifications à la mère, mais également celui des représentations attachées à l'objet-sujet féminin²⁷⁸, maternel et érotique. On peut souligner que pour l'homme, la femme suscite la peur pour de nombreuses raisons : elle est « l'incarnation de la castration », la représentation du saignement des règles pouvant en outre renforcer le fantasme de blessure pouvant lui être infligée, elle a « l'envie du pénis », qui peut susciter la crainte qu'elle le lui dévore dans son sexe mystérieux, sa jouissance semble illimitée au regard de l'orgasme masculin plus « conclusif », sans compter ce que son masochisme érogène peut susciter chez l'homme de fantasmes sadiques ou d'inhibition de la composante agressive de sa propre sexualité²⁷⁹. Ajoutons à cette liste non exhaustive ce qu'a développé dans une perspective anthropologique Françoise Héritier, à savoir l'angoisse devant le « pouvoir exorbitant » des femmes

²⁷⁵ *Ibid.*, p.262.

²⁷⁶ Schaeffer J.(1997), *Le refus du féminin*, PUF, Paris, 2008, p.68.

²⁷⁷ Schaeffer J., Peur et conquête du féminin à l'adolescence dans les deux sexes, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, p.265.

²⁷⁸ Pour reprendre la notion développée par René Roussillon, c'est-à-dire « l'objet en tant qu'il est autre-sujet et qu'il intervient par ses qualités propres et pas seulement comme objet visé par la pulsion » (Roussillon R. (2007), *Le refus du féminin et l'objet*, postface de Schaeffer J.(1997), *Le refus du féminin*, PUF, Paris, 2008, p.281.

²⁷⁹ Cf. le très bel ouvrage de Jean Cournut, *Pourquoi les hommes ont peur des femmes ?*, Paris, PUF, Fil rouge, 2001.

de pouvoir enfanter non seulement des filles, ce qui à la rigueur peut s'entendre du point de vue de l'homme comme une forme de duplication, mais également des garçons²⁸⁰. Les hommes ont peur des femmes donc, et c'est cette peur qui les pousse à vouloir les dominer. On pourrait dire que se trouve dans ce mouvement l'illustration paradigmatique de ce qu'est l'idéal d'emprise, l'idéal d'une main-mise sur l'objet, investi dès les tous premiers temps de la vie du nourrisson par la pulsion d'emprise (Freud, 1920), pulsion que Jean Bergeret assimile à la violence fondamentale (Bergeret, 1984). Le refus du féminin nous semble intrinsèquement soutenu par cet idéal, qui s'inscrit dans les aspirations radicales du Moi-idéal.

Si nous avons évoqué la notion d'objet-sujet, c'est parce que ces angoisses des hommes vis-à-vis du féminin s'enracinent dans des processus intrapsychiques, mais se trouvent plus ou moins renforcées par les réactions propres de l'objet féminin premier, la mère. Celle-ci, en surinvestissant son fils comme un substitut phallique, en lui déniait au contraire cet attribut²⁸¹, ou en projetant des représentations de mauvaieseté ou de dangerosité sur le pénis de l'homme peut renforcer chez lui les angoisses de fusion, de pénétration et/ou de castration associées à ses représentations du féminin.

Le cas d'Atmen nous a semblé particulièrement illustratif d'une lutte intense contre ses propres désirs de fusion avec un objet primaire perdu dans des circonstances traumatiques, à laquelle s'est mêlé un investissement clivé de la part de la mère, entre surinvestissement anti-dépressif d'un « bon » fils et projection sur le « mauvais » fils des représentations négatives attachée au père. Le « mauvais phallus » paternel, celui qui l'avait effractée violemment, traumatisée, semblait pour elle se réincarner dans cet adolescent agressif et rejetant. Le rejet manifeste d'Atmen vis-à-vis de sa mère condensait à la fois un déni de ses propres aspirations fusionnelles et une lutte contre les projections maternelles.

Chez Tayeb, nous avons pu repérer une meilleure liaison des mouvements ambivalents à l'égard de sa mère, sans doute favorisée par l'attitude plus neutre de cette dernière, bien que l'attitude complice-séductrice de sa grand-mère ait enkysté chez lui certains fantasmes de toute-puissance et d'emprise, renforcés par l'identification à la violence de son père. Ces deux derniers aspects de sa problématique nous semblent permettre de comprendre sa tendance à manifester de la violence à l'égard de sa mère et de sa sœur, mais cette violence semble avoir pu être modérée par l'accès à un sentiment de culpabilité. Il nous semble qu'a pu s'organiser chez lui un conflit

²⁸⁰Cf. Héritier F., *Masculin/féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, paris, 1996.

²⁸¹Telle la mère phallique qui, selon André Green « recherchera moins le sexe paternel [...] que le moyen de se débarrasser de celui-ci comme elle se refuse à reconnaître la possession du pénis par le garçon. » (Green A., Sur la mère phallique, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome XXXII, n°1, janv.-fév. 1968, p.21).

intrapSYchique relativement structurant, évoquant une névrose obsessionnelle, là où Atmen, par un recours massif au clivage et au déni, n'a pu y accéder. Chez Atmen, le refus du féminin a principalement consisté en une lutte contre un envahissement mortifère de l'objet, alors que chez Tayeb, le refus du féminin nous semble s'être plutôt inscrit comme une modalité de lutte contre l'aspiration incestueuse œdipienne vis-à-vis de la mère, mêlée d'une lutte contre l'investissement homosexuel du père, sur le versant génital mais aussi tendre²⁸².

Précisons maintenant nos idées quant à certains aspects des configurations familiales de ces adolescents en rapport avec le « refus du féminin ». Gardons à l'esprit que les considérations qui vont suivre sont issues du travail auprès d'adolescents et de familles relativement déstructurés, qui bénéficient de mesures éducatives judiciaires parce qu'y ont été repérées de grandes difficultés. Notre propos ne peut absolument pas s'étendre à toutes les familles qui vivent en banlieue, ni même à toutes les familles dont l'adolescent a commis des délits.

La « misogynie culturelle » que nous évoquons constitue néanmoins un arrière-plan fréquent des relations familiales, notamment pour les familles issues de régions rurales et traditionnalistes du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Les mariages ont souvent été arrangés par la famille, les femmes sont régulièrement cantonnées aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants, sans toujours avoir le droit de gérer le budget, même quand elles aussi travaillent. La polygamie n'est pas rare, surtout dans les familles d'Afrique centrale, et parfois, le père envoie une grosse part des revenus à ses autres femmes restées au pays. Ces modes d'organisation sociale et familiale, qu'il s'agisse de la polygamie ou des mariages arrangés, peuvent fonctionner de façon relativement équilibrée dans de nombreux cas. Mais quand la relation entre le mari et la femme se dégrade ou qu'elle a été dès le début une mésalliance, la déstructuration familiale, avec son corrélat de violences verbales et physiques peut être particulièrement importante.

La situation d'Ibrahima, que nous allons brièvement aborder, est peut-être un peu caricaturale mais nous semble illustrative de problématiques familiales fréquemment entendues dans les histoires de vie d'adolescents délinquants. Nous préciserons plus loin, au chapitre 4.5.3. en quoi le mouvement universel de refus du féminin s'en trouve renforcé, et en quoi la délinquance peut, pour une part, en figurer l'expression.

²⁸² Nous développons au chapitre 4.5.2. l'hypothèse que l'inscription durable dans un groupe délinquant révèle entre autres un contre-investissement de la relation d'objet paternel.

4.3.3.1. Illustration clinique

Ibrahima a 14 ans quand il se voit ordonner des mesures éducatives judiciaires, d'investigation et de liberté surveillée préjudicielle. Il est impliqué dans trois affaires, qu'il reconnaît : une bagarre entre une petite dizaine d'adolescents, un vol de téléphone portable avec violence en réunion, et un vol de voiture. Les faits ont été commis dans une période de deux mois, toujours avec les trois mêmes copains, déjà connus du service pour des faits similaires. Contrastant avec la violence manifestée lors des délits, Ibrahima apparaît comme un adolescent inhibé, très peu loquace, obéissant à sa mère et à ses grandes sœurs qui l'accompagnent à ses rendez-vous. Par contre, il ne vient pas lorsqu'elles ne sont pas derrière lui. Il ne dit rien des raisons qui l'ont poussé à commettre ces délits, il dit seulement qu'il ne recommencera plus. Nous percevons que la dynamique de groupe a grandement favorisé l'extériorisation d'une forte tension interne, habituellement contenue, dans la mesure où deux de ses copains, que nous avons eu à connaître auparavant, sont particulièrement violents et auteurs d'une innombrable série de délits.

Le père d'Ibrahima, originaire d'Afrique subsaharienne est, au moment où nous prenons en charge son fils, âgé d'une soixantaine d'années. Il est venu travailler en France dans le bâtiment lorsqu'il avait environ vingt ans. Il s'est marié une première fois lors d'un retour au pays, puis une deuxième. Il a eu plusieurs enfants de chaque femme. Quelques années plus tard, il a vu pour la première fois la mère d'Ibrahima alors âgée d'une douzaine d'années quand lui en avait trente-huit. Un projet de mariage traditionnel a été conclu avec sa famille sans qu'elle en soit apparemment informée, et réalisé trois ans plus tard. C'est elle qui est venue en France la première, et avec qui un mariage civil a été contracté, au gré d'une modification de son âge sur l'état-civil afin qu'elle puisse être considérée comme majeure. Troisième femme dans l'ordre chronologique, elle est ainsi devenue la seule femme légitime au regard du droit français. Les autres femmes et certains de leurs enfants sont venus successivement dans les trois années qui ont suivi. La mère d'Ibrahima a eu huit enfants avec son mari, celui-ci étant l'avant-dernier.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la cohabitation des trois femmes a plutôt été vécue comme une protection et un soutien par la mère d'Ibrahima. Loin d'être rivales, les femmes sont devenues complices et se sont facilement organisées pour gérer l'intendance et l'éducation des enfants, malgré la promiscuité de tout ce monde dans un seul logement. Mais à cinq ans d'intervalle, les deux femmes sont rentrées au pays avec la plupart de leurs enfants. La mère d'Ibrahima explique que d'une part, elles ont très mal vécu la vie en France, une vie nettement moins agréable que ce qu'elles avaient imaginé, et même franchement pénible dans ces conditions, que nous avons pu nous-même constater lors d'une visite au domicile (logement dans une tour peu entretenue,

appartement dégradé, tags, odeurs d'urine dans les cages d'escalier, jeunes qui « squattent » les halls en fumant des joints, etc.). D'autre part, le père se montrait peu présent, peu investi auprès des enfants, et régulièrement violent avec elles comme avec les enfants.

Pour la mère d'Ibrahima, la relation avec son mari s'est rapidement dégradée après le départ de la première femme. Les disputes et les violences sont devenues de plus en plus fréquentes, à mesure qu'elle se trouvait être la seule femme encore présente. Ce qui apparaissait au départ comme un conflit conjugal a même pris l'allure d'une « guerre des sexes ». Ainsi, lorsqu'elle a décidé de quitter son mari et d'entamer une procédure de divorce, celui-ci semble avoir usé de son influence sur ses enfants pour lui « pourrir la vie » selon ses termes. Selon elle, pour un homme de sa culture, c'est « la fin du monde que sa femme veuille divorcer ». Il aurait alors « monté la tête » de ses garçons pour qu'ils s'opposent à leur mère. Lorsqu'elle est partie, les plus âgés des garçons ont refusé de la suivre, certains se sont même montrés violents envers elle. Seuls Ibrahima, alors âgé de douze ans et le plus petit, âgé de huit ans, ont suivis leur mère et leurs sœurs. Peu de temps après, elle a fait des démarches pour pouvoir recueillir une fille de la deuxième épouse que le père voulait envoyer au pays se faire exciser, ce qui a achevé d'enkyster le conflit avec les hommes de la famille, l'un de ses fils aînés ayant même tenté de reprendre l'adolescente de force à son domicile.

Elle ne s'est toutefois pas opposée à ce qu'Ibrahima puisse aller chez son père les week-ends, lors desquels le père le laissait sortir à n'importe quelle heure et l'encourageait à s'opposer à sa mère et à frapper ses sœurs. Ibrahima dit qu'à part ça, il parlait très peu avec son père, que celui-ci passait beaucoup de temps devant la télévision ou à dormir, sans lui accorder d'intérêt particulier. L'été qui a suivi, le père a pris sa retraite et est rentré définitivement dans son pays. Les délits ont été commis dans les mois qui ont suivi, dans une période où il s'est très régulièrement absenté de son collège pour retrouver des copains de son quartier, dont ceux avec qui il a commis ses délits.

4.3.3.2. Commentaire

Ce cas est relativement extrême en ce qui concerne l'opposition tranchée entre les hommes et les femmes de la famille. Il nous semble néanmoins illustratif d'enjeux qui traversent de nombreuses familles d'adolescents délinquants, qu'il s'agisse des conflits parentaux, d'adolescents élevés principalement par leurs mères, auxquels s'ajoutent parfois comme ici une part plus ou moins marquée de misogynie culturelle.

En guise de commentaire, nous citerons ici un extrait de notre rapport adressé au juge des enfants :

« Ibrahima est plutôt agréable en entretien, respectueux de son interlocuteur et du cadre, même s'il ne s'est pas présenté à deux rendez-vous. Il a des amis, filles et garçons, qui l'ont accompagné au service avec qui il semble entretenir des relations chaleureuses. Il a évoqué une idée de projet professionnel : devenir chauffeur-routier.

Il ne présente aucun signe apparent de pathologie mentale.

On peut néanmoins relever une inhibition concernant sa capacité à exprimer ses pensées ou ses sentiments. Ibrahima est très laconique, sans être fermé, et paraît plus facilement s'exprimer lorsqu'on le questionne sur des aspects concrets de sa vie.

On peut penser que le registre comportemental lui permet d'exprimer ce qu'il n'arrive pas à verbaliser, et à soulager une tension psychique, apparemment très liée à la situation familiale.

L'inhibition verbale qu'il présente est due en partie à un apparent manque de dialogue dans sa famille, peut-être également à son jeune âge et sans doute au contexte judiciaire des entretiens, mais elle révèle aussi que le conflit de loyauté massif dans lequel il est pris l'empêche de s'exprimer. Ibrahima n'a rien pu dire sur la situation familiale, sauf pour confirmer les dires de sa sœur et de sa mère à propos de son père.

On peut repérer chez Ibrahima une fragilité identitaire liée à un manque de transmission sur ses origines, sur les cultures de ses parents, qui ne l'ont jamais emmené au pays, mais qui semblent surtout lui avoir peu parlé de leur histoire et de leur culture d'origine. Le surinvestissement de l'appartenance à un quartier vient sans doute en partie compenser cette faille identitaire. L'estime de soi est également atteinte par ses difficultés scolaires, et sans doute par un sentiment de culpabilité qui semble présent chez lui, même s'il est en partie refoulé de la conscience.

D'autre part, l'attitude et le discours du père à propos de la mère ont eu chez Ibrahima un effet déstructurant sur au moins deux plans : le plan affectif, dans la mesure où il a été sommé de choisir un de ses parents et de tenter de « détruire » l'autre, et le plan symbolique, dans la mesure où la Loi et le respect de l'autre ont été déniés par le père lorsqu'il a encouragé son fils à désobéir à sa mère et à commettre des délits.

Il semble que cette période de crise familiale n'a pas été seulement épisodique, mais qu'elle a été le point culminant d'une situation conflictuelle larvée depuis plusieurs années. Ces divergences parentales anciennes font qu'Ibrahima n'a pas bénéficié d'un cadre éducatif suffisamment harmonieux et cohérent pour pouvoir intégrer des limites et des repères suffisamment stables.

On peut comprendre que face à un tel clivage familial, qu'il s'agisse du hiatus parental ou de la différence de statut selon que l'on est homme ou femme, Ibrahima soit désorienté. Ce d'autant plus qu'alors qu'il est un garçon, il vit avec le pôle « maternel » (sa mère et ses sœurs), en quasi rupture de ses référents masculins (son père et ses frères).

Le petit groupe d'adolescents avec qui il reconnaît avoir participé à des délits a sans doute constitué pour lui une échappatoire à l'univers presque exclusivement féminin du domicile, tout en lui offrant une forme d'étayage identificatoire sur le versant viril. La dynamique de groupe semble avoir favorisé une désinhibition de l'agressivité chez ce jeune qui, individuellement, ne présente apparemment pas de tendance à l'impulsivité violente.

Sa conduite délictuelle a en outre été favorisée par la « bénédiction » apparente du père. Enfin, la violence agie semble avoir été l'exutoire d'une tension psychique et affective non verbalisée.

Conclusion

La situation familiale, extrêmement conflictuelle et instable, notamment durant le printemps dernier, associée à une fragilité de la personnalité d'Ibrahima - due à une immaturité inhérente à son jeune âge, à une identité encore peu affirmée, ainsi qu'au dilemme affectif qu'a engendré le conflit parental - semble avoir suscité en grande partie le comportement transgressif et agressif d'Ibrahima.

Madame X et ses filles se montrent très attentives à l'éducation d'Ibrahima. Leur mobilisation depuis la période où il a commis des délits semble avoir permis que le jeune retrouve un cadre éducatif, et que son comportement s'améliore.

Toutefois, la situation est encore fragile, notamment parce qu'Ibrahima a des difficultés scolaires qui risquent de le décourager et d'entraîner une rupture de scolarisation, et parce que les conflits familiaux semblent avoir été massifs, anciens, et risquent d'avoir encore des répercussions sur l'équilibre psychoaffectif du jeune.

L'accompagnement éducatif, dans le cadre de la mesure de liberté surveillée préjudicielle, devrait permettre de travailler sur ces points, et de soutenir la mère dans l'exercice de son autorité parentale.

Nous proposerons également au jeune une activité de groupe, organisée au service, visant à développer ses capacités d'expression, afin de lui permettre de verbaliser au lieu d'avoir recours à l'acte. »

Soulignons quelques points. Ibrahima semble avoir été pris dans un conflit de loyauté massif, d'autant plus que celui-ci est redoublé par un conflit identitaire associé notamment à son statut de garçon. Des transmissions lui ont manqué, concernant la culture d'origine de ses parents, la transmission de la langue dont il ne connaît que quelques mots, et surtout celle de l'histoire qui lui a pré-existé, celle de ses parents. Mais plus important, sur le plan identificatoire, Ibrahima ne semble pas avoir pu s'appuyer sur des modèles masculins fiables et étayants. Il semble avoir beaucoup attendu de son père, et le fait qu'il commette ses délits après son départ définitif au pays, n'est sans doute pas étranger à cela. Il nous semble que ce qui a fait principalement défaut est la possibilité d'une relation chaleureuse avec son père, qui s'est montré distant et peu investi affectivement envers son fils, sauf à l'utiliser ainsi que ses frères, dans une forme de chosification, comme un outil contre la mère. On peut émettre l'hypothèse qu'Ibrahima n'a pu suffisamment s'identifier à un « bon » père, d'autant plus que tout investissement de la figure du père comportait le risque de se heurter au conflit de loyauté vis-à-vis de la mère. C'est également le dépassement d'une position d'attachement vis-à-vis du père idéalisé de l'œdipe négatif qui nous semble avoir été entravée par la configuration familiale et l'attitude du père lui-même. L'identification au père nous semble s'être faite sur le mode d'une identification de surface, d'une imitation, dans un registre viril-agressif, sans véritablement accéder au statut de support de l'Idéal du Moi, qui rappelons-le en nous appuyant sur l'idée de Peter Blos (1985) se construit à partir de la résolution à l'adolescence du complexe d'œdipe négatif.

Enfin, cette identification de surface et le surinvestissement du lien aux pairs nous semblent s'être inscrits dans un mouvement de contre-identification aux figures féminines de sa famille, principalement sa mère, dans une lutte contre une menace de « contamination » féminine résultant des identifications maternelles inconscientes.

Les actions transgressives qu'il a commises avec d'autres garçons ne peuvent être simplement référées à la « bénédiction » du père même si celle-ci a joué un grand rôle. Elles nous semblent avant tout s'inscrire dans le processus de séparation adolescent, dans une recherche d'émancipation vis-à-vis de la figure maternelle et de l'univers féminin dans lequel il évoluait, mais aussi résulter du déplacement de l'agressivité vis-à-vis de la mère de l'œdipe négatif, seul support fiable d'une limite interdictrice. Il s'agit d'ailleurs là d'une difficulté centrale pour ces adolescents élevés principalement par leur mère : il ne peuvent suffisamment s'étayer sur un modèle identificatoire paternel car celui-ci est soit dévalorisé, soit sur-idéalisé et inatteignable, et s'y ajoute le fait que l'objet maternel condense excessivement les fantasmes fusionnels et incestueux, tout autant que la fonction de support surmoïque interdicteur. Les grandes difficultés que rencontrent régulièrement les mères vis-à-vis de leurs fils opposants et transgresseurs, tiennent sans doute à

cette forme de « cumul des fonctions ». *L'insoumission de leurs fils à leur égard semble tout autant traduire un refus de leur propre féminin (identifications maternelles et investissement homosexuel du père), que de celui de leur mère (fantasmes fusionnels et incestueux), auquel se mêlent plus ou moins selon les cas les angoisses de soumission à une imago maternelle phallique toute-puissante et/ou la figure limitante et interdictrice de la mère de l'œdipe négatif.*

4.4. Le groupe délinquant : un idéal paradoxal

Nous ne pouvons pas terminer cette exploration des rapports entre idéaux et transgressions à l'adolescence sans aborder la question des groupes. En effet, une très grande majorité des transgressions délictuelles sont effectuées en groupe. Selon Jacques Selosse, « les enquêtes descriptives indiquent que 20% des adolescents commettent leurs infractions seuls, tandis que 80% réalisent leurs actes irréguliers avec la participation de pairs déviants. »²⁸³ On retrouve cette proportion dans les cas cliniques étudiés, où les délits ont été le plus souvent commis en petit groupe. Ceci est vrai, à l'exception notable des adolescents auteurs d'agressions sexuelles que nous avons rencontrés et dont nous avons retenu quelques cas pour notre étude, qui ont presque systématiquement agi seuls. Il est vrai que notre expérience clinique n'est pas représentative dans la mesure où nous n'avons que très peu rencontré d'auteurs de viols en réunion. Encore une fois, il serait intéressant de pouvoir mesurer quantitativement sur une plus grande échelle l'écart entre « transgression délictuelle commise seul » et « transgression délictuelle commise en groupe », selon une comparaison entre « délit sexuel » et « délit autre ». En distinguant ces deux grandes catégories de délit, on pourrait peut-être même constater une augmentation de la proportion de délits non sexuels réalisés en groupe.

Notre but n'est toutefois pas ici d'apporter de précision chiffrée sur ce point, mais plutôt d'envisager que cet écart constaté empiriquement entre transgression sexuelle effectuée plus souvent seul et délits autres effectués plus souvent en groupe peut justifier la restriction de la notion de « délinquance » que nous avons choisi d'effectuer en introduction de cette thèse. Plutôt que l'étendre à tous les délits ou crimes, dont certains relèvent avant tout des traits pathologiques et des problématiques singulières de leurs auteurs, nous préférons réserver la notion de « délinquance » aux comportements transgressifs opérés dans l'espace public, et valorisés par leurs auteurs eux-mêmes, participants d'une tentative de définition identitaire, de revendication sociale et parfois

²⁸³Selosse J., Les délinquances des adolescents, in *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Lebovici, Diatkine, Soulé (dir.), tome 4, PUF, Paris, 1995, p.2424.

même idéologique²⁸⁴. Il est rare qu'un adolescent auteur d'abus sexuel se désigne lui-même comme un « délinquant ». On peut même souligner que la honte fait qu'il se désolidarise la plupart du temps de son acte (« c'était plus fort que moi », « je ne sais pas ce qui m'a pris », « c'est comme si ce n'était pas moi »), afin de préserver une image de conformisme. Alors que pour les autres types de délits, exception faite de l'homicide, l'acte transgressif semble être « partie prenante » d'une identité portée par un idéal.

Le fait de pouvoir se désigner soi-même « délinquant » montre à quel point cette notion, qui désigne *le fait délictueux tout autant que sa perception*, implique l'image de soi dans un jeu de miroirs inversés, du péjoratif au valorisé. La possibilité même de se constituer en groupes délinquants, qu'il s'agisse de deux comparses d'occasion ou d'une bande plus vaste et organisée, nous semble induite par cette dimension d'idéal partagé, de valorisation narcissique et de construction identitaire. Il nous faut préciser que lorsque nous parlons de « groupe délinquant », il s'agit d'une facilité de langage. L'alliance à des pairs ne se réduit pas dans la plupart des cas au fait de commettre des délits, sauf lorsqu'il s'agit de bandes organisées autour d'une activité délictuelle, comme notamment le trafic de stupéfiants, ou d'ensembles plus vastes de « bandes » se référant à un territoire ou à un nom²⁸⁵ et se rassemblant pour s'affronter à d'autres.

Dans la plupart des cas, l'activité délictuelle même si elle est régulière, n'est pas le seul moteur du lien entre ces adolescents, qui comporte avant tout des aspects affectifs et identificatoires. Néanmoins, nous maintenons l'utilisation de ce qualificatif car il nous semble que d'une part la facilitation de la transgression par la dynamique de groupe est souvent recherchée comme telle, ce que nous allons développer plus loin, et que d'autre part le fait de commettre des délits ne rompt pas les liens entre les membres du groupe mais a tendance à les renforcer. En tout cas, quand à plusieurs reprises les mêmes jeunes sont impliqués dans des délits commis ensemble, on peut penser que, si d'autres se sont désolidarisés après une première transgression, ceux qui restent s'y « retrouvent », c'est-à-dire se rassemblent et se reconnaissent dans ce type d'activité. Nous n'irons toutefois pas jusqu'à parler de groupes *de* délinquants, car on ne peut pas identifier un sujet à son comportement, mais cette étiquette semble ne pas être totalement réfutée par ceux qui s'inscrivent plus durablement dans des conduites transgressives en groupe.

Nous laisserons volontairement de côté l'analyse des dynamiques internes au groupe, c'est-à-dire les interactions particulières entre individus, les rôles implicites ou explicites de chacun

²⁸⁴Dans les cas de vols altruistes ou de trafics de subsistance, permettant de faire vivre une famille ou parfois un quartier par exemple, justifiés par leurs auteurs comme des compensations des inégalités générées par le système capitaliste.

²⁸⁵Un phénomène sans doute relativement récent, lié à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, fait que certaines bandes ne sont plus identifiées à un territoire mais plutôt à un nom, une « marque », fédérant des jeunes de quartiers très éloignés, comme celle dite des « Candy Shop ».

(leader, « gros bras », « technicien », etc.), pour nous consacrer essentiellement à l'étude des idéaux, conscients pour une part mais principalement inconscients, autour desquels le groupe délinquant se fédère et s'organise. Nous verrons que ces idéaux sont paradoxaux, à l'image des mouvements contradictoires qui animent le processus adolescent, et nous les envisagerons successivement dans leur rapport au social, au masculin et au féminin, ces axes étant infiltrés de représentations et fantasmes associés aux figures parentales.

4.4.1. Idéal anticonformiste / conformisme déviant

L'inscription dans un groupe est un puissant facilitateur de délit. Les phénomènes collectifs paraissent particulièrement aptes à provoquer l'abolition, au moins temporaire, du Surmoi. Nous n'insisterons pas sur ce point, largement développé par de nombreux auteurs, sauf à citer Freud : « Il nous suffit de dire que l'individu en foule se trouve placé dans des conditions qui lui permettent de relâcher la répression de ses tendances inconscientes. Les caractères en apparence nouveaux qu'il manifeste alors ne sont précisément que des manifestations de cet Inconscient où sont emmagasiné les germes de tout ce qu'il y a de mauvais dans l'âme humaine; que sa voix de la conscience se taise ou que le sentiment de responsabilité disparaisse dans ces circonstances, c'est là un fait que nous n'avons aucune difficulté à comprendre. »²⁸⁶

L'immersion dans un groupe produit un effet d'élévation du Surmoi individuel, ce qui fait qu'un individu isolé peut « faire ou approuver dans la foule des choses dont il se détournerait dans ses conditions de vie habituelles. »²⁸⁷ Chacun peut l'éprouver à diverses occasions, par exemple dès l'école lors d'un mouvement de chahut collectif dans une salle de classe, chahut auquel des élèves habituellement disciplinés peuvent prendre une part active. Ce phénomène peut aller jusqu'à l'expression la plus brute et déculpabilisée de la violence, par des sujets des plus « normaux », notamment dans les génocides²⁸⁸.

Or, chez des adolescents prédisposés de par leur âge à la contestation de l'autorité des adultes, et de par leur condition sociale au sentiment d'inégalité et d'injustice, on pourrait se demander si ce n'est pas justement cette élévation du Surmoi qui est recherchée dans l'intégration d'un

²⁸⁶Freud S. (1921), « Psychologie des foules et analyse du Moi », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001, p.145.

²⁸⁷*Ibid.*, p.159.

²⁸⁸Nous songeons à la « banalité du mal » décrite par Hannah Arendt : « Il eût été réconfortant de croire qu'Eichmann était un monstre [...] L'ennui, c'est précisément qu'il y en avait beaucoup qui lui ressemblaient et qui n'étaient ni pervers, ni sadiques, qui étaient et sont encore effroyablement normaux. » (Arendt H. (1963), *Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, 1966, p.303).

groupe « déviant ». C'est-à-dire que cette élation ne soit *pas seulement un effet contingent, mais un des motifs d'agrégation*. On serait tenté de le penser en songeant aux « casseurs » qui saisissent toute occasion de manifestation étudiante pour graviter autour des cortèges avant de donner libre cours à leur destructivité, le plus souvent à l'encontre des vitrines de magasins ou des forces de police. Comme si ces rassemblements étaient attendus en eux-mêmes pour fournir l'occasion d'un déchaînement de l'agressivité. Nous songeons également à l'excitation de ces adolescents qui se rassemblent derrière les mots d'ordre transgressifs de certains membres de la culture Rap : « nique la police », « qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu ? », « fout la merde », etc²⁸⁹.

Bien sûr, l'expression hystérisée de ces propositions transgressives n'implique pas nécessairement passage à l'acte, peut-être même le contraire. Philippe Givre suggère que « l'expression Rap dans ses formes les plus achevées, excède ce qui pourrait être assimilé à une simple répétition de fantasmes liés à la scène psychique adolescente pour participer pleinement à l'inscription de ses éléments fantasmatiques dans un processus sublimatoire. »²⁹⁰ Néanmoins, pour les sujets les plus pris dans la tendance antisociale, ces refrains peuvent faire mouche, et n'attendre que l'effet catalyseur du nombre pour être mis en acte. Il est d'ailleurs remarquable que, si « les extrémistes d'un groupe agissent pour l'ensemble du groupe »²⁹¹, ceux-ci cherchent en permanence à s'entourer. Nous pensons ici aux adolescents à fonctionnement psychopathique. Non pas qu'ils ne puissent agir seuls, mais le soutien du groupe les galvanise et les encourage à se montrer « héroïques ». Le regard des autres s'associe à l'action elle-même pour soutenir chez ces sujets un sentiment d'existence fragile, dans un mouvement d'affermissement des limites entre interne et externe, fantasme et réalité (Houssier, 1998). Le pouvoir d'attraction du groupe déviant, souvent mené par un sujet psychopathe, associé à d'autres membres plus inhibés bien qu'animés par une certaine « rage », pourrait opérer comme s'il incarnait une promesse d'abolition des limites.

A l'image de la plupart des groupes de pairs adolescents, le rassemblement se fait « contre » : les normes sociales, la soumission aux adultes, etc. Un idéal anticonformiste traverse la plupart des « tribus adolescentes », mais il apparaît plus nihiliste dans les groupes délinquants que véritablement créatif. Il semble encore moins s'agir pour eux de se définir *à partir* de la négation, mais *par* la négation. On constate dans ces groupes une exacerbation de la part prise par l'idéal anticonformiste partagé entre pairs, d'autant plus que les autres pôles de socialisation sont

²⁸⁹ Respectivement titres d'albums ou de chansons des groupes Assassin, NTM, 113.

²⁹⁰ Givre Ph., Violence diabolisée et hystérisée de la culture Rap, *Adolescence*, 1997, 15, 2, p.122.

²⁹¹ Winnicott D.W.(1962), L'adolescence, *Agressivité, culpabilité et réparation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2004, p.138.

défaillants. En effet, d'un point de vue sociologique, le « rôle socialisateur des pairs est normalement équilibré par au moins deux autres pôles de socialisation : l'univers familial [...] et l'univers scolaire. Dans ce jeu à trois, un pôle de socialisation est d'autant plus fort que les deux autres sont défaillants. Et, précisément, dans les parcours de jeunes délinquants, on retrouve généralement ces deux défaillances. »²⁹²

Nous avons pu illustrer dans les cas précédents combien l'univers familial était parsemé de conflits parentaux, de violences, de discontinuités affectives, de ruptures relationnelles et transgénérationnelles. L'univers familial est la plupart du temps peu susceptible de procurer un sentiment de sécurité de base sur le plan affectif, et s'avère peu étayant sur le plan identificatoire, notamment en ce qui concerne l'axe père/fils des relations d'objet.

Ces perturbations psychoaffectives entraînent une série de difficultés sur le plan scolaire. Alors qu'ils ont le plus souvent un niveau intellectuel normal, on constate de manière extrêmement récurrente une forte inhibition intellectuelle. Ils cherchent à tenir à distance émotions, désirs et sentiments, dans une lutte contre une peur du monde interne. Patrice Huerre relève que « cette peur du monde interne entraîne appauvrissement de l'imaginaire, inhibition intellectuelle et blocage associatif. C'est pourquoi leurs résultats scolaires ne sont pas à la hauteur de leurs possibilités. Penser est trop douloureux. [...] Leur fonctionnement intellectuel paraît bien adapté. Mais leur faible estime d'eux-mêmes leur fait vivre les frustrations comme des rejets ou des échecs conduisant à la fuite ou au repli. »²⁹³

Nous pourrions préciser que l'univers scolaire constitue en outre un espace où s'expriment les problématiques de ces adolescents sur le mode de répétitions symptomatiques. Les troubles du comportement (insolence, bavardages, opposition voire violence aux enseignants, bagarres et intimidations d'autres élèves), qui peuvent apparaître en partie comme des réactions aux frustrations et peut-être même comme des conduites d'évitement face à la compétition scolaire et au sentiment d'échec, peuvent aussi être interprétés comme une reproduction de la violence intrafamiliale et des traumatismes vécus, notamment quand la violence agie est au premier plan. Dans cette logique, les parcours d'adolescents qui se font exclure répétitivement de plusieurs établissements scolaires traduisent aussi quelque chose des discontinuités précoces du lien à l'autre. Leur manière de provoquer quelquefois très activement leur propre exclusion, parfois malgré les efforts d'équipes pédagogiques sensibles à leurs difficultés sociales et familiales, semblent traduire l'ampleur des angoisses associées à la dépendance et à la séparation qui les animent. L'univers scolaire serait transférentiellement perçu comme un équivalent maternel, avec qui le lien réactiverait

²⁹²Mucchielli L., L'évolution de la délinquance juvénile, *Vie Sociale*, 2002, n°3, p.38.

²⁹³Huerre P. et C., La violence juvénile, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, p.231.

l'antagonisme entre investissement d'objet et sauvegarde narcissique. Il s'agirait soit de la crainte d'être rejeté, qui susciterait défensivement un comportement « préventif » consistant à précipiter la rupture de façon active au lieu de la subir passivement, soit de celle d'être en situation de dépendance à l'autre, induisant une urgence à rompre l'aliénation, ces deux dimensions formant en fait les deux faces intriquées de l'antagonisme narcissico-objetal à l'adolescence, lorsque les assises narcissiques se sont insuffisamment établies dans l'enfance (Jeammet, 1989, 1990).

Dans ce contexte, les adolescents amenés à commettre des délits avec d'autres partagent des vécus similaires marqués par des ruptures familiales et scolaires. Ils se retrouvent dans l'espace du quartier, en bas des immeubles où ils « zonent », « galèrent », et cherchent à combler ce temps vidé des relations familiales et de l'occupation scolaire. Leurs vécus partagés facilitent l'établissement de ce que René Kaës nomme les alliances inconscientes, permettant la formation d'un groupe et l'accordage des psychés dans un espace psychique commun et partagé. « La matière et la consistance de cet espace sont assurées par des formations qui appartiennent à l'espace intrapsychique et à l'espace groupal : je les ai nommées fantasmes communs, représentations partagées, formations de l'Idéal, mécanismes de défense, interdits fondamentaux. »²⁹⁴ Notre sentiment est que ces formations d'Idéal qui se présentent consciemment chez ces jeunes sous la forme d'idéaux de transgression et d'anticonformisme sont en fait, à un niveau plus inconscient, l'inversion d'idéaux hyperconformistes.

Plusieurs travaux de recherches sociologiques sur les groupes de jeunes délinquants mettent en évidence ce phénomène. François Dubet notamment, reprenant des travaux américains, estime que « la formation d'une morale « dirty », méchante, chez les jeunes ouvriers délinquants [...] est un mode d'inversion procédant du conformisme frustré; parce qu'ils ne peuvent accomplir les valeurs conformes, celles des classes moyennes diffusées par l'école et la famille, les jeunes les inversent de manière à présenter comme un choix ce qui est une identification déçue. »²⁹⁵ Reprenant l'expression de Gould (1969), Dubet parle de « conformisme déviant » à l'œuvre chez ces jeunes.

Cette notion nous paraît intéressante à deux niveaux. D'une part, elle implique l'idée que la délinquance présentée comme un choix est en fait l'inversion de valeurs intégrées non atteintes, d'un conformisme frustré. Cette notion nous invite à penser que l'idéal transgressif tend à fonctionner pour ces adolescents comme un pseudo-idéal du moi, visant à éviter des conflits internes sur un

²⁹⁴Kaës R., La matrice groupale de la subjectivation : les alliances inconscientes, in Richard F., Weinrib S. (dir.), *La subjectivation*, Dunod, Paris, 2006, p.144.

²⁹⁵Dubet F. Conduites marginales des jeunes et classes sociales, *Revue française de sociologie*, 1987, 28-2, p.269.

mode adaptatif mais sans permettre une véritable (re)construction de l'instance dans un processus maturatif de subjectivation. Nous reviendrons sur cette notion de pseudo-idéal dans la discussion.

D'autre part, cette notion recèle l'idée que la « déviance » elle-même puisse relever d'un conformisme. Or, effectivement, pour certains adolescents, l'obéissance, le respect des règles, la volonté de s'inscrire dans les attentes des adultes, apparaissent comme des traits de personnalité à bannir, ceux qui les présentent pouvant être bouc-émissarisés sous l'appellation « bolos »²⁹⁶. C'est particulièrement vrai dans les collèges les plus « difficiles », où une majorité d'élèves en échec scolaire entraînent les autres dans une surenchère comportementale marquée par la volonté d'insoumission et l'affirmation agressive de soi. Les tendances transgressives sont valorisées comme l'expression d'une autonomie de pensée, d'une liberté à défendre contre des interdits obsolètes ou injustifiés, d'un courage à défier l'ordre établi, mais elles opèrent également comme une manière d'éviter préventivement de se confronter à l'échec en (s')interdisant d'essayer de réussir. Celui qui ne se conforme pas à cette « injonction à transgresser » peut être rejeté parce que perçu comme trop faible ou trop soumis, mais aussi parce qu'il risque de mettre en péril le déni d'impuissance et l'évitement du sentiment d'échec que tentent de maintenir les porteurs de cette injonction.

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur les origines sociologiques et historiques de la valorisation de la désobéissance, qui ne concerne pas que les jeunes des quartiers populaires mais s'étend à la société entière à travers la notion de « désobéissance civique » ou les figures des « lanceurs d'alerte ». En France, on peut par exemple repérer dans l'histoire récente la glorification des résistants, ceux qui ont désobéi à l'Etat durant l'occupation allemande des années 40, ou celle des « héros de mai » qui ont conduit la révolte en 1968 avec des slogans particulièrement transgressifs.

Mais là où l'opposition à l'ordre établi a pu apparaître comme un recours émancipateur, elle semble constituer pour les adolescents les plus en marge, ceux qui s'inscrivent dans des groupes déviants, un code auquel se soumettre, un motif quelque peu abstrait d'alliance avec des pairs, dans un mouvement d'anonymisation plutôt que de subjectivation.

L'anticonformisme à tout crin recèle en fin de compte une aspiration hyperconformiste, il en est la dénégation virulente, signifiant par cette virulence même son intensité. Il est en effet frappant de voir à quel point ceux qui se disent le plus « anti-système » adhèrent fondamentalement aux injonctions des sociétés de consommation. L'argent, les vêtements, les voitures et les objets technologiques de marque, sont avidement recherchés tels des objets fétiches, et constituent une grande part des motifs délictuels. En outre, à l'intérieur d'un groupe, il est difficile de faire preuve

²⁹⁶Cf. l'étude sur le terme de : Fievet A.-C., Podhorna-Policka A., Quand un nouveau mot devient identitaire pour les jeunes : le cas de « bolos », *Adolescence*, 2009, 27, 4, pp.931-940.

d'originalité par rapport aux autres. Le langage, la coiffure, la tenue vestimentaire, l'attitude, sont régis par des lois strictes auxquelles très peu dérogent, sauf à lancer une nouvelle mode destinée à s'imposer à tous.

Ce « conformisme déviant » nous semble traduire une difficulté d'accès à la « capacité d'être seul en face du groupe », dont il nous faut dire un mot. René Roussillon la conçoit comme « une potentialité à conquérir, et à reconquérir chaque fois que le conformisme groupal l'emporte trop sur la rapport à la vérité individuelle, chaque fois que le déni collectif menace la reconnaissance d'une partie essentielle de soi. [...] elle témoigne de la possibilité d'affirmation d'un vrai self, contre le prix à payer d'une confirmation narcissique groupale acquise sur fond de soumission aux idéaux et aux valeurs contraints par le contrat narcissique groupal et sociétal. »²⁹⁷

Dans les groupes d'adolescents délinquants, cette possibilité d'affirmation paraît bien tenue au regard du risque d'exclusion groupale. Les codes de la délinquance contraignent fortement ces adolescents à une alliance indéfectible ; il s'agit par exemple de ne pas passer pour un faible en refusant d'accomplir un geste agressif ou délictuel, ou de devenir une « balance » en dénonçant des auteurs de délits, même si on n'en a été qu'observateur. Le risque de perdre « l'amour » du groupe, en tout cas son soutien, ou d'être exposé à sa persécution si on s'en désolidarise, semble fonctionner comme un Surmoi archaïque particulièrement tyrannique, dont un meneur à fonctionnement psychopathique peut constituer l'incarnation.

Sur le versant idéal, c'est au Moi-idéal que ces adolescents s'identifient et la formation Surmoi-Idéal du Moi semble à tout le moins inopérante. « En pareil cas, nous dit Daniel Lagache, les figures d'autorité morale sont objectivées mais elles ne sont pas « reconnues » ; elles sont dévalorisées, méprisées, considérées comme des adversaires ou des ennemis ; l'identification à l'idéal du Moi est hors de question : les « conformistes » sont critiqués, raillés. »²⁹⁸

Ce type de fonctionnement groupal nous semble révéler les apories de l'organisation symbolique postœdipienne d'au moins un certain nombre des membres de groupes délinquants. En effet, si l'on suit les développements de René Roussillon, c'est à partir de la période de latence que les enfants forment des groupes organisés de l'intérieur. Selon lui « l'enfant latent constitue des groupes qui cherchent à produire un mode d'organisation héritier de la manière dont s'est organisée antérieurement la gestion des pulsions partielles, c'est-à-dire en leur conférant une organisation dérivée de l'organisation surmoïque de l'œdipe, d'une organisation de surmoi postœdipien. »²⁹⁹ Or,

²⁹⁷Roussillon R., La capacité d'être seul en face du groupe, *Revue Française de Psychanalyse*, 3/1999, p.799.

²⁹⁸Lagache D.(1961), « Sur la structure du Surmoi », *Surmoi II, les développements post-freudiens*, Monographie de la Revue Française de Psychanalyse, 1995, p.29.

²⁹⁹Roussillon R., La capacité d'être seul en face du groupe, *Revue Française de Psychanalyse*, 3/1999., p.795.

nous remarquons de façon fréquente que les adolescents que nous avons à suivre ont eu peu de liens durables avec d'autres enfants à l'école. Ils ont régulièrement été plus solitaires, parfois exclus par les autres enfants pour leur agitation et leur hétéro-agressivité, parfois exclus des établissements scolaires quand s'y ajoutaient de fortes difficultés de concentration et d'apprentissage. Le temps et les données cliniques nous manquent ici pour étudier plus précisément cette question, mais il nous semble que ces adolescents n'ont pu profiter de ce que François Marty a nommé le « compagnonage homosexué de la latence » (Marty, 2009).

Il se dégage de ce tableau l'impression qu'à l'adolescence, à travers le partage d'expériences de dévalorisation (échec scolaire, exclusions, sans compter les effets des problématiques familiales), se forge de manière compensatoire un lien groupal, mais organisé dans des modalités plus archaïques. Les instances psychiques qui dominent leur fonctionnement s'apparentent davantage au Surmoi archaïque et au Moi-idéal qu'à un ensemble Surmoi-idéal postœdipien plus intriqué et modulé. Dans ce paradoxe apparent entre anticonformisme et conformisme déviant, on pourrait retrouver l'illustration des effets contradictoires et relativement hétérogènes des instances archaïques à l'œuvre dans les groupes délinquants : se fondre dans un Moi-idéal groupal de toute-puissance narcissique ou s'exposer aux foudres de la persécution d'un Surmoi tyrannique. Ce type de fonctionnement groupal nous paraît être à l'image du fonctionnement psychique individuel d'une part de ses membres, part suffisamment influente pour « déteindre » sur les autres, peut-être mieux structurés mais plus inhibés. Ainsi que nous l'avons vu dans les cas cliniques, la traversée de l'œdipe n'a, pour beaucoup d'entre eux, pas pu aboutir à une organisation symbolique suffisamment structurante.

Ceci nous amène à explorer les enjeux fantasmatiques qui animent ces groupes, enjeux attachés aux figures maternelle et paternelle à des niveaux précœdipiens et œdipiens, renvoyant de manière plus large aux représentations du masculin et du féminin, et illustrant les modalités d'organisation psychique qui dominent ces groupes.

4.4.2. support identificatoire viril / contre-investissement de la relation d'objet homosexuel

Une chose est frappante dans les groupes dits délinquants, c'est la non-mixité sexuelle. Les garçons se retrouvent exclusivement entre garçons, et ce phénomène se vérifie chez les filles, bien que celles-ci soient nettement moins nombreuses à être suivies pour des faits de délinquance. Il y a sans doute plusieurs raisons à cela, parmi lesquelles nous repérons des facteurs positifs et des facteurs défensifs. Nous allons commencer par ce qui concerne les enjeux fantasmatiques attachés

aux représentations du masculin, dans ses rapports avec l'imaginaire paternelle, pour essayer de mettre en évidence un versant des fonctions d'idéal du groupe.

A travers le concept de second processus d'individuation, Peter Blos (1967) a mis l'accent sur la nécessité pour l'adolescent de se désengager des liens de dépendance infantile aux objets internes d'amour et de haine. Il s'en suit notamment un appauvrissement du Moi, un vécu d'inconsistance psychique qui expliquerait la « faim objectale » de l'adolescent, c'est-à-dire la recherche urgente d'objets de substitution aux objets internes désinvestis. Considérant que le déroulement du processus d'adolescence nécessite un retour vers les phases précoces du développement, l'auteur compare le second processus d'individuation au premier, décrit par Mahler (1963) : « Au cours de la crise de séparation individuation, [le tout petit enfant] montre une capacité étonnante de solliciter un apport de contact de la part de sa mère. A l'adolescence, cet apport est fourni par le groupe des pairs. »³⁰⁰ Le groupe des pairs offre à l'adolescent un soutien relationnel et permet des identifications d'essai. « De plus, dit-il, le groupe permet d'atténuer les sentiments de culpabilité individuels qui accompagnent l'émancipation du monde de l'enfance, de ses interdits et de ses loyautés. »³⁰¹

Nous avons déjà abordé les effets d'élation du Surmoi que la dynamique de groupe engendre. Nous souhaitons ici aborder la fonction de soutien identitaire du groupe. Si en principe les pairs ouvrent la voie au sentiment d'appartenir à une génération nouvelle, le caractère monosexué des groupes délinquants tend à nous indiquer qu'il existe également pour ses membres une nécessité de renforcer l'identité masculine, en maintenant à distance toute éventuelle « contamination » féminine. L'inscription dans un groupe de pairs du même sexe semble avoir non seulement comme fonction de renforcer la perception de différence des générations, mais aussi celle de la différences des sexes.

Mais plutôt que de masculin, il nous semble qu'il faille plutôt parler de phallique. En effet, ce sont des attributs de virilité qui sont conférés au groupe délinquant, et recherchés comme traits d'identification par ses membres. Les logiques de l'être et de l'avoir phallique prévalent dans les fantasmes partagés par ces adolescents : être tout-puissant, affranchi des limites que constituent les interdits légaux, et posséder toutes sortes d'équivalents fétichiques (argent, vêtements, téléphones, voitures, etc.). Le groupe facilite cet affranchissement et décuple les possibilités pour chacun d'obtenir par la force ces objets réels. On peut y voir une recherche de palliatifs à l'angoisse de

³⁰⁰Blos P., (1967), Adolescence et second processus d'individuation, in *Adolescence et psychanalyse : une histoire*, dir. M. Perret-Catipovitch et F. Ladame, Delachaux et Niestlé, Paris, 1997, p.137.

³⁰¹*Ibid.*, p.138.

castration, celle-ci étant d'autant plus forte qu'elle renvoie plus particulièrement certains aux angoisses de perte d'objet, à la fois induites par le processus d'adolescence lui-même et par les éventuels traumatismes de la relation d'objet primaire. Ce dernier point renvoie à l'hypothèse de Winnicott pour qui la tendance antisociale, et notamment les vols, renvoient à un vécu de déprivation dans la petite enfance, l'adolescent cherchant par le vol à « récupérer » un équivalent symbolique de la mère-objet sur laquelle il estimait avoir des droits et dont il a été injustement privé. Mais l'aspect qui nous intéresse ici est que les conduites d'insoumission aux interdits et l'appropriation d'objets, pour eux-mêmes ou pour le bénéfice pécuniaire à en tirer, soutiennent les fantasmes de possession d'une puissance phallique, dont le groupe constitue un support.

S'ajoute un surinvestissement de l'agressivité, de la « haine », valorisée comme l'expression d'une puissance virile, dont le caractère démonstratif évoque l'hystérie. On se souvient à ce sujet que Freud lui-même était frappé « par les analogies entre le caractère hystérique et celui de l'enfant « mauvais » »³⁰² et qu'à sa suite L. Israël considère que « L'hystérie menace. L'hystérie fait peur. L'hystérie est méchante. »³⁰³

A l'intérieur de la bande, l'agressivité est présente mais plus ou moins modulée dans des jeux de domination ou d'attaques verbales d'allure humoristique : « on se chambre », « on se taille ». Mais la menace d'exclusion du groupe est ainsi maintenue de façon latente, accentuant les phénomènes d'hyperconformisme décrits plus hauts.

Envers l'extérieur, l'agressivité exprimée apparaît comme une démonstration de force offerte au regard des membres de son groupe et, par miroir, à soi-même. C'est le cas notamment dans les affrontements violents entre bandes, ainsi que dans la commission des délits eux-mêmes : effrayer un jeune de son âge pour qu'il remette ses biens, arracher un sac ou un collier, nécessitent une agressivité qui semble parfois revêtir l'aspect d'une parade, pour voir dans le regard de la victime la peur qu'on cherche à dénier en soi. Selon Ph. Givre, « si donner à voir c'est toujours inquiéter, les mauvais garçons usent et abusent de cette ficelle pour détourner les angoisses et la culpabilité qui pourraient sinon les assaillir. »³⁰⁴ L'agressivité peut en cela constituer une réponse à l'angoisse, notamment celle associée à un vécu de persécution, situé entre la paranoïa ordinaire de l'adolescent (Marty, 2009) et une forme plus pathologique, portée par les sujets à fonctionnement psychopathique.

³⁰²Freud S. (1900), *L'interprétation des rêves*, tr. fr., Paris, PUF, 1926, p.219.

³⁰³Israël L., *L'hystérique, le sexe et le médecin*, Paris, Masson, 1976, p.54.

³⁰⁴Givre Ph., Commentaire du texte de F.Redl « La psychologie des bandes », in Marty F. (dir.), *Le jeune délinquant*, Désir, Payot, Paris, 2002, p.112.

A un niveau œdipien d'interprétation, ce vécu de persécution renvoie au traitement de l'ambivalence vis-à-vis de l'objet homosexuel par des mécanismes de clivage et de projection : projection sur l'extérieur de la haine parricide, revenant sous forme persécutive, déni de l'investissement libidinal homosexuel. Selon les cas, il convient d'apprécier à quel point ces mécanismes sont utilisés de façon transitoire, dans un contexte de fragilité narcissique propre au vécu pubertaire mais susceptible d'évoluer vers une métabolisation de la violence interne, ou s'ils constituent un mode d'organisation préférentiel, susceptible de s'enkyster à l'âge adulte.

Certes, la dynamique de groupe favorise un mouvement régressif d'utilisation de ces défenses rigides ; le processus d'adolescence également : « c'est parce qu'il y a levée de l'inhibition quant au but des pulsions génitales au moment de l'adolescence que la menace d'être pris comme objet sexuel du parent « homosexuel » est particulièrement sensible. »³⁰⁵ Mais dans les cas qui nous intéressent, les vicissitudes de la relation au père nous semblent accentuer ces angoisses paranoïdes. A part Ahmed, l'ensemble des adolescents auteurs de délits non sexuels que nous avons évoqués dans ce travail présente une difficulté à éprouver un sentiment de culpabilité, sous couvert d'une « idolisation » d'un père délinquant ou d'une idéalisation négative d'un père défaillant, et semblent avoir été animés par une coriace volonté d'insoumission. La virulence de cette insoumission nous semble liée à l'intensité de l'éprouvé paranoïaque. Or, selon François Marty, « la violence de cet éprouvé paranoïaque est à l'image de la force d'investissement homosexuel »³⁰⁶

Ces réflexions nous conduisent vers l'idée que cette virilité agressive affichée dans les groupes délinquants constitue l'expression de la défense contre l'investissement homosexuel du père. Cette idée est classique en psychanalyse mais l'interprétation sous l'angle de l'œdipe triadique gagne à s'enrichir des développements de Peter Blos, qui mettent l'accent sur l'importance de la relation dyadique, précœdipienne, au père et ses répercussions à l'adolescence. Selon lui, chez le jeune garçon, « les manifestations proverbiales de compétition, d'opposition, et de défi, ou -ce qui est pareil- son animosité vis-à-vis du père ou de ses substituts sociaux, comme la police, la loi, l'école ; toutes ces manifestations doivent être entendues comme étant *l'expression d'une opération défensive contre une régression à un stade précoce d'attachement au père de la toute petite enfance.* »³⁰⁷

L'apport de Peter Blos réside dans cette hypothèse qu'il existe un stade de relation d'objet dyadique au père, qui est pour le garçon plus déterminant que la relation triadique œdipienne au père pour la constitution de l'Idéal du Moi et pour la possibilité d'accès à une masculinité

³⁰⁵Marty F., La violence comme expression du mal-être à l'adolescence, *Adolescence*, 2009, 27, 4, p.1013.

³⁰⁶*Ibid.*, p.1013.

³⁰⁷Blos P., L'insoumission au père ou l'effort pour être masculin, *Adolescence*, 1988, 6, 1, p.22 (nous soulignons).

authentique à l'adolescence. L'insoumission au père ou à ses substituts, entendue comme manifestation d'une défense, révélerait en négatif l'intensité de la fixation au père dyadique.

Que désigne-t-il par relation dyadique au père ? Dans une perspective développementale, Blos considère qu'au cours du processus de séparation-individuation, pour se défaire de l'unité symbiotique d'avec l'objet maternel, l'enfant mâle se tourne vers son père comme un autre familial, avant d'accéder au stade œdipien où il le perçoit également comme rival : « Le père n'est pas un objet de crainte œdipienne à ce stade lorsque l'attachement parental glisse de la mère vers le père, tous deux détenteurs d'une fonction de soutien. [...] Lorsque le petit enfant mâle dans son effort pour se désengager d'une passivité primaire et de sa dépendance d'avec la mère se tourne vers son père en lui transférant ses émotions d'attachement, le nouvel objet hérite de nombreux traits qui étaient ceux du lien dyadique à la mère. »³⁰⁸ S'engage alors un mouvement d'idéalisation du père, qui hérite donc de traits de l'objet maternel primaire, mais qui est également perçu comme un « protecteur absolu contre les besoins régressifs d'un passé symbiotique vécu comme un paradis perdu » et avec lequel le garçon, reconnaissant progressivement la différence des sexes, partagera un sentiment d'identité générique « lié à sa prise de conscience de son état de mâle qui se caractérise dans le pénis, à la fois objet idéalisé et porteur d'une libido narcissique. »³⁰⁹ Sur le plan pulsionnel, le père est à ce stade investi de libido inhibée quant au but, autrement dit de tendresse. La possibilité d'éprouver des échanges affectifs dans le versant tendre de la relation au père est d'une grande importance pour la constitution de l'idéal du moi, qui s'opère sur cette relation faite d'homosexualité sublimée vis-à-vis d'un objet paternel idéalisé.

La relation au père apparaît donc à ce stade précœdipien comme une quasi-substitution du lien à la mère, à laquelle s'ajoute une fonction de soutien identitaire narcissique-phallique, à l'abri de l'ambivalence qui caractérise la relation au père œdipien et qui émergera au gré de l'élaboration de la triangulation.

A la lumière de ces développements théoriques, on peut comprendre que des discontinuités relationnelles, des séparations traumatiques ou l'inaccordage affectif avec l'objet maternel primaire peuvent induire un surinvestissement de la relation d'objet paternel dyadique, dans un mouvement compensatoire et réparateur, ainsi qu'une sur-idéalisation de l'objet paternel dans sa dimension de support identificatoire narcissique-phallique. Mais si le père ne répond pas à ce besoin de l'enfant parce qu'il est absent, disqualifié par la mère, rejetant ou violent, ou qu'au contraire il cultive cette tendance de son fils à l'idolâtrer dans un contexte de conflit conjugal massif, d'une manière ou d'une

³⁰⁸ *Ibid.*, p.24-25.

³⁰⁹ *Ibid.*, p.25.

autre se trouve perturbé voire entravé l'accès à des relations d'objet triadiques et ambivalentes, en d'autres termes l'élaboration du complexe d'œdipe. Le renoncement à la mère primaire et/ou le renoncement au père dyadique restera trop angoissant pour que l'enfant puisse envisager leur pleine mise en relation sexuelle et amoureuse, de laquelle il est en partie exclu mais dont il peut puiser identificatoirement son identité et assumer son ambivalence affective. Chacune des figures parentales fera l'objet d'une isolation, voire d'un clivage, entre les éléments bons et mauvais, sans possibilité d'accès à une dialectisation de l'ambivalence.

Ainsi, les perturbations du lien primaire à la mère, d'autant plus lorsqu'ils sont associés à des perturbations du lien au père (en défaut ou en excès) sont autant d'obstacles « dans la progression normale du lien dyadique vers la constellation triadique du complexe d'œdipe », nous dit Blos³¹⁰.

Dans ces constellations psychiques particulières, dont on retrouve l'un et/ou l'autre de ces aspects dans les cas que nous avons étudiés, l'affermissement d'une identité masculine stable sera toujours sous la menace d'une féminisation par la persistance d'un désir de fusion symbiotique avec la mère et/ou par un besoin inassouvi d'étayage identitaire de la part du père (un « vide grandissant de demande d'un père dyadique » selon Blos). Vis-à-vis de l'ïmago paternelle, ces aspirations entraîneront soit une représentation grandiose du père, comme dernier rempart contre des désirs submergeants de fusion avec l'objet maternel et comme évitement des fantasmes parricides, soit une idéalisation négative du père qui signe avant tout une lutte défensive contre la dépression résultant des attentes déçues vis-à-vis du père dyadique, même si elle peut également se mêler d'une agressivité évoquant la rivalité œdipienne.

Dans un cas comme dans l'autre, les possibilités d'identification au masculin du père seront rendues difficiles. Le père fétichisé, grandiose, est inattaquable mais aussi inatteignable : il n'est pas possible de s'y identifier, simplement de l'imiter ; comme le dit Philippe Gutton, « le père grandiose se définit comme celui qui ne tient pas la promesse à son fils de lui ouvrir le masculin. »³¹¹ Le père dévalorisé ou détesté est quant à lui l'objet d'un contre-investissement qui laisse un vide de modèle identificatoire (Lagache, 1948). Dans un cas comme dans l'autre, la figure du père est, en positif ou en négatif, le réceptacle de fantasmes de toute-puissance phallique. Soit qu'il la possède dans sa version grandiose, soit qu'il en représente l'envers aux yeux de son fils, laissant intact le fantasme que lui-même puisse y accéder. Pris dans cette logique phallique en tout ou rien, le fils ne peut accéder à des représentations modulées de la figure paternelle, qui puisse être à la fois aimée et

³¹⁰ *Ibid.*, p.27

³¹¹ Gutton Ph., Inimitable grandiosité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 2, p.53.

perçue comme faillible, imparfaite, et ainsi ouvrir un accès au masculin par identification à l'objet idéalisé et reconnaissance simultanée de sa castration.

La révolte vis-à-vis de la Loi ou de ses représentants, qui apparaît à première vue comme le déplacement de la haine vis-à-vis de l'objet rival œdipien (ce qu'elle peut être également en partie selon les cas), nous semble donc avant tout traduire chez les adolescents inscrits dans des groupes délinquants un certain échec de la résolution du complexe paternel dyadique, résolution qui est pour Blos la tâche essentielle du processus adolescent. Ce qui nous semble poser problème dans les relations de ces adolescents à la figure du père, c'est la possibilité « d'introjection de représentations chaleureuses paternelles », condition préalable à la constitution de son identité sexuelle (Gutton, 1989, p.78), tout autant que le « sevrage de libido adolescente vis-à-vis du père dyadique » (Blos, 1988, p.22).

C'est le père comme « double » imaginaire, à la fois redoublement de la relation à une mère « suffisamment bonne » et double narcissique qui nous semble être un point d'achoppement majeur de la problématique de ces adolescents. C'est ce double qui semble particulièrement recherché dans le groupe délinquant, de façon plus forte que pour d'autres adolescents dans la mesure où le regard bienveillant d'un père reconnaissant la masculinité de son fils a pu faire défaut. Le regard du groupe peut alors constituer un palliatif à celui du père dyadique, dans une quête d'affermissement de son identité sexuelle, mais avec le risque que cette quête soit sans fin en se faisant sur un mode plus imitatif qu'introjectif.

On pourrait objecter que certains sujets, notamment ceux qui fonctionnent sur un mode psychopathique, n'ont absolument pas intégré le père comme objet tiers, leur insoumission et l'intensité de l'éprouvé paranoïaque ne relèverait pas d'un déni d'investissement homosexuel mais plutôt d'une lutte narcissique contre l'envahissement du Moi par l'objet primaire. L'introduction de cette hypothèse d'une phase de relation dyadique au père nous semble permettre d'éviter cette objection, en ouvrant la perspective qu'*un investissement de l'objet homosexuel existe en dehors de son éventuelle intégration dans une triangulation œdipienne.*

Concernant les fonctionnements limites et psychopathiques, l'hypothèse d'une lutte contre la passivation par l'objet primaire n'apparaît alors pas incompatible avec celle d'une défense contre l'investissement homosexuel, dans la mesure où *l'objet paternel dyadique hérite de nombreux traits qui étaient ceux du lien dyadique à la mère* ; lorsque Lagache disait du criminel Fuget qu'il avait eu très tôt à « se défendre de l'aspiration à être aimé et protégé par un père »³¹², ces qualités de l'objet

³¹²Lagache D. (1948), Contribution à la psychologie de la conduite criminelle, *Le psychologue et le criminel. Œuvres II (1947-1952)*, PUF, Paris, 1979, p.63.

paternel nous semblent proches de celles que Winnicott décrivait à propos de la mère-environnement, « celle qui est une personne veillant à écarter l'imprévisible et qui, d'une façon active, soigne et dirige. »³¹³

D'autre part, dans des configurations psychopathologiques plus névrotiques l'interprétation de l'éprouvé paranoïde, des comportements d'insoumission et de transgression comme révélateurs du conflit d'ambivalence attaché au père à la fois rival et aimé, envers qui les mouvements agressifs suscitent un sentiment de culpabilité, ne souffre pas de l'idée que l'attachement au père a des racines précoces. Blos précise à ce sujet que « le père du complexe d'œdipe négatif est intrinsèquement confondu avec le père de la période préœdipienne. »³¹⁴

Dans les formations d'idéal partagées par ces adolescents dans un groupe délinquant on peut donc repérer une autre dimension paradoxale dans la mesure où il s'agit pour eux de *soutenir un idéal de toute-puissance narcissique-phallique par le biais du lien homosexuel, mais l'action commune (transgression, insoumission) se fonde sur le déni de la fixation à l'objet parental homosexuel*. Le lien entre membres est légitimé par l'action à mener, ce qui permet, tout en l'éprouvant, de méconnaître la dimension affective de la relation aux autres du même sexe, dont le prototype est la relation au père dyadique. L'action elle-même soutient le pacte dénégatif vis-à-vis de l'attachement à cette figure.

A partir de cette idée, Blos ouvre un autre axe de compréhension des formations d'idéal partagées dans un groupe délinquant : « la fuite éperdue de garçons adolescents vers leur père, qui peut se manifester par un regain d'oppositionnisme et d'agressivité, est habituellement directement proportionnelle à l'intensité et à l'urgence du besoin d'une intimité protectrice afin de se préserver d'une attirance irrésistible, magnétique, pour la femme mystérieuse. »³¹⁵ Une autre fonction du groupe délinquant monosexué pourrait donc être de constituer un lieu substitutif d'intimité protectrice, un « refuge » homosexuel contre l'objet féminin.

4.4.3. Protection contre l'objet féminin érotique / réinvestissement de l'objet maternel primaire

Quand on interroge les garçons suivis à la PJJ sur leurs fréquentations et leurs occupations quotidiennes, il s'agit le plus souvent de passer du temps avec ses « potes », autour d'un kebab,

³¹³Winnicott D.W.(1962), Élaboration de la capacité de sollicitude, *Agressivité, culpabilité et réparation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2004, p.44.

³¹⁴Blos P., Fils de son père, *Adolescence*, 1985, 3, 1, p.27.

³¹⁵Blos P., Fils de son père, *Adolescence*, 1985, 3, 1, p. 29.

d'une console de jeu vidéo, d'une partie de football ou de façon oisive dans l'occupation d'un lieu privilégié du quartier. Les filles, les relations amoureuses, la sexualité ? Très régulièrement, notamment les plus jeunes, entre 13 et 15 ans, répondent que cela ne les intéresse pas. Ils disent souvent que les filles n'ont pas les « mêmes délires », ne s'intéressent pas aux mêmes choses, etc. Ils se sentent bien avec leurs potes, pas besoin d'une petite copine. Et puis il faut « leur payer des trucs », les emmener en sortie, se priver du temps partagé avec les copains. Parfois, la sexualité est spontanément associée à quelque chose de sale, de dangereux. Ces dénégations de l'attraction sexuelle se heurtent parfois à l'évidence, comme cet adolescent qui ne pouvait s'empêcher de toucher les fesses des filles de son collègue, qui devant le nombre de plaintes au conseiller d'éducation avait été amené à reconnaître que cela lui arrivait, mais qui niait farouchement toute attirance ou excitation pour les filles.

Cette difficulté d'aller à la rencontre de l'autre sexe, qui induit un surinvestissement des relations aux pairs du même sexe, est relativement typique de la première phase de l'adolescence. Il n'y a qu'à observer une cour de récréation de collège pour voir que les plus jeunes se regroupent entre garçons ou entre filles sans beaucoup échanger ou partager d'expériences ensemble, ce qui est beaucoup moins le cas à la fin du collège. On peut donner plusieurs types d'explications à ce phénomène qui relève sans doute en premier lieu de l'écart de maturité physiologique et psychologique entre filles et garçons. En effet, les filles sont en moyenne plus précoces que les garçons quant à leur développement pubertaire : « En moyenne, ce développement survient à date fixe : 10 ans ½ – 11 ans chez la fille, 12 ans ½ – 13 ans chez le garçon »³¹⁶ Cet écart conséquent pourrait fournir une première explication à ce vécu de ne pas partager les mêmes intérêts, avoir les mêmes préoccupations que l'autre sexe. S'y ajoute chez ces garçons le mouvement de « refus du féminin » dont nous avons précédemment parlé, qui semble particulièrement accru par le processus adolescent lui-même ainsi que par les configurations familiales particulières dans lesquelles ils ont évolué.

Un autre phénomène nous paraît important : dans les délits commis, on peut remarquer une fréquence élevée d'agressions commises contre des femmes. Sans compter les agressions sexuelles, les « simples » vols commis parfois avec violence, se font majoritairement sur des femmes. Les explications avancées par les auteurs sont souvent que les hommes sont plus aptes à se défendre, et qu'ils ne portent pas de sacs à main ou de bijoux. Ces explications nous apparaissent rationalisées ; elles ne sont peut-être pas tout à fait dénuées de fondement pratique, mais il nous semble difficile de ne pas y voir l'effet de désirs extrêmement ambivalents envers la femme. Nous formulons l'hypothèse que *les vols avec violence condensent dans certains cas des fantasmes à la fois sexuels*

³¹⁶Marcelli D., Braconnier A., *Adolescence et psychopathologie*, Masson, Paris, 2004, p.5.

et agressifs envers l'objet féminin, même si l'objet apparemment visé est réel et a une valeur pécuniaire. L'interprétation psychanalytique des cambriolages est pour de nombreux auteurs celle de fantasmes d'effraction du corps maternel. Il nous semble possible de l'étendre aux vols à l'arrachée, ce même si les femmes n'en sont pas les uniques victimes.

Les adolescents qui s'expriment le plus facilement sur leurs délits laissent parfois transparaître en décrivant le vol d'un sac à main la curiosité qu'ils ont éprouvée à voir ce qui s'y trouvait, vite étouffée par l'évocation d'une déception quand ils constatent la maigreur du butin, et par le dédain alors porté au sac, le plus souvent jeté par terre ou dans une poubelle. Mais cette déception et ce dédain peuvent apparaître comme des dénégations d'une fascination pour « l'intérieur » féminin. On peut supposer que le sac figure un équivalent symbolique du vagin, et que sa « conquête » par le vol est sous-tendue par un déplacement des fantasmes de pénétration du sexe féminin. Nous avons évoqué au chapitre 4.3.3. les grandes angoisses des hommes associées au féminin. Le leur propre, mais aussi toutes les déclinaisons du fantasme de scène primitive, entre réengloutissement dans le corps maternel et castration/dévoration du pénis. Eu égard à ce que les histoires de ces adolescents ont pu renforcer de représentations inquiétantes de la relation sexuelle entre leurs parents et de représentations négatives attachées au sexe féminin, on peut penser que l'apparente inhibition sexuelle constatée chez les plus jeunes résulte de ces angoisses, et que ces types de vols peuvent être considérés comme des équivalents d'essai d'approche du féminin érotique, tout autant que son attaque. On pourrait donc mettre en balance l'inhibition, qui apparaît peut-être plus comme une répression, avec l'inflation de vols à cet âge et pour les mêmes adolescents.

Face à ces angoisses de féminin, le groupe nous semble pouvoir constituer un « refuge homosexuel », dans lequel la relation aux pairs, du même âge et du même sexe, est rassurante, moins chargée d'excitation pulsionnelle que l'objet féminin, mais permet tout de même d'oser s'en approcher. Bien que cette approche puisse prendre un tour violent notamment dans des délits, de certains vols jusqu'aux viols collectifs, on l'observe plus banalement lors de tentatives de drague à plusieurs, souvent maladroitement et parfois agressives. Ajoutons que l'approche de l'autre sexe n'est le plus souvent rendue envisageable qu'à partir de représentations isolées, voire clivées, de l'objet féminin. Ces représentations, plus particulièrement partagées collectivement par ces adolescents fragilisés dans leur identité masculine, même s'il s'agit comme l'a montré Freud du « plus général des rabaissements de la vie amoureuse » (1912), s'articulent autour des représentations isolées voire clivées de la mère et de la prostituée, l'une à « respecter » et « intouchable », l'autre à posséder sans vergogne.

Mais, de façon là encore paradoxale en apparence, *les idéaux inconscients qui façonnent la grégarité renvoient tout autant à un refus du féminin qu'au réinvestissement de l'objet maternel*. Le paradoxe n'est qu'apparent dans la mesure où il s'agit de deux niveaux distincts de relation à l'objet féminin, l'un génital-érotique, l'autre maternel-narcissique.

En effet, l'idée est maintenant classique en psychanalyse que le vécu groupal suscite un fort mouvement régressif et s'apparente à un vécu fusionnel. L'immersion dans un groupe offre un étayage narcissique, permet l'illusion d'une extension de l'omnipotence du Moi tout autant que sa dilution partielle à l'intérieur d'un Moi-peau groupal, à la fois une expansion et une contenance.

C'est ce qu'a notamment développé Didier Anzieu, à partir d'une analogie entre le rêve et le groupe : « Le groupe, comme le rêve, produit également une régression topique. Ni le moi ni le surmoi ne peuvent plus contrôler suffisamment les représentants-représentations de la pulsion. Les deux instances maîtresses de l'appareil psychique se trouvent alors être le ça et, mal différencié de lui, le moi idéal, lequel, on le sait, cherche à réaliser la fusion avec le sein, source de tous les plaisirs, et la restauration introjective de ce premier objet –partiel- d'amour perdu. Le groupe devient pour les membres le substitut de cet objet perdu. »³¹⁷ Nous avons déjà évoqué l'idée que les adolescents dont nous parlons pouvaient justement rechercher dans le groupe une élation du Surmoi, ce qu'Anzieu décrit comme la perte de contrôle des représentants-représentation de la pulsion. Nous trouvons ici une autre idée particulièrement pertinente par rapport aux adolescents délinquants, celle qui permet d'envisager le groupe comme substitut de l'objet primaire perdu. L'importance accrue de la relation de groupe nous semble en effet corrélée aux défaillances de l'environnement primaire, aux discontinuités traumatiques de la relation précoce, ou aux déprivations que nous avons repérées dans bon nombre de situations d'adolescents délinquants.

Les propositions de Freud sur l'instinct grégaire (1921), ainsi que le remarque Jeanine Chasseguet-Smirgel, « nous ramènent à une situation en rapport avec le *complexe paternel*, le chef étant un substitut du père, les individus composant la foule constituant un analogon de la fratrie. »³¹⁸ Pourtant, les développements de cette auteure concernant les groupes idéologiques, qui nuancent sur ce point les thèses de Freud, nous semblent bien s'appliquer aux groupes délinquants, à condition d'envisager que l'idéal anti-conformiste puisse fonctionner lui-même comme une proto-idéologie, même si elle est moins élaborée d'un point de vue politique ou spirituel que dans l'armée ou la religion par exemple.

³¹⁷ Anzieu D. (1981), *Le groupe et l'inconscient*, Dunod, Paris, 1999, p.75.

³¹⁸ Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.74.

Selon elle, « Le groupe est auto-engendré. Il est lui-même une mère toute-puissante. Il s'agit non de s'organiser autour d'un personnage central, mais *autour du groupe lui-même*. [...] La figure paternelle est en fait chassée, exclue du groupe ainsi que le Surmoi. [...] [Le chef peut exister mais] ne saurait à mon avis se confondre avec le père : *le chef est alors celui qui active l'ancien désir d'union du Moi et de l'Idéal. Il est le promoteur de l'illusion*. [...] Aussi bien le chef *participe-t-il davantage de la mère toute-puissante que du père*. »³¹⁹

4.4.4. L'idéal délinquant : un pseudo-idéal ?

A l'issue de ces derniers développements, abordons maintenant une notion centrale par rapport à nos hypothèses sur les transgressions délictuelles à l'adolescence en rapport avec l'Idéal du Moi. Nous nous cantonnerons ici au registre non sexuel, à ce que nous avons rassemblé sous le terme de délinquance. Nous reviendrons dans la conclusion sur ce qu'on peut supposer à l'œuvre d'idéal chez la plupart des adolescents auteurs d'agirs pédophiles.

L'idéal délinquant, affiché et revendiqué, ou devrions-nous dire les idéaux délinquants, multiples et contradictoires, reliés aux fantasmes attachés aux figures paternelles et maternelles dans des registres archaïques et œdipiens, nous a toujours semblé fonctionner comme un leurre. La virilité agressive, l'insoumission surjouée, l'apparente absence de sentiment de culpabilité, la valorisation de la transgression, nous renvoient depuis le début de notre pratique une impression contre-transférentielle de fausseté, de mise en scène. Certes, certaines organisations psychiques relativement proches de la psychose, principalement la psychopathie, paraissent authentiquement fonctionner sur le registre d'une violence fondamentale, où la dimension transgressive s'efface sous le primat de la sauvegarde narcissique, où la victime n'est pas appréhendée comme sujet à part entière, et où l'élaboration d'un sentiment de culpabilité en reste au stade d'angoisses paranoïdes archaïques.

Ces configurations psychiques particulières constituent en ce sens un point limite de notre théorisation, bien que l'instabilité qui les caractérise, surtout à l'adolescence, laisse ouvertes des possibilités d'évolution et de correspondance avec la population majoritaire des adolescents délinquants, qui nous semble plus à la limite de la névrose que de la psychose, et dans certains cas franchement névrotique, sur le modèle du « criminel par sentiment de culpabilité ».

Peut-être pourrait-on considérer que le sujet psychopathe constitue la figure paradigmatique de l'Idéal délinquant, sans que la plupart des adolescents délinquants ne relèvent de ce type d'organisation psychique, mais qu'ils s'y identifient superficiellement, sur le mode des

³¹⁹*Ibid.*, p.76.

personnalités « as if » décrites par Hélène Deutsch³²⁰. L'impression de fausseté ressentie à l'écoute du récit de leurs actes ou à l'observation de leur attitude en groupe, qui d'ailleurs s'estompe la plupart du temps en situation d'entretien lorsqu'ils évoquent leur histoire ou leurs relations aux parents, nous laisse penser que ce qui apparaît comme un Idéal délinquant intériorisé est en fait un pseudo-idéal du Moi, tel que l'a théorisé Moses Laufer :

« Si l'on examine le contenu actuel de l'Idéal du Moi de l'adolescent, on peut déterminer s'il utilise les identifications surtout pour satisfaire un désir interne ou bien pour éviter un conflit. Ses efforts désespérés pour trouver des remplaçants à ses parents et adopter les manies et l'habillement d'autres personnes sont à l'évidence, une façon de nier les relations qu'il continue d'avoir avec ses parents [...] Ou bien c'est le jeune homme hypermasculin qui peut combattre les manifestations d'une identification féminine ; son Idéal du Moi devient alors un allié pour se défendre contre quelque chose qu'il vit actuellement comme étant égo-dystonique. Ce que nous observons chez lui est un pseudo-idéal du Moi. »³²¹

Cette définition nous paraît s'accorder avec ce que nous avons cherché à mettre en évidence dans l'étude des cas cliniques, et dans les chapitres sur le groupe, à savoir qu'un comportement délinquant recouvre une série de contre-identifications et de contre-investissements, qui révèlent à quel point l'anticonformisme, l'insoumission, le refus du féminin, sont des opérations défensives. Leur acuité résulte de la conjonction du processus adolescent dans sa dimension de lutte contre l'attachement infantile, et d'histoires marquées, pour le dire de façon générale, par une discontinuité des liens, que ce soit avec la mère et/ou avec le père, lors d'une ou plusieurs phases du développement psychique.

Cette notion de pseudo-idéal s'accorde également bien avec la notion d'« identification héroïque » développée par Daniel Lagache (1948), qui s'avère selon lui être une contre-identification, en contraste avec une image paternelle dévalorisée. Cette idée de contre-identification à un père idéalisé négativement nous semble s'appliquer à de nombreux cas, mais elle pourrait paraître réductrice, ne prenant pas en considération les cas où le père est idéalisé positivement, et où malgré tout un pseudo-idéal de virilité infiltré de fantasmes de toute-puissance semble s'être constitué.

Peter Blos, dont les développements nous paraissent s'accorder avec ces deux auteurs, nous permet d'ouvrir une autre piste de compréhension de cette problématique, en l'associant à l'attachement au père dyadique. A l'adolescence, nous dit-il « le complexe paternel du jeune garçon

³²⁰ Cf. Deutsch H., *Les « comme si » et autres textes (1933-1970)*, Seuil, Paris, 2007.

³²¹ Laufer M. (1964), « L'idéal du Moi et le pseudo-idéal du Moi à l'adolescence », *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, T.44, 3-6, p.601.

ou sa fixation à des émotions issues de son attachement dyadique le conduit tout droit à une pseudo-masculinité. »³²² Peuvent ainsi s'organiser autour d'un pseudo-idéal masculin ceux qui se sont forgé une imago paternelle « mauvaise », tout autant que ceux qui restent fixés à leur attachement au père dyadique. En fin de compte, la construction de cette imago ne relèverait-elle pas de cette même lutte contre les sentiments d'attachement à un objet surinvesti et décevant à la fois ?

Chez ces adolescents, le concept de pseudo-idéal renvoie donc principalement à des mécanismes de contre-identification au père et de contre-investissement de l'objet maternel. L'Idéal délinquant, d'autant plus qu'il est partagé groupalement, fonctionne comme un pacte dénégatif de l'investissement pourtant persistant des objets parentaux. Il semble donc finalement peu dégagé des aspirations anti-objectales, narcissiques, du Moi-idéal. Reste en plan l'élaboration du complexe d'œdipe négatif, l'investissement et l'identification à des objets substitutifs étant entravée par ces mouvements défensifs, et partant, la construction d'un Idéal du Moi adulte tel qu'envisagé par Blos (1985).

5. Conclusion

Nous sommes partis de la définition du concept d'Idéal du Moi chez Freud, puis des développements théoriques post-freudiens ayant permis une délimitation plus précise de ce concept au regard des concepts de Moi-idéal et de Surmoi, pour aborder l'étude clinique de deux « catégories » d'auteurs de transgressions délictuelles : sexuelles et non sexuelles. Nous avons cherché à montrer à travers les études de cas qu'indépendamment de cette catégorisation factuelle, les adolescents auteurs de délits présentaient une diversité d'organisations psychiques. Nous avons également voulu soutenir l'idée que le fait de recourir à des actes transgressifs et délictuels était tout autant révélatrice de perturbations du développement psychique (consécutives de problématiques familiales, de types particuliers de relations parents/enfants, de traumatismes subis) que révélatrice des bouleversements psychiques induits par la puberté. Les héritages de l'infantile et l'actualité du pubertaire se mêlent étroitement pour concourir à des désorganisations psychiques, parfois réversibles et transitoires, parfois durables. L'acte, pas seulement délictuel ou transgressif d'ailleurs, vient en dire quelque chose, et ce de façon privilégiée à l'adolescence. Enfin, nous avons choisi d'aborder ces problématiques de transgressions délictuelles sous un prisme interprétatif un peu décalé par rapport à celui, plus habituel, d'un défaut de régulation du Surmoi, en nous consacrant

³²²Blos P., L'insoumission au père ou l'effort pour être masculin, *Adolescence*, 1988, 6, 1, p.29.

aux effets, fonctions, et interactions dynamique et topique des instances idéales que sont le Moi-idéal et l'Idéal du Moi avec le Surmoi. Cette recherche a été traversée par cette hypothèse de Florian Houssier selon laquelle « l'idéal du Moi joue un rôle déterminant dans l'érosion des effets interditeurs du Surmoi »³²³

Nous nous proposons maintenant de rassembler les idées qui ont émergé de cette recherche clinique à travers deux notions, celle d'une position perverse et celle de clivages inter-instanciels, avant d'ouvrir la discussion sur cette hypothèse qui nous semble maintenant pouvoir être précisée.

5.1. Une position perverse ?

L'acte est un mode d'expression, particulièrement privilégié à l'adolescence. En ce sens, et peut-être plus significativement quand il vient défier la Loi, il revêt une dimension symptomatique. Mais symptomatique de quoi ? Toutes les transgressions ne renvoient pas à un même niveau d'organisation psychique. Nous nous sommes inscrits dans la lignée des auteurs qui, à la suite de Claude Balier, repèrent une ligne de démarcation entre passage à l'acte et recours à l'acte (Balier, 1988, 1996), respectivement significatifs de problématiques névrotiques ou narcissiques. Toutefois, à l'adolescence, cette délimitation est rendue plus poreuse du fait de la fluctuation des mouvements maturatifs et régressifs, de la sollicitation accrue des défenses du Moi au regard de l'inflation pulsionnelle pubertaire (Gutton, 1991) et du paroxysme atteint par l'antagonisme entre investissement narcissique et investissement objectal (Jeammet, 1990). C'est pourquoi on peut repérer chez un même sujet, de façon plus labile qu'à l'âge adulte, une alternance entre des niveaux de fonctionnement psychiques différents.

L'acte transgressif, s'inscrivant dans la continuité d'un fantasme d'omnipotence, soulève dans tous les cas la question de la qualité de l'intériorisation du tiers symbolique séparateur et limitant, dont nous laissons volontairement en suspens la qualification de « paternel ». En effet, ce qualificatif suppose un degré d'élaboration de la différence des sexes et des générations, ainsi qu'un report d'investissement pulsionnel sur un objet différenciée par rapport à l'objet maternel, alors que l'intériorisation d'une limite au désir s'élabore dès la phase dyadique de la relation avec la mère, par l'effet de « censure de l'amante »³²⁴. Or, certains sujets n'accèdent pas à ce degré d'élaboration. C'est le cas de ces adolescents pris dès avant leur naissance dans le « pacte incestueux »³²⁵ issu des fantasmes de complétude narcissique-phallique de la mère, dans une relation massivement

³²³Houssier F., *Le recours à l'acte délictueux à l'adolescence. Fonction de la limite entre monde interne et monde externe*, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 1998, p.11.

³²⁴ Cf. Braunschweig D. et Fain M., *La nuit, le jour. Essai psychanalytique sur le fonctionnement mental*, Paris, PUF, 1975.

incestuelle qui fait que la possibilité d'intériorisation d'une limite au désir d'omnipotence est annulée. Pour d'autres, nous dirions intuitivement une majorité des adolescents que nous avons rencontrés, qui n'ont pas baigné dans une trop forte « surstimulation œdipienne », un début d'intériorisation de cette limite a pu se faire. Les destins possibles de ce processus sont alors déterminés par la qualité de la représentation d'imgo paternelle, qui pourra plus ou moins « incarner » psychiquement cette limite. Trop « mauvaise », ou excessivement idéalisée du fait d'une fixation au père dyadique, elle génèrera chez le fils le risque d'un désaveu partiel d'une de ses fonctions : interdictrice/limite aux désirs omnipotents et incestueux, ou vectrice de l'Idéal du Moi. Suffisamment gratifiante, aussi bien dans la relation que comme modèle positif d'identification, et investie sur un mode ambivalent référé au complexe d'œdipe, elle pourra accéder au statut de tiers symbolique, interdicteur *et* idéal.

Il nous semble que dans cet « entre-deux organisationnel » qui caractérise un bon nombre d'adolescents auteurs de transgressions délictuelles, entre déni total de la fonction paternelle, fixation au père dyadique, et idéalisation négative du père, on retrouve des caractéristiques de fonctionnement psychique attribuables au registre de la perversion.

Nous avons cherché à montrer dans les études cliniques aussi bien d'auteurs d'agirs pédophiles que d'actes de délinquance « ordinaire », la prévalence récurrente de mécanismes de clivages de l'objet et du Moi, de déni de la séparation et/ou de la castration, de fixation à des modes de satisfaction pré-génitaux (oraux, anaux et phalliques), les passages à l'acte transgressifs s'inscrivant dans un mouvement de défi à la Loi et aux idéaux. Or, ces caractéristiques particulières de fonctionnement psychique concordent avec la définition de la perversion. En revanche, la prise en compte du processus d'adolescence, caractérisé par une labilité des mécanismes de défense, par l'alternance de mouvements progressifs avec des mouvements régressifs, c'est-à-dire conçu comme une phase d'importants remaniements psychiques, nous incite à ne pas rabattre strictement la définition de la perversion chez l'adulte avec les caractéristiques repérées chez ces adolescents.

La notion de perversion transitoire à l'adolescence, théorisée par Gérard Bonnet, nous semble bien plus pertinente pour penser le devenir de ces organisations psychiques « entre-deux » : « Qu'en est-il des processus considérés généralement comme typiques de la perversion : clivage, déni de la castration, défi à la loi et aux idéaux ? En ce qui concerne le clivage, il se présente comme un processus provisoire, mouvant, à la différence de ce qu'on constate dans la perversion adulte constituée. [...] Le déni de la castration est évident mais tout aussi fluctuant puisque l'adolescent fait miroiter un objet pour qu'il s'efface et disparaisse en tant qu'objet visible et pour

³²⁵ Chartier J.-P., *Les adolescents difficiles - Psychanalyse et éducation spécialisée*, - Préface de Selosse J., Dunod, Paris, 2011, p.58.

qu'il s'affirme dans sa réalité psychique. Quant au défi à la loi et aux idéaux, c'est bien évidemment un artefact pour mieux « se les faire » comme le dit si bien l'expression populaire – autrement dit, pour les intérioriser par la suite, et non pas pour jouir purement et simplement de leur subversion comme c'est le cas dans la perversion adulte. »³²⁶

Nous aurions toutefois tendance à nuancer l'optimisme de ces propos dans les cas les plus pathologiques de perversité ou de psychopathie. Le déni de la castration par exemple, lorsque l'angoisse de castration est massivement imprégnée d'angoisses plus archaïques de séparation, voire de morcellement, s'avère alors un recours défensif essentiel pour ne pas décompenser, nettement plus difficile à abandonner que pour ceux qui ont moins souffert de carences dans la relation précoce. De même, le défi à la Loi n'est pas toujours si « évidemment » un artefact pour mieux l'intérioriser, notamment quand dans la relation première à la mère, un pacte fusionnel-incestueux a été d'emblée scellé, mettant hors jeu ce qui relève de la limite aux fantasmes omnipotents et de son équivalent symbolique, la Loi.

Jean-Pierre Chartier a lui aussi opéré une analogie entre l'organisation perverse et le champ de la psychopathie, résumée par le triptyque des 3D : Déni, Défi, Délit³²⁷. S'il nous semble toutefois que nos cas cliniques ne relèvent pas pour la plupart d'un registre de fonctionnement franchement psychopathique, ce mode d'organisation psychique constitue un modèle paradigmatique, repérable à des degrés variables chez un bon nombre d'adolescents auteurs de transgressions délictuelles répétées. A cette analogie entre perversion et psychopathie, Chartier a associé la psychose maniaco-dépressive et la grande toxicomanie, repérant une homologie structurale entre ces trois entités psychopathologiques (Chartier, 2011). A partir de cette homologie et de conceptions de Karl Abraham, il a également envisagé la mise en articulation dynamique de trois pôles, figurant les destins psychopathologiques du « désir télescopé de meurtre de l'objet interne »³²⁸. Ces trois pôles sont, dans le champ psychotique la psychose maniaco-dépressive, dans le champ pervers la psychopathie, et dans le champ névrotique la névrose obsessionnelle. Ils sont « reliés les uns aux autres par des forces inverses : celles qui tentent de défendre le sujet contre l'effondrement psychotique et celles qui favorisent au contraire sa décompensation. [...] Dans la mélancolie, nous dit encore Abraham, « le crime est perpétré par intervalles sur le plan psychique », dans la névrose obsessionnelle « nous observons la lutte constante contre la réalisation du meurtre œdipien. » Nous

³²⁶ Bonnet G., *La perversion, se venger pour survivre*, Bibliothèque de psychanalyse, PUF, Paris, 2008, p.60.

³²⁷ Cf. Chartier J.-P. et L., *Délinquants et psychanalystes : les chevaliers de Thanatos*, Hommes & Groupes, Paris, 1986, et Chartier J.-P., *Les adolescents difficiles - Psychanalyse et éducation spécialisée*, Dunod, Paris, 2011.

³²⁸ Chartier J.-P., *Les adolescents difficiles - Psychanalyse et éducation spécialisée*, - Préface de Selosse J., Dunod, Paris, 2011, p.64.

ajouterons que dans la psychopathie, il est réalisé soit métaphoriquement dans la destruction des biens, *a minima* dans l'agression d'autrui et réellement dans l'homicide. »³²⁹ L'intérêt de ces développements théoriques réside pour nous dans l'idée qu'un sujet peut, selon les aléas de son histoire et les éventuelles prises en charge thérapeutiques dont il peut bénéficier, passer d'un pôle à un autre, passer « de l'une à l'autre de ces positions » nous dit l'auteur.

Si nous souhaitons ici, dans le prolongement des développements théoriques de cet auteur ainsi que de ceux de Mélanie Klein, introduire la notion de *position perverse* c'est pour d'une part englober dans un ensemble les notions de « solution perverse » (Ladame, 1992), « potentialité perverse » (Marty, 2001b), « risque d'évolution perverse » (Marty, 2006), « perversion transitoire » (Bonnet, 2006), « aménagements pervers » (Jeammet, 2005 ; Chabert, 2007) qui ont pour point commun d'envisager la perversion à l'adolescence en dehors d'une perspective structurale. La notion de « position » telle que développée par Mélanie Klein (1952) nous semble bien s'accorder avec la perspective dynamique à laquelle engage la clinique adolescente. D'autre part, cette notion de position perverse nous semble permettre de rendre compte aussi bien de ce qui se joue dans les problématiques d'agirs transgressifs sexuels et non sexuels.

Le terme de « position » présente l'intérêt de ne pas strictement se référer à une phase circonscrite du développement : « ces ensembles d'anxiétés et de défenses, bien qu'ils apparaissent d'abord pendant les stades les plus précoces, ne se limitent pas à cette période, mais resurgissent pendant les premières années de l'enfance et ultérieurement sous certaines conditions. »³³⁰ L'adolescence est une de ces « conditions », car particulièrement propice à la réactivation d'angoisses et de défenses typiques d'une des positions psychiques déjà traversées dans l'enfance.

Nous définirions la position perverse comme une position psychique se situant entre la position schizo-paranoïde et la position dépressive. Rappelons-le, la première est caractérisée par l'utilisation prévalente des mécanismes de clivage et de projection, suscitant des angoisses de morcellement et de persécution. Le Moi et l'objet sont partiels, l'ambivalence pulsionnelle est désintriquée. Nous pouvons à nouveau souligner la correspondance avec ce que Freud (1915) a décrit du Moi-plaisir purifié. La seconde se caractérise par une meilleure intégration du Moi et une appréhension de l'objet comme objet total. Les pulsions libidinales et destructrices se réintriquent, l'angoisse est celle, dépressive, d'avoir détruit l'objet d'amour, ce qui pousse à le réparer fantasmatiquement. Ce mouvement, dit autrement, est celui de l'élaboration de la capacité de sollicitude (Winnicott, 1962). Insistons sur le fait que l'élaboration de la position dépressive est

³²⁹ *Ibid.*, p.66.

³³⁰ Klein M. (1952), Quelques conclusions théoriques au sujet de la vie émotionnelle des bébés, in *Développements de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1966, p.217.

principalement une élaboration de l'ambivalence à l'égard de l'objet. Si cette élaboration a pu suffisamment s'accomplir et se réaffirmer à tous les stades du développement psychosexuel de l'enfant, elle ouvre la voie à la capacité d'élaborer la triangulation œdipienne, l'ambivalence s'inscrivant non plus seulement dans la relation dyadique à un objet total mais dans un jeu relationnel à trois qui lui donne un nouveau sens (« je hais le rival parce qu'il me prive de l'exclusivité de l'objet d'amour »).

Dans l'ensemble des cas cliniques que nous avons abordés, on peut penser que la position schizo-paranoïde a pu a minima s'élaborer dans la mesure où aucun d'eux ne présente de signe franc de psychose. Un espace interne et un espace externe semblent avoir pu suffisamment se distinguer via les clivages pour qu'au moins une ébauche de Moi et d'objet ait pu se constituer. Par contre, il nous semble que dans de nombreux cas, l'élaboration de la position dépressive a pu être perturbée, voire entravée par certaines vicissitudes de la relation précoce³³¹. Nous avons souligné l'existence de discontinuités de la relation, d'inaccordages affectifs, de séparations traumatiques, ou de vœux infanticides dans de nombreuses histoires de cas, qui peuvent avoir bloqué dès ses prémices l'élaboration de la position dépressive. Dans d'autres cas, c'est plutôt l'aboutissement de l'élaboration de la position dépressive, à savoir l'entrée dans la triangulation, dans ce que Klein nomme les stades précoces de l'œdipe, en d'autres termes les possibilités d'investissement ambivalent d'un « autre-que-la-mère » qui nous semble avoir été perturbée selon diverses modalités. Il s'agit schématiquement soit de la problématique narcissique de la mère, barrant en quelque sorte l'accès au tiers par un déni de sa propre castration et un surinvestissement de son enfant comme substitut phallique ; soit du fait que le père a rejeté et parfois violenté son fils perçu comme un rival ou comme un double maléfique ; soit du fait que le statut de père l'a renvoyé à son propre complexe paternel et l'a poussé à fuir son rôle ; soit de la massivité des conflits et de la violence conjugale, entraînant chez l'enfant un conflit de loyauté indépassable entre les deux pôles parentaux, une alternative binaire.

La position perverse pourrait être envisagée comme une position intermédiaire résultant des apories de l'élaboration de la position dépressive et de celle de la triangulation, mais révélatrice du relatif dépassement de la position schizo-paranoïde. Elle pourrait se situer dans cet « entre-deux » où un espace interne a pu se constituer mais garde les caractéristiques d'un Moi-plaisir, d'un Moi-idéal omnipotent, où l'objet est reconnu mais principalement investi sur un mode partiel et pré-génital, où le recours aux clivages est moins massif mais tout de même persistant, et où l'angoisse

³³¹Winnicott a insisté sur le rôle de l'environnement vis-à-vis de la capacité d'élaboration de la sollicitude à l'égard de l'objet, là où Klein a surtout insisté sur les processus intrapsychiques.

n'est pas exclusivement de persécution mais pas tout à fait de culpabilité, le Surmoi restant peu dégagé de ses composantes archaïques.

Cette position pourrait soit être adoptée régressivement et transitoirement à l'adolescence, afin d'éviter de s'affronter à l'ambivalence pulsionnelle, à l'angoisse de castration et aux fantasmes œdipiens réactivés massivement par la puberté, soit révéler une véritable inorganisation de l'œdipe et par l'œdipe, sur fond de traumatismes précoces et/ou d'un déni de la fonction paternelle. Ces deux mouvements convergeraient vers cette position dans un tableau clinique marqué par le refus des limites et le recours à la violence, dans un registre sexuel ou non sexuel. Cette position perverse nous semble pouvoir rendre compte des sous-bassements psychiques des transgressions délictuelles à l'adolescence, y compris dans les configurations plus névrotiques de « criminels par sentiment de culpabilité », et peut sans doute s'envisager à l'œuvre dans d'autres configurations symptomatologiques comme les toxicomanies par exemple.

5.2. Un clivage inter-instanciel ?

Sur fond de cette position, qu'en est-il des instances psychiques ? Nous avons évoqué à plusieurs reprises la prévalence dans de nombreux cas de l'identification au Moi-idéal, en appui sur des fantasmes de toute-puissance narcissique, d'emprise et de domination de l'objet. Ce mouvement identificatoire serait renforcé par les processus groupaux. Nous avons également supposé que l'Idéal délinquant fonctionnait comme un pseudo-idéal, c'est-à-dire une manœuvre défensive de déni ou de dénégation de l'attachement aux objets parentaux. Il s'agirait là d'une identification de surface, d'une imitation reprenant finalement une grande part des aspirations mégalomaniaques et narcissiques-phalliques du Moi-idéal. Le risque est que pour certains l'intensité de la lutte anti-dépressive, ainsi que celle du recours aux contre-identifications et aux contre-investissements qui sous-tendent le pseudo-idéal s'enkystent dans une quête infinie de soutien narcissique.

Néanmoins, on peut envisager que dans certains cas, l'étayage identificatoire sur un ou plusieurs membres du groupe de pairs, mais aussi le caractère de rite initiatique et ordalique que prennent les transgressions délictuelles et la séquence qui suit (arrestation, jugement, sanction, suivi éducatif et psychologique), puissent opérer comme des régulateurs de la crise adolescente et renforcent suffisamment l'estime de soi pour que cèdent progressivement les « contre-pieds psychiques » qui sous-tendent le pseudo-idéal du Moi. Ceci à la condition qu'une imago paternelle « suffisamment bonne » ait pu ne serait-ce qu'à minima se construire dans l'enfance à partir d'un discours maternel pas trop péjoratif sur le père ou par l'attachement à des figures familiales

substitutives. Dès lors, une reprise des processus identificatoires constitutifs d'un Idéal du Moi maturatif peut s'envisager.

Il nous semble ici nécessaire d'introduire une nuance entre les adolescents insoumis, agressifs et tapageurs, et les adolescents auteurs d'agirs pédophiles dont nous avons étudié certains cas. L'ultra-conformisme, l'inhibition et la répression pulsionnelle qui les caractérise dénote en apparence des premiers. On peut pourtant globalement déduire au niveau des instances idéales de grandes similitudes dans l'identification au Moi-idéal. Peut-être peut-on par contre plus souvent se trouver face à un déni de la fonction paternelle, un désaveu du père comme agent de la castration, un interdit maternel d'investir un tiers quelconque. Dès lors, l'élaboration du complexe d'œdipe est entravée, et par conséquent la construction de l'Idéal du Moi aussi, ne serait-ce qu'à l'état de prémices. Alors que chez les « délinquants ordinaires », l'idéalisation négative de l'imgo paternelle ou son « idolisation » offrent des ouvertures plus ou moins ténues à cette construction. Il nous est par contre difficile de dire quelle proportion d'auteurs d'agirs pédophiles sont concernés. Nous pensons qu'il faut en exclure ceux qui ont subi des agressions sexuelles dans l'enfance, pour qui la répétition traumatique et l'identification à l'agresseur n'obèrent pas nécessairement une structuration de l'Idéal du Moi œdipien.

Le plus souvent, on peut déduire de la répression pulsionnelle et de l'hyperconformisme les effets d'un Surmoi extrêmement tyrannique. Il nous semble que la tendance plus marquée au désaveu radical du père se mêle à l'intensité des mouvements d'emprise ou de contrôle de la part de la mère sur son enfant, quand il ne s'agit pas de vœux infanticides à peine refoulés, pour participer à la construction d'une imago maternelle phallique, toute-puissante, qui « incarne » les traits d'un Surmoi archaïque, imprégné d'angoisses d'engloutissement, de dévoration et /ou d'intrusion sadique. Lorsqu'un accès au sentiment de culpabilité est atteint, il se joue en « tout ou rien » entre une position sadique et une position masochiste du Moi très isolées pour ne pas dire clivées. Là où la tiercéité décondense, diffracte et module les représentations surmoïques, il nous semble que chez les adolescents auteurs d'agirs pédophiles ce processus fait plus souvent défaut. La non-élaboration de la tiercéité est également repérable dans les organisations psychopathiques, mais on peut émettre l'hypothèse que la relation à la mère n'a pas été aussi « tétanisante », aussi marquée par l'emprise mais plutôt par une séduction narcissique favorisant chez son enfant l'illusion d'être omnipotent.

Le travail thérapeutique auprès des adolescents auteurs d'agirs pédophiles, plus que de s'attacher à favoriser les processus identificatoires vers l'éventuelle construction d'un Idéal du Moi, doit avant tout en passer par la décondensation de ces représentations terrifiantes et l'adoucissement d'une culpabilité écrasante associée à la sexualité.

Nous voici arrivés à la discussion sur les relations dynamiques entre ces instances psychiques. Nous posons la question d'un clivage intra et interinstanciel à partir de l'hypothèse d'un clivage du Surmoi postulée par Jean-Jacques Rassial. Celui-ci remarque que « si le problème des conduites psychopathiques est toujours abordé à partir de la question du Surmoi, c'est avec des positions plus que divergentes, antinomiques même, puisqu'il s'agit de rendre compte de ce qui apparaît à la fois comme une faiblesse de l'instance surmoïque et comme une soumission à sa tyrannie. »³³²

S'appuyant sur les développements freudiens de Malaise dans la civilisation, il note que Freud distingue deux origines au sentiment de culpabilité : l'angoisse devant l'autorité et l'angoisse devant le Surmoi. L'angoisse devant le Surmoi supposerait déjà la constitution de l'objet œdipien et l'interdit posé à son accès, mais qu'en est-il de l'autorité ? Il avance alors l'idée que l'autorité pourrait être considérée en termes kleinien comme « l'origine maternelle et archaïque du surmoi préœdipien ou d'un œdipe précoce, qui inaugurerait, à l'orée de la constitution de l'objet, la sortie de la position schizo-paranoïde vers la position dépressive »³³³ et en termes lacaniens comme la traduction de l'Autre avec un grand A. Ses développements aboutissent à l'hypothèse que « la distinction entre l'autorité (l'Autre du « Che Vuoi ? ») et le Surmoi (associé à l'Idéal du Moi dans l'œdipe) est un premier clivage interne au surmoi. »³³⁴

Sa deuxième hypothèse est que le surmoi collectif, postulé par Freud comme la continuité du surmoi parental œdipien, est en fait un équivalent de l'autorité, du surmoi archaïque. Le clivage se situerait donc entre Surmoi collectif, archaïque et tyrannique, et Surmoi œdipien, consolateur et prometteur car lié à l'Idéal du Moi.

Nous sommes en parfait accord avec cet auteur pour penser qu'il existe un clivage entre ces deux niveaux de fonctionnement du Surmoi dans les cas de grande transgressivité à l'adolescence. Nous disons « grande » transgressivité pour ne pas nous cantonner à l'abord de la psychopathie, mais aussi pour la distinguer de la transgressivité d'essai des adolescents qui cherchent à éprouver, au-delà de ce qui est permis, ce qui est possible.

Nous pensons que la faiblesse du Surmoi œdipien peut être associée aux perturbations, voire à la non-élaboration, de la triangulation œdipienne dès l'enfance. Mais nous pensons également que cette faiblesse du Surmoi œdipien se redouble d'une faiblesse de l'Idéal du Moi avec

³³²Rassial J.-J., *Le passage adolescent*, Erès, Ramonville Saint Agne, 1996, p.43.

³³³*Ibid.*, p.47.

³³⁴*Ibid.*, p.48.

qui il est censé faire système. Ceci parce que certains adolescents opèrent un déni de la fonction paternelle dans ses versants interditeurs et prometteurs, que d'autres sont restés fixés à leur attachement au père dyadique sans pouvoir en intérioriser les qualités, sans pouvoir également accéder à l'élaboration de la triangulation et de l'ambivalence, et que d'autres opèrent une contre-identification au père.

Pour revenir à l'hypothèse de Florian Houssier, il nous semble possible d'avancer que ce n'est pas exactement l'Idéal du Moi qui érode les effets interditeurs du Surmoi mais plutôt une version plus archaïque, qui selon les cas et l'intensité des mécanismes défensifs en jeu, relève franchement de la catégorie du Moi-idéal ou plutôt d'un pseudo-idéal qui en reprend une grande part de fantasmes d'affirmation narcissique-phallique.

Il nous semble que la désagrégation par désinvestissement des objets internes, ou la non-construction, de l'Idéal du Moi pour certains adolescents est le facteur précipitant de la désagrégation du Surmoi dans sa version la plus élaborée, laissant émerger la figure tyrannique et persécutrice du Surmoi archaïque. Plus les effets de ce Surmoi se font jour, plus l'identification au Moi-idéal s'intensifie, à l'abri de clivages renforcés.

Bibliographie

- Aichhorn A.(1925), *Jeunes en souffrance. Psychanalyse et éducation spécialisée*, Nîmes, Champ Social, 2005.
- Anzieu D., intervention , *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.1025-1029.
- Anzieu D. (1981), *Le groupe et l'inconscient*, Dunod, Paris, 1999.
- Anzieu D. (1985), *Le Moi-peau*, Dunod, Paris, 1995.
- Balier C. (1988), *Psychanalyse des comportements violents*, fil rouge, PUF, Paris, 2006.
- Balier C. (1996), *Psychanalyse des comportements sexuels violents* , Le fil rouge, PUF, Paris, 1999.
- Balier C., Ciavaldini A., Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels, in *La Documentation Française*, novembre 1996.
- Balier C., Métapsychologie du recours à l'acte, *Psychiatrie française*, 34, 2-3, 2003, pp.77-82.
- Bayle G., *Clivages*, PUF, Paris, 2012.
- Becker E. de, L'adolescent transgresseur sexuel, *Psychiatrie de l'enfant*, 52, 2, 2009, pp.309-338.
- Begoin J., Narcissisme, idéal et idéalisation, *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.1121-1126.
- Begoin J., Quelques repères sur l'évolution du concept d'identification, *Revue Française de Psychanalyse*, 2/1984, pp.483-490.
- Bergeret J., L'Idéal du Moi dans le groupe de psychanalystes, *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.947-952.
- Bergeret J., *La violence fondamentale*, Paris, Dunod, 1984.
- Bergeret J., Post-adolescence et violence, in *Adolescence terminée, Adolescence interminable*, sous la dir. De A.-M. Alléon, O. Morvan et S. Lebovici, Paris, PUF, 1985.
- Bion W.R. (1962), Une théorie de l'activité de penser, *Réflexion faite*, trad. F. Robert, Paris, PUF, 1983.
- Birraux A., La honte du corps à l'adolescence, *Adolescence*, 1993, 11, 1, 69-79.
- Blos P. (1963), Le concept d'acting out, in *Le Jeune délinquant*, Marty F.(dir.), Désir, Payot, Paris, 2002.
- Blos P., (1967), Adolescence et second processus d'individuation, in *Adolescence et psychanalyse : une histoire*, dir. M. Perret-Catipovitch et F. Ladame, Delachaux et Niestlé, Paris, 1997.
- Blos P., (1972), La fonction de l'idéal du moi à l'adolescence, *Adolescence*, 1993, 11, 1, 167-171.
- Blos P., Fils de son père, *Adolescence*, 1985, 3, 1, 21-42.

- Blos P., L'insoumission au père ou l'effort pour être masculin, *Adolescence*, 1988, 6, 1, 19-31.
- Bokanowski T., Les déviations sexuelles et la question des perversions sexuelles, in *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 2, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2004.
- Bokanowski T., Variations sur le concept de « traumatisme » : traumatisme, traumatique, trauma, *Revue Française de Psychanalyse*, 3/2005, pp.891-905.
- Bonnet G., Le sexuel freudien. Une énigme originaire et toujours actuelle, in *Les troubles de la sexualité*, Monographie de la *Revue française de psychanalyse*, 1993, pp.11-46.
- Bonnet G., La perversion transitoire à l'adolescence, *Adolescence*, 24, 3, 2006, pp.555-572.
- Bonnet G., Les idéaux à l'adolescence, *Adolescence*, 25, 1, 2007, pp.189-205.
- Bonnet G., *La perversion, se venger pour survivre*, Bibliothèque de psychanalyse, PUF, Paris, 2008.
- Bouchet-Kervella D., Existe-t-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des pédophiles extra-familiaux adultes ?, in *Psychopathologie et traitement des auteurs d'agression sexuelle*, Paris, John Libbey Eurotext et Fédération française de psychiatrie, 2001, pp.101-112.
- Braconnier A., Menace dépressive et dépression à l'adolescence, *Adolescence*, Monographie, ISAP II, 2001, pp.73-85.
- Braunschweig D. et Fain M., *La nuit, le jour. Essai psychanalytique sur le fonctionnement mental*, Paris, PUF, 1975.
- Brunet L., Casoni D., Culpabilité, honte et dynamique criminelle. Au sujet des fonctions anti-pulsionnelles et anti-narcissiques du Surmoi, *Revue Française de Psychanalyse*, 2003/5, vol.67, pp.1561-1565.
- Cahn R., *L'adolescent dans la psychanalyse. L'aventure de la subjectivation*, Paris, PUF, 1998.
- Cardoso Rezende M., *Violence à l'adolescence. France-Brésil, regards croisés*, co-direction F.Marty, In Press, Paris, 2012.
- Carel A., « L'intersubjectualisation », *La subjectivation*, Richard F. et Wainrib S., Dunod, Paris, 2006.
- Castoriadis-Aulagnier P., *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*, Paris, PUF, « Le fil rouge », 1975.
- Ciavaldini A., *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Éd. Masson, 1999.
- Ciavaldini A., Balier Cl. dir., *Aggressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadres judiciaires*, Paris Éd. Masson, 2000.
- Chabert C., Le passage à l'acte, une tentative de figuration ?, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.57-62.

- Chabert C., Les aménagements pervers dans les troubles graves du comportement : approche psychanalytique et projective, in *Clinique des perversions*, de Tychey C. (dir.), Eres, Toulouse, 2007.
- Chagnon J.-Y., Aux marges de la psychose : la perversité sexuelle, *Bulletin de psychologie*, Tome 58 (6), novembre-décembre 2005.
- Chagnon J.-Y., Hyperactifs ou hypopassifs ? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation, *La psychiatrie de l'enfant* 2005/1, 481, pp.31-88.
- Chartier J.-P. et L., *Délinquants et psychanalystes : les chevaliers de Thanatos*, Hommes & Groupes, Paris, 1986.
- Chartier J.-P., *Les transgressions adolescentes*, Paris, Dunod, 2010.
- Chartier J.-P., *Les adolescents difficiles - Psychanalyse et éducation spécialisée*, - Préface de Seloise J., Dunod, Paris, 2011.
- Chasseguet-Smirgel J., (1973), *La maladie d'idéalité, essai psychanalytique sur l'idéal du moi*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Chasseguet-Smirgel J., *Éthique et esthétique de la perversion*, Seyssel, Le Champ Vallon, 1984.
- Chazaud J., *Les perversions sexuelles*, Privat, Toulouse, 1973.
- Chiland C., Idéal du Moi et narcissisme des parents, *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.941-945.
- Colin R.C., Le mythe de Prométhée et les figures paternelles idéalisées, *Topique*, 2003/3, n°84, pp.149-160.
- Colin R.C., Les formations archaïques d'idéal, *Topique*, 2004/2, n°87, pp.149-176.
- Cournut J., L'adolescent au revolver, *Revue Française de Psychanalyse*, 6/1989, pp.1785-1789.
- Cournut J., *Pourquoi les hommes ont peur des femmes ?*, Paris, PUF, Fil rouge, 2001.
- Coutanceau R., Lemitre S., Trouble des conduites sexuelles à l'adolescence. Clinique, théorie et dispositif psychothérapeutique, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n°54, 2006, pp. 183-188.
- Dayan J., Comprendre la délinquance ?, *Adolescence*, 2012/4, n°82, pp.881-917.
- Deutsch H. (1955), L'imposteur : contribution à la psychologie du moi d'un type de psychopathe, *Les « comme si » et autres textes (1933-1970)*, Seuil, Paris, 2007.
- Diatkine G., Les psychopathes et leur Surmoi, *Surmoi II*, *Revue Française de Psychanalyse*, 1995, PUF, Paris, pp.135-146.
- Diatkine G., Violence ordinaire et idéal du moi, *Psychanalyse en Europe*, 52, 1999, pp.49-58.
- Diatkine G., Surmoi culturel, *Revue Française de Psychanalyse*, 2000, 64, pp.1523-1588.

- Dozois J., Adolescent et agresseur sexuel : bilan d'une recherche, *Criminologie*, XXVII, 2, 1994.
- Dubet F., *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- Dubet F. Conduites marginales des jeunes et classes sociales, *Revue française de sociologie*, 1987, 28-2. pp.265-286.
- Eiguer A., Peut-on parler de perversion à l'adolescence ?, in *Adolescence*, tome 24, n°3, automne 2006.
- Fain M., Préambule à une métapsychologie de la vie opératoire, *Revue Française de psychosomatique*, n°1-1991, 59-79.
- Ferenczi S.(1933), La confusion de langue entre les adultes et les enfants , trad. Equipe du Coq Héron, in *Psychanalyse 4*, Payot, Paris, 1982.
- Fievet A.-C., Podhorna-Policka A., Quand un nouveau mot devient identitaire pour les jeunes : le cas de « bolos », *Adolescence*, 2009, 27, 4, pp.931-940.
- Freud S. (1900), *L'interprétation des rêves*, tr. fr., Paris, PUF, 1926.
- Freud S. (1905), *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987.
- Freud S. (1909), Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle (L'homme aux rats) , in *Cinq psychanalyses*, PUF, Paris, 1995.
- Freud S. (1912), Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse, in *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989.
- Freud S.(1914), Pour introduire le narcissisme, *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989,
- Freud S. (1915a), Pulsions et destin des pulsions, *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, 1968.
- Freud S. (1915b), Deuil et mélancolie, *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, 1968.
- Freud S. (1916), Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique, *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Folio essais, Gallimard, Paris, 1985.
- Freud S. (1919), Un enfant est battu, *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997.
- Freud S.(1920), Au-delà du principe de plaisir, *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001.
- Freud S. (1921), Psychologie des foules et analyse du Moi, *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001.
- Freud S. (1923), Le Moi et le Ça, *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2001.
- Freud S. (1923), La disparition du complexe d'œdipe, *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989.
- Freud S. (1924), Le problème économique du masochisme, *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1997.
- Freud S. (1925), La négation, *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, PUF, 1985.
- Freud S. (1926), *Inhibition, symptôme et angoisse*, PUF, Paris, 1999.
- Freud S. (1927), Le fétichisme, *La vie sexuelle*, PUF, Paris, 1989.

- Freud S. (1929), *Malaise dans la civilisation*, PUF, Paris, 1992.
- Freud S. (1932), *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Gallimard, 1984.
- Freud S. (1937), L'analyse avec fin et l'analyse sans fin, *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, PUF, 1985.
- Freud S. (1938), Le clivage du Moi dans le processus de défense, *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, PUF, 1985.
- Gheorghiev Ch., *Le concept de dangerosité. Enjeux et limites en psychopathologie*, Thèse de doctorat, Université Paris V, 2011.
- Givre Ph., Violence diabolisée et hystérisée de la culture Rap, *Adolescence*, 1997, 15, 2, 119-132.
- Givre Ph., Commentaire du texte de F.Redl « La psychologie des bandes », in Marty F. (dir.), *Le jeune délinquant*, Désir, Payot, Paris, 2002.
- Golse B., Du bébé à l'adolescent, *Adolescence*, Monographie, ISAP II, 2001, pp.431-434.
- Gould J., Conformity and marginality : two faces of alienation, *The Journal of Social Issues*, Spring, 1969, pp.39-63.
- Green A., Sur la mère phallique, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome XXXII, n°1, janv.-fév. 1968.
- Green A., Donnet J.-L., *L'enfant de ça*, Paris, Editions de Minuit, 1973.
- Green A.(1983), *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Editions de Minuit, Paris, 2007.
- Green A., L'idéal, mesure et démesure, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1983, 27, 8-33.
- Green A., *La folie privée. Psychanalyse des cas limites*, Gallimard, Paris, 1990.
- Grunberger B., Idéal du Moi et Surmoi précoce, *Revue Française de Psychanalyse*, T.37, 1973, pp.959-967.
- Guillaumin J., La honte, la culpabilité et le statut du tiers entre affect et représentation, *Revue Française de Psychanalyse*, vol.67, 2003/5.
- Gutton Ph., Homme et son fils, *Adolescence*, 1988, 6, 1, pp.31-36.
- Gutton Ph., Avoir la masculinité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 1, pp.75-95.
- Gutton Ph., Inimitable grandiosité du père, *Adolescence*, 1989, 7, 2, pp.53-67.
- Gutton Ph., *Le pubertaire*, Paris, PUF, 1991.
- Gutton Ph., « Idéal du Moi et processus d'adolescence », *Adolescence*, 1993, 11, 1, 137-161.
- Gutton Ph., *Violence et adolescence*, In Press, Paris, 2002.
- Haesevoets Y.-H., Evaluation clinique et traitement des adolescents agresseurs sexuels : de la transgression sexuelle à la stigmatisation abusive, *Psychiatrie de l'enfant*, XLIV, 2, 2001, pp.447-483.
- Héritier F., *Masculin/féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1996.

- Houssier F., *Le recours à l'acte délictueux à l'adolescence. Fonction de la limite entre monde interne et monde externe*, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 1998.
- Houssier F., « Commentaire du texte de P. Blos « Le concept d'acting out » », in *Le jeune délinquant*, Marty F.(dir.), Désir, Payot, Paris, 2002.
- Houssier F., L'adolescent délinquant : un sujet récalcitrant dans l'histoire de la pratique psychanalytique. L'originalité de l'approche de A. Aichhorn, *Dialogue*, 2003, 162, pp.35-45.
- Houssier F., Marty F., *August Aichhorn. Cliniques de la délinquance*, Nîmes, Champ Social, 2007.
- Houssier F., Transgression et recours à l'acte à l'adolescence : une forme agie d'appel à l'objet, *Annales Médico-Psychologiques*, 166, 9, 2008, pp. 711-716.
- Houssier F., Réflexions sur la délinquance et la psychothérapie chez les auteurs inspirés par Anna Freud (1945-1965) : émergence des premières théories de l'adolescence, *Psychiatrie de l'enfant*, LII, 2/2009, pp.593-623.
- Houssier F., Vœux parricides et fantasmes de dévoration à l'adolescence. De la désidérialisation du père à l'adolescence, *Psychiatrie de l'enfant*, LV, 2/2012, pp.557-573.
- Huerre P. et C., La violence juvénile, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.227-236.
- Jacobson E.(1964), *Le Soi et le monde objectal*, Paris, PUF, 1975.
- Jeammet Ph., Réalité interne, réalité externe. Importance de leur spécificité et de leur articulation à l'adolescence, *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, 44, 3-4, pp.481-521.
- Jeammet Ph., Actualité de l'agir, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°31,1985, pp.201-222.
- Jeammet Ph., Les assises narcissiques de la symbolisation, *Revue Française de Psychanalyse*, 6/1989, pp.1763-1773.
- Jeammet Ph., Les destins de la dépendance à l'adolescence, *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 1990, 38 (4-5), 190-199.
- Jeammet Ph., Birot E., *Étude psychopathologique des tentatives de suicide chez l'adolescent et le jeune adulte*, Paris, PUF, 1994.
- Jeammet Ph., L'énigme du masochisme, *L'énigme du masochisme*, André J. (dir.), Petite Bibliothèque de Psychanalyse, PUF, Paris, 2000.
- Jeammet Ph., Adolescence et processus de changement, *Traité de psychopathologie*, Widlöcher D. (dir.), Quadrige, PUF, Paris, 2005.
- Kaës R. (1976), *L'appareil psychique groupal*, Dunod, Paris.
- Kaës R., La matrice groupale de la subjectivation : les alliances inconscientes, in Richard F., Weinrib S. (dir.), *La subjectivation*, Dunod, Paris, 2006.
- Kaës R., *Le complexe fraternel*, Dunod, Paris, 2008.
- Kahn M., Le concept de traumatisme cumulatif, in *Le soi caché*, Paris, Gallimard, 1974.

- Kahn M., Entre l'idole et l'idéal, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°13, 1976, 259-264.
- Kernberg O., *Les troubles limite de la personnalité*, trad. D.Marcelli, Privat, Toulouse, 1979.
- Kernberg O., *La personnalité narcissique*, trad. D.Marcelli, Privat, Toulouse, 1980.
- Kernberg O., Diagnostic des troubles de la personnalité avec comportements antisociaux manifestes, à l'adolescence, *Adolescence*, Monographie, ISAP II, 2001, pp.57-72.
- Kernier N. de, Marty F., Tentative de suicide et processus identificatoire à l'adolescence, *Psychiatrie de l'enfant*, 2005/1, vol.48, pp.89-114.
- Kestemberg E., L'identité et l'identification chez les adolescents, *Psychiatrie de l'enfant*, V, 2, 1962.
- Kestemberg E., Notule sur la crise de l'adolescence : de la déception à la conquête, *Revue Française de Psychanalyse*, 3-4/1980, pp.523-530.
- Klein M. (1927), Les tendances criminelles chez les enfants normaux, *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 2005, pp.211-228.
- Klein M., (1932)« Les premiers stades du conflit œdipien et la formation du Surmoi », *La psychanalyse des enfants*, Paris, PUF, 1969.
- Klein M. (1934), La criminalité, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 2005, pp.307-310.
- Klein M. (1952), Quelques conclusions théoriques au sujet de la vie émotionnelle des bébés, in *Développements de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1966, pp.187-222.
- Labadie J.-M., "Le secret d'un aveu", in *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°14, 1976.
- Labadie J.-M., *Les mots du crime. Approche épistémologique de quelques discours criminels*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1995.
- Lacan J. (1948), L'agressivité en psychanalyse, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.
- Lacan J.(1956-1957), La relation d'objet et les structures freudiennes, *Bulletin de psychologie*, 1957, X, 7.
- Ladame F., Adolescence et solution perverse, in *Revue Française de Psychanalyse*, tome 56, n°spécial « De l'emprise à la perversion », 1992, pp.1679-1684.
- Lagache D., *Le psychologue et le criminel. Œuvres II (1947-1952)*, PUF, Paris, 1979.
- Lagache D.(1948), Contribution à la psychologie de la conduite criminelle, in *Le psychologue et le criminel. Œuvres II (1947-1952)*, PUF, Paris, 1979.
- Lagache D.(1961), « Sur la structure du Surmoi », *Surmoi II, les développements post-freudiens*, Monographie de la Revue Française de Psychanalyse, 1995.
- Lagache D., *Agressivité, structure de la personnalité et autres travaux. Œuvres IV (1956-1962)*, PUF, Paris, 1982.
- Lameyre X. *La criminalité sexuelle*, coll. Dominos, n°206, Flammarion, 2000.

- Lampel de Groot J. (1949), Neurotics, delinquents and ideal-formation, in K.R. Eissler, *Searchlights on delinquency*, New York, International University Press, pp.246-255.
- Lampel de Groot J. (1961), Idéal du Moi et Surmoi, *Revue Française de Psychanalyse*, 1963, 27, pp.529-541.
- Laplanche J., *Nouveaux fondements pour la psychanalyse*, Paris, PUF, 1980.
- Laplanche J. (1986). De la théorie de la séduction restreinte à la théorie de la séduction généralisée. *Études Freudiennes*, 27 : 7-25.
- Laplanche J. et Pontalis J.-B. (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Quadrige, PUF, Paris, 1997.
- Laufer M. (1964), « L'idéal du Moi et le pseudo-idéal du Moi à l'adolescence », *Revue Française de Psychanalyse*, 1980, T.44, 3-6.
- Laufer M., « The breakdown », *Adolescence*, vol.1, n°1, 1983.
- Lebovici R., Perversion sexuelle transitoire au cours d'un traitement psychanalytique, *Bulletin d'activité des psychanalystes de Belgique*, 1956.
- Lebovici S., La relation objectale chez l'enfant, *Psychiatrie de l'enfant*, 3, 1960.
- Lebovici S., Introduction, *Adolescence*, Monographie, ISAP II, 2001, pp.7-11.
- Leclair S. *On tue un enfant*, Seuil, Paris, 1975.
- Lepastier S. « Évaluation clinique et psychopathologique des conduites sexuelles violentes », *Psychiatrie française*, vol.XXVIII, 4/97, p57-46.
- Le Poulichet S., Identifications addictives inconscientes, in *Monographie de psychopathologie « Les addictions »*, 2000, pp.187-200.
- Lesourd S., La déconstruction-reconstruction des systèmes référentiels, in *La naissance pubertaire*, dir. de Ph.Gutton et S. Bourcet, Dunod, Paris, 2004.
- Lesourd S.(1997), *Adolescences... Rencontre du féminin*, Erès, Toulouse, 2009.
- Luquet P., A propos de l'identification, *Revue Française de Psychanalyse*, 2/1984, pp.529-540.
- Mahler M. (1963), *La naissance psychologique de l'être humain*, Payot, Paris, 1990.
- Mâle P. (1964), *Psychothérapie de l'adolescent*, PUF, Quadrige, Paris, 1999.
- Mâle P., *La crise juvénile*, Paris, Payot, 1982.
- Marcelli D., Braconnier A., *Adolescence et psychopathologie*, Masson, Paris, 2004.
- Marty F. (dir.), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint Agne, Erès, 1997.
- Marty F., Figures sonores de la violence à l'adolescence, *Adolescence*, 1997, 15, 2, pp.103-111.
- Marty F., Le crime à l'adolescence ou la rupture du lien, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.89-102.

- Marty F. (2001a), Les parents face au risque de la violence des enfants et des adolescents, *Le Carnet Psy*, 2001/4, n°64, pp.25-33.
- Marty F. (2001b), Potentialités perverses à l'adolescence, *Cliniques méditerranéennes*, 2001, n°63, pp.263-279.
- Marty F. (2002a) (dir.), *Transactions narcissiques à l'adolescence*, Dunod, Paris, 2002.
- Marty F. (2002b) (dir.), *Le jeune délinquant*, Désir, Payot, Paris, 2002.
- Marty F. Les risques d'évolution perverse à l'adolescence, *Psychologie clinique et projective*, vol.12 – 2006, pp.251-276.
- Marty F., Soutiens narcissiques à l'adolescence, *Le journal des psychologues*, 2007-2, n°245, pp.22-27.
- Marty F., La violence comme expression du mal-être à l'adolescence, *Adolescence*, 2009, 27, 4, pp.1007-1017.
- Marty P., *Les mouvements individuels de vie et de mort*, Tomes 1 (1976) et 2 (1980), Payot, Paris.
- Marty P., *La psychosomatique de l'adulte*, Que sais-je ? n°1850, PUF, Paris, 1990.
- Marty P., M'Uzan M. de et David Ch., *L'investigation psychosomatique*, Paris, PUF, 1963.
- Marty P., La dépression essentielle, *Revue Française de Psychanalyse*, 32, n°3, 1966.
- Maurice C., Malaise en banlieue ?, *Adolescence*, 2007, 59, pp.165-176.
- Mc Dougall J., *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris, Gallimard, 1978.
- Mc Dougall J., Essai sur la perversion, in *Les perversions, les chemins de traverse*, Tchou, 1979.
- McDougall J., *Eros aux mille et un visages*, Paris, NRF Gallimard, 1996.
- Mellor-Picaut S., Idéalisation et sublimation, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1983, 27, pp.124-140.
- Meltzer D., *Sexual states of mind*, Londres, 1972 ; trad. fr. J. et Fl. Begoin, *Les structures sexuelles de la vie psychique*, Paris Payot, 1977.
- Mijolla A. de, « Identifier-être identifié-s'identifier », *Revue Française de Psychanalyse*, 2/1984, pp.491-508.
- Mijolla-Mellor S. de, Le « bon droit » du criminel, *Topique* n°52, 1993.
- Mijolla-Mellor S. de, L'aveu, *Topique* n°70, 1999, pp. 23-33.
- Mijolla-Mellor S. de, Sexualité et abstraction, une redécouverte à l'adolescence, *Adolescence*, 2002, 20, 2, 373-384.
- Mucchielli L., *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La découverte, 2002.
- Mucchielli L., L'évolution de la délinquance juvénile, *Vie Sociale*, 2002, n°3, pp.21-47.

- Musil R. (1960), *Les désarrois de l'élève Törless*, Paris, Seuil.
- M'uzan M. de, Les idéaux ambivalents du Moi. Notes sur l'évolution et la nature de l'idéal du moi, *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.1014-1018.
- Neau F., *La cruauté. Étude du fonctionnement psychique d'agresseurs sexuels*, thèse de doctorat, Université Paris V, 2001.
- Neau F., L'apport des épreuves projectives à la clinique des agirs violents, in *La violence en abîme. Essais de psychocriminologie*, ss. dir. de C.Balier, Paris, PUF, 2004.
- Nunberg H. (1932), *Principes de psychanalyse*, trad. A.-M. Rocheblave, Paris, PUF, 1957.
- Pasche F., De la dépression, *Revue Française de Psychanalyse*, 27, n°2-3, 1963, pp.191-222.
- Pasche F., Note sur la structure et l'étiologie de l'homosexualité masculine, *Revue Française de psychanalyse*, 1965, 29, 4, 349-356.
- Pasche F., Notes sur l'Idéal du Moi, *Revue Française de Psychanalyse*, 37, 1973, pp.1019-1024.
- Penot B., L'instance du Surmoi dans les « Écrits » de J. Lacan, in *Surmoi II. Les développements post-freudiens*, 1995, PUF, Paris, pp.69-94.
- Penot B., Réprimer, idéaliser, sublimer, *Revue Française de Psychanalyse*, 1/2001, pp.71-83.
- Penot B., *Figures du déni*, Paris, Dunod, 2003.
- Prudent-Bayle A., Pelade infantile et signal d'angoisse, *Revue Française de psychosomatique*, n°29 « La peau », 2006.
- Racamier P.C., *Le génie des origines*, Paris, Payot, 1992.
- Racamier P.C., *L'inceste et l'incestuel*, Éditions du collège, Paris, 1995.
- Raffy A., Réflexion sur la pratique juvénile des viols collectifs, *L'information psychiatrique*, 2005, 81, 643-649.
- Rassial J.-J., *Le passage adolescent*, Erès, Ramonville Saint Agne, 1996.
- Reich W. (1933), *L'analyse caractérielle*, Paris, Payot, 1971.
- Richard F., Violence sacrificielle et pulsion de mort à l'adolescence, in Marty F. (dir.), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint Agne, Erès, 1997.
- Richard F., *Les troubles psychiques à l'adolescence*, Paris, Dunod, coll. Topos, 1998.
- Richard F., Niveaux de fonctionnement psychique différents, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.119-137.
- Richard F., *Le processus de subjectivation à l'adolescence*, Dunod, Paris, 2001.
- Ritvo S., Solnit A.J., Rapport entre le début des identifications du moi et la formation du surmoi, *Revue Française de Psychanalyse*, 1961, 25, 4/5/6, pp.591-600.

- Roman P., Les aménagements pseudo : figures paradoxales de la résolution de la crise adolescente, *Psychothérapies*, vol.23, 2003, n°3, pp.139-147.
- Roman P., La violence sexuelle et le processus adolescent. Dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives, *Psychologie clinique et projective*, 2004/1, n°10, pp.113-146.
- Roman P., « Perdre l'enfant » : le deuil de l'infans chez les parents d'adolescents, *Psychothérapies*, 2005/3, vol.25, pp.187-197.
- Roudinesco E., *La part obscure de nous-mêmes. Une histoire des pervers*, Albin Michel, Paris, 2007.
- Roussillon R., La métapsychologie des processus et la transitionnalité, *Revue Française de psychanalyse*, 1995, tome LIX, numéro spécial congrès, p.1351-1518.
- Roussillon R., La capacité d'être seul en face du groupe, *Revue Française de Psychanalyse*, 3/1999, pp.785-800.
- Roussillon R., Les enjeux de la symbolisation à l'adolescence, *Adolescence*, Monographie, ISAP, 2000, pp.7-23.
- Roussillon R., La capacité d'être seul en présence du couple, *Revue Française de Psychanalyse*, 2002/1, vol.66, pp.9-20.
- Savinaud C., Le « roc du féminin », point de butée de la sexualité adolescente, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, pp.399-408.
- Schaeffer J.(1997), *Le refus du féminin*, PUF, Paris, 2008.
- Schaeffer J., Peur et conquête du féminin à l'adolescence dans les deux sexes, *Adolescence*, 2007, T.25, 2, pp.261-277.
- Selosse J., Les délinquances des adolescents, in *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Lebovici, Diatkine, Soulé (dir.), tome 4, PUF, Paris, 1995, pp. 2413-2436.
- Short J.F., Strodbeck F.L., *Group process and gang delinquency*, Chicago, University of Chicago Press, 1974.
- Smajda C., *La vie opératoire. Etudes psychanalytiques*, Paris, PUF, « Le fil rouge », 2001.
- Stoller R.J., La perversion et le désir de faire mal, *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°29, 1984, pp.147-172.
- Vallet O., Le peuple c'est au poil, *Mots. Les langages du politique*, 1998, vol.55, n°1.
- Vallet O., Le poil et la loi, *Adolescence*, T.11, n°1, 1988.
- Vermorel M. et H., Du père des origines au père œdipien, *Revue Française de Psychanalyse*, tome 57, n°2, avril-juin 1993.

- Winnicott D.W. (1956), *La tendance anti-sociale, Agressivité, culpabilité et réparation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2004.
- Winnicott D.W.(1962), *L'adolescence, Agressivité, culpabilité et réparation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2004.
- Winnicott D.W.(1962), *Élaboration de la capacité de sollicitude, Agressivité, culpabilité et réparation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2004.
- Winnicott D.W., *Déprivation et délinquance*, Payot, Paris, 1994.
- Winnicott D.W. (1971), *Jeu et réalité*, Gallimard, Paris, 1975.
- Youf D., *Éducation, clinique et sanction pénale dans la prise en charge des mineurs délinquants*, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, Revue du Grape, n°72, juin 2008, Erès, Ramonville Saint-Agne, pp.83-90.

Annexes

Référentiel des mesures et des missions confiées aux services de la direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Edition Septembre 2005

> MESURE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION EDUCATIVE (IOE)

La mesure d'investigation et d'orientation éducative (IOE) a été mise en place dans les services du secteur associatif habilité par la circulaire du 15 février 1991 ; sa généralisation aux services du secteur public a été formalisée par la circulaire du 18 décembre 1996.

La circulaire de 1996 substitue la mesure d'IOE aux mesures de consultation et d'observation en milieu ouvert.

Excepté l'article 1183 du NCPC, qui fait expressément mention de la mesure d'IOE sans pour autant en définir le contenu, aucun texte juridique ne fait état de cette mesure. Il s'agit d'une construction administrative dont l'objectif est de répondre :

- en matière pénale aux préconisations de l'article 8 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 qui dispose que le juge des enfants effectuera toutes diligences et investigations utiles [...] à la connaissance de la personnalité du mineur ainsi que des moyens appropriés à sa rééducation [...] Le juge des enfants ordonnera un examen médical et s'il y a lieu un examen médico-psychologique ;*
- en matière civile aux préconisations de l'article 1183 du NCPC, modifié par le décret du 15 mars 2002, qui prévoit que le juge peut [...] ordonner toute mesure d'information concernant la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents, en particulier par le moyen d'une enquête sociale, d'examens médicaux, d'expertises psychiatriques et psychologiques ou d'une mesure d'investigation et d'orientation éducative.*

LES TEXTES

- les textes législatifs et réglementaires**

- Articles 8 et 9 de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;
- article 150 du NCPC ;
- article 1183 du NCPC modifié par le décret 2002-361 du 15 mars 2002 modifiant le nouveau code de procédure civile et relatif à l'assistance éducative ;
- article 1 du décret du 18 février 1975.

• **les textes administratifs**

- Circulaire du 15 février 1991 relative aux mesures d'investigation, exceptée l'enquête sociale, confiées aux services du secteur associatif habilité Justice ;
- circulaire du 19 avril 1991 relative aux mesures d'investigation, exceptée l'enquête sociale, confiées aux services du secteur associatif habilité Justice ;
- circulaire du 8 juin 1993 relative à l'exercice des mesures d'investigation ordonnées par les juridictions pour mineurs ;
- circulaire du 18 décembre 1996 relative à l'exercice des mesures d'investigation ordonnées par les juridictions pour mineurs ;
- circulaire du 11 avril 2002 sur la place et le rôle des personnels de service social à la protection judiciaire de la jeunesse ;
- circulaire du 26 avril 2002 présentant les principales dispositions du décret du 15 mars 2002 réformant la procédure d'assistance éducative.

DEFINITION

L'IOE est une mesure d'aide à la décision pour le magistrat qui l'ordonne ; elle consiste en une démarche d'évaluation et d'analyse qui porte a minima sur les points suivants :

- les conditions matérielles d'existence du mineur ;
- les conditions d'éducation ;
- le contexte sociologique ;
- la personnalité du mineur et des membres de son environnement familial ;
- le fonctionnement intra-familial.

Elle fait appel à plusieurs techniques professionnelles afin de prendre en compte les différents aspects de la situation du mineur notamment éducatif, socio- économique, psychologique et sanitaire.

Elle constitue un temps d'élaboration avec le mineur et ses parents pour leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension de leur situation

et de mettre eux-mêmes en oeuvre les solutions propres à résoudre leurs difficultés.

LES OBJECTIFS

En matière pénale comme en matière civile, l'IOE vise, par une élaboration pluridisciplinaire, à :

- apporter des renseignements sur la personnalité et la situation d'un mineur ou d'un jeune majeur ;
- évaluer les difficultés du jeune et de sa famille ainsi que leurs potentialités d'évolution ;
- déterminer s'il y a lieu de prononcer à leur égard une mesure éducative et, dans l'affirmative, d'en définir la nature.

• en matière pénale

L'IOE vise à "*parvenir à la connaissance de la personnalité du mineur ainsi que des moyens appropriés à sa rééducation.*"¹⁴ A cet effet elle prend en compte et analyse le contexte du passage à l'acte de l'adolescent, la capacité du milieu familial à y faire face, son positionnement et celui du mineur par rapport à l'infraction et à ses conséquences.

• en matière civile

L'IOE vise à "*vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant mineur*"¹⁵.

¹⁴ Article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945.

¹⁵ Circulaire du 19 avril 1991.

LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

1) La procédure judiciaire

• en matière pénale

Dans le cadre de l'instruction, le juge des enfants ou le juge d'instruction a l'obligation de faire effectuer des investigations sur la personnalité du mineur et sur son environnement (enquête sociale, expertise, examen médico-psychologique, enquête de personnalité...).

Le magistrat ne peut se dispenser de faire effectuer ces investigations que dans l'intérêt du mineur et par ordonnance motivée.

La mesure d'IOE entre dans ce cadre. Elle n'est pas susceptible d'appel.

• en matière civile

Le magistrat ne peut ordonner une mesure d'investigation qu'après avoir procédé à l'audition des père, mère, tuteur, personne ou représentant du service à qui l'enfant a été confié et du mineur capable de discernement.

Ce n'est qu'en cas d'urgence, qu'il lui appartient de motiver spécialement, que le magistrat peut s'affranchir de cette obligation.

Dans sa décision, le juge fixe la durée de la mesure et indique le service auquel elle est confiée.

L'ordonnance aux fins d'IOE n'est pas susceptible d'appel indépendamment du jugement sur le fond. Cela signifie que les parties ne pourront interjeter appel qu'à compter du jugement qui sera rendu à l'issue de l'IOE et qui prononcera soit un non-lieu soit une mesure éducative ou une modification de la mesure.

• en matière civile comme en matière pénale

Le magistrat ne peut pas :

- confier une expertise psychologique directement au psychologue du service sous la forme d'une IOE ;
- commettre le service en qualité d'expert.

2) Les éléments constitutifs de l'intervention du service

Le directeur du service mobilise la pluridisciplinarité afin de garantir la prise en compte de la situation dans ses différents aspects : éducatif, psychique, socio-économique.

Cette exigence suppose l'intervention systématique :

- de l'éducateur ;
- du psychologue ;
- de l'assistant de service social.

Le médecin psychiatre est associé à l'analyse de la situation.

Ces différentes interventions s'effectuent dans un cadre qui doit permettre leur coordination et leur confrontation en vue de l'élaboration de propositions éducatives enrichies par leurs différents apports¹⁸. En effet, la question de savoir s'il y a lieu ou non à intervention éducative est toujours posée. Dans l'affirmative, le service devra proposer la mesure qu'il estime la plus appropriée.

En complément de ces interventions, l'opportunité de bilans faisant appel à différentes disciplines professionnelles doit être systématiquement appréciée, lorsque le magistrat n'en a pas fait la demande expresse.

¹⁸ Circulaire du 8 juin 1993.

> ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

L'ordonnance en date du 13 décembre 1958 crée l'assistance éducative à

l'égard des mineurs en danger ; elle est inscrite dans le Code civil au chapitre consacré à l'autorité parentale par la loi du 4 juin 1970.

Le décret du 15 mars 2002 réformant la procédure d'assistance éducative a renforcé le principe du contradictoire et les droits des parents et des mineurs.

Depuis les lois de décentralisation, les conseils généraux -au titre de la protection sociale- sont compétents en matière de protection de l'enfance. A la différence de la protection administrative, qui est contractuelle et nécessite obligatoirement l'accord des parties, la protection judiciaire est une aide contrainte. La première intervient en cas de risque de danger, la seconde dès lors que le danger est avéré ou que les investigations nécessaires sont refusées par la famille.

LES TEXTES

• les textes législatifs et réglementaires

- Articles 375 à 375-9 du Code civil ;
- articles 1181 à 1200-1 du NCPC modifiés par le décret du 15 mars 2002 ;
- articles L. 311-1 et suivants du CASF.

• les textes administratifs

- Circulaire d'orientation relative à la protection judiciaire de la jeunesse du 24 février 1999 ;
- circulaire du 26 avril 2002 relative au décret du 15 mars 2002 réformant la procédure d'assistance éducative.

DEFINITION

La mesure d'action éducative en milieu ouvert est une mesure d'assistance éducative prononcée par l'autorité judiciaire lorsqu'une famille n'est plus en mesure de protéger et d'éduquer son enfant dont la santé, la moralité ou la sécurité est en danger, ou dont les conditions d'éducation sont gravement compromises. Chaque fois que possible le magistrat maintient le mineur dans son milieu actuel de vie, à partir duquel s'exerce la mesure.

LES OBJECTIFS

- Faire cesser la situation de danger ;
 - apporter aide et conseil à la famille afin de lui permettre de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre et ainsi lui donner la possibilité de développer ses propres capacités d'éducation et de protection ;
1. suivre l'évolution du mineur.

> LA LIBERTE SURVEILLEE (LS ou LSP)

La mesure de liberté surveillée est la plus ancienne des mesures de milieu ouvert. Elle est instaurée par la loi du 22 juillet 1912, qui crée les tribunaux pour enfants.

Elle revêt alors un caractère de surveillance du comportement du mineur. Cependant, l'exposé des motifs de la loi lui attribue clairement deux intentions : disposer, sous surveillance, d'une alternative à l'incarcération mais aussi introduire une dimension éducative dans la volonté de " redressement moral " du mineur. L'ordonnance du 2 février 1945 affirmera explicitement la dimension éducative de la liberté surveillée. Cette mesure est initialement confiée à des délégués dont la mission est " d'assurer et de contrôler la mise en liberté surveillée ", sous l'autorité du magistrat à qui ils doivent faire rapport régulièrement de la " conduite du mineur " ²⁴.

L'arrêté du 30 juillet 1987, portant création des services éducatifs auprès du tribunal, abroge celui du 1er juillet 1945 portant création d'un service de délégués à la liberté surveillée auprès des tribunaux pour enfants.

La mesure de liberté surveillée peut être prononcée par jugement, à titre définitif ou, par ordonnance, à titre provisoire.

LES TEXTES

• les textes législatifs et réglementaires

- Ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée par la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice et celle du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice à l'évolution de la criminalité :
- la liberté surveillée : articles 8, 8-1, 19, 20-10, 21, et 25 à 28 ;
- la liberté surveillée préjudicielle : articles 8, 8-1, 10, 11, 20-7.
- articles L. 311-1 et suivants du CASF.

• les textes administratifs

- Néant.

²⁴ Loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.

DEFINITION

La liberté surveillée est une mesure éducative pénale prononcée soit durant la phase d'instruction à titre provisoire, soit par la juridiction de jugement à l'égard d'un mineur qui a commis un délit. Elle comporte une double dimension : surveillance et action éducative, dont l'approche varie selon la phase procédurale dans laquelle elle se situe.

Prononcée à titre provisoire, la mesure de liberté surveillée permet, à partir de l'acte pour lequel le mineur est mis en examen, d'engager une action éducative dont la portée sur l'évolution de la personnalité du mineur sera prise en compte par le magistrat lors du jugement.

Prononcée à titre définitif, la mesure de liberté surveillée permet, à partir de l'acte pour lequel le mineur a été condamné, d'engager un travail sur le passage à l'acte à l'origine de la mesure et une action éducative auprès du mineur dans son environnement social et familial.

• **les objectifs**

- Veiller sur l'évolution du comportement du mineur et l'aider à la compréhension du sens de son passage à l'acte délictueux ;
- l'aider à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale ;
- veiller à son insertion scolaire, professionnelle et sociale ;
- optimiser les ressources éducatives de l'environnement du mineur en intervenant sur son milieu familial et social.

> **LE CONTROLE JUDICIAIRE (CJ)**

Le contrôle judiciaire a été instauré par la loi du 17 juillet 1970 " tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens ".

Cette mesure est applicable aux mineurs (articles 19 de la loi du 17 juillet 1970 et 10-2 de l'ordonnance du 2 février 1945) pour lesquels sont instaurées des dispositions particulières (articles 10-2 et 11 de l'ordonnance du 2 février 1945).

Le contrôle judiciaire a parfois été qualifié de socio-éducatif en référence aux obligations visant à favoriser l'insertion sociale du prévenu, notamment celles d'avoir une activité professionnelle, de suivre une formation, de se soumettre à des mesures socio-éducatives. Cette appellation a aussi parfois pu être utilisée pour distinguer les CJ confiés aux services de la PJJ de ceux confiés aux services de police ou de gendarmerie.

LES TEXTES

• **les textes législatifs et réglementaires**

- Articles 137, 138 à 141-3 et R16 à R25-1 du code de procédure pénale ;
- ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante :
 - article 8 ;
 - articles 10-2 et 11 ;
 - article 33 créé par la loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002

d'orientation et de programmation pour la justice.

• **les textes administratifs**

- Circulaire du 24 août 1993 relative à la loi 93-2 du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale ;
- circulaire du 20 décembre 2000 présentant les dispositions de la loi du 15 juin 2000 ;
- circulaire du 7 novembre 2002 relative à la présentation des dispositions portant réforme du droit pénal des mineurs et de certaines dispositions résultant de la loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice ;
- *circulaire du 28 mars 2003 sur " la mise en oeuvre du programme des centres éducatifs fermés : cadre juridique, prise en charge éducative et politique pénale "*.

DEFINITION

Le contrôle judiciaire est une mesure pénale présentencielle prononcée dans le cadre de l'instruction. Elle peut être ordonnée à l'égard d'une personne mise en examen qui encourt une peine d'emprisonnement correctionnel ou une peine de réclusion criminelle. Se situant entre liberté et détention provisoire, la mesure de contrôle judiciaire est contraignante et restrictive de libertés.

Tout en garantissant le principe du maintien en liberté de la personne mise en examen, présumée innocente, le contrôle judiciaire l'astreint à se soumettre à une ou plusieurs obligations retenues par le juge parmi celles limitativement énumérées par la Loi³⁶.

Elle permet de garantir le principe selon lequel la détention provisoire doit rester exceptionnelle.

LES OBJECTIFS

Le contrôle judiciaire est décidé à titre de mesure de sûreté (notamment pour garantir la représentation en justice de la personne mise en examen) ou en raison des nécessités de l'instruction.

> LE SURSIS AVEC MISE A L'EPREUVE (SME)

La peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve a été introduite dans le code pénal par la loi n°70-643 du 17 juillet 1970 tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens. Elle est applicable aux mineurs sous le même régime que pour les majeurs et jusqu'à la loi du 9 septembre 2002 n'était pas mentionnée dans l'ordonnance du 2 février 1945.

La loi d'orientation et de programmation pour la justice n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 introduit dans l'ordonnance du 2 février 1945 l'article 20-9, qui permet à la juridiction de jugement de prononcer une mesure de placement ou de liberté surveillée à l'égard des mineurs condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve.

LES TEXTES

• les textes législatifs et réglementaires

- Articles 132-40 à 132-53 du code pénal ;
- articles 738 à 747 du code de procédure pénale ;
- ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;
- articles 20-9, 20-10 et 33.

• les textes administratifs

- Circulaire du 7 novembre 2002 présentant les dispositions portant réforme du droit pénal des mineurs et de certaines dispositions du droit pénal spécial résultant de la loi du 9 septembre 2002 ;
- circulaire du 28 mars 2003 relative à la mise en oeuvre du programme des centres éducatifs fermés.

DEFINITION

Le sursis avec mise à l'épreuve est ordonné par la juridiction de jugement à l'égard d'une personne qu'elle condamne à une peine d'emprisonnement, dont elle décide de surseoir à l'exécution en plaçant le condamné sous le régime de la mise à l'épreuve.

Ce régime soumet le condamné à des mesures de contrôle et à des obligations particulières. Il lui permet, en outre, de bénéficier, durant le délai d'épreuve, de mesures d'aide destinées à favoriser son insertion sociale.

La violation des mesures de contrôle ou le manquement aux obligations imposées au condamné peut entraîner la révocation totale ou partielle du sursis.

LES OBJECTIFS

Le sursis avec mise à l'épreuve a plusieurs objectifs :

- substituer à l'exécution d'une peine d'emprisonnement, qui sanctionne une infraction à la loi, une période de probation au terme de laquelle la peine sera considérée comme exécutée si le condamné s'est conformé aux contrôles et aux obligations qui lui ont été imposés et s'il n'a pas récidivé ;
- prévenir la récidive ;
 - apporter une aide à l'insertion sociale du condamné.



Paris, le 31 décembre 2010

Date d'entrée en vigueur :
02 janvier 2011

**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

LE DIRECTEUR

Le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

à

1. Pour attribution

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux
Mesdames et Messieurs les directeurs territoriaux
Monsieur le directeur de l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse

2. Pour information

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
de Saint Pierre et Miquelon et de Mamoudzou
Messieurs les procureurs de la République près les tribunaux supérieurs d'appel
de Saint Pierre et Miquelon et de Mamoudzou
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de grande instance
Mesdames et Messieurs les procureurs de la République
Madame la directrice des Services Judiciaires
Monsieur le directeur des Affaires Civiles et du Sceau
Madame la directrice des Affaires Criminelles et des Grâces
Monsieur le directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature
Madame la directrice de l'Ecole Nationale des Greffes

N° NOR :

N° CIRCULAIRE : DPJJ – SDK – K2

MOTS CLES : *Protection judiciaire de la jeunesse, délinquance des mineurs, assistance éducative, protection, aide à la décision des magistrats, amélioration de la qualité de l'investigation, mesure judiciaire d'investigation éducative mineur, modularité, débat contradictoire, formation dédiée, services éducatifs, juge des enfants, parents, restitution, avocats, juge des enfants,*

TITRE DETAILLE : Circulaire d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative.

PUBLICATION : La présente circulaire sera publiée au Bulletin Officiel. Elle est également disponible sur le site INTRANET de la DPJJ.

DPJJ

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
Télécopie : 01 44 77 70 60

1

L'article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945 prévoit que le juge des enfants effectue toutes diligences et investigations utiles pour parvenir à la connaissance de la personnalité du mineur ainsi que des moyens appropriés à sa rééducation (situation matérielle et morale de la famille et conditions d'éducation, personnalité et antécédents du mineur, fréquentation scolaire et attitude à l'école, santé, développement psychologique).

L'article 12 de ladite ordonnance prévoit que le service de la protection judiciaire de la jeunesse compétent établit, à la demande du procureur de la République, du juge des enfants ou de la juridiction d'instruction, un rapport écrit contenant tous renseignements utiles sur la situation du mineur ainsi qu'une proposition éducative ; ce rapport doit obligatoirement figurer dans certaines procédures limitativement énumérées par cet article.

L'article 1183 du code de procédure civile prévoit qu'en assistance éducative, le juge peut, soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute mesure d'information concernant la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents.

Si en matière d'assistance éducative la démarche d'investigation est une possibilité offerte au juge, en matière pénale il s'agit d'une obligation.

L'article 7 du décret du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice et des libertés confie à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse la responsabilité de garantir directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire.

Dans ce cadre, la présente circulaire d'orientation précise les modalités de réalisation d'une investigation dans le cadre des procédures civiles et pénales pour mineurs par les services de la protection judiciaire de la jeunesse, secteur public et secteur associatif habilité.

Les services du secteur public et du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse réalisent des investigations dans le cadre pénal et en assistance éducative au travers de Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE).

Les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse réalisent dans le cadre pénal les mesures prévues par l'article 12 de l'ordonnance du 2 février 1945 à travers le recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE).

I. La mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE)

1.1. Définition

La mesure judiciaire d'investigation éducative est ordonnée durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal) par un juge ou une juridiction de jugement.

A cet effet, quel que soit le fondement civil ou pénal¹, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant² et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

¹ Résolution du Parlement européen du 21 juin 2007 sur la délinquance juvénile : *Journal officiel de l'Union européenne*, C146 E/350 § 20 du 12 juin 2008

² Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, et notamment ses articles 3, 37 et 40

Son objectif est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit.

Dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative, les informations et les préconisations contenues dans le rapport écrit doivent permettre au juge de vérifier si les conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et de proposer si nécessaire des réponses en termes de protection et d'éducation, adaptées à la situation des intéressés.

La mise en œuvre de l'investigation produit par elle-même souvent un changement dans les familles, en leur permettant d'entrer dans une démarche dynamique et peut contribuer à dénouer une situation de crise ou de blocage et ainsi éviter ou limiter le temps d'une intervention éducative judiciaire.

Pour autant, l'objectif de la MJIE n'est pas une action d'éducation. Elle est par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation, de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions. Elle s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant.

La MJIE est une mesure judiciaire qui se distingue des évaluations prévues par la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007, réalisées dans le cadre des cellules de recueil des informations préoccupantes des conseils généraux. Si l'évaluation, dans le cadre administratif, permet d'apprécier les informations préoccupantes et de les traduire ensuite éventuellement en signalement, elle ne peut être imposée aux intéressés.

A l'inverse, la MJIE est réalisée dans un cadre contraint par la décision judiciaire ; elle est non susceptible d'appel. En outre, toute démarche d'investigation doit prendre en compte le principe du contradictoire, caractéristique du processus judiciaire.

Enfin, l'investigation se distingue de l'expertise, démarche confiée à un ou plusieurs experts pour donner un avis sur les éléments de la situation du mineur et selon des aspects référencés à une discipline.

1.2. Les contenus de la MJIE

Les services mettant en œuvre la MJIE rassemblent les éléments permettant aux magistrats de vérifier que les conditions de leur intervention sont réunies, en fonction de leur champ de compétence.

Ces éléments doivent porter :

En assistance éducative sur : la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents, l'existence d'un danger pour la santé, la sécurité, la moralité de l'enfant, le caractère gravement compromis de ses conditions d'éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social (art. 375 du CC et 1183, 1184 du NCPC).

En matière pénale sur : la situation matérielle et morale de la famille, la personnalité et les antécédents du mineur, sa fréquentation scolaire, ses aptitudes et son attitude à l'école, les conditions dans lesquelles il a vécu ou a été élevé, sa santé, son développement psychologique, les moyens appropriés à son éducation (article 8 et article 8-1 ordonnance du 2 février 1945).

L'ensemble de ces informations est à articuler et à mettre en cohérence avec les dispositions de la circulaire d'orientation sur l'action d'éducation dans le cadre pénal³.

Que ce soit dans le cadre civil ou pénal, l'investigation recueille les éléments du parcours antérieur du mineur et les éventuelles réponses sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé, dans l'objectif de construire des propositions en se fondant sur ce qui a déjà permis ou pas des évolutions de la situation.

Les professionnels analysent ces éléments et élaborent des hypothèses de réponses éducatives et de protection.

Dans les deux domaines, civil et pénal, à partir du recueil de ces informations, les professionnels doivent tendre, d'une part à l'objectivation de la situation en croisant leurs analyses des éléments recueillis à l'appui d'un travail interdisciplinaire⁴, d'autre part à rendre compte de la complexité des problématiques.

Dans ce processus dynamique, le cadre de direction propose au juge la synthèse de cette analyse et le cas échéant une ou plusieurs propositions éducatives. Il peut conclure à l'absence de nécessité d'un suivi éducatif. Dans toutes les préconisations, il doit préciser les avantages et inconvénients supposés de chaque choix possible ainsi que sa faisabilité.

1.3. Les caractéristiques de la MJIE

La MJIE est interdisciplinaire et modulable dans son contenu et sa durée. Les modalités de sa réalisation sont définies d'une part selon le cadre d'exercice pénal ou civil, d'autre part selon la situation singulière du mineur concerné et enfin selon la prescription du magistrat.

Interdisciplinarité :

La diversité des éléments à explorer nécessite l'apport de compétences diversifiées et impose une approche interdisciplinaire de la situation du jeune et de sa famille. Cette approche se réalise à partir notamment de la composition pluridisciplinaire du service : cadres de direction, éducateurs, psychologues, assistants de service social.

Selon les situations, ces ressources internes peuvent être enrichies par des professionnels recrutés par vacation, ou par le biais de conventions : médecin psychiatre, psychologue, pédiatre, pédopsychiatre, services spécialisés (Hôpitaux, CMPP, PMI, centre d'examen de santé...) conseiller d'orientation et/ou d'insertion, ou d'autres spécialités (médiateurs culturels, services de prévention...)

Modularité :

Au regard de la diversité des situations, d'éventuelle(s) intervention(s) éducative(s) antérieure(s), l'investigation peut porter sur des domaines plus ou moins étendus. La modularité de la mesure d'investigation répond à la nécessaire prise en compte de la spécificité des situations. Il appartient au magistrat prescripteur de déterminer le contour de l'investigation, en décidant, à tout moment de la procédure, de l'opportunité ou non de l'approfondissement d'une problématique spécifique.

³NOR : JUSF1050001C. Circulaire de la DPJJ du 02 février 2010 relative à l'orientation sur l'action d'éducation dans le cadre pénal

⁴ Le terme interdisciplinaire renvoie au processus de travail, celui de pluridisciplinaire à la constitution des services.

Ainsi, la MJIE est réalisée à partir du recueil d'informations incontournables pour chaque cadre (civil ou pénal)⁵, sachant que de nombreux items leurs sont communs. Des hypothèses de réponses en termes d'action d'éducation et/ou de protection sont élaborées à partir de l'analyse de ces informations.

Le cas échéant, un ou des modules d'approfondissement explorant, par une approche spécifique, des problématiques particulières repérées d'emblée ou au cours de l'investigation peuvent être ordonnés. Le recours à un module d'approfondissement nécessite que le magistrat précise dans ses attendus l'élément ou les éléments qu'il estime déterminant à sa prise de décision. Une liste non exhaustive de modules⁶ d'approfondissement est établie dans les différents cadres, civil ou pénal, auxquels le juge pourra se référer le cas échéant.

Ainsi, la MJIE peut être utilisée selon deux modalités :

- Le juge ordonne une MJIE : *a minima* et de manière incontournable l'investigation est réalisée en référence à l'ensemble des items posés par la loi. En cours de procédure, au regard de la situation, il peut d'initiative ou sur proposition du service ou des parties, ordonner un approfondissement de l'investigation sur une problématique spécifique.

- Le juge ordonne une MJIE en précisant qu'il souhaite dès le début de la procédure un ou des modules d'approfondissement.

Dans le cas particulier des situations d'urgence permettant au procureur de la République de confier un mineur à un établissement ou à un tiers, à charge de saisir le juge des enfants compétent dans les huit jours⁷, si ce dernier ordonne une MJIE, le service rend un rapport d'étape pour le jour de l'audience, imposée dans le délai de 15 jours de la saisine du juge. Sur la base de ces éléments particuliers (pertinence, adaptation, bien fondée du placement en urgence), le magistrat évalue la nécessité de maintenir ou non la décision conservatoire initiale prise en urgence. La mesure judiciaire d'investigation éducative, si nécessité, se poursuit ensuite tel que décrit dans cette circulaire.

Adaptabilité du délai de réalisation :

Dans le cadre de l'assistance éducative, dès lors que le magistrat ordonne une mesure provisoire (placement) le délai dans lequel la MJIE doit être finalisée, s'inscrit dans le temps de procédure imposé au juge pour statuer au fond, à savoir 6 mois maximum.

Qu'il y ait ou non une mesure provisoire prononcée concomitamment, le délai de réalisation de la MJIE par le service tient compte des délais de notification et des délais de consultation des procédures par la famille et par les avocats qui imposent que le rapport parvienne 15 jours avant la date de l'audience.

Ainsi, quelle que soit la situation, en l'absence de mention relative au délai d'exécution fixé par le magistrat, le service réalise la MJIE dans un délai maximum de 5 mois suivant sa notification.

Le respect de ce principe garantit au parquet, au juge, à la famille, à l'établissement de placement éventuel et aux avocats la possibilité de prendre connaissance du dossier avant l'audience dans les conditions prévues par le décret du 15 mars 2002.

⁵ Cf annexes 1, 2

⁶ Cf annexes 3

⁷ Articles 375-5 du code civil et 1184 du nouveau code de procédure civile,

Autorisation pour le recueil et l'exploitation de données cliniques

Thèse de Doctorat en Psychologie

Université Paris V

Monsieur Erwan QUENTRIC, psychologue clinicien exerçant à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, conduit une recherche dans le cadre d'une thèse de Doctorat en psychologie.

Cette recherche se fait sous la direction du Pr François MARTY, du laboratoire de Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychanalyse de l'université René Descartes, Paris V (ED261).

Le thème de recherche est la structuration de l'idéal du Moi chez des adolescents auteurs de délits. Ce travail de recherche donnera lieu à la rédaction d'une thèse de Doctorat, dans laquelle figureront des données cliniques recueillies dans le cadre de mesures éducatives judiciaires exercées dans un cadre pénal par l'Unité Educative de Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Noisy-le-Grand.

Ces données seront recueillies à partir d'entretiens psychologiques réalisés avec Monsieur QUENTRIC, et consisteront en des éléments biographiques, en l'étude du discours et du comportement des mineurs suivis, et pour certains dans l'analyse de tests projectifs administrés par Monsieur QUENTRIC.

Ce travail a pour finalité d'apporter une contribution à la compréhension des comportements délictuels à l'adolescence, et de participer à l'amélioration de leur prise en charge.

Cette recherche n'est possible que grâce à votre consentement et/ou celui de vos représentants légaux si vous êtes mineur. Nous vous demandons par conséquent votre autorisation à intégrer ces données cliniques dans la thèse de Doctorat de Monsieur QUENTRIC.

Je, soussigné
représentant légal de

- 1.1. autorise Monsieur QUENTRIC à faire passer des tests projectifs (Rorschach et TAT) à mon enfant**
- 1.2. autorise l'utilisation de ces données (éléments biographiques, étude du discours et du comportement, et analyse des tests) sous forme transcrite dans la thèse de Doctorat de Monsieur QUENTRIC**
- 1.3. autorise l'utilisation de ces données à des fins d'enseignement universitaire pour des étudiants en psychologie**
- 1.4. prend acte que ces données seront anonymisées : les transcriptions de ces données utiliseront des pseudonymes et remplaceront toute information pouvant porter à l'identification des participants**
- 1.5. souhaite que la contrainte suivante soit respectée :**

Le

Signature

Résumé

Idéaux du moi et transgressions délictuelles à l'adolescence

A partir d'une pratique clinique auprès de mineurs suivis dans un cadre judiciaire pénal, nous avons choisi d'aborder les problématiques de transgressions délictuelles à l'adolescence sous un angle interprétatif un peu décalé par rapport à celui, plus habituel, d'un défaut de régulation du Surmoi, en nous intéressant aux articulations dynamiques et topiques de celui-ci avec les instances idéales que sont le Moi-idéal et l'Idéal du Moi. Il apparaît pertinent de distinguer ces deux concepts, l'un étant le substitut du narcissisme primaire, constitué de fantasmes d'autarcie, d'omnipotence et de satisfaction absolue, l'autre étant l'héritier du complexe d'œdipe, fondé à travers l'élaboration du complexe de castration, et nourri des identifications aux objets parentaux idéalisés. Le Moi-idéal engage des mouvements de régression narcissique et apparaît comme un antagoniste du Surmoi, alors que l'Idéal du Moi soutient la maturation du Moi et, dans un développement normal, est amené à s'intriquer progressivement avec le Surmoi jusqu'à former un système Surmoi-idéal. Le Moi-idéal est le substitut du narcissisme primaire à partir de la reconnaissance de l'objet. L'Idéal du Moi peut être considéré comme le substitut du Moi-idéal dont il reprend les aspirations mais en se soumettant aux limites du désir que constituent l'épreuve de réalité, le sentiment de culpabilité et la castration symbolique. Nous soutenons avec d'autres auteurs que si l'Idéal du Moi s'ébauche au décours du complexe d'œdipe, il ne se structure véritablement qu'au cours du processus d'adolescence. Sa structuration s'étaye sur l'axe des relations d'objet isogénériques, c'est-à-dire concernant le parent du même sexe puis ses substituts, et ce à deux niveaux : à un niveau dyadique de relation, non ambivalente, et à un niveau triadique, ambivalent et œdipien. L'Idéal du Moi peut être considéré comme l'aboutissement de l'élaboration du complexe d'œdipe négatif, élaboration qui ne se réalise véritablement qu'à l'adolescence.

L'étude clinique d'adolescents auteurs de transgressions délictuelles, sur un registre sexuel et/ou agressif, met en évidence l'existence de perturbations psychiques liées à des traumatismes et à des dysfonctionnements familiaux durant l'enfance de ces sujets, perturbations renforcées par le processus d'adolescence lui-même. L'articulation dynamique et topique entre instances en est atteinte. On peut ainsi repérer dans la séquence qui entoure le délit une alternance, plus ou moins radicale selon les cas, entre sentiment de triomphe et effondrement narcissique, signant respectivement les effets du Moi-idéal et du Surmoi archaïque.

L'hypothèse centrale est que l'émergence d'actes délictuels n'est pas le signe d'une faiblesse du Surmoi, celui-ci apparaissant au contraire très actif aussi bien dans des registres de fonctionnement névrotique que limite ; l'apparente inefficience du Surmoi apparaît plutôt comme le résultat d'isolations, voire de clivages à l'intérieur du système Surmoi-idéal, et/ou d'une intensification du mouvement d'identification au Moi-idéal, mouvements défensifs qui érodent les effets interditeurs du Surmoi. Ces mouvements défensifs peuvent être rangés sous ce que nous nommons une position perverse, investie régressivement ou révélant une inélaboration de la position dépressive et de la triangulation œdipienne.

Abstract

Ideals of self and transgressions tort in adolescence

From a clinical practice with adolescents followed in a criminal justice context, we have chosen to address the issues of tort transgressions in adolescence as an interpretive angle slightly offset from the more usual, a lack of regulation of the superego, interesting ourself to dynamic and topical thereof joints with ideal agencies that are the ideal ego and the ego ideal. It seems appropriate to distinguish these two concepts, one being the replacement of primary narcissism, made fantasies of self-sufficiency, all-powerfullness and absolute satisfaction, the other being the heir to the Oedipus complex, founded through the development of the castration complex, and fed by identifications with idealized parental objects. The ideal ego undertakes narcissistic movements of regression and appears as an antagonist of the superego, while the ego ideal supports the maturation of the ego, and in normal development, is gradually brought to entangle with the superego up form a super-ego - ideal system. The ideal ego is the substitute of primary narcissism from the recognition of the object. The ego ideal can be considered as a substitute for the ideal ego, which it takes aspirations, but by submitting to the limits of desire that is the reality-testing, guilt and symbolic castration. We support with other authors that if the ego ideal to draft the waning of the Oedipus complex, it is really structured during the process of adolescence. Its structure supports on the axis of homosexual object-relationship, that is to say on the same-sex parent and its substitutes, and at two levels : a dyadic relationship level, not ambivalent, and a triadic level, ambivalent and oedipal. The ego ideal can be seen as the culmination of the development of the negative Oedipus complex, development that truly realizes during adolescence.

The clinical study of young perpetrators of transgressions tort on a sexual and / or aggressive registry, highlights the existence of psychic disturbances associated with traumas and family dysfunctions during the childhood of these subjects, enhanced by disturbances caused by adolescence process itself. The dynamic and topical relationship between agencies is reached. We can thus identify the sequence surrounding the offense alternating, more or less radical, as appropriate, between the feeling of triumph and a narcissistic collapse, signing respectively the effects of ideal ego and archaic superego.

The central hypothesis is that the emergence of torts is not a sign of weakness of the superego, it contrary appears very active both in the neurotic than limit fonctionnings, the apparent inefficiency of superego appears rather as the result of insulation, and even splittings inside the superego - ideal system, and / or intensification of identification with the ideal ego, defensive moves that erode prohibiting effects of the superego. These defensive moves can be stored in what we call a perverse position, invested regressively or revealing a non-elaboration of the depressive position and the oedipal triangulation.